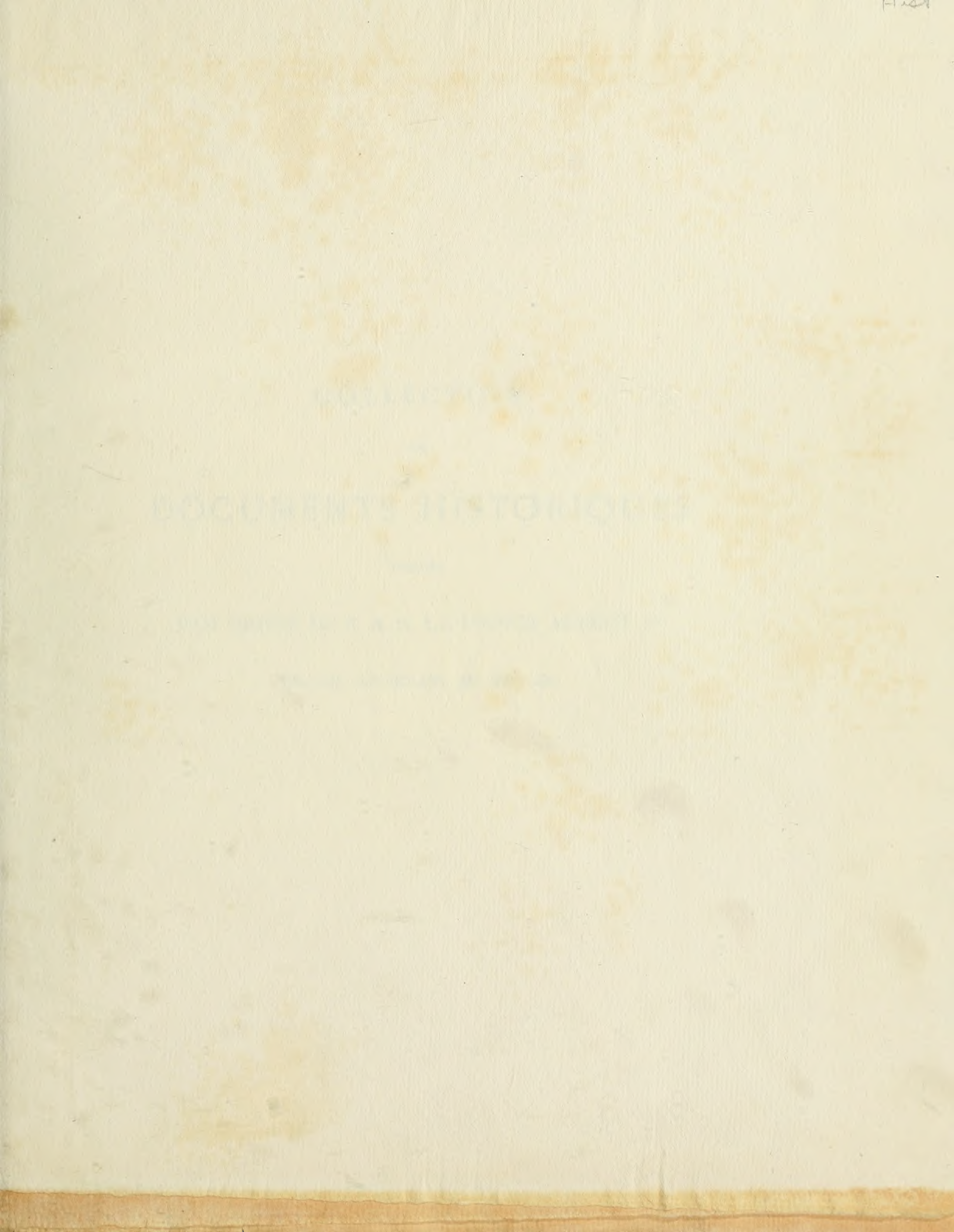
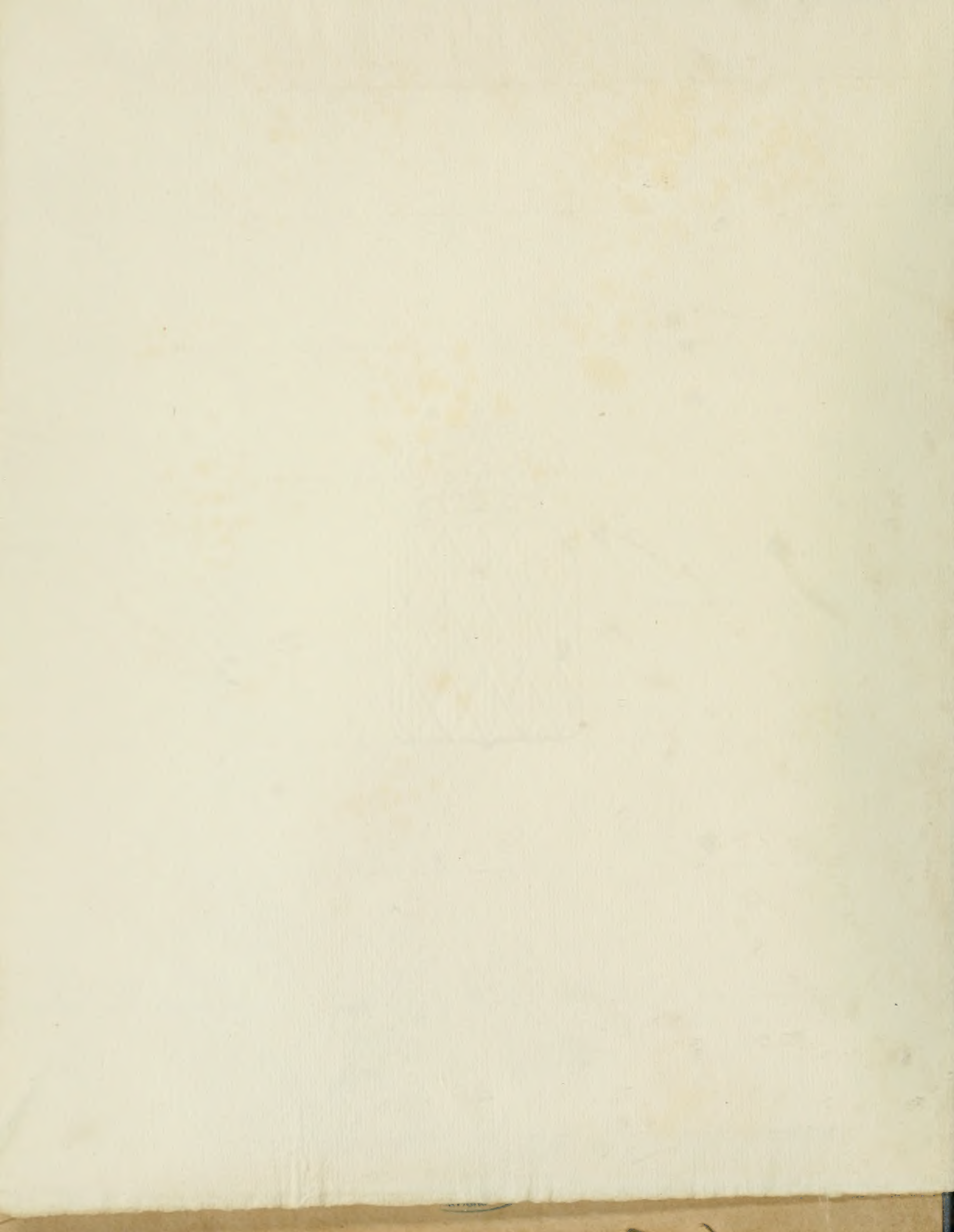

DEO - JUVANTE




Universitas
BIBLIOTHECA
Ottaviensis





COLLECTION

DE

DOCUMENTS HISTORIQUES

PUBLIÉS

PAR ORDRE DE S. A. S. LE PRINCE ALBERT Ier

PRINCE SOUVERAIN DE MONACO





LE MARÉCHAL D'AUMONT CHARGEANT A LA TÊTE DE SA CAVALERIE

(D'après un portrait gravé de Balt. Moncornet)

CORRESPONDANCE

DU

CARDINAL MAZARIN

AVEC LE

MARÉCHAL D'AUMONT

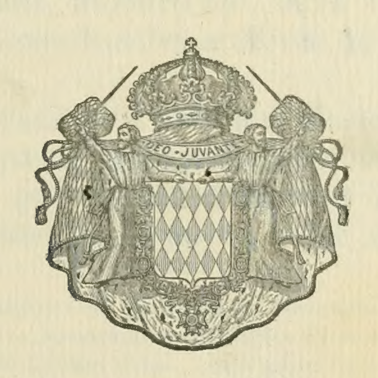
SUIVIE D'UN CHOIX DE LETTRES ÉCRITES A CE PERSONNAGE
PAR LE ROI, LA REINE RÉGENTE,
GASTON D'ORLÉANS, CROMWELL, LE TELLIER ET LOUVOIS

PRÉCÉDÉE D'UNE ÉTUDE HISTORIQUE
SUR LE MARÉCHAL D'AUMONT ET LE CARDINAL MAZARIN
ET ACCOMPAGNÉE DE NOTES

PAR

M. LE DOCTEUR E. T. HAMY

MEMBRE DE L'INSTITUT ET DE L'ACADÉMIE DE MÉDECINE



IMPRIMERIE DE MONACO

MCMIV



Les cent soixante-quatorze lettres qui composent la correspondance historique publiée ci-après, et dont le commentaire a fourni, pour une large part, la substance de la *Préface* que l'on va lire, sont conservées, en grande majorité, au palais de Monaco.

Le sixième et dernier duc d'Aumont[1], Louis-Marie-Guy, gouverneur de Boulogne de 1742 à 1789, décédé à Guiscard (Oise), le 20 octobre 1799, avait épousé Jeanne de Durfort-Duras, duchesse de Mazarin, et n'avait eu de ce mariage qu'une fille, Louise-Félicité-Victoire d'Aumont, qui porta les duchés d'Aumont et de Mazarin dans la famille des Grimaldi par son mariage avec Honoré-Charles-Maurice, duc de Valentinois, depuis Honoré IV[2]. C'est par suite de cette alliance que les papiers du maréchal d'Aumont reposent, aujourd'hui, dans l'admirable collection de titres qui constitue les archives de la Principauté de Monaco[3].

La correspondance du cardinal Mazarin avec le Maréchal en forme la partie la plus considérable ; elle est représentée, en effet, par soixante-dix-huit lettres originales, écrites du 30 juillet 1643 au 11 août 1659. Ces lettres,

[1] Le titre de duc d'Aumont a été temporairement relevé sous la Restauration au profit de Louis-Marie-Céleste d'Aumont de Rochebaron, duc de Piennes, de Villequier, puis d'Aumont, lieutenant général, pair de France, mort le 9 juillet 1831.

[2] De Honoré IV, prince de Monaco, sont descendus Honoré V, Florestan, Charles III et enfin Albert Ier, le souverain actuel de la Principauté.

[3] Cf. E. T. Hamy, *Les Archives des ducs d'Aumont à Monaco* (*Bull. soc. Acad. de Boulogne-sur-Mer*, t. VI, pp. 196-211, 1901).

copiées de plusieurs mains de secrétaires, sont d'une écriture assez négligée; l'encre, de bonne qualité, a bien gardé sa couleur, et le papier vergé mince, sans filigrane, est de trois formats différents. Les lettres les plus petites mesurent $165^{m}/^{m}$ de large et 221 de haut ; elles ont été pliées en deux, puis en quatre. D'autres, plus larges (209$^{m}/^{m}$), et plus hautes (229$^{m}/^{m}$), étaient pliées en huit, d'autres encore, atteignant jusqu'à 0^{m}228 sur 0^{m}332, étaient également pliées en huit, mais avec un bord rebattu de quelques centimètres qui venait recouvrir le pli du côté de sa largeur. L'adresse est fort lisible : elle porte dans l'angle supérieur droit les mots *A Monsieur*, le reste continue le long du bord inférieur, sur deux ou trois lignes.

La signature et la formule de politesse qui précèdent sont toujours de la main de Mazarin, qui a plusieurs fois écrit la lettre entière, et plus souvent y ajoutait, après la rédaction, un post-scriptum qui pouvait atteindre et même dépasser, en étendue, la lettre elle-même. Un lac de soie rouge ou d'un bleu noirâtre était assuré par un double cachet rond de cire rouge ou noire, empreint à l'aide d'une bague aux armes bien connues du Cardinal[1].

Une deuxième série de correspondances originales du fonds d'Aumont se compose de vingt-cinq pièces émanées de Michel Le Tellier, le secrétaire d'Etat, et datées du 5 juillet 1642 au 15 novembre 1665. Puis viennent dix-neuf lettres de Gaston d'Orléans (10 juin 1644 — 12 décembre 1651); cinq de Louvois (30 octobre 1655 — 26 août 1667) : deux lettres ont été écrites au Maréchal par Anne d'Autriche les 27 juillet et 1er août 1651 ; enfin, on conserve à Monaco une lettre autographe du Roi envoyée au commandant en chef de l'armée de Flandre, à l'occasion de sa

[1] Toutes les lettres que j'ai eues en mains sont loin d'être aussi complètes. La seconde feuille a été souvent arrachée, et très peu de ces précieuses pièces ont conservé leur cachet de cire.

majorité (18 septembre 1651) et une lettre de Cromwell relative aux troupes anglaises de Mardick (30 décembre 1657). La collection se complète par quelques dépêches expédiées par Le Tellier, au nom du Roi, au duc d'Elbeuf et à Antoine d'Aumont, d'une part, et de l'autre à Louis-Marie-Victor d'Aumont, fils de ce dernier.

Ces pièces ont été transcrites aussi exactement que possible. On a tenu surtout à conserver aux rédactions et aux dictées de Mazarin, toute leur saveur particulière en reproduisant scrupuleusement l'orthographe qui nous a conservé comme un écho de cet exotisme verbal, dont le Cardinal n'a jamais pu se débarrasser entièrement[1]. En lisant ces phrases habillées ainsi à l'italienne, tour à tour emphatiques ou cauteleuses, obséquieuses ou intéressées, autoritaires aussi, et parfois presque brutales, il semble qu'on entende la voix même de l'homme d'Etat insaisissable qui a joué un rôle si important dans les destinées du Maréchal auquel elles s'adressaient. Celui-ci n'avait conservé qu'une partie de sa correspondance avec le Cardinal. J'ai retrouvé quinze lettres qu'il n'avait pas gardées, soit dans les trois volumes de copies de la bibliothèque Mazarine[2], soit dans les six volumes des Mélanges Colbert, à la bibliothèque Nationale[3], soit enfin dans différents registres des archives du Ministère des Affaires Etrangères[4]. J'ai intercalé ces pièces à leur date dans la suite des lettres de Mazarin au maréchal d'Aumont dont le nombre s'élève ainsi à quatre-vingt-treize, et qui forment la première partie de mon recueil.

[1] Mazarin convenait d'ailleurs très volontiers du *peu de connoissance* qu'il avait de « l'*orthographe françoise* » (*Lettres du Cardinal Mazarin*, t. I, p. 720)

[2] Bibliothèque Mazarine (Ms. nos 2214 et 2216).

[3] Ce recueil, qui forme les tomes 51, 51a, 52, 52a, 52b et 52c des *Mélanges Colbert*, renferme une collection de minutes de lettres de Mazarin, datées du 21 juin 1654 au 2 janvier 1661.

[4] France, t. 264, 267, 269, 274, etc.

Sur ces quatre-vingt-dix-sept lettres, onze seulement ont été données intégralement, six par Chéruel ou par M. d'Avenel dans la collection des *Documents inédits*[1], cinq par M. G. Saige à la fin du second volume des *Mémoires de Dubuisson-Aubenay* qu'il a publiés pour la Société de l'Histoire de France. Cinq ont été publiées en partie[2], quarante ont été brièvement analysées[3], quarante et une enfin sont demeurées tout à fait inconnues aux savants éditeurs des *Lettres de Mazarin*.

J'ai cru devoir ajouter aux quatre-vingt-treize lettres ainsi groupées, quatorze autres lettres inédites écrites par le Cardinal à Mme d'Aumont, femme du maréchal, à Louis-Marie-Victor d'Aumont, son fils, à son frère Roger d'Aumont, abbé d'Uxelles, puis évêque d'Avranches, à l'évêque de Boulogne, François de Perrochel, au maréchal de Gassion, au duc de Bournonville, à Lamoignon, enfin à Colembert. Ces lettres se rattachent plus ou moins directement à la correspondance du Cardinal qu'elles éclairent et complètent.

La seconde partie comprend les lettres à Antoine d'Aumont, du Roi, de la Reine régente, de Gaston, etc. (1643-1667) dont j'ai déjà parlé ; dans la troisième partie sont reproduites les lettres écrites à Louis-Marie-Victor, par Michel Le Tellier, de 1652 à 1658.

J'ai annoté de mon mieux toute cette correspondance ; on trouvera au bas des pages un bref commentaire des événements, des noms de personnes et de localités mentionnés dans les lettres. Une *préface* étendue raconte la biographie d'Antoine d'Aumont, en insistant plus particulièrement sur ses rapports avec la cardinal Mazarin. Je

[1] *Lettres du Cardinal Mazarin pendant son ministère*, t. I à VIII (*Doc. Inéd. sur l'Histoire de France*. Paris, Imp. Nat., 1872-1894, in-4°).

[2] Quatre par Chéruel ou M. d'Avenel, une par M. G. Saige.

[3] Vingt-trois par Chéruel et dix-sept par M. d'Avenel.

me suis aidé, tout à la fois, pour la rédiger, de la *Correspondance du Cardinal* et des documents historiques contemporains, et surtout des mémoires, chroniques et feuilles publiques.

J'ai eu souvent recours, dans cette partie de ma tâche, à l'érudition impeccable de mon savant confrère et ami M. de Boislisle, qui connaît si bien l'histoire de cette période tourmentée et difficile, et je le prie d'agréer tous mes remerciements pour ses bienveillants conseils. J'adresse aussi toute ma reconnaissance à MM. Farges et Tausserat-Radel, du service historique du Ministère des Affaires Etrangères, et à MM. Dorez et de La Roncière, du département des manuscrits de la bibliothèque Nationale.

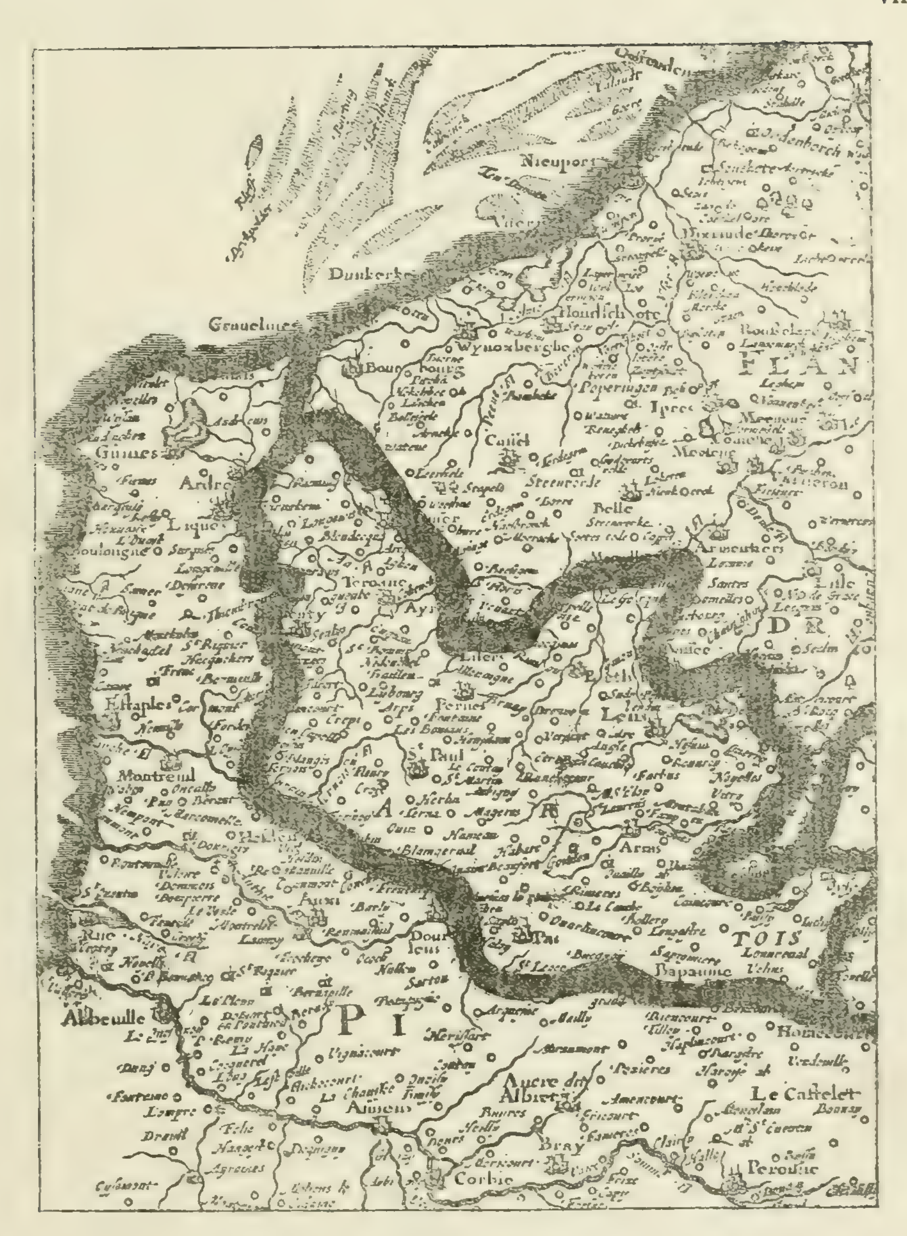
Mon vieil ami, M. G. Saige, conservateur des archives du Palais de Monaco, a été pour moi un collaborateur des plus précieux ; il a mis en ordre, à mon intention, les dossiers du fonds d'Aumont, il a collationné les copies que j'en avait faites, il en a surveillé la typographie ; qu'il me permette de lui exprimer toute ma gratitude.

J'espère que cette publication ne fera pas trop mauvaise figure dans la série historique où elle va prendre place, et que S. A. S. le Prince de Monaco trouvera quelque intérêt à ce volume dont il a bien voulu ordonner l'impression.

Le Wast, 22 juin 1904.

E. T. Hamy,

de l'Institut.



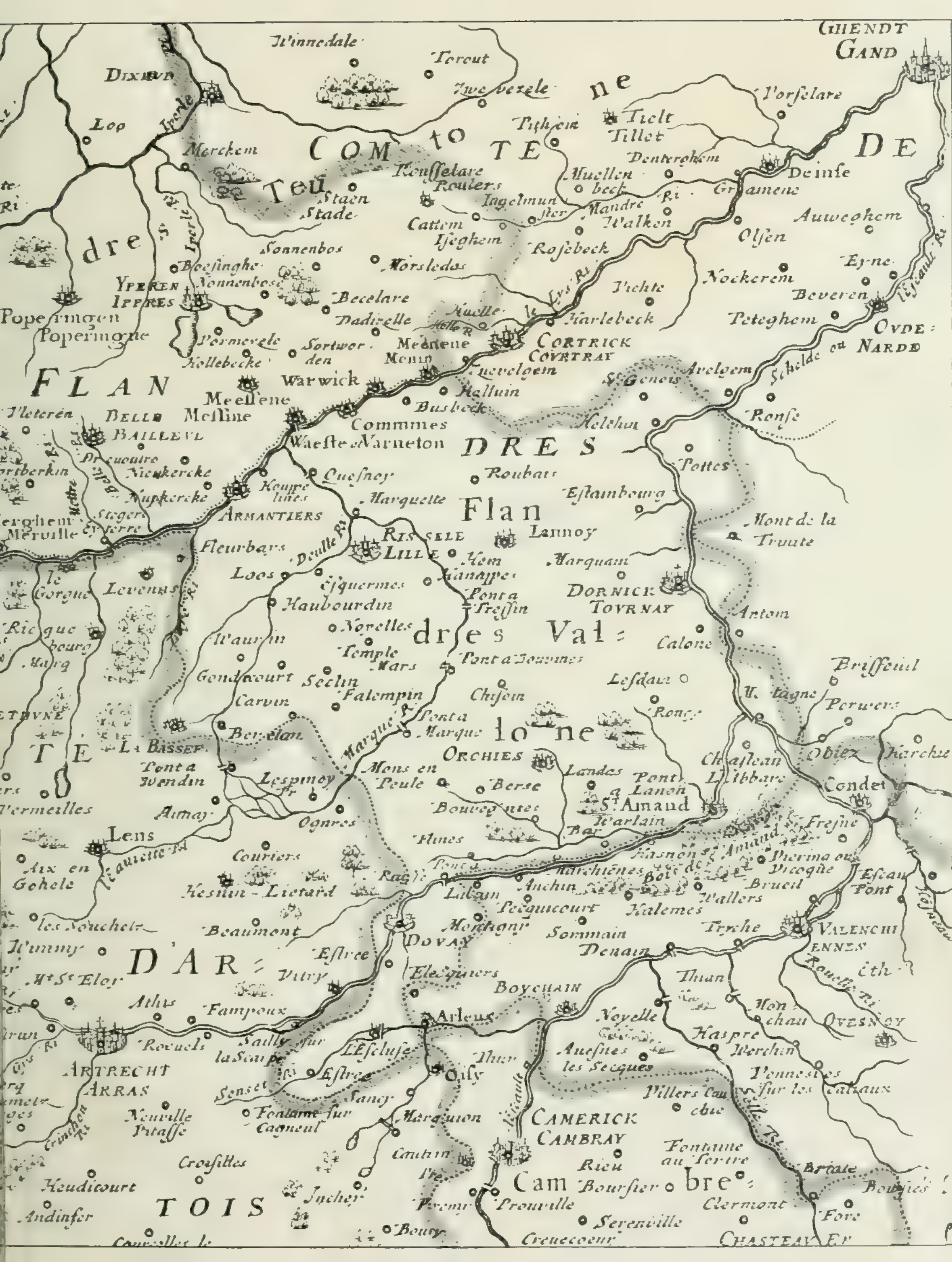
Flandre, Artois, Picardie en 1640

(D'après la carte de Mariette)



FLANDRES, ARTOIS ET

(D'apres la carte



SSE-PICARDIE EN 1651

nson d'Abbeville)

PRÉFACE

Les d'Aumont sont une vieille famille du Beauvaisis, dont les origines se confondent avec celles de l'abbaye de Ressons fondée et enrichie par ses plus anciens membres [1].

Dès le milieu du XIIIe siècle ils avaient leur place à la Cour de France; un Jean d'Aumont suivit Saint Louis en Terre-Sainte, un autre Jean d'Aumont servait Philippe le Hardi et Philippe le Bel. Pierre Ier fut chambellan de Philippe de Valois, Pierre II, dit Hutin, a rempli la même charge auprès de Charles V et de Charles VI et gardait l'oriflamme.

Le plus célèbre de tous les ancêtres du maréchal d'Aumont, dont il sera longuement question dans les pages qui suivent, est Jean d'Aumont, sixième du nom, comte de Châteauroux, baron d'Estrabonnes, Nolay, Molinet, Chappes et autres lieux, chevalier des Ordres du Roi, capitaine de cent hommes d'armes des ordonnances de Sa Majesté, conseiller aux Conseils d'Etat et Privé, gouverneur et lieutenant général du Dauphiné. Il s'est signalé en maintes rencontres, fut lui aussi maréchal de France (21 décembre 1579) et mourut d'un coup de mousquet au siège du château de Comper, près Rennes (19 août 1595), à l'âge de 73 ans [2].

Il était fils de Pierre III et de Françoise de Sully et avait épousé Antoinette Chabot dont il avait eu trois fils et trois filles. Antoine Ier d'Aumont, baron de Chappes, Nolay, etc., prédécesseur de celui qui va nous occuper dans le gouvernement du Boulonnais, était le second des enfants issus de ce mariage. Le troisième, Jacques, époux de Charlotte Catherine de Villequier, est le père d'Antoine II d'Aumont, marquis de Villequier, notre héros.

[1] Cf. *Généalogie de la maison d'Aumont dressée en 1627* (*Cab. d'Hozier*, t. 20, nº 1336. Biblioth. nation., fonds français, nº 30901). — *Généalogie de la maison d'Aumont jusqu'à M. le duc d'Aumont II.* (Arch. de Monaco, fonds d'Aumont).- Etc.

[2] Cf. P. Anselme, *Histoire généalogique et chronologique de la maison royale de France, des Pairs, Grands Officiers de la Couronne, etc.*, Paris 1733, in-fol., t. VII, p. 356.

I

Né en 1606[1] et placé d'abord comme enfant d'honneur auprès du jeune roi Louis XIII, ce dernier commença très tôt sa carrière militaire. Il était, paraît-il, au siège de Montauban (1621), fut blessé au combat de l'île de Ré le 8 novembre 1627, assista, l'année suivante, à la prise de La Rochelle (1628) et fut envoyé par Richelieu à la Reine-Mère (8 mars 1629) lui porter des nouvelles du combat qui avait permis aux Français de forcer le passage du Pas de Suze[2].

Il avait conquis bien vite tous les grades, depuis celui d'enseigne jusqu'à celui de maître de camp, et à vingt-six ans (2 novembre 1632) il avait été pourvu de la charge de capitaine des gardes du corps de Louis XIII, vacante par la démission du maréchal de Brézé. C'était une charge qui valait 13,840 £[3].

Moins de deux mois après (20 décembre), sans attendre l'âge « que « nos Roys ont destiné pour le terme de cette Grandeur[4] », Louis XIII l'avait nommé chevalier de l'Ordre du Saint-Esprit.

C'était le type le plus complet du gentilhomme de ce temps; dansant dans le ballet du Roi[5], mais fréquentant aussi des compagnies médiocres; pressant fort une des filles de la Reine, et rompant à l'occasion une bouteille sur la tête du conseiller Des Barreaux[6]. Tout

[1] Cette date se déduit des renseignements biographiques donnés par le texte officiel de l'acte, par lequel le roi érigeait en duché-pairie le marquisat d'Isles au profit du maréchal d'Aumont... « en l'an« née 1642, bien qu'il n'eust atteint que « l'âge de vingt-six ans... » (Cf. P. Anselme, *op. cit*, t. IV, p. 866, t. VII, p. 542).

Toutefois les deux portraits gravés par Moncornet et par de l'Armessin du vivant du maréchal portent la date *1602*.

[2] *Lettres, instructions et papiers d'Etat du cardinal de Richelieu*, publiés par M. Avenel, t. III, p. 249. — P. Anselme, *op. cit.*, t. IV, p. 866.

[3] Arch. de Monaco, fonds d'Aumont Q[6].

[4] Cf. *Le Héraut François, racontant une partie des actions héroïques de Messire Anthoine d'Aumont de Villequier Rochebaron, chevalier des Ordres du Roy, mareschal de France et gouverneur du Boulonois, etc.* Paris G. Sassier, 1651, 14 p. in-4°. — Ce panégyrique fort enflé, publié sous les initiales G. S., qui sont celles de G. Sassier, renferme quelques détails biographiques intéressants.

[5] *Gaz.*, 20 février et 22 mars 1635, nos 32 et 35, pp. 91 et 143.

[6] *Les Historiettes de Tallemant des Réaux*, Ed. Monmerqué et P. Paris, 1855, in-12, t. IV, p. 48, t. V, p. 387.

jeune encore, il avait osé se mesurer contre le terrible bretteur Bouteville, et il s'était tiré de ce duel inégal en blessant son redoutable adversaire [1].

Antoine Ier d'Aumont, gouverneur de Boulogne, mourait à Paris le 27 avril 1635 [2], et cinq jours après (2 mai), son neveu, le capitaine des gardes, était appelé, par la faveur royale, à aller occuper un poste auquel la rupture avec l'Espagne devait donner tout aussitôt une importance exceptionnelle.

Dès la fin du même mois (23 mai), le nouveau titulaire prenait possession de son gouvernement [3], et se mettait rapidement en mesure de justifier la confiance de son maître.

Deux ordonnances maritimes venaient d'être rendues à Compiègne (30 avril), et à Péronne (7 mai) [4]. L'une interdisait tout trafic avec l'Espagne et toute sortie des navires qui ne seraient pas armés en guerre et assez forts pour se défendre des entreprises de l'ennemi.

L'autre renouvelait le service, existant déjà, des garde-côtes des mers du Ponant, destiné à empêcher toute surprise le long du littoral. Les capitaines garde-côtes devaient armer en diligence les « habitans pro- « ches de la mer qui sont sujets au guet, en temps de paix, et à la garde, « en temps de guerre », en passer la revue, et les distribuer « dans les « lieux et endroits accoustumés. »

Villequier — c'est sous ce nom qu'il est constamment désigné jusqu'au jour où il deviendra le maréchal d'Aumont — Villequier s'empressa d'assurer l'exécution de ces deux ordonnances dans son nouveau gouvernement, et la défense du littoral étant ainsi rendue solide, il s'occupa, sans plus tarder, de la sécurité de sa frontière de terre. Une mobilisation de troupes locales, dites *troupes boulonnoises* [5], en faisait la base; il voulut donner à cette organisation spéciale un point d'appui particulièrement résistant, en constituant au chef-lieu un

[1] *Le Héraut François, etc.*, p. 6. — Il n'avait que quatorze ans, lorsqu'il dégaina ainsi contre le plus redoutable duelliste de l'Europe.

[2] *Gaz.* 1635, no 56, p. 232.

[3] *Mém. hist. et anecdotiq.* de Pierre Maslebranche, chapelain de la cathédrale de Boulogne, 1619-1635, publiés par l'abbé D. Haigneré (*Bull. Soc. Acad. de Boulogne-sur-Mer*, t. II, pp. 571, 1873).

[4] *Gaz.* 1635, nos 58, 61, pp. 239, 252,

[5] L'organisation officielle des troupes boulonnaises en régiments d'infanterie et de cavalerie ne remonte cependant qu'à l'année 1670.

corps permanent, comprenant d'abord une compagnie de chevau-légers (9 mai) de quatre-vingt-dix maîtres dont il avait le commandement personnel[1] sous l'autorité du comte d'Alais, colonel-général de la cavalerie légère de France, puis un régiment de « gens de guerre à pied françois », composé de vingt enseignes, de cent hommes chacune, dont il fut le premier *mestre de camp* (8 septembre)[2].

Lorsque le duc de Chaulnes rassembla, en Picardie, la puissante armée qui devait couvrir la frontière[3], Villequier était en mesure de lui amener environ quatre mille combattants qui n'eurent, d'ailleurs, rien autre chose à faire, pendant les vingt jours que dura leur campagne[4], que conduire jusqu'en Ponthieu le canon qu'on avait pris au combat d'Avein. L'armée retourna vers Corbie ayant rallié les troupes étrangères débarquées à Calais et « les généraux renvoyèrent la noblesse du Boulonnois, sous les ordres du sieur de Villequier, pour la garde de leurs frontières.[5] »

Tout le poids des hostilités de cette première année d'une guerre qui devait en durer vingt-quatre, retombait sur les garnisons distribuées des deux côtés de la frontière, depuis l'Aa jusqu'à la Canche et la Ternoise.

Les limites des territoires espagnol et français correspondent assez exactement, à cette époque, à celles de la Flandre maritime et de l'Artois d'une part, et de l'autre de la Picardie haute et basse[6].

La place de Gravelines défend l'extrémité septentrionale de la frontière espagnole. L'ennemi vient de bâtir contre l'Écluse, qui est sur une petite rivière, à une portée de mousquet de la ville, un fort entouré de deux larges fossés remplis de quatre pieds d'eau, pour défendre un

[1] Arch. de Monaco, fonds d'Aumont, Q 6.

[2] *Ibid.*

[3] Elle comprenait trois cent quinze drapeaux d'infanterie, soixante cornettes de cavalerie française et un régiment de cinq cents chevaux étrangers, soit environ onze mille cinq cents hommes. « On « n'a veu de longtemps », dit la *Gazette* (nº 268), « un plus puissant corps ni une « armée si leste remplie d'officiers et de « soldats si délibérés. »

[4] Maslebranche, *Mém. cit.*, p. 573. — Cette *douce guerre de Picardie*, comme l'appelle Maslebranche, se terminait sans qu'on ait « tué rien autre chose que des « lièvres. ».

[5] *Merc. franç.*, t. XXI, p. 38.

[6] Voyez les cartes ci-jointes de Tavernier et de Sanson.

nouveau hâvre qu'il y veut faire[1]. Bourbourg vient ensuite, puis ce sont le fort Phébus à Audruick, entouré d'un double fossé, dans un sol marécageux; le fort de Polincove qui garde la Hem; Watten, magnifique position défensive sur les collines au nord de Saint-Omer; Saint-Omer enfin et Aire, les deux principaux boulevards de l'Espagne dans ces parages et qui resteront les dernières possessions du Roi Catholique en Artois. De Saint-Omer à Hesdin, quelques petits postes encore, dont le plus important est celui de Renty sur le haut Aa; enfin d'Hesdin une dernière ligne qui gagne Arras par Lens.

Du côté français la défense s'appuie à la mer sur la place de Calais, à laquelle se rattachent des travaux extérieurs à Oye, à Marck, à Guemps; puis viennent le groupe d'Ardres avec le fort de Balinghen, le fort Brulé, le fort Rouge; le Mont-Hulin, à l'est de Desvres, qui commande du haut de sa croupe de plus de six cents pieds tout le bas Boulonnais et s'appuie, en arrière, sur la vieille forteresse, non encore déclassée, de Boulogne, où Villequier centralise la défense. Montreuil, Crécy, Doulens, complètent plus au sud la ligne des places fortes.

Dès les premières hostilités, toutes les garnisons se sont mises en mouvement et ont inauguré une terrible guerre d'embuscades et de surprises, de réquisitions et de pillages.

La guerre de frontières, telle que la pratiquent les troupes des deux nations, reproduit presque constamment les mêmes scènes d'une barbare monotonie. L'un des deux partis a franchi les limites du territoire; il s'attaque à un village qu'il saccage de son mieux, et tandis qu'il ramène son butin, l'adversaire va l'attendre dans quelque passage favorable afin de reprendre ce qui vient de lui être volé et de faire le plus de mal possible à l'agresseur. Villageois et soldats sont mêlés à ces luttes où le sang coule en abondance et bientôt la contrée tout entière sera ruinée et dépeuplée.

Deci-delà pourtant quelque chevauchée héroïque se dégage de ces mêlées de soldats incendiaires et pillards et l'on peut admirer, sans réserve, le courage et le sangfroid d'un Rambures tombant à deux heures du matin avec ses quatre cents cavaliers, sur les *douze cents* Croates du

[1] *Gaz.*, 1635, nº 153, p. 613.

colonel Forgaz qui s'étaient logés dans Frévent[1] et taillant en pièce cette horde de bandits détestés[2].

De nombreux engagements avaient eu lieu le long de la frontière, de La Capelle à Auxi-le-Château, presque toujours favorables aux Français. Le duc de Chaulnes avait pris et rasé le fort de Pas en Artois (12 juillet); Audruick s'était rendu au marquis de Montcavrel (31 juillet) qui battait un peu plus tard à Landrethun-les-Ardres la cavalerie du gouverneur de Saint-Omer et ruinait le bourg de Tournehem. Les Espagnols de Hesdin s'étaient laissé surprendre par les Français de Crécy, aidés de six cents paysans, et il ne s'était sauvé qu'une centaine d'individus la plupart blessés gravement. Une compagnie de Villequier avait tué, blessé ou pris trente-cinq cavaliers d'Artois (27 avril). Les défenseurs du Mont-Hulin avaient « sauvé force bestiaux et charettes de blé » que les Espagnols avaient enlevés aux environs de Campagne-lès-Boulonnais. Enfin un engagement très vif avait mis en présence les garnisons de Renty et de Montreuil, et la première avait perdu plus de deux cents hommes dont cent trente prisonniers[3].

D'autre part « les habitants de Desvrenes, Guisnes et Brunem-« bert... par leurs fréquentes courses, avoient empesché celles « des Croates qui se sont retirez pour se mettre à l'abri de leurs plus « fortes places[4] ». Ces sauvages cavaliers avaient toutefois, aussi bien en territoire espagnol que sur la frontière française, exercé des cruautés inouïes[5]; les Espagnols qui payaient les services de ces brigands, durent les retirer d'Artois en Luxembourg (18 décembre)[6].

[1] *Gaz*, 1635, n° 169, p. 678. — Cf. Maslebranche, *Mém. cit.*, p. 575.

[2] « Ils ne se sont servis de leurs armes », disait de ces mercenaires avec indignation le comte de Charost, « que pour assas-« siner ou enlever de pauvres vieillards, « des femmes et des enfans; ajoutons à « ces crimes qui crient vengeance devant « Dieu les bruslemens qu'entre les gens de « bien la seule nécessité rend excusables « à la guerre... On auroit déjà exerçé de « terribles représailles », continue Charost, « si ces boute feux n'eussent esté plus « adroits à jouer des éperons que du cime-« terre ». — (*Gaz.*, 1636, n° 88, p. 364).

[3] *Gaz.*, n° 101, p. 404; n° 108, p. 433; n° 123, p. 494; n° 139, p. 557; n° 148, p. 594; n° 151, p. 615; n° 153, p. 613; n° 154, p. 617; n° 178, p. 714, etc. — *Merc. fr.*, t. XVI, p. 391.

[4] *Gaz.*, 22 septembre 1635.

[5] Une lettre de Montreuil, du 29 novembre 1635, insérée dans la *Gazette*, parle du meurtre d'une jeune fille de 12 ans, d'ongles arrachées à des paysans « avant que de les faire mourir », etc. — Cf. *Gaz.*, *Extr.*, 1635, p. 141.

[6] *Gaz.*, 1635, n° 183, p. 732.

L'avantage était resté presque toujours aux nôtres dans ces nombreuses rencontres, et le comte de Frézin « disgracié », dit la *Gazette*, « pour n'avoir point assez, au gré du Roi d'Espagne, ruiné la frontière « de France », fut remplacé au commencement de 1636 par le comte d'Hanapes dans le gouvernement d'Artois[1].

Les hostilités reprirent bientôt en divers points de la frontière, et à la fin de mars Villequier dut marcher en toute hâte sur Ardres, menacée par l'ennemi. « Ayant reçeu avis le 12 du courant », dit la *Gazette*, « que « les ennemis avoient dessein de venir brusler un village appelé la Basse « Ville d'Ardres, il fit promptement assembler sa cavalerie et s'avança « dans le pays ennemi avec trois cents chevaux composez de sa « compagnie qui est de cent maistres, commandez par le sieur d'Ivran, « de celles du baron de Busca, de Painleu, Alincthun, Godinctun et « Brunieaubois. En marchant il sceut des prisonniers et espions, que « les ennemis avoient pris un autre chemin pour s'en aller au Mont « Saint Eloy, rendez-vous d'un de leur corps qui se font pour s'opposer « aux bruslemens que le duc de Chaulne continue sur eux vers « Péronne, et qu'à cette fois ils avoient tiré toutes leurs garnisons, « depuis Bourbourg, Gravelines, Saint-Omer et Aire, jusques à « Hesdin. C'est pourquoi, outre ces 300 hommes, ledict sieur de « Villequier retint encore près de luy 70 maistres de la compagnie de « Conelle, celle de Roque et toute la noblesse du Boulenois avec « lesquelles forces il s'avança du costé d'Arras, où ayant fait montre « de peu de troupes pour attirer plus aizément les ennemis au combat, « ils n'ont osé paraistre, ledit sieur de Villequier ayant par ce moyen « préservé les frontières de leurs ravages[2] ».

Les troupes françaises, rentrant de Hollande, débarquaient d'ailleurs quelques semaines plus tard (7 juin) à Calais et à Boulogne, au nombre de huit mille hommes de pied et de deux mille cinq cents chevaux, et la présence de cette belle troupe[3] assurait provisoirement le respect de notre territoire.

Le danger était ailleurs. C'est par la Thiérache, que le prince Thomas de Savoie, avec trente mille combattants, pénétrait jusqu'au

[1] *Gaz.*, 1636, nº 58, p. 244.

[2] *Ibid.*, 1636, nº 52, pp. 219, 220.

[3] *Ibid.*, 1636, nº 86, p. 355, *Merc. fr.*, t. XXI, p. 217.— « Il ne se voit guère de « gens mieux faits «, dit la *Gazette*, « ni « desquels on doive se promettre plus de « services ».

cœur de la Picardie. On sait comment, après un instant de panique, Paris se ressaisit, et comment une armée de réserve, formée en quelques semaines, vint arrêter, sur l'Oise, la marche de l'ennemi.

La région maritime était restée en dehors de ces graves événements, dont elle n'eut à souffrir que par contre-coup, lorsque l'ennemi se fut retiré. Il fallut entretenir les troupes royales, rassemblées en très grand nombre le long de la frontière (2 novembre 1636). La basse ville de Boulogne eut, notamment, à sa charge « cinq compagnies, tant che- « vaulx légers que de cavaliers », qui devaient y loger et y vivre « par « estapes et contributions ». On s'empressa de déléguer à Villequier, qui se trouvait à Abbeville, Antoine de Lozière, l'un des échevins, pour lui *remontrer*, que l'exécution des ordres du Roi « causeroit la totalle « ruyne, tant des habitans de laditte ville que du païs, et feroit un « grand prejudice aux privilèges et franchises d'icelle » et le prier d'assister la ville « de son credict et faveur vers sa dicte Majesté et « Nosseigneurs de son Conseil[1]. »

Déjà à diverses reprises et notamment en 1633, on avait déchargé les Boulonnais du paiement d'une contribution militaire[2], et cette fois encore l'échevinage, qui appuyait ses réclamations sur une série de lettres patentes et d'arrêts du Conseil, obtint gain de cause auprès du Roi, grâce à Antoine d'Aumont.

La campagne de 1637 n'a été marquée, dans le nord de la France, par aucun événement important. Presque partout, cependant, sur la frontière, des escarmouches ont mis aux prises les garnisons des places fortes. Le zèle et la vigueur de Saint-Preuil qui commande, pour le Roi à Ardres, se sont manifestés dans diverses rencontres, à Eperlecques, à Audruick, à Fouquesolles, à Ruminghen et jusque dans un faubourg de Saint-Omer[3].

Les chevau-légers du comte de Charost, gouverneur de Calais, se sont signalés à Offekerque, à Vieille-Eglise, à Oye, et aux portes de Grave-

[1] *Délibération de l'échevinage sur le logement des troupes*, 2 novembre 1636. (Arch. Comm., publié dans l'*Impartial* du 2 novembre 1870, par l'abbé D. Haigneré).

[2] Cf. F. Morand, *Année boulonnaise*, Boulogne, 1859, in-12, p. 164.

[3] *Gaz*, 1637, nos 23, 35, 43, 45, 53, 68, 76, etc., pp. 101, 152, 192, 210, 246, 311, 345, etc., etc.

lines. Un lieutenant de Rambures, du nom de Duchesne, a jetté, dans la Canche, à Frévent, une troupe sortie de Hesdin et lui a tué soixante hommes; il refoulait peu après, jusqu'aux murs de Saint-Pol, un autre détachement, du gouverneur de Rivière, qu'il a taillé en pièces. Un combat, non moins heureux, délivre l'abbaye de Saint-Josse d'une attaque d'un parti d'Espagnols. Enfin, le sieur de Lambert, maréchal de camp, s'est emparé du château de Boz, en Artois.

Mais ce sont les troupes de Villequier qui ont remporté les avantages les plus considérables, entre Ruisseauville et Coupelle-Vieille, d'une part, sur la route d'Hucqueliers à Fruges (20 mai) et de l'autre, entre Desvres et Fauquembergue (3 juillet). Villequier conduisait en personne la première de ces deux expéditions qui coûta trois cents hommes à l'ennemi[1].

« Le 20 de ce mois (20 may 1637) », dit la *Gazette Extraordinaire* du 29 suivant (page 353), « le sieur Villequier, gouverneur de Boulogne, « estant sorti avec cinq cent chevaux et autant de fantassins, avança « quatre lieues dans le pays d'Arthois, où ayant posé trois embuscades, « il fit batre la campagne par ses coureurs. Il eut avis que trois cens « fantassins des ennemis s'estoient emparez d'un bois, entre Ruisseau- « ville et Coupelle[1], près de cette dernière, et encore d'un autre bois « qui fait la pointe de la forest de Cequi[2], entre lesquels bois, qui ne « sont qu'à la portée de mousquet l'un de l'autre, les François estoient « necessitez de passer. Le sieur de Villequier envoya aussi tost la « Mothe Belle-Isle, capitaine du chateau de Suceliers[3], pour comman- « der à l'infanterie d'avancer vers ces bois, où les sieurs de la Chioube, « Vière, Longfossé, Alingthum et Questinghem, capitaines au régiment « dudit sieur de Villequier, se rendirent pareillement et ayant investi « le bois de Coupelle dans lequel tous les Espagnols s'étoient retran- « chés, après avoir abandonné celui de Cequi, ils se ruèrent sur les « ennemis qui se défendirent deux heures durant, à la faveur d'une « haye qui sert d'enceinte à ce bois, des forts halliers et brossailles « duquel ils tascherent inutilement de se couvrir. Car encore que ce « genre de combat inusité aux nostres leur donnast mille peines, le « lieu les empeschant souvent de se pouvoir reconnoistre, si est ce que

[1] Sur la route d'Hucqueliers à Fruges.
[2] Créquy.
[3] Hucqueliers, chef-lieu de canton de l'arrondissement de Montreuil.

« les ennemis enfin furent entièrement défaits et en demeura sur la « place deux cents soixante et quarante furent faits prisonniers, sans « que les François y ayent perdu plus de quatre soldats et quelques « blessés ».

La Motte Belle-Isle commandait la deuxième entreprise et taillait en pièces les sept cents Espagnols engagés contre la garnison de Desvres[1].

Dès le 18 mars 1638 l'armée du Roi avait franchi la Somme, enlevé en passant le château de Saint-Pol et marché rapidement sur Saint-Omer, Villequier prit part au siège de cette place forte en s'emparant « de quelques forts qui incommodoient l'abord de notre armée[2] ». C'étaient le fort d'Acquambronne qui commandait la route de Lumbres et auquel il fallut envoyer quarante volées de canon, le château d'Enne, sur l'Aa, qui appartenait au vicomte de Fruges, celui de Frelinghen

[1] *La Gazette Extraordinaire* du 16 juillet 1637, nº 102, pp. 453-454, a publié sous ce titre : *La défaite de sept cens Espagnols par le duc de Villequier, gouverneur du Boulonnois*, un récit détaillé de cet évènement :

« Cependant que les régimens de Na- « varre et de Picardie se rafraichissoient « dans le Boulonnois, les Espagnols qui « sont en garnison sur les frontières de « l'Artois firent au commencement de ce « mois une entreprise sur le bourg de « Desurene, proche du Monthulin, vers « où ils s'avançèrent au nombre de trois « cens chevaux et quatre cents fantassins « espérant enlever les compagnies d'in- « fanterie qui sont en garnison dans ce « bourg, et piller ensuite tous les villages « voisins. Mais le sieur de Villequier, « gouverneur de la ville de Boulogne et « païs de Boulonnois, ayant eu promp- « tement avis de cette marche par les « païsâns, fit incontinent monter à cheval « la compagnie de carabins du sieur de « la Mothe Belle Isle, celle du Baron de « Courset et la seconde compagnie de « Chevaux légers, auxquels il joignit « encore quelques mousquetaires tirez « du bourg de Desurene, le tout com- « mandé par le dit sieur de la Mothe « Belle-Isle, lequel estant parti le 3 de ce « mois pour empescher le dessein des « ennemis, les attaqua si courageusement « jusques dans leurs embuscades, ou ils « s'estoient cachez pour attaquer la gar- « nison française, qu'après un combat « d'une heure les Espagnols furent con- « traincts d'en sortir et ensuite furent « entièrement défaits par les François « qui en tuèrent près de trois cents sur « la place, en firent cinquante prisonniers « qu'ils ont amenez dans Boulogne, et « chassèrent le reste jusques dans Fal- « kembergue* et dans les bois qui sont « autour. Tous les officiers et soldats « françois ont fort bien fait en ce combat, « mais particulièrement le sieur de la « Mothe Belle-Isle qui les conduisoit, « lequel eut son cheval tué sous luy d'un « coup de mousquet et fut blessé du « mesme coup an gras de la jambe. Nous « n'y avons perdu que quinze hom- « mes ».

[2] *Merc. fr.*, t. XXII, pp. 186, 190.

* Fauquembergue, chef-lieu de canton de l'arrondissement de Saint-Omer.

et quelques autres points fortifiés autour de Bayenghen et de Coulomby[1] qui gênaient le passage des vivres.

Le siège levé, non sans quelques pertes sensibles pour la troupe de Villequier[2], l'armée royale s'empara de Renty (17 août). On résolut de démanteler cette petite forteresse, et Villequier chargé de surveiller la chose « exécutant de trop près sa commission fust blessé d'un éclat « des ruines de la place, comme il la faisoit sauter par mines[3] ». Il commençait à se guérir de sa blessure, lorsque Lermont lui demanda ses carabins pour chasser de Zouafques une troupe d'Espagnols qui s'y étaient embusqués « pour attaquer les marchands qui alloient à la « foire de Lieques (4 octobre). » Il était en mesure, quelques jours plus tard, de venir servir près du Roi « les dernières six sepmaines de son « quartier[4] ». Ce fut alors qu'il obtint de joindre au gouvernement de Boulogne celui d'Etaples[5], que venait de rendre vacant la mort du marquis de Montcavrel (30 octobre 1638)[6].

La campagne de 1639, sur la frontière du Nord, eut pour principal résultat la prise de Hesdin qui débarrassa d'un voisinage particulièrement pénible une partie de la Basse-Picardie. Le Roi qui s'était avancé jusqu'à Abbeville (30 mai) vint visiter les travaux du siège (3 juin) et se logea dans le quartier d'Aumont[7] où il demeura jusqu'à la capitulation de la place (29 juin). Un coup de main heureux à Saint-Nicolas ; la destruction de divers petits forts le long de la frontière ; la chasse aux Croates du Cardinal-Infant occupèrent le reste de la campagne qui prit fin au commencement d'octobre[8] peu après la destruction de la flotte espagnole[9], anéantie à la bataille des Dunes sous les coups du célèbre Tromp.

1 *Gaz. extr.* du 7 juillet 1638, p. 330.

2 Dans la sortie du 23 juin, le sieur de Hames, cornette de la compagnie de Villequier et dix à douze soldats avaient été tués ou blessés. (*Ibid.*, p. 331).

3 *Merc. fr.*, t. XXII, p. 202. — *Correspondance de Richelieu*, t. VI, p, 101, 107.

Correspondance de Richelieu, t. VI, p. 221.

5 Archives de Monaco, fonds Aumont.

6 *Gaz.*, 1638, n° 154, p. 648.

7 *Ibid.*, 1637, n° 84, p. 369.

8 *Gaz.*, 1639, n° 146, p. 692.

9 Des cinquante trois vaisseaux dont se composait la flotte commandée par Don Antonio de Oquendo, vingt-trois s'échouèrent, quatorze furent pris et quatre brûlés. Plusieurs des vaisseaux dont l'*Amiral de Naples,* furent jettés sur les côtes du Boulonnais et du Ponthieu, à Wissant, à Dannes et à Merlimont. — Cf. *Gaz.*, 1639, n°s 149, 153, 156, 160, pp, 705, 728, 729, 732, etc.

Une tentative sur Hesdin du comte d'Isembourg, gouverneur d'Artois pour l'Espagne, marque sur la frontière le début de l'année 1640. Bellebrune, qui défend la nouvelle conquête, défait l'avant-garde ennemie au gué du Vieil-Hesdin, dans les bois de Saint-André et dans le village de Cavron[1]. On sait par les prisonniers qu'Isembourg « a quelque entreprise sur le Boulenois » et Villequier, prévenu par Bellebrune, prend ses dispositions de défense.

Mais bientôt le siège d'Arras détourne de ce côté toutes les forces des Espagnols, et les garnisons de Calais, de Guines, d'Ardres prennent à leur tour l'offensive vers Gravelines et vers Saint-Omer[2] pendant que Villequier va occuper sa place avec les troupes boulonnaises dans les opérations du siège, protégeant les convois de l'armée assiégeante, dont un seul sur douze est intercepté par la puissante cavalerie de l'ennemi[4], ou engagé dans les luttes qui se livrent autour de la place, à Frémicourt, par exemple, et à Sailly. Villequier et Grancey ont eu *leurs chevaulx tués sous eux*[5] dans cette dernière rencontre, où les troupes de Lamboy ont été mises en pleine déroute. Les Français entraient dans Arras pour n'en plus sortir, le 10 août 1640, et le Cardinal-Infant se réfugiait derrière ses lignes fortifiées entre Béthune et Lille.

Il ne restait plus en Artois, aux Espagnols, que deux places fortes Aire et Saint-Omer. Le siège d'Aire par La Meilleraye (21 mai - 26 juillet), fut le principal événement de la campagne de 1641, et Villequier eut l'occasion d'y déployer de nouveau son courage et son activité. C'est lui qui, avec le concours de Charost et de Gèvres amenait au camp, sous Aire, un convoi de six mille chariots contenant deux mois de vivres et des munitions pour l'armée[6]. C'est lui encore qui, lorsque plus tard La Meilleraye et Brézé durent se retirer devant les forces combinées des Lorrains et des Espagnols, fut chargé d'occuper les chemins de Saint-Omer à Aire avec deux mille chevaux, arrêtant

[1] Cf. *La défaite de six vingt volontaires de la ville d'Aire, en Artois, par le gouverneur d'Hesdin.* — *Gaz. Extr.* du 13 mars 1640, n° 34, p. 147.

[2] *Gaz*, n° 98, pp. 525, 528, n° 126, p. 691.

[3] *Ibid.*, n° 92, p. 500, n° 93, p. 509.

[4] *Gaz.*, n° 104, p. 579.

[5] *Ibid.*, n° 103, p, 369.

[6] C'est ce qui faisait dire au soldat, qu'ayant pour ennemi le baron de Beck. on devait mettre en sûreté les affaires de la *bouche*.

les convois destinés aux troupes du duc Charles et du Cardinal-Infant, « leur prenant grande quantité de chariots et leur faisant force pri- « sonniers ».

Aire fut reperdue, mais dix mille ennemis avaient succombé de misère et de faim pendant ce second siège[1], et la désertion des mercenaires, Allemands, Napolitains, Flamands, Espagnols, etc., qui composaient cette armée, en avait considérablement réduit les effectifs[2]. Aussi l'entrée en campagne de l'ennemi fut-elle assez tardive, l'année suivante. Une fausse attaque, pour occuper le fort Nieulet et isoler Calais (fin mai) fut déjouée par d'Harcourt, et Don Andreas Cantelmo tenta vainement de pénétrer en Boulonnais[3] avec les quatre ou cinq mille hommes de pied et les deux mille chevaux du comte de Fuentes (10-21 août). Mais Don Francisco de Mello mettait Guiche en déroute à Honnecourt, et jusqu'au 2 octobre, l'ennemi put ravager à tel point le pays reconquis que le gentilhomme qui commandait les troupes espagnoles crut devoir présenter des excuses au comte de Charost « pour les incendies et ravages » dont il « rejettoit la faute sur les « païsans de la frontière de France ». Ce qui n'a pas toutefois satisfait, ajoute le rédacteur, « les habitans du païs dans lequel ces violences ont « été exercées, qui ne furent jamais aussy animez, qu'ils sont à présent, « pour avoir leur revanche[4] ».

[1] « La faute de vivres est grande dans « le camp », écrivait de Boulogne, le 1er novembre, un correspondant de la *Gazette Extraordinaire*, nº 139, pp. 819-820, « et est encore accreue par les par- « ties qu'envoye incessament contr'eux le « sieur de Villequier, capitaine des gardes, « maréchal de Camp et gouverneur de « Boulogne et de Mont-Hulin, lequel a « eu ordre du Roy de se tenir sur les « chemins de Saint-Omer à Aire avec « deux mille chevaux, etc. »

[2] Cf. *Merc. fr.*, t. XXIV, p. 55, etc., p. 105, etc.— *Gaz.*, 1641, nº 67, p. 344, nº 98, p. 525, etc.

[3] Cf. Bibl. de Boulogne, ms. Scotté, p. 120.

[4] *Gaz.*, 1641. nº 113, p. 800.

II

Les premières relations épistolaires connues du cardinal Mazarin avec Antoine d'Aumont, marquis de Villequier, remontent à la fin de juillet 1643, mais il semble bien au ton de la lettre, qui n'est d'ailleurs qu'une réponse à un mémoire adressé par le gouverneur de Boulogne, il semble, dis-je, que la correspondance entre les deux personnages n'en est plus à ses débuts.

Nous sommes brusquement transportés au milieu des incidents de frontières auxquels, depuis huit ans déjà, Villequier se trouve intimement mêlé, comme on vient de le voir.

Aussitôt après Rocroy (19 mai), le Cardinal a fait décider le siège de Thionville, et tandis que le duc d'Enghien, secondé par Gassion, pousse vigoureusement l'attaque de la forteresse et que Guébriant tient en échec, dans l'est, les Bavarois et Charles de Lorraine, le duc d'Angoulême, qui commande sur la frontière du nord, s'efforce d'empêcher les Espagnols de détacher des troupes au secours de la ville assiégée. On pousse de temps en temps quelque colonne volante au milieu du territoire ennemi ; La Tour, par exemple, qui commande à Arras, depuis l'exécution de Saint-Preuil, lance vers Béthune une troupe d'élite de cent-vingt maîtres commandés par Du Vivier, Verderonne, Montgobert, La Verdure, et du Hameau qui remportent un brillant succès sur la cavalerie espagnole [1].

Cependant les avis reçus à la cour aussi bien que les renseignements recueillis par Villequier signalent une importante diversion que tente vers le Neuf-Fossé le comte de Fuensaldagne, renouvelant une tactique déjà plusieurs fois mise en œuvre par les Espagnols dans les campagnes précédentes. D'autres nouvelles, non moins menaçantes, annoncent que l'ennemi va attaquer le Mont-Hulin.

Le Cardinal prie (23 juillet) le duc d'Enghien, qui avait déjà envoyé mille chevaux au duc d'Angoulême d'en faire passer davantage « pour « aller couvrir le Boulonnois ». La Tour reçoit l'ordre d'envoyer

[1] *Merc. fr.*, t, XXV, p. 66.

les dix compagnies du régiment de Villequier que commande Manicamps. En attendant, Villequier se jette dans la forteresse menacée, il a rapidement organisé la défense et l'ennemi ainsi prévenu renonce à prendre l'offensive. « Vous voyez », écrit Mazarin au frère cadet d'Antoine, maréchal de camp qui est devant Thionville, « ce que « peut vostre maison pour prendre et conserver des places et si ce n'est « pas avec raison que je l'estime ».

Fuensaldagne s'est retiré en Flandre au bruit de la marche en avant des huit mille hommes du duc d'Angoulême. Et comme pendant ce temps Don Francisco de Mello s'est joint au général Beck pour aller vers Thionville, les troupes d'Angoulême tournent du côté de Mouzon pour se rapprocher de celles de Gassion et d'Enghien[1].

Alors la garnison du Mont-Hulin, dégagée par la retraite de Fuensaldagne, sort à son tour vers Arques, sous les ordres d'un des lieutenants de Villequier, le sieur de Lantanjac[2], tue quatre-vingts hommes de la garnison de Saint-Omer et enlève tout son bétail. Lantanjac, un autre jour s'en va du côté d'Aire et, sous les yeux de l'ennemi, force les redoutes bâties pour protéger Yzbergues, Molinghem, Pont-à-Bac, et fait subir des pertes considérables à tout ce malheureux canton.

Puis c'est Lermont qui pique droit d'Ardres sur Saint-Omer pour faire un exemple aux dépens des pillards de la garnison espagnole, attaque à l'improviste une demi-lune des défenses extérieures et passe au fil de l'épée tous ceux qui la gardent, à la réserve de cinq hommes qu'il force à crier *Vive la Reine!* « Tout celà sans que personne ose « parestre dessus les remparts[3] », dit un témoin de cet étonnant coup de main.

La Reine, dont on mêlait ainsi le nom à ces terribles scènes, aurait blâmé, sans doute, une pareille tuerie. Ne faisait-elle pas, en effet, déclarer par Mazarin qu'elle entendait qu'on évitât « toutes les violences et les « actions indignes des gens de guerre[4] ».

Les troupes du duc d'Angoulême, ramenées vers le nord après la

[1] *Merc. fr.*, 1643, t. XXV, p. 61.

[2] François Dassemaire, écuyer, sieur de Lantanjac, exempt des gardes du corps du Roi, lieutenant-colonel au régiment de Villequier et commandant du Mont-Hulin, mort en août 1645. (Cf. L. Bénard, *Inventaire des munitions du Mont-Hulin. Bull. Soc. Acad. de Boulogne-sur-Mer*, t. II, p. 367, 1875).

[3] *Merc. fr.*, 1643, t. XXV, p. 69.

[4] *Lettres du cardinal Mazarin*, t. I, p. 558. — Ce texte est du 30 janvier 1644.

prise de Thionville, avaient été renforcées par un corps de cavalerie envoyé par le duc d'Enghien et l'ennemi ne reparut pas sur la frontière du Boulonnais[1].

La campagne de 1644 commença au mois de mai. L'armée royale, dont Gaston d'Orléans avait réclamé le commandement, franchit la Somme le 16; Rantzau passait la rivière, à gauche, par Abbeville, La Meilleraye, au centre, par Amiens, Gaston d'Orléans, à droite, par Péronne, ou Gassion suivait de près avec un quatrième corps.

Gaston s'avance par Bapaume, Aubigny, Saint-Pol, Fruges et Nielles-lès-Blequin, où le fort de Stackenwert (?), abandonné par l'ennemi est livré aux flammes, puis il gagne Zouafques, et contourne l'inondation que les Espagnols ont produite en levant les écluses, et tandis que La Meilleraye s'empare rapidement des forts de Bajette, de la Capelle et de Saint-Folcuin et construit un pont sur l'Aa; Antoine d'Aumont, qui a laissé son gouvernement à son frère Roger, abbé d'Uzerches[2], est à l'avant-garde avec son autre frère Charles. Il est parti en hâte avec la noblesse et la milice du Boulonnais au début des hostilités et s'est saisi des postes et passages qui empêchent d'entrer dans Gravelines[3] dont on va commencer le siège; mais Gassion vient prendre sa place dans les lignes d'investissement et ramène sa troupe dans le Boulonnais pour s'en servir, comme dit le *Mercure françois* « dans la nécessité des occasions[4] ».

L'armée navale des Hollandais s'est présentée devant Gravelines, mais comme elle n'est composée que de gros vaisseaux, elle ne peut pas empêcher les « bellandres », à fond plat, que possède l'ennemi, d'amener de Dunkerque sept à huit cents hommes de renfort avec des munitions, et Gaston presse Villequier, à peine rentré à Boulogne, de rassembler en toute hâte, dans son gouvernement, les « bellandres » qui pourraient s'y trouver, et de les lui envoyer au plus tôt « avec les voiles et apparaux, « chacune garnie de deux ancres et de deux cables et de cinquante ou » soixante planches[5]. »

Villequier rendit bien d'autres services à l'armée de siège pendant

[1] *Lettres du Cardinal Mazarin*, t. I, pp. 247-248.
[2] Lettre CVIII.
[3] *Mém. de Montglat* (Petitot, t. XLIX, p. 444).
[4] *Merc. fr.*, 1644, t. XV 2e partie, pp. 5-7.
[5] Lettre CX.

les deux mois que durèrent les opérations devant Gravelines : « Escorte « des voitures de la trésorerie[1], confection et transport de fascines[2], « fourniture de pieux, envoi de mousquets[3], etc., etc. » A deux reprises Piccolomini a menacé de tourner les positions françaises, et l'on a envoyé le gouverneur de Boulogne jetter de l'infanterie dans la place d'Ardres[4]. On lui a, une autre fois, demandé une troupe de six à sept cents hommes, en attendant l'envoi des renforts qu'on doit envoyer de la Cour[5].

On avait ouvert les tranchées devant Gravelines le 1er juin, la place s'est rendue le 28 juillet, au moment où Gaston se disposait à donner assaut, et Mazarin, qui n'a pas manqué d'informer la Reine du concours actif prêté par d'Aumont « pour tout ce qui regarde le siège », lui envoie coup sur coup les lettres les plus flatteuses et les plus reconnaissantes[6].

La campagne si bien commencée se poursuit par la prise d'un certain nombre de redoutes qui vont assurer à l'armée française le cours de l'Aa et l'entrée de la Flandre. Une des plus importantes est l'abbaye fortifiée de Watten, qui commande Saint-Omer et que Gassion a emportée quelques jours après la reddition de Gravelines. Renforcée par les soins des deux d'Aumont, cette nouvelle conquête est confiée à la garde de Manicamp[7].

Les escarmouches avaient continué, pendant ce temps, le long de la frontière. Les Espagnols de Saint-Omer avaient couru jusqu'à Campagne-en-Calaisis qu'ils avaient dévasté, et s'étaient fait battre au Moulin de Crezeque par Tassancourt, tandis que la garnison du Mont-Hulin, sous ce même Lantanjac dont il a déjà été question plus haut, prenait une sanglante revanche d'un parti ennemi qui avait « pétardé » l'église de Doudeauville[8].

Au moment où Villequier allait prendre un repos exigé par l'état de sa santé, une douloureuse nouvelle lui arrivait de l'armée d'Allemagne. Charles, son frère, marquis d'Aumont, devenu lieutenant général, venait

[1] Lettre CXI.
[2] Lettre CXIII.
[3] Lettre CXV.
[4] Lettre CXII.
[5] Lettres CXIV et CXVI.
[6] Lettres III et VI.
[7] Lettre VI. — Cf. *Bibl. Maz.*, ms. n° 2216, f° 390. — *Merc. fr.*, 1644, t. XXV, pp. 57-77. — *Mém. de Montglat* (Petitot, t. XLIX, p. 451).
[8] *Merc. fr.*, 1644, t. XXV, 2e partie, pp. 140-141.

de mourir à Spire, des suites d'un coup de mousquet dans la hanche reçu au siège de Landau. Ne voulant rien oublier pour s'emparer d'une place qui assurait le quartier d'hiver de l'armée « il fit ses approches », dit le *Mercure* « et mit en batterie son canon avec une prompti« tude si grande, qu'il faisoit tout d'un mesme temps l'office de soldat « et de capitaine, mais s'il agissoit avec grande ardeur, les assiegez, qui « se trouvoient au nombre de quatre cens hommes, ne temoignerent « pas moins de chaleur à se bien deffendre. En effect, la courtine étoit « quasi tousjours toute en feu. Il arriva que le marquis, qui ne con« sideroit pas le peril pour venir à bout de son entreprise, receut, le « quatrieme jour, une mousquetade à la hanche, dont il mourut quel« que temps apres. »

« Perte fort considérable à la France », ajoute le chroniqueur, « fort « sensible à tous les soldats et particulièrement regrettée du Duc « d'Enguyen, qui faisoit une merveilleuse estime de son courage et de « sa conduite[1] ».

La mort de Charles d'Aumont est pour Mazarin l'occasion de fournir à Villequier de nouvelles preuves de l'amitié affectée qu'il lui a maintes fois témoignée dans ces deux dernières années. La brillante conduite de notre personnage au passage de la Colme (1645), allait bientôt donner matière à de nouvelles manifestations de la sympathie un peu bruyante du Cardinal.

« Dès que le printemps fut venu », dit Montglat[2], « le duc d'Orléans « assembla son armée et s'avança jusqu'à Calais pour donner les ordres « à tout et de là il se rendit à Auvat (Watten) où l'armée étoit campée. « Il fut en ce lieu résolu de passer la rivière de Colme ; ce qui étoit « difficile, à cause qu'elle est profonde et marécageuse; il ne laissa « pas de marcher de ce coté là, ou il trouva Piccolomini retranché « à l'autre bord de la rivière qui salua l'armée françoise de son artilletie, « laquelle lui répondit de même. Mais M. le duc d'Orléans jugeant « le passage impossible, feignit de marcher vers la Lys et s'avanca « jusqu'au Neuf Fossé.

« Durant cette marche », continue Montglat, « Villequier, avec la

[1] *Merc. fr.*, 1644, t. XXV, 2e partie, p. 132.

[2] *Mém. de Montglat* (Petitot, t. L, p. 13).

« milice du Boulonnois et les régimens de Rambures, de Noir-
« moutier et de Clanleu marcha secrètement devers la Colme et, ayant « trouvé toute la campagne inondée, il fit mettre l'infanterie dans l'eau « jusqu'à la ceinture, et par ce moyen, il passa ce marais jusqu'à l'autre « bord, ou il fut attaqué par un gros d'Espagnols qui gardoient ce « passage; mais ayant tiré deux coups de canon pour avertir qu'il « étoit passé, le maréchal de Gassion tourna tête droit à lui et y arriva « pendant le combat qui étoit fort chaud de part et d'autre[1] ».

« Mais les Espagnols, voyant arriver ce secours, se retirèrent, et « le maréchal ayant passé dans l'eau comme avoit fait Villequier, fit « faire quantité de ponts sur lesquels l'armée passa deux jours après « à Lobergue et aussitôt investit le fort de Mardick, Piccolomini, qui « avoit suivi les Français quand ils s'approchèrent de la Lys, voyant

[1] Voici en quels termes l'anonyme de Bourbourg raconte ce même épisode :

« L'an 1645, l'armée du Roy estant « derechef venue à travers la Chastellenie « de Cassel, vint droict à Looberghe, en « dessing de passer la rivière Colme. Les « Espaignols les previnrent et deffen- « dirent courageusement le passage quel- « ques jours. Les Franchois ne voyant « d'apparence d'y réussir, se rethirèrent « et voltigèrent quelcque temps le pays, et « ayant detache quelques trouppes soulz « la commande du maréssal* d'Aumon « pendant que les Espaignols estoyent « allés au quartier de rafraischement, « laissant garde assez legere sur la Colme « de Berghe, d'Aumont et ses troupes « vinrent tout à l'impourveu par le Pont « Abbesse** descendirent à travers le « village de Cappelbrouq (quoyque tout « inondé), passèrent jusques à ventre « dans les eaux, firent un passage dans « la Basse Colme au lieu nommé Speje « (Ecluse)*** environ le my-chemin de « Bourbourcq à Lincque; d'abord se « fortifierent ès masures de la cense de « Plumhoison. Quelques trouppes espa- « gnoles, avecq les guarnisons de Bour- « bourg et autres lieux s'y rendirent avecq « quelques pieches d'artillerie, atta- « querent de loin les Franchois par trois « endroits, mais par faulte de courage de « les pousser tout oultre, quoyqu'ils « l'avoyent assez belle puisqu'ils avoient à « faire contre des trouppes tout mouillées, « le soir venu, ils quittèrent le camp et « se rethirèrent en lieu de seureté. Le « lendemain on vit toute l'armée de « France sus, et assez éclatante audessus « l'avant dict canal, comme mestre de la « campaigne marcher droict au fort de « Mardicque qu'ils prirent en peu de « jour ». (*Relation du progrès et décadence de la ville et chastellenie de Bourbourq, ses ruynes et désolations arrivées pendant un demi siècle... depuis 1635 jusques à 1685. (Mém. Soc. Dunkerquoise,* 1856, pp. 175-176).

* Il ne fut maréchal qu'en janvier 1651.

** Sur la Colme, entre Watten et Linck.

*** Entre Cappel brooke et Link existe encore une vieille écluse dite *Cheval de bois ;* sur un Wattergand qui se jette dans la Colme, à Linck. C'est peut-être, dit Coussemaker, l'endroit indiqué ici (*Loc. cit.*, p. 176).

« leur contremarche, en fit autant, mais trop tard, car il la trouva « passée et Mardick bloqué dès le 20 de juin[1] ».

Ce coup d'éclat, qui mettait Villequier singulièrement en relief, ne lui valut pas seulement les compliments de la Cour. La Reine voulut lui envoyer ce que Mazarin appelait dans son jargon « une petite *aiute de coste*[2] », témoignage, à la fois, de l'estime qu'elle faisait de sa personne et de la satisfaction qu'elle avait de sa conduite[3]. Peu après il était promu lieutenant général « pour le service qu'il venoit de rendre », dit Montglat, « au passage de la Colme, dont la profondeur est si « grande, que pour estre maistre un autre fois de ses bords, il fut « résolu de prendre le fort de Linck qui est situé dessus[4]. »

Mardick avait succombé le 20 juillet, Linck capitula le 23 ; Bourbourg, Cassel, Estaires, Merville, Saint-Venant, Béthune, Lillers, Lamothe-aux-Bois, Armentières, Menin, se rendirent successivement, et les garnisons espagnoles de Saint-Omer et d'Aire se trouvèrent ainsi complètement cernées par les troupes du Roi. La campagne s'achève sous Gassion et Rantzau par la prise de Pont-à-Vendin, de Lens, d'Orchies, d'Arleux ; toutefois les Espagnols ont pu reprendre, par surprise, une nuit du mois de décembre, la forteresse de Mardick, qu'il faudra péniblement reconquérir l'année suivante.

[1] *Mém. de Montglat* (Petitot, t. L, p. 13).

[2] *Aiuto di costa,* gratification.

[3] Lettre VIII.

[4] *Mém. de Montglat*, p. 15.

III

La correspondance se poursuit avec les exagérations d'affection et de zèle dont Mazarin est volontiers prodigue. Un jour il promet de s'employer de tout son cœur pour le fils de Villequier[1]; un autre jour il vient offrir à ce dernier des condoléances dramatiques sur la mort de son beau-neveu, le comte de la Recheguyon. Les d'Aumont sont des meilleurs amis *qu'il ait au monde*, et s'il pouvait *de son sang soulager leur douleur*[2], il le ferait avec grande satisfaction[3].

Rien d'ailleurs qui rappelle, dans les lettres que nous possédons, les nouvelles prouesses de Villequier. Véritable type du général de cavalerie des guerres modernes, il dirige, en avant de l'armée, un large service d'éclaireurs[4]. A Courtrai et à Lens, comme à Gravelines, c'est lui qui investit la place. Dans la marche vers Ypres, il enfonce, par une charge soudaine, la cavalerie ennemie qui protège les fourrageurs et lui enlève équipages et butin. Au Pont-à-Vendin, il dégage les Anglais du prince Robert pressés par Piccolomini.

Le régiment de cavalerie de Villequier s'est fait, dans toute l'armée, une si belle réputation qu'on cherche à l'augmenter de deux compagnies nouvelles[5].

Pendant qu'Antoine d'Aumont chevauche ainsi à l'avant-garde de l'armée de Gassion, et prend une part fort active aux événements de guerre qui se pressent à la frontière du nord, c'est son frère l'abbé, qui continue à tenir sa place à Boulogne et qui doit donner, notamment, son concours à l'enquête sur les prises des corsaires boulonnais, que vient faire le sieur Le Roux, lieutenant général de robe-longue, en la grande prévôté de France[6].

La blessure et la mort de Gassion sous les murs de Lens (28 septembre 1647), avaient fait passer, temporairement, le com-

[1] Lettre IX.
[2] Lettre X.
[3] *Mém. de Montglat* (Petitot, t. L., p. 72, etc.)
[4] Lettres XI, XIII, XIV.
[5] Lettres XV, XVI. — Cf. Lettres CI, CII.
[6] Lettre XII.

mandement de l'armée assiégeante entre les mains de Villequier, et Rantzau, qui venait d'arriver, déclarait que l'honneur de cette conquête reviendrait à Villequier et à ses officiers[1]. Quelques jours plus tard (3 octobre), Lens capitulait[2], mais pendant ce temps, l'archiduc Léopold reprenait Dixmuyde que Rantzau avait enlevée le 19 juillet précédent. Ce fut la fin de cette campagne qui nous avait donné La Bassée et Lens, mais qui nous coûtait un grand général et nous faisait perdre Comines, Armentières et Landrecies. Les troupes fatiguées par de longues marches et manquant parfois de pain avaient un peu fondu au cours de cette année, et Mazarin se préoccupait de voir si promptement dépérir des régiments que l'on avait travaillé à former pendant des années entières, avec des soins continuels. Le Cardinal presse Villequier de s'appliquer particulièrement « au faict des vivres », d'annoncer aux soldats l'approche de la *monstre* qui est arrivée à Amiens, et d'en ménager les deniers pour pouvoir dépenser ce qui restera en travaux indispensables, que la gene du trésor empêche tout-à-fait de pouvoir entreprendre[3]. « Les finances du Roi sont si « épuisées », écrit encore Mazarin à Villequier[4], « qu'il faut que les « provinces suppléent à ce deffault et fassent un effort pour contribuer « à la subsistance des troupes, et je ne doute point qu'en cette occasion « vous ne donniez une nouvelle marque du zèle que vous avez toujours « faict paroistre pour le service de Sa Majesté. » Allusion très directe aux difficultés qu'avaient déjà trouvé, en Boulonnais, de precedentes tentatives de contributions militaires.

Tout en adressant à Villequier les ordres pour mettre en quartier d'hiver les troupes qui revenaient du siege de Lens, Mazarin l'avait autorisé à faire encore, si l'occasion s'en presentait, quelque entreprise sur l'ennemi, et Villequier, après avoir ravitaillé Lillers et Saint-Venant, poussait, en novembre, une pointe audacieuse jusqu'au faubourg de Saint Amand qui devait faciliter, pour l'hiver, les contributions de La Bassée et de Cambrai[5].

Villequier demeure encore au milieu de ses troupes ; il a mille choses à faire pour remplir les instructions minutieuses dont Le Tellier

1 Lettre XVII.
2 Lettres XVI et XVII.
3 Lettre XVI.
4 Lettre XIX.
5 Lettre XX.

l'accable. Assurer vers Lillers la sécurité des voituriers inquiétés par les bandes du vicomte de Samer ; interdire aux gouverneurs du Mont-Hulin et d'Ardres de faire des courses dans les villages qui se sont soumis à la contribution, et dont le Roi défend qu'on exige rien autre chose ; faire garder sévérement les passages « par ou les soldats « des troupes de l'armée et des garnisons des places de Flandres se « peuvent retirer. » Les désertions sont devenues très faciles par la négligence des gouverneurs. Il est des régiments, comme celui de Salbris, à la garnison de Béthune, qui sont réduits à ne plus pouvoir faire le service de place. « On enverra des officiers de la prévôté « pour avoir partout l'œil à ce que la garde se fasse si soigneusement, « qu'aucun officier ni soldat ne se puisse sauver sans estre arresté. »

Il faut encore que Villequier prépare d'avance la démolition des fortifications de Lens qu'il dirigera au printemps; inspecte les garnisons de Béthune, d'Arras, d'Hesdin, etc.; renforce les compagnies de tel ou tel régiment; concentre sur Montdidier les troupes anglaises ; « fasse « retirer des régiments et compagnies suisses » les soldats des autres régiments étrangers ; veille aux vivres ; règle la solde ; habille et chausse à neuf toute l'infanterie, etc., etc.[1]

Et cependant sa présence serait bien utile à Boulogne, pour régler la question fort délicate du logement du régiment écossais de Douglas qui doit prendre ses quartiers d'hiver dans cette ville, que des privilèges séculaires exemptent du logement des gens de guerre.

Le Roi veut continuer à Douglas « le bon traitement qu'il a toujours reçu » et il a décidé que ce régiment logerait dans la haute et basse ville et ne serait « à charge aux habitants que pour l'ustancille ». Mais le baron de Colembert, lieutenant du roi, qui commande en l'absence de Villequier, et déjà à Réty, a fait rebrousser chemin aux malades du régiment que l'on envoyait en convalescence de Calais à Desvres, s'entend avec le maïeur Jacques Framery pour loger les Ecossais « dans « la basse-ville soubz de simples couverts sans hostes ny ustancilles[2] ». Plaintes des officiers, réunion du conseil de guerre, envoi du marquis de Piennes, maréchal de camp, pour informer de ce qui s'est passé, loger la troupe et intimer aux habitants l'ordre de lui fournir l'usten-

[1] Lettres CXVIII et suiv. [2] Lettre CXXIII.

sile règlementaire, querelle du marquis avec le baron de Colembert, etc., etc. Framery est mandé à la Cour pour rendre compte de sa conduite[1] et Colembert est sévèrement blâmé.

On avait laissé à Villequier la disposition du reste de son gouvernement pour loger son régiment de cavalerie en tels lieux qu'il estimerait. On désirait seulement qu'il enlevât « sa substance pendant « le quartier d'hiver, ensemble ce qui luy sera ordonné pour ses recrues » et que la dépense en fût « régallée sur tous les lieux » qui dépendaient de ce gouvernement. « On en use de mesme en une partie des provinces « du royaume, ajoutait Le Tellier, messieurs des finances n'ayant pu « dans la nécessité présente, trouver d'autres moyens pour mettre les « troupes en meilleur estat de servir qu'elles n'ont esté la campagne « passée[2] ».

La province réclama toute entière, et Villequier voulut bien se faire l'interprète de ses doléances. Le Tellier, tout en protestant contre des privilèges qui rendent la condition des peuples du Boulonnais beaucoup meilleure que dans les autres provinces, apprenait au gouverneur, le 6 décembre, que le Cardinal avait fait trouver bon à la Reine que cette province pourvût « seulement à l'entretenement des « dites compagnies durant l'hyver sur le mesme pied de ce qui sera « ordonné aux autres troupes de mesme qualité, qui est deux montres, « les fourrages et les ustanciles suivant le règlement, *qui est tout ce « qui peut se faire pour le soulagement du pays*[3] ». Bientôt M. de Clermont viendra répartir dans la province « l'imposition de la subsis- « tance et des fourrages du régiment de Villequier ».

Il est d'ailleurs expressément recommandé par le Roi aux officiers, de maintenir « bon ordre et discipline sans rien prendre des habitans « du lieu ny d'autres, qu'en payant, si ce n'est l'ustancile qui sera « fournye gratuittement » conformément au règlement du quartier d'hiver[4].

Le commencement de l'année 1648 trouve Villequier, déjà en campagne, inquiétant les abords de Tournay et de Douai, et poussant

[1] Lettre CXIX.
[2] Lettre CXXIV.
[3] Lettre CXXIV.
[4] Arch. de Monaco, fonds d'Aumont.

jusque dans un faubourg de Lille « où il fit quelques prisonniers et « prit plusieurs chevaux, mesme ceux du gouverneur[1] ». Un peu plus tard il combinait avec Paluau, qui commandait à Courtray, et l'ingénieur militaire Le Rasle, les moyens de renforcer la garnison de cette ville[2] à l'aide des recrues de Lens et de La Bassée.

« Se précautionnant », dit la *Gazette*[3], « contre les ennemis qu'il « pourroit trouver en chemin, il manda son régiment de cavalerie qui « faisoit le nombre de trois cens chevaux et cent gentilshommes « Boulonnois qui vinrent de leur bon gré à la première semonce qu'il « leur envoya faire, tant cette noblesse se montre zélée au service du « Roy à son ordinaire, comme il paroît en ce que n'estant ni payée « ni autrement tenüe de se trouver en cette action, elle s'y porta « néantmoins avec autant ou plus de résolution et de courage que « plusieurs qui y sont tenus par le devoir de la charge ».

Le plan de Villequier est de marcher sur Courtray « au travers du « pays ennemi et contre l'opinion des ennemis mesme ». On part d'Arras pour La Bassée dans la nuit du 3 au 4 mars. Cent cavaliers du régiment de Chappes courent en avant avec cent mousquetaires en croupe « pour travailler aux ponts » ; Sainte-Colombe a fini son premier pont au Quesnoy quand, à l'aube, Villequier arrive et passe. Un deuxième pont est construit dans les mêmes conditions à Warwick, sur la Lys. Paluau attend, avec sa cavalerie, au pont de Marquette, où se fait de nuit la jonction des deux troupes et au retour on enlève un convoi de sel et d'autres provisions que l'ennemi conduisait de Lille à Ypres.

Villequier, cette mission terminée, se rend à La Bassée où il doit transférer les munitions de guerre enlevées de Lens dont la démolition est commencée sous ses yeux[4]. Il rejoint par Doullens l'armée de Condé et se signale presque aussitôt par un nouveau coup de main en enlevant un convoi parti de Lille pour ravitailler Ypres, que Condé allait bientôt investir[5]. Un peu plus tard (6 août), Villequier s'emparait d'Estaires

[1] *Gaz.*, 1848, nº 8, p. 72.

[2] Lettres XXI, XXII, CXXXI, CXXXII. — Cf. *Gaz.*, 1648, nº 24, p. 211, nº 38, p. 329.

[3] Cf. *Le renfort de quinze cents hommes n'aguère conduit à Courtray avec la défaite d'un convoi des ennemis par le sieur de Villequier.* (*Gaz. extr.*, nº 38, p. 329 et suiv).

[4] *Gaz.*, 1648, nº 33, p. 292. — Cf. Lettres CXVIII, CXXI.

[5] Lettre XXII.

que les Espagnols avaient occupé en marchant sur la Lys, et faisait trois cents prisonniers, puis il prenait une part importante à la victoire remportée treize jours après (19 août), par Condé, dans les plaines de Lens[1].

Le combat de cavalerie qui décida du sort de cette grande journée avait commencé par l'enfoncement de la première ligne française rejetée en désordre sur la seconde où commandaient Villequier et La Moussaye qui avaient été faits prisonniers. « Le premier s'avisa », dit Mme de Motteville « de dire à ceux qui l'avoient pris qu'il étoit blessé et « qu'il leur donneroit deux cens pistoles s'ils vouloient le mener à Lens, « qui étoit tout proche ». Lens était en effet retombé, la veille, aux mains de l'Archiduc. « Comme les ennemis étoient encore dans la créance qu'ils « gagneroient la bataille », continue Mme de Motteville, « ils ne firent « pas de difficulté. Le marquis de Villequier ne douta pas, de son côté, « que M. le Prince ne demeurât victorieux, que l'étant, il ne manqueroit « pas de venir sur Lens, et que reprenant cette place il le sauveroit : ce « qui arriva comme il l'avoit pensé, car la bataille donnée, M. le Prince « envoya aussitôt des troupes se saisir de la ville, et Villequier fit lui-« même la capitulation et devint le maître de ceux qui, deux heures « auparavant, étoient les siens[2] ». « Voyant la bataille perdue », dit de son côté Montglat, « les Espagnols, qui étoient entrés dans Lens avec « Villequier fait prisonnier, se rendirent tous à lui avec la ville. Il reçut « l'un et l'autre et leur promit quartier, après leur avoir fait quitter les « armes[3] ».

Le 31 août, Villequier mettait entre les mains du vidame d'Amiens, qui l'attendait à Doullens, les cinq mille prisonniers de la bataille de Lens « dont il y a », dit la *Gazette*, « près de trois cens Espagnols « naturels, sept à huit cens officiers, sans compter six cens blessez qui

1. *Mém. de Montglat* (Petitot, t. L, p. [illegible]).

2. *Mém. de Mme de Motteville*, [illegible] (Petitot, t. XXXVIII), p. [illegible].

3. *Mém. de Montglat* (Petitot, t. L, [illegible]). — [illegible] bataille de Lens [illegible] — Ms. *Scotté*, p. [illegible], Bibl. de Boulogne.

« sont demeurez à Arras pour s'y faire panser et quelques uns encore « à mesme fin dans notre armée [1]. »

La reprise de Furnes suivit la bataille de Lens, mais peu après le prince de Condé retournait à Paris (20 septembre), par ordre de la Reine, qui défendit de plus rien entreprendre à cause des *barricades;* Condé parti, Villequier prenait le commandement de l'armée qu'il ramenait entre Hesdin et Saint-Omer.

La Fronde venait de commencer ; on ne voit pas qu'Antoine d'Aumont ait joué aucun rôle particulier au début de la guerre civile. Son gouvernement est demeuré inébranlablement fidèle à la cause royale et, à son instigation, une assemblée qui se tient, le 24 janvier 1649, à l'hôtel de l'Echevinage et à laquelle assistent les gens du Roi et les messieurs de la ville, délègue à Saint-Germain-en-Laye Claude Lesseline, maïeur, et Marc Stricq, échevin, pour témoigner au Roi et à la Reine-Mère, de l'attachement des Boulonnais « au nom de ceste ville « et de tout le païs [2]. »

Villequier était auprès du Roi, remplissant sa fonction de capitaine des gardes, qui ne fut marquée, pendant son *quartier*, que par l'arrestation, dans la cour du château, le 5 mars, du maréchal de Rantzau, remplacé à Dunkerque par le comte d'Estrades [3].

Ce n'est qu'après la surprise manquée de Cambrai que le Cardinal reprend, pour consoler d'Aumont de cet échec [4], une correspondance interrompue depuis plus de neuf mois (8 juillet 1649).

Cambrai, occupé par une faible garnison, avait été brusquement investi par d'Harcourt et Villequier le 24 juin [5]. Mais tandis que Villequier était occupé par une fausse attaque de la cavalerie ennemie et que Fleckstein, qui commandait les auxiliaires allemands, s'efforçait de lui venir en aide, l'archiduc, favorisé par un épais brouillard, avait

[1] *Gaz.*, 1648, n° 137, p. 1207.

[2] Arch. commun. de Boulogne.

[3] *Gaz.*, 1649, n° 23, p. 146. — D'après Montglat le maréchal était accusé d'intelligence avec les Espagnols ; il ne fallut pas moins de onze mois pour reconnaître son innocence.

[4] Lettre XXIV.

[5] *Mém. de Montglat* (Petitot, t. L, p. 177).— Cf. *Lettres du Cardinal Mazarin*, t. III, p. 350 à 353.

jetté un secours de quinze cents hommes dans la place, et d'Harcourt, qui n'avait pas de matériel de siège, avait cru devoir se retirer contre l'opinion de Villequier, de Broglie et de Puységur, en couvrant la frontière menacée vers Béthune par les troupes de l'archiduc[1]. Quelques jours après Villequier passait l'Escaut à la nage, près de Bouchain[2] et venait, avec Quincé et du Plessis-Bellièvre, canonner Condé qui tombait, pour quelques jours seulement, entre les mains de l'armée royale[3].

Il prenait part, ensuite, à divers chocs de cavalerie entre Douai et Valenciennes[4]. Un jour, à la tête des gardes du comte d'Harcourt il tournait l'ennemi qu'il taillait en pièces, « à la réserve du peu de fuyards « qui se jettèrent premièrement dans le faux bourg de Valenciennes, « où ils furent poursuivis par les dits sieurs de Villequier et du Plessys, « et leur nombre encore diminué par le carnage des plus paresseux ». Un autre jour il rencontrait une troupe de Croates qu'il chassait jusqu'aux portes de Douai « d'où il eut bien de la peine à faire retirer « ses gens qui estoient entrez jusque dans la contrescarpe, nonobstant « la mousqueterie et le canon. » Puis ce fut un grand convoi qu'il amena à d'Harcourt vers le Quesnoy, après un engagement contre deux mille chevaux et mille mousquetaires qui voulaient lui couper la route[5]. La cavalerie ennemie se retira derrière la Lys, à l'abri d'Armentières,

[1] Lettre XXV. — Puységur a largement raconté ce malheureux épisode (Mémoires de Jacques de Chastenet, seigneur de Puységur, publiés et annotés par Ph. Tamizey de Larroque, Paris, [illegible], t. II, p. [illegible]). Il [illegible] Villequier [illegible] Mazarin [illegible].

[2] « [illegible] Nous [illegible] passer l'Escaut « [illegible] « [illegible] « [illegible] « [illegible] « [illegible] « [illegible] « [illegible] sieur de Villequier passa à la nage avec « cinq ou six cents chevaux [illegible] « avec l'infanterie [illegible] pont sur « l'Escaut, à une demi-lieue de là, où « elle passa toute, et une partie de notre « cavalerie trouva un lieu plus bas sur « la main droite de notre pont, où les « chevaux ne nagèrent pas, à la vérité, « mais la plupart [illegible] « à la selle. Nous allâmes cette nuit-là « camper au camp des ennemis et le « lendemain nous marchâmes droit sur « Valenciennes..... » (Mém. de Puységur, t. II, p. [illegible]).

[3] Mém. de Montglat [illegible], t. I, p. [illegible].

[4] Gaz., [illegible], n° [illegible], p. [illegible], n° 90, p. [illegible], n° [illegible], p. [illegible].

[5] Gaz., [illegible], n° 108, pp. [illegible].

et l'armée française fixa son quartier principal à Saint-Riquier, sous le commandement du comte de Quincé « pour l'absence dudit sieur de « Villequier qui est allé dans son gouvernement de Boulogne[1] ».

L'activité de Fuensaldagne, qui commande en Flandre, s'est manifestée en plein hiver par des manœuvres qui ne furent arrêtées que par les eaux ; les troupes de Villequier et de La Ferté étaient encore sous les armes, aux environs de Béthune et de La Bassée, le 24 décembre. Rambures, Bournonville, et d'autres régiments vécurent sur le pays pendant tout cet hiver, mais, sur la demande de Villequier, le nombre des cavaliers fut réduit à six compagnies[2].

Avant de regagner sa résidence, Antoine d'Aumont avait assisté, avec ses troupes (13 novembre), à la destruction, par Chamfort, de la fortification de Lillers « n'ayant pas été jugé à propos de la conserver, « pour ce qu'elle estoit de trop grande garde, et que sa conservation « n'avoit pas d'importance. »

[1] *Gaz.*, 1649, n° 141, p. 1091. — Joachim, comte de Quincé, alors maréchal de camp, devenu l'année suivante lieutenant général, et dix ans plus tard ambassadeur d'Espagne.

[2] Lettre CXXIII.

IV

Retenu à la frontière jusqu'au cœur de l'hiver, Villequier n'avait eu aucune part dans la première Fronde, et lorsqu'il revint prendre son quartier de capitaine des gardes en janvier 1650, il fut assez heureux pour n'avoir point de rôle à jouer dans les événements qui se déroulèrent, avant la reprise des hostilités en Flandre. Lorsque le 18 janvier on voulut arrêter les Princes au Palais Royal, ce fut Guitaut, capitaine des gardes de la Reine, et son neveu et lieutenant Comminges, que l'on chargea de cette exécution, quoiqu'elle fut dans les fonctions qu'exerçait, pour l'instant, Villequier. On le savait plein de courage et d'honneur, on avait la plus haute idée de sa fidélité au Roi et à la Reine, mais on voulut lui épargner le chagrin d'avoir à conduire en prison le guerrier illustre qu'il avait vaillamment assisté à la bataille de Lens. Mme de Motteville nous raconte qu'elle eut quelque peine à consoler Villequier de ce qu'il prenait pour *une marque de défiance à laquelle il n'avait pas donné lieu.* « Il en fit de grandes plaintes au ministre », ajoute-t-elle malicieusement, « et peut-être qu'il les redoubla soigneu-« sement afin d'effacer, par sa sensibilité, une tache qu'il croignoit « d'avoir sur le front, d'être partisan du prince de Condé, qui n'auroit « pas été fort agréable en la personne d'un capitaine des gardes du « corps, mais elle n'y étoit pas en effet, car il étoit incapable de manquer « à son devoir. »

Son quartier terminé, Villequier reprend le chemin de son gouvernement ; il s'est adjoint, comme lieutenant, un brave gentilhomme anglais, originaire de Bristol, lord Digby, qui est depuis plusieurs années au service de la France et dont on a fait, en 1648, un maréchal de camp. Les réquisitions de milices ont recommencé depuis février avec de nouvelles menaces d'invasion. Piennes se fortifie dans Ardres et l'on envoie du renfort à Dunkerque et à Mardick que semble surtout viser l'ennemi[3].

[1] Cf. *Montglat*, ap. Petitot, t. L, p. 215.

[2] *Mém. de Mme de Motteville*, 3e part., ap. Petitot, t. XXXVIII, p. 2.

[3] *Lettres du Cardinal Mazarin*, t. III, pp. 458, 472 — *Gaz.*, 1650, nº 23, p. 309, nº 36, p. 384, nº 42, p. 391, nº 50, p. 536.

Mais cette attaque vers la mer, est, cette fois encore, une feinte. C'est vers le Catelet que le mouvement s'accentue, et Villequier se tient à Péronne prêt à se porter, suivant les événements, vers la mer ou du côté de Guise[1]. Assaillie le 27 juin, la garnison de cette petite ville que Villequier et Hocquincourt avaient pu renforcer, s'est jettée dans le château et s'y défend si bien que l'ennemi, coupé, par l'armée française qui occupe la rive nord de l'Oise, de ses communications avec le Hainant, sans vivres, sans munitions, est contraint à lever le siège (2 juillet). « La campagne a trop bien commencé pour « ne pas finir de mesme[2] », écrivait Mazarin à Villequier en le félicitant de la part qu'il avait prise aux opérations qui avaient réussi à affamer l'ennemi[3]. La bataille de Rethel, à laquelle se rapportent nos autres lettres de 1650, allait bientôt justifier cette confiance.

Après avoir vainement tenté un coup de main vers Paris, l'armée, commandée par l'archiduc Léopold et par Turenne, s'était repliée sur la Meuse et assiégeait Mouzon. Villequier qui avait vu « qu'il n'y avoit « aucune apparence que les ennemis s'approchassent des places qui « estoient destinées à ses soins », avait marché avec sa brigade « qui « estoit de mille chevaux, quatre compagnie des gardes et le régiment « de Picardie » dans la direction de Soissons[4] et de Laon, où il concentre toutes ses forces. Il repart de cette ville, le 28 septembre, avec les régiments d'infanterie de la Marine, de Saulx et de Mazarin, et les régiments de cavalerie de Grammont, Rouvroy, Ravenel, Chamereau et Guerre, ayant donné l'ordre aux régiments de cavalerie d'Harcourt, Chappes, Mairé et aux cavaliers d'Arnault qui venaient de Reims, de l'aller joindre à Mézières, en laissant leur équipage à Laon. Il avait l'avis certain que le colonel Fauge avec six régiments du duc Charles avait investi Mouzon et que le comte de Molinghem se rendait vers Donchery sur la Meuse avec un corps de cavalerie de l'archiduc. « Le jeudi 29e du « passé (septembre), à une lieue d'Aubenton, il vist paroistre de loin « quatre gros escadrons qui venoyent à lui, ce qui fit juger que c'estoyent « des ennemis qui le vouloyent attaquer dans le défilé, ou il n'y avoit « que l'avant-garde de sa cavalerie passée et quelque peu de son

[1] Lettre XXIX, etc.

[2] Lettre XXXIV.

[3] Il avait notamment arrêté avec Bougy le convoi de Landrecics. (*Lettres du Cardinal Mazarin*, t. III, p. 579).

[4] *Gaz. cit.*, n° 134, pp. 1196, 1200.

« infanterie. Pour les mieux reconnaître et voir leur contenance, il « s'avança sur une hauteur et trouva qu'ils faisoyent retirer leurs valets « derriere eux et aussitost ils continuerent leur marche pour venir à luy, « ce qui l'obligea de mander au sieur de Montécler[1], mareschal de camp, « de luy envoyer cette avant-garde déjà passée de sa cavalerie qui estoit « de trois escadrons, à scavoir : le régiment de Ravenel, pour un ; celui « de Chamereau et Guerre, pour le second, et la moitié du régiment de « Grammont, pour le troisième, afin que s'opposant aux ennemis il « donnast temps au reste de ses trouppes de passer entierement le défilé. « Il mandait aussi au sieur de Rouvroy, mestre de camp, de donner à « l'arrière-garde et faire avancer l'infanterie ».

« Cependant les ennemis s'avançans tousjours il se met aussi en « marche avec ses trois escadrons pour aller à eux, et se trouvant alors « teste pour teste, les uns et les autres chargèrent en mesme temps, « teste baissée, avec toute la résolution possible. Le sieur de Villequier « voyant que les ennemis qui avoyent quatre escadrons, faisoyent un « plus grand fonds que luy qui n'en avoit que trois, fit prendre à « gauche par celui de Grammont et voyant que les escadrons ennemis « venoyent charger le reste de sa cavalerie, il donna avec tant de « jugement et de vigueur, se mettant à la teste de cet escadron de « Grammont, commandé par le sieur de Vandeuil, que les ennemis « furent tous mis en deroute et entièrement defais en estant demeuré « soixante sur la place mortz ou blessez mortellement. De ces derniers « estoit le comte Arias de Gonzalles qui commandoit les ennemis, « lequel estant pris demanda à se rendre audit sieur de Villequier, qui « pratiquant sa civilité ordinaire au milieu des coups d'espée, lui donna « son carosse et son chirurgien pour le panser, mais ses playes qui « estoyent d'un coup de pistolet se trouvoient si grandes qu'il en « expira douze heures apres le combat.

« ... Les nostres firent prisonniers en cette occasion le baron « d'Estrein, frère de la comtesse de Bossut, deux lieutenans colonels, un « major, six capitaines espagnols naturels, neuf lieutenans, neuf cor-

[1] Le comte de Montécler ou Montéclair, maréchal de camp, gouverneur des ville et citadelle de [illegible], fut blessé dans la rencontre d'un coup de pistolet dans le ventre (Gaz. cit., p. 1350) et alla mourir dans sa résidence, âgé seulement de 48 ans. p. 1388).

« nettes, un *pagador* qui alloit en Flandres quérir de l'argent pour les « travaux du siège de Mouzon et Donchery, qui ont esté par ce moyen « retardez et les autres desseins de l'Espagnols rompus : parmi lesquels « sont quelques quartiers-mestres que nous appelons maréchaux de « logis et près de deux cens autres prisonniers, le reste estant cavaliers, « la plupart espagnols naturels.

« Cette cavalerie ennemie avoit laissé tous ses estendards et équi-« pemens à l'armée de l'archiduc, d'ou elle estoit partie ledit jour « 19 du passé, et n'avoit qu'un estendard qui fut aussi tost pris envoyé « à Son Altesse Royale par le dit sieur de Villequier[1]... Après que « les nostres eurent poursuivi les fuyars à deux lieues de la campagne « ou s'estoit fait le choc, les mieux montés des ennemis s'estant sauvez « au nombre ci-dessus dans la forêt d'Ardennes, le sieur de Villequier « fit assembler toutes ses troupes, et quoique ce fust soleil couchant « et qu'il plust sans cesse, il fit encore deux lieues avant que de camper. « Et ce qui lui obligeoit estoit le grand désir qu'il avoit de se rendre « à Donchery, joint l'avis qu'il eut que l'armée de l'archiduc avoit « marché ce jour là du costé de la Meuze et que si les ennemis « estoyent avertis de sa marche et notamment de l'avantage qu'il « venoit de remporter sur eux ils pourroyent destacher un grand corps « de cavalerie pour l'ataquer, n'estant qu'à quatre lieues l'un de l'autre.

« Le lendemain, dernier septembre, ledit sieur de Villequier partit « une heure avant le jour, pour gangner un passage par la forest « d'Ardennes, d'où il n'y a plus de risque jusqu'à Mézières[2]... »

[1] « L'étendart pris avec la croix de « Bourgogne d'or en champ de sable, que « S. A. Roy. reçut le 6e de ce mois (octo-« bre), fut renvoyé à la dame de Villequier « *pour demeurer en sa maison comme une* « *marque perpétuelle de la valeur de son* « *généreux époux* ». (*Gaz.*, p. 1352).

[2] Cf. *La Défaite de deux Régiments Espagnols entre Donchery et Aubenton par le sieur de Villequier, l'un des lieutenans généraux de l'armée du Roy*, etc. (*Gaz.*, 1650, pp. 1345-1352). — On trouve un autre récit de ce même combat d'Aubenton dans une plaquette inspirée sans doute en partie par Villequier et intitulée : *Les articles de la paix de Bordeaux apportéz à Paris par un courrier extraordinaire, arrivé le mercredy 5 octobre 1650 avec les précédens, rendus à Son Altesse Royale par Monsieur le comte de l'Hospital du quatrième dudit mois*; *ensemble d'autres particularitéz, avec l'entière défaite de deux régimens espagnols en la province de Champagne et de 150 prisonniers, par M. de Villequier, l'un des Généraux de l'armée du Roy. Extraitte d'une lettre écrite de Donchery, le 2 de ce mois d'octobre à Monsieur le*

Il est devant Mouzon assiégé par Fuensaldagne depuis le 25 septembre et réussit, le 13 octobre, à faire pénétrer dans la ville un renfort de quatre cents hommes[1], ce qui n'empêche pas, malheureusement, la garnison de capituler le 5 du mois suivant.

L'archiduc Léopold, après ce succès qui assurait sa position sur la Meuse, avait laissé Turenne hiverner dans ces quartiers et était rentré dans les Pays-Bas Espagnols. Les hostilités paraissaient terminées, lorsque Mazarin, qui cherche dans une victoire soudaine la consolidation de son pouvoir contre la Fronde qui s'agite de nouveau, lance Du Plessis à l'assaut de Rethel qui se rend en quatre jours[2].

Villequier et Hocquincourt ont arrêté au pont de Tugny une sortie de la garnison. Turenne est accouru trop tard au secours de la place; il se laisse attirer à combattre dans des conditions imprévues, et la cavalerie française, soutenue vigoureusement par les mousquetaires et les piquiers que Du Plessis a entremêlés à ses escadrons, finit par enfoncer les Allemands et les Lorrains qui lui sont opposés[3].

« Tous les officiers généraux ont si bien faict », dit Mazarin, « que « Du Plessis ne sçait de qui parler plus avantageusement. M. de Ville-

marquis de Cœuvres, à Laon. — Paris, [illegible], huit pages.

« Monsieur de Villequier, insinue le « [illegible] d'Antoine d'Aumont, [illegible] en ce peril [illegible] comme en tous les autres, [illegible] de sa conduite et de son courage, [illegible] bien comme le [illegible] de cette illustre Maison [illegible] bouillonne puissamment dans [illegible] ».

[1] [illegible] — [illegible], t. L, [illegible].

[2] *Mémoires de Puységur*, éd. cit., t. II, [illegible].

[3] Cf. *Les premières Nouvelles de la signalée victoire remportée sur les Espagnols* [illegible] — *La bataille donnée entre les [illegible] en Champagne* [illegible] *par le Mareschal du Plessis, et l'autre par le mareschal de Turenne* [illegible] *et bataille de Rethel* [illegible] *mareschal du Plessis* [illegible] *et Luxembourg* (*Ibid.*, [illegible]).

« quier soustint le principal choc des ennemis, ayant eu à combattre « l'aisle gauche qu'ils avoient extrêmement fortifiée, et où M. de Turenne « combattit, et ce fut là que se fit le plus grand effort, parce que, leur « ayle droicte ayant fuy d'abord, les nostres qui lui estoient opposez, « se mirent à les poursuivre et se desbandèrent tous, à la reserve de « Valavoire, qui demeura tousjours ferme avec deux escadrons de mon « régiment [1], et Broglia avec le sien et avec Manicamp, au centre de la « premiere ligne de l'aisle droite ». Villequier n'avait pas chargé moins de huit fois l'ennemi [2].

« Tout le monde tombe d'accord », écrivait Mazarin, « qu'il n'a « jamais si bien faict et qu'il agit avec une prudence et une fermeté « qui n'est pas concevable [3], et, si la chaleur n'eut emporté la plus « grande partie de l'aisle gauche que commandoit M. d'Hocquincourt, « il est certain qu'il ne se fust sauvé un seul des ennemis. Mondit sieur « d'Hocquincourt n'y oublia rien pour l'empescher, et chacun admira « la prudence et le flegme avec lequel il se conduisoit [4] ».

« ..... Je puis vous asseurer, en homme d'honneur, que jamais « desroute n'a esté plus complete qu'en cette dernière bataille que les « ennemis ont perdu [5]... Le Roy ne se peut pas empescher de faire des « mareschaux de France, et il n'y a pas un homme de l'armée qui ne « donne cette qualité à MM. de Villequier et d'Hocquincourt [6] ».

Mazarin, accomplissant une vieille promesse, comprenait, en effet, Villequier dans la promotion du 2 janvier 1651, en même temps qu'Hocquincourt, La Ferté-Imbault, La Ferté-Senneterre et Grancey. Villequier devenait dès lors le *maréchal d'Aumont* [7]......

Cependant milord Digby avait enlevé entre Arras et Bapaume, un

[1] Le régiment de cavalerie italienne de Mazarin.

[2] Cf. *Le héraut français, racontant une partie des actions historiques de messire Anthoine d'Aumont de Villequier*, etc. Paris, 1651.

[3] « M. de Villequier », dit Puységur, « me dit que j'étois témoin comme les « choses s'étoient passées et que je savois « qu'il avoit fait son devoir. Je lui ré- « ponds : Monsieur, vous n'avez pas « besoin de témoins pour faire connaître « que vous êtes brave, toute la France « le sait. Aussi est-il bien véritable qu'il « y fit fort bien.....» (*Mém. de Puységur*, t. II, p. 123).

[4] *Lettres du Cardinal Mazarin*, Ed. Chéruel, t. III, pp. 951-952.

[5] *Ibid.*, t. III, p. 957.

[6] *Ibid* , t. III, p. 963.

[7] *Gaz.*, 1651, nº 5, p. 51. — Manicamp, était nommé gouverneur de La Fère.

quartier d'Espagnols : « deux regimens de cavaliers, trois compagnies « franches et une autre du Roi d'Espagne » avaient été entièrement rompus, le comte d'Hanappes « commandant tout le corps », son lieutenant général et plusieurs autres officiers avaient été faits prisonniers[1].

Le 5 mars 1651, le comte de Bassigny, gouverneur de Saint-Omer, pénétrait à son tour en Boulonnais, avec mille six cents fantassins et autant de chevaux, trois canons et deux mortiers. Il se proposait d'attaquer le Mont-Hulin; il dut se borner à piller la ville ouverte de Desvres, où ses soudarts assassinèrent quatre hommes et deux femmes[2].

[1] *Gaz.*, 1650, n° 158, p. 1621. — Cf. Lettre CXXIX.

[2] *Gaz.*, n° 40, p. 329 — Cf V° Desvres du *Dict. hist. et arch. du dép. de Pas-de-Calais, arr. de Boulogne*, t. II, p. 369.

V

Pendant ce temps le nouveau maréchal de France installait dans sa charge de capitaine des gardes son fils Louis-Marie-Victor qui en avait la survivance depuis le 23 septembre 1643[1], et l'avait remplie un instant déjà, en 1648[2]. Il fallut cependant au fidèle serviteur du Roi reprendre bientôt le *bâton*, dans les circonstances particulièrement graves que traversa la Cour, lorsque la coalition des deux Frondes eut ramené en triomphe, du Havre à Paris, les Princes délivrés.

On attendait Condé à Paris « comme s'il eut dû en prendre pos-« session », dit la duchesse de Nemours[3], «..... ses amis et ses créa-« teurs ne pensoient déjà plus qu'à choisir toutes les charges et tous « les gouvernemens du Royaume et ses ennemis étoient dans des « alarmes mortelles. La Reine et les ministres vivoient dans de pareil-« les inquiétudes, abandonnés de tout le monde et sans savoir à quoi « se déterminer.....

« Il est certain qu'on ne craignoit rien et qu'on ne prévoyoit rien là « dessus (sur les projets relatif à une régence du Condé), quelque « extraordinaire que cela parût, qui ne pût bien arriver, et que M. le « Prince le pouvoit entreprendre et exécuter facilement dans la terreur « et dans la consternation qu'il avoit données à toute la France.

« ..... La Reine qui ne parloit plus avec autorité, pria le marechal « d'Aumont (qui étoit du petit nombre de grands seigneurs dont la « fidélité n'étoit pas ébranlée) de vouloir bien prendre lui-même le « bâton de capitaine des gardes et de ne le point confier à son fils, qui « n'étoit encore qu'un jeune homme[4], quoiqu'elle n'ignorât point « qu'ayant l'honneur d'être maréchal de France, cet emploi fût au-« dessous de lui. Sur quoi le maréchal lui répondit que ce lui étoit un « grand avantage de servir le Roi, qu'en quelle qualité que ce pût être « il s'en feroit toujours beaucoup de gloire ; mais que, comme il en

[1] Arch. de Monaco, fonds d'Aumont.

[2] Lettre XXIII.

[3] *Mém. de la duchesse de Nemours* (ap. Petitot, t. XXXIV, pp. 477-478).

[4] Il n'avait pas vingt-deux ans.

« vouloit sortir à son honneur, il ne se chargeroit point du bâton « qu'elle ne lui promit que le Roi ne marcheroit point trop loin de « lui, afin qu'il put mieux répondre de sa personne et que l'huissier « eût ordre de laisser entrer tous ceux qu'il presenteroit. Il ajouta qu'il « avoit quantité d'officiers et de cavaliers réformés dont il répondoit « et dont il vouloit faire remplir son appartement, lorsque les princes « viendroient, afin qu'elle put être la maîtresse. Ce que la Reine « approuva et trouva fort à propos.

« Ceux qui virent cette quantité de gens inconnus crurent que le « hasard et la curiosité seulement de voir une entrevue aussi consi- « dérable que celle de M. le Prince avec la Reine en avoient formé la « la foule.

« Le jeudi gras que les trois princes arrivèrent à Paris, on y fit des « feux de joie de leur élargissement, comme on avoit fait auparavant de « leur prison..... Monsieur, qui n'avoit point vu la Reine depuis leur « brouillerie, vint lui présenter les trois princes ; et de là il les mena « souper au Palais d'Orléans. Cette visite fut assez froide, le repas ne « fut guère plus échauffé ; et comme il n'y arriva rien de plus remarqua- « ble, on commença, dès lors, de se remettre de ce qu'on avoit tant « appréhendé de ce retour de M. le Prince. . . . »

Retenu par la Reine pendant trois mois encore [1], le maréchal, que son inébranlable fidélité avait fait appeler le 11 avril [2] à « commander en chef l'armée du Roy en Flandre », partait le 12 juin pour Amiens. Il allait, disait pompeusement l'officielle *Gazette*, montrer aux Espagnols

[1] On peut se rendre un compte exact de l'importance du rôle [illegible] à Antoine d'Aumont dans la [illegible] des per- [illegible] de la correspondance de Mazarin avec Le Tellier et de [illegible] (*Lettres du Cardinal Mazarin*, t. IV, [illegible]).

[2] « Pouvoir de lieutenant général à [illegible] « [illegible] en chef l'armée du « Roy en Flandre » (11 avril 1651). — Arch. de Monaco, fonds d'Aumont. — Dubuisson-Aubenay, t. II, p. [illegible]. — [illegible] l'armée à la date du 18 juin, Dubuisson-Aubenay ajoute : « le sieur de Villequier, son fils aîné, se guérit ». Il avait été blessé en duel par [illegible] de La Trémoille, [illegible] (*Ibid.*, t. I, p. [illegible]). C'est à l'occasion de ce duel et de deux autres affaires qu'avait eues récemment Antoine lui-même (*Ibid.*, t. I., p. [illegible], t. II, p. [illegible]) que les maréchaux et autres officiers de la couronne avaient fait la déclaration contre le duel, que le maréchal d'Hocquincourt [illegible] à l'armée en juin 1651 et dans laquelle ils traitent [illegible] [illegible] et malheureux serviteurs du Roi

« que pour avoir quitté le nom de Villequier il n'avoit point oublié « la diligence, qui leur avoit rendu ce nom si redoutable[1] ».

C'était une tâche particulièrement délicate, en ces temps troublés, que de mener à l'ennemi des troupes relativement nombreuses, il est vrai, mais profondément indisciplinées et dont une notable partie obéissait à des influences hostiles au commandement supérieur.

En arrivant à Amiens, le maréchal se trouva aux prises avec des difficultés que ne laissaient guère prévoir les renseignements officiels[2]. Les violences exercées sur les habitants, par l'armée, avaient en effet soulevé les Picards, et l'on venait d'incarcérer dans les prisons d'Amiens plusieurs officiers accusés de vol.

Le maréchal intervient avec hauteur, le lieutenant-criminel lui tient tête, la querelle s'envenime et d'Aumont enferme chez lui le magistrat qu'il se refuse à rendre si l'on ne délivre pas ses officiers. « Alors », dit Goulas, « le peuple en mauvaise humeur des désordres de la solda- « tesque, prend les armes et oblige M. le maréchal non seulement « de relascher leur citoyen, mais mesme de sortir de la ville et regagner « ses troupes sans ramener ses officiers qui couroient fortune et qu'à « grand'peine on garantit de la corde[3] ».

« et de l'Etat, et les plus bas et vils entre « les hommes ceux qui, pour pointille ou « intérêts particuliers se battront désor- « mais en duel ». (*Dubuisson-Aubenay*, t. II. p. 76).

[1] *Gaz.*, 1651, n° 86, p. 696.

[2] La *Gazette* présentait, en effet, cette armée comme « la plus leste et au *meilleur* « *ordre* qu'aucune armée françoise ayt « esté il y a longtemps ».

[3] *Mém. de Nicolas Goulas*, 1651, t. III, pp. 357-358 (*Soc. de l'Hist. de France*, 1882, in-8°). — Cet épisode était déjà raconté avec plus de détails dans un pamphlet du temps. « Pour le commen- « cement de ma campagne », faisait dire l'auteur de cette feuille au maréchal d'Aumont, « j'eus bien de la peine de me « sauver de la fureur du peuple, esmeu « contre moy, d'autant que j'avois fait « arrester en ma maison le lieutenant- « civil qui avoit fait mettre en prison « (en suite des arrests du Parlement de « Paris) quelques officiers de l'armée, « pour les grands désordres que leurs « soldats faisoient dans la province, et « ne trouvant de seureté pour moy dans « une ville ainsi mutinée et qui assiégeoit « ma maison je fus contraint de me « retirer à la desrobée pour m'en aller à « Corbie où je fis passer l'armée pour « la mettre dans le pays ennemy afin de « la faire subsister à leurs despens, en « suite des ordres que j'avois reçus ». (*Lettre du mareschal d'Aumont au Roy où il luy rend compte de ce qu'il a fait avec son armée depuis le commencement de la campagne jusqu'au 6 septembre.* Paris (jouxte la copie imprimée à Bruxelles), 1651, in-4°, p. 16). — Cette lettre, supposée (datée du camp du Chasteau de Cambrésis le 6 septembre 1651), où l'on critique vivement les bulletins de victoire de la *Gazette*, tout en mettant

L'armée, qui avait franchi la Somme, ne comptait pas moins de quatorze mille fantassins et neuf mille chevaux[1]. Mais le général en chef ne tenait bien en mains qu'une partie de cet effectif. Il avait dû subir, comme lieutenant général, une créature de Condé, le comte de Tavannes, qui marchait et campait à part « sans vouloir souffrir », dit Monglat, « pour quelque occasion que ce fût, qu'on séparât ses trou-« pes, tellement que la seule déférence qu'il rendoit au maréchal étoit « qu'il prenoit le *mot*[2] de lui.

« Ce procédé fut fort suspect à la Reine qui en fit ses plaintes à « Monsieur, lequel s'entremit pour accommoder l'affaire, mais le Prince « répondit qu'il voyoit bien qu'on vouloit ruiner ses troupes en les « séparant et qu'il avoit donné l'ordre au comte de Tavannes de ne le « pas endurer, le maréchal d'Aumont étant dans les intérêts du « Cardinal qui ne cherchoit qu'à le perdre..... Durant ces négociations, « le maréchal vint se porter à Arleux, n'osant avancer davantage à « cause du comte de Tavannes, dont la conduite lui donnait du « soupçon[3] ».

L'ennemi s'était retiré sans combattre; on perdit un mois au camp d'Arleux en attendant des instructions que la Regente ne se décidait pas à donner à Villars et à Quincé, que le maréchal lui avait successivement dépêchés. « Ne sçachant », dit Goulas, « quelle résolution « prendroit M. le Prince, elle vouloit avoir un corps d'armée en estat « d'investir ses troupes et de le chasser luy mesme de Paris[4] ».

bien en vue les misères de la guerre de [illegible], pillages et [illegible], maladies, [illegible], etc., est signée *Anthoine d'Aumont* [illegible] se [illegible] à la [illegible], dans son [illegible] et [illegible] n'est « [illegible], dit [illegible] *des Mazarinades* [illegible] t. II, pp. 177-178, « que le maréchal d'Aumont se soit vu « obligé de faire publier qu'il n'avait rien « [illegible] ». Il [illegible] clair qu'il [illegible].

[1] [illegible] la *Gazette* [illegible], p. [illegible] que [illegible] « 12,000 chevaux [illegible] et huict « pièces de canon d'assez petit calibre, « six charettes de munitions de guerre, « [illegible] caissons vides, six pontons et huict « autres moyennes barques ». Goulas accepte le chiffre de trente mille hommes (t. III, p. 358).

[2] Son mot d'ordre.

[3] *Montglat*, ap. Petitot, t. L, pp. 296-297.

[4] Dans sa lettre du 27 juin (voir plus loin lettre CXLV), la Reine déclare n'avoir point encore d'ordre particulier à donner au maréchal et se borne à lui recommander d'avoir l'œil à ce *qu'on ne fasse pas de cabale dans l'armée*. La lettre du 1er août (lettre CXLVI), n'est pas plus explicite.

« Le 8 aoust », dit la *Gazette*, « tous nos officiers et soldats, un « genouïl en terre, firent raison au Roy de la santé dont Sa Majesté « les avoit honoré, et pour servir de feux de joie à cette allégorie « militaire, le mareschal d'Aumont fit sauter en l'air cinq redoutes de « briques par lui prises sur les ennemis, près d'un ruisseau qui couvre « Douay, et ne pouvant aussi retenir autrement la gayeté de ses trou- « pes, marcha le lendemain à la teste de cinq mille chevaux et mille « mousquetaires. » L'ennemi refusa de nouveau le combat, et l'on dut se contenter, pour célébrer la majorité du Roi, d'une démonstration vers Bouchain[1].

Quelques jours plus tard commençait le siège de Furnes. « Le « maréchal d'Aumont », dit Montglat, « à la nouvelle de ce siège voulut « s'avancer pour le secourir, mais en même temps le comte de Tavan- « nes se sépara de lui et marcha du côté de Stenay pour joindre Don « Estevan de Gomarre, espagnol, sur la nouvelle qu'il eut que le « prince de Condé s'étoit retiré en Guienne pour commencer la guerre « civile. L'archiduc demeura pour tenir tête au maréchal d'Aumont « avec lequel il eut deux chaudes escarmouches, où il y eut force gens « tués et blessés de part et d'autre[2] ».

La première de ces affaires fut célébrée dans la *Gazette* sous ce titre pompeux : *Le glorieux passage de l'Escaut par l'armée du Roy par le mareschal d'Aumont, malgré la résistance de l'armée Espagnole rangée en bataille sur la rive opposite, auquel passage grand nombre des ennemis ont esté tuéz et noyéz, 400 faits prisonniers, et le reste mis en fuite*[3]. Quelques jours après le même recueil annonçait un deuxième engagement dans un numéro extraordinaire intitulé : *Seconde défaite des Espagnols par l'armée du Roy en Flandre*, ou le duc de Chaulnes était à son tour glorifié.....

Toute l'action utile s'est bornée, en somme, dans cette campagne, compromise par la défection de Tavannes, à jetter deux mille hommes dans Dunkerque, le 19 septembre, et à refouler les Espagnols qui menaçaient Mardick[4]. L'ennemi prit ses quartiers d'hiver le long de la Colme,

[1] Voy. la lettre du Roi au maréchal, en date du 18 septembre 1651.(Let.CXLVIII)

[2] *Gaz.*, n° 127, p. 1049, n° 149, p. 1252, etc., etc. — Cf. *Mém. de Puységur*, éd. cit., t. II, p. 132.

[3] *Gaz.*, n° 115, p. 937.

[4] *Gaz.*, n° 169, p. 1431, n° 175, p. 1880, n° 179, p. 1515.

tandis que les troupes françaises s'arrêtaient dans le Vimeu. Une dernière alerte mit, une fois encore, en avant Antoine d'Aumont du côté du Câteau-Cambrésis; les Espagnols se retirèrent à l'arrivée des Français[1]. La campagne était finie, et notre maréchal avait perdu, par des circonstances indépendantes de sa volonté, une occasion unique de s'illustrer à la tête d'une grande armée.

[1] C'est pendant le séjour des troupes de Villequier au Cateau-Cambrésis qu'une mutinerie éclata, dont le sang-froid de Puységur put heureusement se rendre maître : « Le jour que les troupes partirent du rendez-vous, comme elles furent toutes assemblées, elles se mutinèrent et je crois que cela avoit été concerté dès auparavant, étant rangées en bataille. Des officiers de presque tous les régimens me vinrent trouver, comme j'étois à la tête de celui de Piedmont et que M. d'Aumont étoit sur une montagne près de là, qui vouloit voir marcher l'armée et la faire défiler devant lui par régimens. Ces officiers me disant qu'ils venoient vers moi pour me représenter, qu'il falloit que nous considérassions l'estat où nous étions depuis la mort du feu Roi, qu'on ne nous payoit en aucune façon et qu'on ne récompensoit pas un de ceux qui avoient bien servi et que je l'éprouvois par moi-même et que si nous voulions, nous pourrions bien nous faire payer et considérer; que nous n'avions pour cela qu'à députer à la Cour, et demander payement, faute duquel il nous falloit joindre avec ceux de Paris et avec les révoltés. Je lui répondis que j'étois bien surpris des propositions qu'ils me faisoient, et que bien loin de me joindre avec eux, je ne avois jamais d'autre sentiment que de servir le Roi et faire la guerre aux rebelles. Ils me dirent : si vous ne voulez pas vous joindre avec eux, ne marchons point du côté des Flandres où M. d'Aumont veut nous mener, mais allons prendre Compiègne et y demeurerons jusqu'au temps qu'on nous ait payé les arrérages qui nous sont dûs sur le pied de dix *monstres* et nous faisans assurer le payement à l'avenir, et pour vous marquer l'estime qu'on fait de vous, vous serez là pour nous commander. Je leur répondis : Votre élection est fort bonne pour faire pendre un homme, je crois même que ce ne seroit pas assez, qu'il faudroit le brûler tout vif, et pour moi je ne commanderai jamais de troupes contre le service de Sa Majesté et je suis étonné de voir une révolte générale contre son Roi, fils d'un autre Roi qui a tant aimé les gens de guerre et principalement son infanterie..... que pour moi je savois fort bien que le feu Roi m'avoit donné beaucoup de marques de son amitié et qu'il avoit une grande confiance en moi..... Vous devez juger par là s'il est possible que je puisse tomber sous le malheur où vous nous voulez mettre..... » Et comme les rebelles insistaient, Puységar fit marcher son régiment de Piedmont et les autres suivirent. Enfin, la campagne terminée, il fut envoyé à la Cour de la part de M. le maréchal d'Aumont et de toute l'armée pour assurer le roi de leur fidélité et obéissance. Ses *Memoires* contiennent la lettre que lui écrivit le Roi à ce sujet le 16 septembre 1651 (éd. cit., t. II, pp. 135-136).

Si cette armée, « *grosse et belle, capable de la plus glorieuse entre-« prise* », comme le dit si bien Goulas[1], ne fit presque rien, cette campagne, par la volonté de la Reine et la trahison du lieutenant de Condé, du moins demeura-t-elle en dehors des luttes civiles qui marquent le début de la seconde Fronde. Toutefois elle vit casser quelques-uns de ses régiments, dits *de M. le Prince, de M. d'Enghien, de M. le prince de Conty*, tandis que le maréchal était autorisé à fortifier ceux sur lesquels pouvait plus particulièrement compter le Cardinal.....

Mazarin chassé par la coalition des Princes et du Parlement a été réduit à fuir et à chercher un asile sur les bords du Rhin, dans le château de Brühl, tandis que la Reine et le jeune Roi demeurent prisonniers des factions au Palais Royal. Le Cardinal lutte sans se décourager contre ses ennemis, et lorsque la révolte de Condé vient lui en fournir le prétexte, il se fait autoriser (17 novembre) à revenir « au secours du Roi » et avec un corps de troupes qu'il a levé en Allemagne de ses propres deniers, il entre à Sédan où l'accueille le lieutenant général Fabert (24 décembre). Dès la seconde moitié d'octobre, Mazarin est passé à Huy, puis à Dinant et à Bouillon. Tous les commandements de la frontière sont aux mains de ses amis ou de ses créatures ; quatre des gouverneurs sont des maréchaux créés par lui après la bataille de Rethel. Tout ce monde est acquis à sa cause, et il s'est assuré, en outre, le concours du duc de Vendôme, amiral de France, de son fils Mercœur et de beaucoup d'autres.

Le maréchal d'Aumont, en particulier, montre, en toute rencontre (c'est Mazarin qui nous l'apprend lui-même[2]), beaucoup de chaleur pour les intérêts du Cardinal qui lui écrit, dès le 18 décembre, en lui

[1] Goulas, *loc. cit.*, t. III, p. 358.

[2] « D'Estrade », écrit Mazarin à de Lionne, le 4 juillet 1651, « m'a depesché « et m'a envoyé une lettre du mareschal « d'Aumont la plus obligeante du monde. « Il me convie aller à la teste de l'armée « qu'on m'assure n'avoir esté si belle ny « si forte. Il me dict que j'y serai reçeu « avec grand applaudissement et que, si « on peut avoir seulement cent mille « escus de secours, il me respondoit « qu'on pourroit attaquer et prendre telle « place qu'on voudroit sur les ennemis. » (*Lettre du Cardinal Mazarin*, t. IV, p. 310).

Malgré ces assurances si formelles, le cauteleux cardinal invite d'Estrades, en octobre suivant, à intéresser encore le maréchal à sa cause. « Si le mareschal est « dans vos quartiers, il seroit à propos « que vous luy fassiez de grands compli-« mens de ma part et faire aussy en sorte « de sçavoir ses sentimens, que je voys

envoyant par Navailles et par Broglie, qui sont venus le voir à Dinant, des instructions secrètes [1].

Les plans de Mazarin se dessinent plus nettement dans une autre lettre du 26 [2] où il annonce au Maréchal qu'il lui est impossible de faire passer sa petite armée en Alsace et en Champagne « tant à cause des ennemis qui sont sur le chemin que des eaux qui se trouvent fort débordées ». Il s'est résolu d'embarquer cette infanterie [3] à Wesel [4] pour Dunkerque, où d'Estrades, un autre ami fidèle de Mazarin, la recevra et la fera passer en Picardie. Mazarin conjure de tout son cœur Antoine d'Aumont « d'avoir la mesme bonté, de la faire mesme s'il est néces- « saire reposer dans le Bolonois, et comme ces troupes n'auront ny « route ny ordre du Roy et que les communautés pourroient bien « avoir celuy de leur courre sus », il réclame la protection particulière du gouverneur de Boulogne, et le prie de les faire passer pour siennes et de leur donner une route pour Rethel, « où il y aura ordre de les « recevoir [5] ».

Mazarin, avec ses mercenaires, a rejoint la Cour à Poitiers le 28 janvier 1652, et dès le lendemain il reprenait la direction des affaires. Ce jour même il écrivait au maréchal d'Aumont [6] une lettre affectueuse où, en lui faisant part du bon accueil du Roi et de la Reine, il lui recommandait de s'entendre avec le duc d'Elbeuf pour arrêter de nouvelles attaques qui se prononçaient vers la Picardie.

En exécution d'une convention conclue avec les Espagnols, ceux-ci vont envoyer trois ou quatre mille hommes à Tavannes « pour les

« entièrement favorables pour moy ; et « en cas qu'il ne fust pas trop loing de « vous, il seroit bien que la mesme per- « sonne que vous me despecherez la vist « de vostre part, et luy dist une partie « des choses que je vous escris pour « l'obliger à s'ouvrir sur ce que je devrois « faire dans l'estat present des choses ; « et en cas que vous avez formé une reso- « lution avec le mareschal de Grancey, la « faisant adroitement insinuer à mondict « [illegible] le mareschal d'Aumont, je ne « [illegible] point qu'il ne tombe dans le « mesme sens » (Ibid., t. IV, p. [illegible]).

Une lettre du 1er novembre montre Mazarin assurant qu'il *ne perd jamais le souvenir de tant de marques d'amitiés* du maréchal (*Ibid.*, t. IV, p. 485).

[1] Voir plus loin la lettre no XXXVIII. — Cf. *Lettres du Cardinal Mazarin*, t. IV, p. 513.

[2] Lettre XXXIX.

[3] Elle était composée de mil huit cents hommes de pied levés dans le Brandebourg (*Lettres du Cardinal Mazarin*, t. V, p. [illegible]).

[4] Elle était à Wesel dès le 5 décembre 1651 (*Ibid.*, t. V, p. 576).

[5] Lettre XXXIX.

[6] Lettre XL.

« joindre aux troupes qu'il commande et entrer promptement en « France[1] ».

« Je sçay bien », dit Mazarin en transmettant cette fâcheuse nouvelle au Maréchal, sous la date du 5 février, « je sçay bien que vous n'estes « pas en estat de faire grand chose avec les seules troupes que vous « avez, mais..... en vous entendant bien avec M. le mareschal de La « Ferté-Senneterre et vous entre-assistant selon les occurrences, vous « pouvez l'un ou l'autre, ou tous deux ensemble, vous poster en bel lieu « d'ou vous viendrez à bout d'empescher la jonction de ce corps « avec celui de M. le duc d'Orléans, ce qui seroit de la dernière « importance..... »

On annonce, en outre, une attaque de Dunkerque pour le mois de mars et le Maréchal doit songer dès à présent à traverser cette entreprise et à « favoriser la vigoureuse deffense que fera M. d'Estrades ».

D'Aumont reçoit cette lettre, comme il revenait de Béthune où il avait dû prévenir la trahison du vicomte d'Hostel, gouverneur de la place, qui négociait avec les Espagnols de Douai[2]. Après avoir constaté le départ d'une colonne commandée par le prince de Ligne qui avait fait une démonstration vers le Boulonnais et le Ponthieu[3] (26 février), il marche avec lord Digby, vers la Seine, pour tâcher d'empêcher Nemours de passer le pont de Mantes avec les fantassins qu'il amène de Cambrai. Nemours, appelé par Sully, a pris les devants sur la petite troupe que mène le Maréchal; huit cents chevaux de Wittemberg arrêtent les cinq cents de Digby, et Nemours peut faire sa jonction dans la Beauce avec les troupes du duc d'Orléans[4]. D'Aumont et Digby

[1] Lettre XLI. — (Cf. *Lettres du Cardinal Mazarin*, t. V, p. 37).

[2] Cf. *Gaz.*, 1652, nº 22, p. 179. — Un capitaine du régiment d'Hostel était allé traiter avec le comte de Rœux, gouverneur de Douai. Montgobert, lieutenant du Roi au gouvernement de Béthune « s'assura des officiers de la garnison, particulièrement des Ecossois, qui firent tenir leur régiment quatre jours sous les armes, jusqu'à ce que le maréchal d'Aumont, mandé, y fut arrivé pour donner ordre comme il fit. » Le vicomte d'Hostel s'était retiré de Béthune et fut arrêté à Arras par La Tour et Saint-Agathe et mis en prison (*Dubuisson-Aubenay*, t. II, pp. 161 et 170).

[3] *Ibid.*, t. II, p. 170 — Cf. *Gaz.*, 1652, nº 41, p. 335.

[4] Cf. *La glorieuse conduite de Monseigneur le duc de Nemours et les avantages qu'il a remportés sur les trouppes du mareschal d'Aumont, avec un petit avis aux Parisiens*. Paris, 1652, — *Dubuisson-Aubenay*, t. II, p. 175.

sont contraints de se retirer vers le Nord, où bientôt après la prise de Mardick et le siège de Gravelines par Léopold vont réclamer tous leurs soins.

Trois quartiers de troupes de toutes sortes cernent la ville qui n'est défendue que par une poignée de braves; quarante canons sont en batterie et commencent le feu le 28 avril[1]. Vainement de Calais et de Boulogne et de plus loin encore envoie-t-on des frégates pour ravitailler l'assiégé[2], *des bateaux ont été enfoncés dans la rivière*, d'autres gardent l'entrée[3] et après une courageuse défense de trente-sept jours, le brave Villiers doit se rendre le 18 mai.

Gravelines réduit, Léopold se tourne vers Dunkerque dont l'Espagne regrette toujours la perte, et tient, dès lors, la place étroitement bloquée. Pressé cependant d'aller au secours des Princes, il se décide, en juillet, à lancer en avant les quatorze mille hommes de Fuensaldagne, mais celui-ci a surtout pour mission d'entretenir la guerre civile si favorable aux convoitises espagnoles et il se borne à renforcer de trois mille chevaux l'armée de Charles de Lorraine, pour revenir sur Dunkerque, quand il s'est assuré que le duc marche bien au secours de Condé[4].

Dès la fin d'avril Mazarin a donné des instructions au duc d'Elbeuf et au maréchal d'Aumont pour jetter du monde et des vivres dans la ville menacée. Le 12 juillet, le 7 et le 11 août il écrit de nouveau au maréchal; sur ses ordres on prépare à Boulogne un convoi de ravitaillement comprenant : « du mouton, de la vache, du formage, un « peu de vin et ce qu'il faut pour faire de la bière »[5], qu'il faudra entrer avec de l'infanterie, lorsque l'armée navale, qu'on envoie tout entière, aura forcé le blocus.

La flotte de secours, que commande Vendôme, touche à Dieppe (8 septembre) et prend, en passant à Calais, quinze cents hommes du régiment de la Meilleraye qu'elle doit transporter à Dunkerque[6] avec des

[1] *Gaz.*, n° [illegible], p. 4[illegible]7, n° [illegible], p. 472.
[2] *Gaz.*, n° [illegible]4, p. 441.
[3] *Gaz.*, n° [illegible]4, p. [illegible]
[4] *Lettres du Cardinal Mazarin*, t. V, p. [illegible] — Cf. *Gaz.*, 1652, n° 101, p. 814, n° 10[illegible], p. 8[illegible], etc.
[5] Cf. Lettres XLV et XLVIII.
[6] [illegible] et Fuensaldagne avec quantité d'officiers étaient à Cambrai depuis le mardi gras, [illegible] soldats, cavaliers ou fantassins Allemands et Lorrains étaient logés aux environs du Cateau-Cambrésis, commandés par le baron de Cinchamp. Mais Tavannes n'était pas encore arrivé au rendez-vous avec ses mille à douze cents combattants. *Dubuisson-Aubenay*, éd. Saige, t. II, p. 17[illegible].

vivres et des munitions. « Les vaisseaux espagnols », dit Faulconnier, l'historien de Dunkerque [1], « n'auroient pu empescher le secours, s'il « y eut pu arriver, mais Blake, par ordre de Cromwell, fasché de ce « que la France avoit repoussé les propositions qu'il venoit de faire au « sujet de Dunkerque [2] aiant attaqué avec sa flotte le duc de Vendosme, « comme il passoit de Calais à Dunkerque, il lui prit ses quinze vais- « seaux et les conduisit à Douvres. Les François furent bien estonnez de « se voir attaqués par les Anglois [3] avec qui ils n'avoient point de « guerre, mais ceux-ci répondirent à la demande qu'ils leur firent au « sujet de ce traitement, que c'estoit par représailles de ce que des « vaisseaux françois avoient causé beaucoup de dommage et de perte « à une escadre angloise dans la Méditerranée. »

« Bien que ces vaisseaux furent lâchés en Angleterre quelque temps « après », continue Faulconnier, « on y retint cependant les officiers « sous prétexte que c'estoient eux qui avoient fait le prétendu dom- « mage. Ce coup qui fut aparemment fait exprès et à la main, empescha « le secours de Dunkerque par mer et celui que le mareschal d'Aumont

[1] *Op. cit.*, t. II, pp. 7-8.

[2] Il avait fait offrir à d'Estrades, pour acheter Dunkerque, deux millions que le gouverneur avait refusés avec indignation. « Cromwell offrit non plus seule- « ment de l'or au commandant de la « place, mais quinze mille hommes au « Roi et à Mazarin et cinquante vais- « seaux contre les rebelles et contre « l'Espagne. D'Estrades qui voyoit la « France bouleversée, le gouvernement « sans soldats et sans argent, et Dun- « kerque infailliblement perdu si l'An- « gleterre s'allioit à l'Espagne, conseilla « au cardinal d'accepter. C'étoit l'avis « de Mazarin qui, en ce moment, re- « joignoit la Cour à Poitiers ; mais la « Reine ne put se décider à sacrifier « volontairement Dunkerque. Mazarin « essaya d'adoucir Cromwell... mais « Cromwell avoit sa résolution prise... il « vouloit rendre à l'Angleterre un nou- « veau Calais, pour tenir la France en « bride... » Il favorisa de son mieux aux « Espagnols la levée des fantassins irlan- « dais qui émigroient sur le continent « écrasés par la république anglaise, et « qui mirent l'archiduc Léopold en état « d'assiéger Graveline et Dunkerque. Et « c'est alors qu'il imagina le guet à pens « de Blake. » (*Ambassades et négociations du comte d'Estrades*, Amsterdam, 1718, pp. 104-113, ap. H. Martin, *Hist. de France*, 4e édit., t. XII, p. 434).

[3] Il semble pourtant résulter d'un passage de la lettre autographe de Le Tellier au maréchal d'Aumont, publiée plus loin (lettre CXLI), que l'on redoutait, dès le 7 septembre, quelque entreprise des Anglais contre la flotte. Aumont était sollicité de fournir, à la dernière heure, sur la composition et l'emplacement des escadres Anglaise et Hollandaise, des renseignements précis à Vendôme déjà parvenu à Dieppe !

« y menoit par terre n'y pouvant arriver à tems ni s'introduire dans « la ville, il ne fut guere plus utile que celui qu'on avoit destiné pour « Graveline, et le comte d'Estrades fut obligé de capituler (16 sep- « tembre 1652). »

Après la prise de Dunkerque, Fuensaldagne revint sur l'Aisne faire sa jonction avec les troupes du duc Charles et de Condé, devenu *generalissime* de Philippe IV ; Turenne qui n'avait qu'une armée bien inférieure à celle des alliés ne put les empêcher de reprendre Rethel, Château Porcien et Sainte-Menehoulde.

Le maréchal d'Aumont, renforcé par un contingent levé en Normandie par le duc de Longueville et par quelques troupes fournies par Arras et La Bassée qui ne *couroient plus de risques*[1], put rapidement envoyer des renforts en Champagne sous les ordres de Mondejeu[2] qu'il rejoignit bientôt lui-même avec un corps de cavalerie, et Turenne, fortifié tout à la fois par d'Aumont et par Hocquincourt, pendant que l'ennemi s'affaiblissait en se divisant, put repousser Condé jusque dans le Luxembourg.

En même temps qu'il pressait le maréchal au sujet des renforts, Mazarin lui communiquait confidentiellement ses projets de retour. Le Roi, qu'il avait volontairement quitté le 19 août précédent pour ôter tout prétexte à la conclusion de la paix entre la Cour et Paris, rappelait le Cardinal qui ne voulait revenir qu'après la victoire des troupes royales. Il était à Sédan (1er décembre) et faisait lever des troupes dans l'evêché de Liège, et le 17 décembre il rejoignait Turenne devant Bar-le-Duc, à la tête de quatre mille hommes. Après avoir assisté aux derniers succès du vainqueur de Condé, il rentrait enfin à Paris le 3 février 1653.

Au milieu des témoignages d'une exubérante amitié, Mazarin s'est engagé à s'employer auprès du Roi et de la Reine pour faire accorder au maréchal une grâce que celui-ci sollicite d'une manière toute particulière. Antoine d'Aumont a acheté, en mai 1648, pour cent mille écus, de Charles II, duc de Mantoue et de Nivernois, le marquisat d'Isle, à trois

[1] *Lettres du Cardinal Mazarin*, t. V. [[illegible]] 238, [illegible], 36[illegible], 380, 420, 436, 446, 4[illegible], 471, 47[illegible].

[2] Cf. *Montglat*, ap. Petitot, t. L, p. 3[illegible]2.

lieues au-delà de Troyes, d'où relèvent Praslin, Chappes, etc., et il a vendu, par contre-coup, *sa jolie maison de la Place Royale* au président des Hameaux [1]. Il voudrait obtenir l'érection de ce marquisat en *duché et pairie de France*, sous le nom d'Aumont. Mazarin a promis à la maréchale, dès le 30 septembre 1652, de *demander et solliciter cette grâce* [2]... Revenu au pouvoir, Mazarin va oublier ses promesses et il faudra attendre *treize longues années* les lettres-patentes concédant enfin au maréchal, devenu gouverneur de Paris, le titre et les prérogatives de duc et pair [3].

Il semble bien qu'Antoine d'Aumont ait eu un profond ressentiment de ce manque de parole, de cette ingratitude. Du moins, c'est ainsi que s'explique le refroidissement dont témoigne plusieurs fois la correspondance du Cardinal et qui aboutissait à une rupture au mois d'octobre 1654 [4].

[1] *Journal des guerres civiles de Dubuisson-Aubenay*, publié par M. G. Saige (Paris, Soc. de l'Hist. de Paris, 1883-1885, in-8, t. I, p. 20).

[2] Lettre XCIV. — Cf. Lettres LI et LII.

[3] Je ne puis que mentionner, en passant, quelques pamphlets relatifs au rôle du maréchal d'Aumont pendant la seconde fronde. Ce sont : 1° une plaquette de vingt pages, 1652, intitulée : *La Relation du Conseil tenu à Epernay, entre quatre maréchaux de France et le Cardinal Mazarin sur l'arrivée de monseigneur le duc de Guyse avec six mille hommes au service de monseigneur le Prince de Condé et sur le dessein que ledit Cardinal a de rentrer dans l'Etat à main armée.* L'un des quatre maréchaux est le maréchal d'Aumont. — 2° *Relation véritable de ce qui s'est passé à Pontoise en la disgrâce du maréchal de Turenne dans laquelle le maréchal d'Aumont a esté subroyé en sa place de général d'armée*, Paris, Hardouin, 1652, huit pages. — Faux bruits que firent courir les princes d'un antagonisme entre Mazarin et Turenne et de la disgrâce de ce dernier pour avoir quitté l'armée afin de visiter son frère, le duc de Bouillon, malade à Pontoise, et abandonné des médecins. Aumont aurait été, disait-on, substitué à Turenne comme général en chef? — *Lettre de monsieur de Sauvebœuf escrite à M. le mareschal d'Haumont, sur le comportement de Mazarin*, Paris, P. de Chaumasy, 1652, quinze pages. — La réponse à cette pièce, sans intérêt, intitulée : *Explication du miroir enchanté de la Cour*, Paris, P. de Chaumasy, 1652, quatorze pages, était attribué au maréchal d'Aumont. Il n'y a rien à y noter qui en vaille la peine dans ces deux pamphlets.

[4] Lettres LX et LXVI.

VI

Les lettres écrites par Mazarin au Maréchal, en 1653, ont trait exclusivement aux affaires militaires. Au mois de mars, le Maréchal reçoit l'ordre de retourner à la frontière, pour s'opposer à tout ce que les ennemis y voudraient entreprendre. Le comte de Broglie étant retenu à la Cour, d'Aumont prendra un soin particulier de La Bassée dont ce personnage est gouverneur[1].

La guerre commence vers le nord-est et le duc d'Elbœuf[2] gagne les Ardennes avec l'armée de Picardie; mais le coup de main de Turenne sur Rethel oblige Condé et Fuensaldagne à se rabattre sur le Somme, et vite Mazarin mande à Amiens les compagnies suisses qui viennent de Calais et d'Ardres et celles qui sont à Boulogne[3]. Il appelle également à l'armée les deux régiments de Villequier, français et allemand, qui serviront « au lieu où sera Sa Majesté[4] ».

Pendant que la campagne se poursuit ainsi vers la Somme, puis en Champagne, les provinces maritimes sont à peu près dépourvues de garnisons, et l'ennemi va chercher à profiter de cet affaiblissement momentané de la défense, pour tenter quelque chose du côté de Boulogne. Il comptait sans le maréchal d'Aumont et sans Rouville, et sans la vaillance des gentilshommes boulonnais.

« Le 24 novembre », dit la relation publiée par la *Gazette*, « cinq « cens chevaux des ennemis estans venus brusler le village de Wimille, à « la veue de cette ville[5] le mareschal d'Aumont, nostre gouverneur, « après avoir fait tirer trois coups de canon, qui est le signal qu'il « donne ordinairement à la noblesse pour s'assembler, sortit seulement « avec les sieurs de Colemberg, lieutenant du roi, de Grimard et l'un « de ses pages. A peine fut-il dehors qu'il se trouva accompagné de « cent gentilshommes à la teste desquels il s'avança vers l'ennemi, « pour reconnoistre l'estat de leurs troupes, qui estoient chargées de

[1] Lettre LVII.

[2] Charles IIIe du nom, âgé alors de [illegible] ans.

[3] Lettre LIX.

[4] Lettre LX.

[5] La ville de Boulogne est à une lieue seulement au sud de Wimille.

« butin; et comme il eust apperceu qu'elles avoient un défilé à passer « devant luy, il les chargea si prestement qu'il contraignit ces incen- « diaires, pour se sauver plus aisément, à laisser leur butin en un lieu « appelé Marquise[1]. Cinq gentilshommes furent blessez en cette action « et le fils du sieur de Saint-Pol fait prisonnier; mais le mareschal « ayant en mesme temps envoyé un soldat au sieur de Rouville, « gouverneur d'Ardres[2], afin qu'il fit avancer sa compagnie jusqu'a un « autre défilé, ou il sçavoit que les ennemis devoyent passer, il l'y « vint joindre si à propos avec cinquante maistres, lorsqu'ils estoient « prets d'y entrer que ledit mareschal eut le moyen de faire sonner la « charge et donner sur eux avec tant de vigueur, qu'il en tua plus « de cent cinquante, fit trois cens prisonniers, entre eux un lieutenant- « colonel, un major, six capitaines, plusieurs bas-officiers, dégagea « celui[3] qu'ils avoient fait sur les nostres, avec tout le butin et gagna « quatre cens chevaux qu'il abandonna à ceux qui s'estoient signalez en « cette seconde action; ne se réservant que la gloire d'avoir tesmoigné « la prudence et générosité qu'il a monstrée en toutes les rencontres « ou il a esté employé pour le service du Roy ».

C'était un avantage signalé dont la nouvelle fut reçue « avec applaudissement[4] » et Mazarin se faisait, peu après, l'interprète des sentiments de la Cour en déclarant au Maréchal qu'il n'était pas possible « de couronner la campagne par une action plus esclatante et plus « extraordinaire. »

« En mon particulier », ajoutait-il, « je vous advoue que, soit que « je considère votre gloire, soit que je fasse réflexion sur le service du « Roy, je n'ay pas moins de joye de ce succez que de la prise de Sainte- « Menehoulde[5]. Je suis fort trompé si les ennemis s'hazardent si « facilement à vous visiter désormais, puisque sans estre préparé vous « leur faites un traitement si complet. Et à dire le vray, il faudroit qu'ils

[1] Chef-lieu de canton, à douze kilomètres de Boulogne, sur la route de Calais.

[2] Hercule Louis de Rouville, sieur de Meux, lieutenant général des armées du Roi, gouverneur d'Ardres, venait de faire échouer quatre mois plus tôt la *conspiration* dite *des Rambures* qui avait pour objet de livrer cette ville aux Espagnols de Saint-Omer (1er juillet 1653).

[3] Saint-Pol, le fils.

[4] Lettre LXII.

[5] Assiégée par le jeune roi en personne, cette place avait succombé le 29 novembre.

« fussent bien aveugles s'ils s'imaginoient encore après celà vous « pouvoir prendre au dépourvu et ne s'apercevoyent que la principale « force de votre gouvernement consiste en votre personne ».

Quoique cette belle épître se terminât assez vulgairement par une sorte de réquisition de quelques-uns des chevaux pris à Wimille en faveur du régiment étranger de Villequier, le maréchal dut espérer en lisant ces phrases si louangeuses que les lettres-patentes, attendues depuis quinze mois, ne tarderaient plus à sortir. L'hiver se passa, sans que rien vint faire supposer que Mazarin s'occupât de réaliser sa promesse et la froideur que d'Aumont laissait paraître et dont se plaignait depuis quelque temps le Cardinal[1] s'accrut encore de ce nouveau retard.....

Tout l'intérêt de la campagne de 1654 se concentre autour de Stenai et d'Arrai; Stenai enlevé sous les yeux du Roi aux partisans de Condé après un siège habilement conduit par le lieutenant général Fabert[2]; Arras investi dans le même temps[3] par une puissante armée espagnole et délivré par Turenne après un victorieux combat qui coûta à l'assiégeant trois mille prisonniers, soixante-trois canons, neuf cents chevaux et un matériel immense rassemblé dans un camp retranché de plus de cinq lieues de tour.

Le Maréchal ne prit aucune part personnelle à ces événements. On ne l'avait pas convié tout d'abord à venir en personne occuper un de ces postes extérieurs où il avait si souvent réussi dans les campagnes précédentes à intercepter les convois de l'ennemi : systématiquement écarté de la lutte jusqu'à la fin de juillet, invité seulement au commencement d'août à venir avec ses Boulonnais, prié le 14 de ce mois de ne pas prendre cette peine parce qu'il serait trop tard[4], le Maréchal avait dû se contenter d'envoyer sous Arras son fils aîné, le nouveau marquis de Villequier, gouverneur *en survivance* de Boulogne depuis le 14 juillet 1652[5]. Mazarin s'empressait de reconnaître que *sans exagération* ce jeune homme de vingt-deux ans *avait fait des merveilles* (1er septembre)[6], mais malgré ces jolis compliments, d'Aumont est de fort

[1] Lettre LX.
[2] Lettre LXII.
[3] Lettre LXIII.
[4] *Lettres du Cardinal Mazarin*, t. VI, pp. [illegible], et lettre LXIV.
[5] Archives de Monaco, fonds d'Aumont.
[6] Lettre XLV.

méchante humeur de n'avoir rien eu à faire au secours d'Arras, alors qu'il s'était si activement employé naguère dans tant de pareilles occasions. Il ne sait pas que Le Tellier et sans doute Hocquincourt sont pour quelque chose dans cette espèce de disgrâce. C'est à Mazarin que s'en prennent et le père et le fils. Ils se répandent l'un et l'autre en plaintes contre le Cardinal qui déclare nettement un beau jour « qu'il seroit imprudent à lui de continuer à *se mêler des choses qui ne le regardent pas* et qu'il évitera, en s'abstenant, de se donner *la mortification de voir* que ses anciens amis *répondent peu à sa bonne volonté et aux soins qu'il prend de les servir*. Il termine, non sans impertinence, en assurant que les d'Aumont sont *dans une assez grande considération auprès du Roy pour obtenir les grâces qu'ils désirent sans avoir besoin de ses offices*.

Tant que Mazarin vivra, pendant sept longues années encore, les d'Aumont, auxquels le Cardinal a ainsi donné congé, vont se trouver mis à l'écart, ou bien peu s'en faut, de toutes les affaires importantes et le poids des rancunes de Mazarin pèsera lourdement sur leurs épaules.

La correspondance échangée ne consiste plus, pendant un certain temps, qu'en condoléances banales[1] ou en brèves dépêches administratives. Six lettres en deux ans et demi ! Et il ne faudra rien moins que la cabale montée à Boulogne contre le Maréchal-gouverneur, et conséquemment contre l'autorité royale, pour renouer des relations presque complètement déliées (29 juin 1657)[2].

L'antagonisme que nous révèle la lettre de Mazarin du 29 juin 1657 ne date point de la veille; il remonte, en effet, à la création même de la charge dont le Maréchal est le deuxième titulaire.

Lorsque le 12 août 1622 le roi Louis XIII avait pourvu Antoine Ier d'Aumont, oncle du Maréchal de la charge de *capitaine et gouverneur de la ville de Boulongne et du païs Boullonois*, cette nomination avait été mal accueillie dans la province et une chronique du temps[3] nous montre dès 1627 le titulaire que le Roi vient de pourvoir aux prises avec le Sénéchal, un Campaigno[4] et plusieurs

[1] Lettre LXVII et suiv.

[2] Lettre LXVII.

[3] *Mémoires historiques et anecdotiques de Pierre Maslebranche, chapelain de la cathédrale de Boulogne*, 1619-1655, éd. Haigneré (*Bull. Soc. Acad. de Boulogne-sur-Mer*, t. II, p. 528).

[4] Antoine de Patras de Campaigno.

autres membres de la noblesse boulonnaise. Charles, duc d'Elbœuf, gouverneur de Picardie, vient à Boulogne, mande chez lui les mécontents et « pacifie tous les differrens qu'ils avoient avec M. Daumont ».

Mais l'accord ainsi rétabli était essentiellement précaire; l'institution à Boulogne d'un *capitaine et gouverneur*, dont les pouvoirs étaient mal définis, devait nécessairement multiplier les conflits non seulement avec le sénéchal, comme en 1627, mais encore avec le gouverneur de Picardie, dont elle usurpait aussi en partie les attributions séculaires.

L'esprit d'opposition s'accentua davantage encore en Boulonnais quand, en 1635, la nomination d'un deuxième gouverneur du nom d'Aumont, vint manifester de la part de l'Etat la résolution formelle de faire de cette charge l'apanage héréditaire d'une grande maison étrangère au pays. Les Campaignos, sénéchaux héréditaires depuis 1597, sont plus particulièrement touchés par cette innovation; ils deviennent et demeurent les chefs naturels de toutes les cabales qui vont se monter contre le gouverneur.....

« Le 14 juin 1656, disent les auteurs de l'*Histoire de Boulogne*, résumant les documents contemporains[1], deux receveurs des traites étant venus en passage à Boulogne, le bruit se répandit en ville que c'était afin d'y établir la gabelle. Un soulèvement général eut lieu; en peu d'instants, l'émeute eut occupé les abords de la maison où les agents étaient descendus, et sans la courageuse intervention du baron de Colembert, lieutenant du Roi, de Barthélemy Le Roy, sieur du Quesnel, major de la place, et de Claude Lesseline, maïeur, un crime eût probablement été commis. Le lendemain l'émeute se montra de nouveau lors du départ des deux gabeleurs, sous la conduite de la garnison; sur leur route, à Wimille notamment, leur passage donna lieu aux scènes les plus violentes : partout les villages s'insurgeaient et protestaient contre les projets que l'on attribuait au Roi et dont la malveillance *accusait le gouverneur d'avoir pris l'initiative*. Après avoir reçu les ordres de son souverain, le maréchal d'Aumont vint en per-

[1] A. d'Hauttefeuille et L. Bénard, *Histoire de Boulogne-sur-Mer*, t. I, p. 4[illegible]. Boulogne, 18[illegible], in-12. — Cf. L. Bénard, *Une Émeute en 1656*, Boulogne 1858, br. in-8° de dix pages.

sonne (2 juillet), visiter la contrée soumise à son commandement. A son arrivée à Boulogne (3 juillet), le maréchal dit aux représentants du pays qui l'attendaient à la Porte-Neuve qu'il était venu pour « asseurer tout le monde de la volonté du Roy de maintenir le Bou- « lonnois dans ses privilèges et immunités; que pour luy il y contri- « bueroit de toutes ses forces, n'ayant rien tant à cœur que d'empescher « l'establissement de la gabelle en ce pays et que s'il y avoit des « esprits faibles qui eussent doubté du contraire, il estoit veneu pour « les chastier ». Ces personnes qu'il visait en terminant sa harangue n'étaient autre que le sénéchal et ses partisans, qui manifestaient quelques jours plus tard leurs sentiments hostiles (7-8 juillet) en affichant sur la place d'Armes et en plusieurs autres endroits une violente diatribe contre le maréchal.

On conjurait dans ce placard, disent les historiens déjà cités[1], la noblesse de s'opposer aux desseins du *grand tyran du Boulonnois* et à se lever en masse contre lui; on excitait le peuple à refuser d'obéir aux ordres du maréchal, à secouer son autorité; on ajoutait que le gouverneur étant en réalité opposé au maintien des franchises du pays, il fallait veiller et veiller en armes au salut des coutumes.

« Mais ces manœuvres coupables n'eurent point le résultat qu'en espéraient leurs auteurs. Loin de s'émouvoir à la parole des agitateurs, la population méprisa leurs appels insurrectionnels, elle crut à la parole du maréchal d'Aumont et elle eut raison; au mois de novembre de la même année[2] des lettres royales viennent confirmer et continuer les « privilèges, franchises, immunités, et exemptions » des Boulonnais « en considération de leur fidélité. »

« De plus, dans une missive adressée au Maréchal (28 novembre) et qui fut lue ainsi que les lettres de confirmation à l'audience de l'échevinage (22 décembre) en présence d'une foule considérable, le Roi faisait savoir au gouverneur que son intention n'était pas de préjudicier aux privilèges du pays, mais de les conserver et d'en maintenir la jouissance aux habitants ».

[1] A. d'Hauttefeuille et L. Bénard, *op. cit.*, t. I, p. 434.

[2] Cette confirmation des *privilèges du Boullenois* porte la date du 3 novembre. (Archives de la sénéchaussée du Boulonnois. Registre du Roy A).— Cf. Archives de la ville de Boulogne-sur-Mer, liasse nos 977-978.

Seulement, tout en protestant de son respect pour les franchises de ses sujets du Boulonnais, le gouvernement royal tentait une fois de plus, quelques semaines plus tard (6-27 janvier 1657), de leur imposer « *pendant la guerre* » une lourde taxe militaire dit *du Quartier d'Hiver*[1].

Une occasion nouvelle vint bientôt s'offrir aux ennemis du Maréchal de tenter de soulever contre les d'Aumont l'animosité publique. Le 13 février suivant (1657), le jour du mardi-gras, des cavaliers du régiment allemand de Villequier, c'est-à-dire d'un des deux régiments du maréchal d'Aumont en garnison à Boulogne « se parèrent « en masques, au nombre de dix, armés de pistolets, de mousquetons « et d'espées[2] » et se répandirent dans la basse-ville, frappant aux portes des bourgeois pour les faire sortir de leurs maisons, dans le dessein d'en tuer quelques-uns, à ce que l'on suppose du moins, soit pour s'amuser, soit, comme on l'a coupablement insinué, *pour obéir à quelque secrète consigne de leur chef*[1].

Les bourgeois, déjà fort indisposés contre le régiment dont les lettres de cachet des 6 et 27 janvier réclamaient à la province « la solde, subsistance et ustancilles », prirent les armes et assiégèrent la *Fleur de Lys* où logeaient les cavaliers. *De part et d'autre on se fusilla dans les ténèbres de la nuit*; *des hommes et des femmes furent tués ou blessés*, mais l'affaire n'en resta pas là. On recommença le lendemain, et le récit de l'abbé Haigneré nous montre la populace, armée de cognées et de leviers, poursuivant les malheureux Allemands, qui se remettent entre les mains de Colembert, pour avoir la vie sauve. « On en tua « encore trois », dit Hibon de La Fresnoye, « et l'on en blessa six, « tandis qu'on les conduisoit aux boucheries de la basse-ville, où ils « devoient rester prisonniers dans une cave, au nombre de dix-neuf, « sous la garde de la milice bourgeoise ».

[1] *Lettres pour faire payer 83,700 livres tournois pour le régiment de Villequier* (27 janvier 1657). — *Déclaration du Roy par laquelle les 83,700 livres tournois ne seront payées que pendant la guerre* (28 janvier 1657). Archives de la sénéchaussée du Boulonnais. Registre du Roy A. — Cf. Archives de la ville de Boulogne, liasse nº 982 et nº 1251.

[2] Ms. de Hibon de la Fresnoye, cité par D. Haigneré *Dictionnaire historique et archéologique du département du Pas-de-Calais, arrondissement de Boulogne*; t. I, p. 294. Arras, 1880, in-8º.

La noblesse de la province prit le parti des bourgeois contre les cavaliers de Villequier, et « comme on avait, dit Haigneré, envoyé des messagers à la Cour afin d'y porter une relation des événements », l'intendant de justice, police et finances de Picardie, Olivier Le Fèvre d'Ormesson reçut l'ordre d'ouvrir une enquête. « S'étant immédiatement transporté à Boulogne, dit Haigneré, ce fonctionnaire, éclairé et impartial, s'y livra pendant neuf jours à l'interrogatoire des accusés et à l'audition des témoins, après quoi il rendit son *arrêt souverain* par lequel un des cavaliers qu'on appelait, je ne sais pourquoi, le *diable de Samer*, fut condamné « à être pendu et estranglé sur la place du « Marché de la Basse Ville, proche du puits ». Les autres furent élargis, sous la condition de rester à la disposition de la justice. Quant aux bourgeois qui avaient pris part à l'émeute, l'intendant les déclara *non coupables*, en jettant un voile d'amnistie sur tout ce qui s'était passé (15 mars 1657)[1] ».

Les partisans du sénéchal triomphaient de cet arrêt, mais Mazarin vint refroidir leur enthousiasme en déclarant au gouverneur qu'il n'a point à se mettre en peine « de ce que font les sieurs de Campaigno », lui annonçant que le Roi prendrait là dessus « de telles résolutions » que le maréchal *auroit sujet d'en estre satisfait*[2]. « Il est juste que l'on vous « rende ce qui vous est deub, ces messieurs-là ne trouveront point « d'autre porte pour rentrer dans les bonnes grâces de Sa Majesté *qu'en « témoignant qu'ils sont vos serviteurs.* »

C'est bien moins, d'ailleurs, un retour de tendresse pour un ancien ami sourdement attaqué, que le souci du respect dû au représentant du Roi qui pousse Mazarin contre les Campaigno et ceux qui les soutiennent.

Pour ce qui est de la noblesse du Boulonois, écrivait-il encore à Bournonville[3], « il y a quelques-uns d'entre eux qui donnent presque le

[1] Cf. *Ordonnance de M. d'Ormesson, intendant, de remettre ès-mains de M. Chastillon, curé, les mousquetons, pistollets et autres hardes appartenans aux cavaliers allemands.* — *Ordonnance de M. d'Ormesson, pour empescher le désordre entre les habitans et les gens de guerre* (15 mars 1657). Archives de la sénéchaussée Registre du Roy A.— Voy. Morand, *l'Année historique de Boulogne-sur-Mer*, p. 54).

[2] Lettre CV.

[3] Lettre CV. — Ambroise François, marquis de Bournonville, maréchal de camp depuis 1649, duc de 1651, et qui sera gouverneur de Paris en 1657 après la mort du maréchal de l'Hospital.

« branle au reste dont je sçay que la conduite ne se peut soustenir et je « vous conseille de ne l'entreprendre pas, car en un mot il y va de « l'authorité du Roy de soustenir celle d'un gouverneur de province et « mareschal de France avec lequel des particuliers de son gouver- « nement veulent traiter de pair et il faut absolument qu'ils luy rendent « ce qu'ils lui doivent s'ils veulent conserver les bonnes graces de « Sa Majesté[1]. »

Les choses en resteront là pour le moment; au surplus d'autres préoccupations étaient venues brusquement détourner les Boulonnais de leurs querelles intérieures. Calais et Ardres subissaient coup sur coup trois violentes attaques.

Don Juan d'Autriche, le prince de Condé et le marquis de Caracène, qui a remplacé Fuensaldagne, obligés de renoncer à secourir Montmedy, serré de près par le maréchal de la Ferté, se sont rejettés vers la mer avec cinquante escadrons. Une marche rapide les ramène vers Thérouanne (20 juin), et le 1er juillet ils s'efforcent de surprendre Ardres. Turenne, prévenu par Crequy et par Mondejeu, a fait entrer dans la ville menacée mille chevaux avec Hocquincourt et Lainville; Charost et Aumont ont envoyé quatorze cents soldats de Calais et autant de Boulogne et du Mont-Hulin; deux mille hommes des milices boulonnaises sont accourus à l'aide et l'aggresseur, déjoué dans sa tentative, décampe le 4 au matin après avoir reçu une cinquantaine de coups de canon et brûlé en passant la moitié de Guines et 50 ou 60 villages[2].

Pendant ce temps là le prince de Ligne, don Gaspar de Boniface et don Antonio de la Cueva, tentent d'enlever Calais qu'ils savent dégarni, par une attaque de nuit.

Quinze cents cavaliers sont venus se poster à la Chaussée, quatre mille hommes de pied s'approchent de la ville du côté de Gravelines et douze cents chevaux, ayant chacun un mousquetaire en croupe, vont se placer derrière la dune pour attaquer le bastion du Courgain. « Sur les « deux heures après minuit », dit Montglas[3], « huit cens hommes de « pied donnèrent au Pont-Thiéry[4], par la Basse-Ville[5], ayant rompu la

[1] *Lettres du Cardinal Mazarin*, t. VIII, p. [illegible]

[2] *Gaz.*, [illegible], pp. [illegible]; n° 85, [illegible]. — Cf. *Lettres du Cardinal Mazarin*, t. VIII, pp. 6, 9, [illegible], etc.

[3] *Montglat*, ap. Petitot, t. LI, pp. 27-28.

[4] Le Pont-Thierry, à l'embouchure du canal de Saint-Omer à Calais.

[5] L'ancien Saint-Pierre-les-Calais.

« barrière et forcé la garde qui fut surprise, ils se saisirent de cette « Basse-Ville et poussèrent jusqu'à la barrière de derrière qui forme « la contrescarpe et attaquèrent la palissade qui est à côté. Ce fut là « où ils trouvèrent grande résistance, car le comte de Charost, au « premier bruit de l'alarme, fit prendre les armes à toute la garnison et « à tous les bourgeois, qui firent si grand feu sur les assaillans qu'ils « les repoussèrent et les forcèrent de quitter leur entreprise, laissant « leurs chariots chargés de pelles, de pics et autres instrumens néces- « saires à un tel dessein[1] ».

Moins de deux mois après, le 26 août 1657, comme Turenne avait investi Saint-Venant, sur la Lys, les Espagnols, pour lui faire lâcher prise, surgissaient tout d'un coup en grand nombre devant Ardres. Le moment était mieux choisi que la première fois. Hocquincourt et d'Aumont avaient retiré leurs renforts et Rouville se trouvait réduit à ses seules ressources avec trois cents hommes de garnison. Les ennemis, après quatre jours de combat, n'avaient réussi à s'emparer que de quelques ouvrages extérieurs, lorsque l'annonce de la prise de Saint-Venant[2] et de l'arrivée de Turenne les fit déguerpir en déroute par Gravelines et par Watten[3]. Dès le quatrième jour, le maréchal d'Aumont, prévenu par Mazarin[4], accourait avec ses troupes boulonnaises. Le siège était levé, l'ennemi avait abandonné son parc de tranchée et brûlé son camp, laissant derrière lui quantité de morts et de blessés. Les Espagnols se retirèrent sous Dunkerque, Turenne franchit l'Aa et la Colme, occupa Bourbourg, prit Hennuin et vint assaillir Mardick qu'il enleva en trois jours avec le concours de la flotte de Cromwell[5] (3 octobre 1657).

[1] *Montglat*, loc. cit. — Cf. *Gaz.*, 1657, nº 82, p. 658.

[2] Cf. *La prise de Saint-Venant sur la rivière du Lys par le mareschal de Turenne.* (*Gaz.*, 1657, nº 110, p. 839).

[3] Cf. *La levée du siège d'Ardres et la honteuse retraite des Espagnols, avec perte de plus de 1,500 des leurs, tuez ou faits prisonniers et de la plupart des choses qui leur servoyent à cette entreprise.* (*Gaz.*, 1657, nº 41, p. 901). — Il existe plusieurs relations de cette attaque d'Ardres en dehors de la relation officielle sus-mentionnée, on les trouvera groupées et commentées en grands détails dans une brochure de M. V. J. Vaillant (*Notes boulonnaises. Le siège d'Ardres en 1657, d'après une relation contemporaine inédite.* Boulogne-sur-Mer, 1884, in-8º) et dans le livre de M. Ern. Ranson (*Hist. d'Ardres depuis son origine jusqu'en 1891...* Saint-Omer, s. d., in-8º, p. 274 et suiv)

[4] Lettre nº LXXV.

[5] Cf. *La prise de Mardik par le mareschal de Turenne, général de l'armée du*

C'était une méchante forteresse, composée de deux redoutes accolées, en mauvais état et dont, suivant Turenne[1] « la conservation « étoit bien plus difficile que n'avoit été la conquête. » Assis au bord de la mer, presque à moitié route de Gravelines et de Dunkerque, toutes deux occupées encore par l'Espagnol, le fort double de Mardick était exposé aux attaques combinées de deux garnisons importantes. Mais il commandait le mouillage dit *fosse de Mardick* « bien plus sûr « et bien plus voisin de la terre qu'aucun autre point de la rade de « Dunkerque[2] » et dans lequel débouche dans la mer le canal du même nom.

La possession de ce point fortifié tirait, en outre, une importance exceptionnelle du fait qu'il allait devenir le gage de la fidélité du Roi à remplir ses engagements vis-à-vis de ses alliés d'outre-Manche. Considéré comme une dépendance de Dunkerque, le fort de Mardick était livré avant la fin d'octobre aux Anglais de Reynolds. Le traité signé le 23 mars 1657 avec Cromwell et valable pour un an, stipulait, en effet, qu'on attaquerait ensemble Gravelines et Dunkerque et que cette dernière ville deviendrait la possession de l'Angleterre. Les événements de la campagne qui s'achevait n'avaient pas permis d'entreprendre le siège de l'une ou de l'autre de ces places fortes, et Mazarin qui tenait par dessus tout à renouveler l'alliance anglaise pour 1658, s'empressait de remettre Mardick aux troupes du Protecteur, qui faisaient campagne sous Turenne depuis le mois de mai précédent[3].

Mais le fort de Mardick n'était pas seulement mal aisé à défendre contre les agressions des Espagnols de Dunkerque ou de Gravelines; il était en outre d'une insalubrité notoire au milieu des inondations et des marécages. Les Anglais s'établirent dans la *fosse* avec leurs frégates, mais

Roy en Flandres, avec les articles accordés au gouverneur de cette importante place, où les nostres ont fait plus de 600 prisonniers entre lesquels se trouvent 242 officiers (Gaz., 1657, nº 127, p. 1030). — Dans une lettre à Turenne du 26 septembre précédent, Mazarin avait parlé de cette attaque de Mardick destinée à « satisfaire M. le Protecteur « et luy faire voir que nostre principal « dessein est l'avoir du costé de la mer, « comme on est convenu avec luy » *Lettres du Cardinal Mazarin*, t. VIII, p. 173.

[1] *Mémoires de Turenne* (Michaud et Poujoulat), p. 487.

[2] Cf. Faulconnier, *op. cit.*, t. II, p. 71. — *Lettres du Cardinal Mazarin*, t. VIII, p. 183.

[3] *Lettres du Cardinal Mazarin*, t. VII, p. 471, t. VIII, p. 193, etc.

se pressèrent peu de s'enfermer dans les redoutes et il fallut que Turenne les fit occuper par trois cents volontaires en attendant Reynolds. Cependant, pressé par le Roi d'Angleterre qui était venu rejoindre les troupes espagnoles à Dunkerque, Don Juan attaquait brusquement Mardick le 1er novembre à huit heures du soir, et après six heures de lutte, il était contraint de battre en retraite à l'arrivée de Turenne, ayant perdu plus du quart de son effectif et laissant derrière lui un matériel considérable.[1]

Malgré ce succès, le commandement demeurait difficile dans un pays ruiné, sans ressources, tout coupé de *watergands* boueux qui en rendaient pénible l'accès par l'intérieur, à proximité d'un ennemi puissant, toujours en éveil, et qui pouvait saisir la moindre occasion propice pour tenter une surprise par l'ouest ou par l'est, en suivant le rivage[2].

C'est dans ce poste particulièrement pénible que la *bienveillance* de Mazarin allait maintenir le pauvre maréchal pendant tout un hiver dans les conditions les plus dures.

Comme l'armée ne pouvait demeurer plus longtemps sur pied à Ruminghen « sans se ruyner si fort que nous n'en aurions plus pour « la campagne prochaine[3] » on laissait des troupes de secours à Bourbourg, à Calais, à Ardres et dans le Boulonnais[4] et en envoyait le reste en quartier d'hiver.

Turenne gagnant Paris, recevait à Boulogne, dans l'hôtel d'Aumont, une hospitalité fastueuse (3 décembre)[5], et tandis qu'il se dirigeait vers la capitale où il arrivait le 16, son hôte prenait la route de Mardick où l'envoyait un ordre du Roi[6]. Il entrait juste à temps dans la forteresse pour déjouer une nouvelle tentative de l'ennemi[7].

[1] Cf. « *La honteuse Retraite des Espa-* « *gnols devant Mardick, après y avoir* « *perdu plus de 300 des leurs tüez et* « *beaucoup d'autres faits prisonniers avec* « *800 Grenades, quantité de Bombes et* « *de Poudres et tous les Outils qu'ils* « *avoyent portez pour cette Attaque.* » (*Gaz.*, 1657, nº 140, p. 1141). — *Lettres du Cardinal Mazarin*, t. VIII, pp. 199, 203.

[2] Cf. *Lettres du Cardinal Mazarin*, t. VIII, pp. 220, 227.

[3] *Ibid.*, t. VIII, p. 225.

[4] *Ibid.*, pp. 227, 229 et 235.

[5] *Gaz.*, 1657, nº 154, p. 1259.

[6] Lettre LXXX. — Mazarin avait dû surseoir de quelques jours à donner le commandement au maréchal *à cause du du duc d'Elbeuf* (*Lettres du Cardinal Mazarin*, t. VIII, p. 237.)

[7] On annonçait à la *Gazette* dans une lettre d'Arras du 24 l'apparition de l'ennemi.

Malgré tout ce qu'on avait pu faire depuis trois semaines « il n'y « avoit pas de quoy résister huit jours à Mardik quand tous les officiers « et soldats auroient fait merveille[1]. » La garnison, outre les mousquetaires et les gardes du Cardinal qui venaient d'arriver avec Moret et Baas, comprenait un peu plus de huit cents hommes, dont quatre cent dix Anglais[2]. Les travaux de défense des *deux costez des Dunes* et particulièrement de *celuy qui vient de Dunkerque*, étaient seulement ébauchés ; on manquait de poudre ; le nombre des mousquets et des grenades était insuffisant, etc., etc.[3] En outre une épidémie commençait sur les Anglais, et le chevalier Reynolds, leur chef, allait en être une des victimes.

Pendant plusieurs semaines, le maréchal eut à lutter contre des difficultés de tout ordre pour mettre la place en défense, assainir l'une après l'autre les deux redoutes malsaines, munir les soldats de vivres, de farines, etc., etc. L'intendant Talon, tombé malade à son tour, s'en était allé à Calais ; le maréchal, aidé par La Gillotière et quelques autres, eut à peine quelque répit jusqu'au commencement du mois de mars. Mazarin le tenait en alerte perpétuelle, et ce ne fut qu'au 15 février que la garnison devenue plus solide, se trouva en état de courir, à son tour, le long de la mer jusqu'aux portes de Dunkerque[4]. A la fin de mars une dernière menace ramène à Mardick le maréchal[5] ; l'annonce de l'arrivée prochaine du Roi[6] avec Turenne arrête l'ennemi : la campagne décisive de 1658 va commencer !

Cependant, des casernes insalubres de Mardick, Antoine d'Aumont, on ne sait trop comment, va tomber dans la prison qu'on lui préparait à Ostende.

C'est encore aujourd'hui un épisode bien obscur de la querelle de Mazarin et de d'Aumont, que celui qui aboutissait à la capture d'un maréchal de France et d'un intendant d'armée, aux portes de la ville d'Ostende, le 14 mars 1658. Des agents secrets, dont un au moins,

[1] *Lettres du Cardinal Mazarin*, t. VIII, p. 247.
[2] *Ibid.*, p. [illegible].
[3] Lettre n° LXXXIII.
[4] *Gaz.* 1658, n° 22, p. 167.
[5] Lettre n° LXXXVIII.
[6] Le Roi coucha le 20 avril à Montreuil, le 22 à Boulogne, le 23 à Calais.

Rominhac[1], est un homme de Mazarin, entourent d'Aumont, ils savent que la tâche de *pourvoyeur* et de *nettoyeur* de Mardick qu'il vient d'accomplir, lui a été fort à charge, qu'il sent bien qu'on le dessert à la Cour depuis quelques années, et n'a d'autre désir que de faire quelque coup d'éclat qui ramène vers lui l'attention et la faveur du jeune Roi. Quoique quinquagénaire, il a gardé la fougue de ses premières années et son bouillant courage est prêt à toutes les aventures.

On arrive à le persuader qu'il lui suffira de paraître devant Ostende avec Talon et qu'on remettra, sans coup férir, cette place importante entre leurs mains. Il n'ignore pourtant pas les trahisons du même ordre qui ont piteusement avorté à Nieuport et à Ostende même, en 1648 et en 1650[2], et cependant il est sans défiance et ne songe pas à prendre des gages, avant de se lancer dans une imprudente aventure.

Le projet cependant était si bien ébruité dans Paris que, s'il l'on en croit Montglat, « qui vouloit sçavoir..... n'avoit qu'à aller dans « les boutiques chez des marchands où on apprenoit tout le secret « de l'entreprise[3] ».

Le maréchal s'embarquait à Calais le 28 avril avec un certain nombre de soldats empruntés aux mousquetaires du Roi, au régiment des gardes du Cardinal et aux débris de deux régiments lorrains qu'on avait conservés. Plusieurs petits vaisseaux étaient chargés de cette troupe que commandait le sieur de Creil[4]. « Etant arrivé à la rade « d'Ostende, il ne put mettre pied à terre à cause du vent contraire qui « le tint huit jours[5] sans pouvoir descendre, mais enfin le beau temps « étant revenu, il envoya une chaloupe avec des gens pour recon- « noistre l'état de la ville. Ils lui rapportèrent que ceux de son intel- « ligence s'étoient saisis des portes et du gouverneur et des principaux

[1] « Ny vous ny vos amis », écrivait mystérieusement Mazarin à Talon, dont le rôle me paraît louche dans cette affaire, « vous n'aurez jamais sujet de regretter le « soin que vous apporterez à faire réussir « l'affaire que vous savez et dont j'ay « chargé ledit sieur de Rominhac de vous « entretenir de vive voix...... » (*Mél. Colb.*, t. 51 a, fol. 624 v°).

[2] Cf. *Mém. de Jacques de Chastenet, seigneur de Puységur*, Ed. Tamizey de Laroque, t. II, p. 57, 96, Paris 1883 in-12.

[3] *Montglat* (ap. Petitot, t. LI, pp. 49-50). — « Comme ce qui lui était nécessaire ne fut pas prêt à point nommé, on disait dans les rues que son voyage était différé de quelques jours, etc. »

[4] *Gaz.*, 1658, n° 51, pp. 396-397.

[5] Treize jours suivant Mazarin (*Lettres du Cardinal Mazarin*, t. VIII, p. 365). Ce dernier chiffre est le plus vraisemblable.

« officiers espagnols *qu'ils avoient vus eux-mêmes en prison* et qu'ils « l'attendoient pour le recevoir dans la ville. Il descendit des vaisseaux « sur cette nouvelle et marcha droit à Ostende, mais quant il fut « près et qu'il ne vit personne venu au-devant de lui, il eut quelque « soupçon et avec raison, car aussitôt toute l'artillerie de la ville « déchargea sur lui et quantité de troupes sortirent qui coupèrent « le chemin qui étoit entre lui et la mer pour l'empêcher de regagner « ses vaisseaux. Se voyant ainsi investi de tous costés il n'eut point « d'autre parti à prendre que de se rendre prisonnier de guerre avec ses « troupes[1]. Les Espagnols jouèrent bien leurs personnages, car ils firent « voir effectivement aux François qui allèrent les reconnoistre des « officiers prisonniers qui s'y estoient mis expres pour se moquer « et faire tomber le maréchal d'Aumont dans le piège, comme il fit[2] ».

L'intendant Talon, Du Ranché et Vieuxbourg, capitaines aux gardes et plusieurs autres officiers avaient été pris avec vingt ou trente mousquetaires. « Les Espagnols en usèrent fort mal, écrit Mademoiselle[3]; « ils avoient des casaques du Roy et devoient les renvoyer; au lieu de « celà on les mit en prison..... ce qui facha fort le Roy[4] ».

La Cour apprit la nouvelle à Amiens; les uns prenant la chose au sérieux disaient « que c'estoit la faute du Mareschal, qui avoit fait cette « entreprise à sa fantaisie contre l'ordre de la Cour[4] »; les autres tournaient au contraire en dérision cette trop confiante expédition, le Maréchal et l'Intendant qui l'avaient conduite, le Cardinal qui ne l'avait pas empêchée[5].

Mazarin qui appréciait fort exactement l'entreprise[6] et cependant l'avait laissée librement se poursuivre[7], lorsque d'un mot il pouvait

[1] Environ cent cinquante hommes, suivant la *Gazette*.

[2] *Mém. de Montglat* ap. Petitot, t. LI, [illegible]

[3] *Mém. de Mademoiselle de Montpensier* (ap. Petitot, t. XLIII, p. [illegible]).

[4] *Ibid.*

[5] Guy Patin notamment est l'écho malicieux de ces critiques.

[6] *Lettres du Cardinal Mazarin*, t. VIII, p. [illegible].

[7] C'est seulement six jours après le départ du Maréchal, il en convient lui-même à M. de Bordeaux (*Ibid.*, p. [illegible]), qu'il lui dépêcha « un gentilhomme avec « ordre du Roy précis de se retirer en « quelque estat que fut l'entreprise. » Le malheur a voulu, continue-t-il, que « quelque diligence qu'on ayt pu faire cet « ordre ne soit arrivé que cinq heures « après la chose faite », *deux semaines après le départ de Calais!* Il avait d'ailleurs, toujours pour se couvrir, mais beaucoup trop tard, écrit le 11 mai, deux fois à d'Ormesson sur le même sujet. Dans la seconde de ces lettres, il *exprimait la crainte que l'ordre du Roi n'arrivât pas à temps!!*

tout arrêter, se répandait en protestations répétées auprès de Lockart, de Bordeaux, d'Ormesson, etc., affirmant qu'il n'avait pas été en sa puissance de rien empêcher, qu'il n'avait rien négligé pour décider le Maréchal à prendre auparavant des *sûretés réelles* et des *ostages considérables*. Mais on sent au milieu de tous ces beaux discours que l'affaire d'Ostende n'est pas bien désagréable au Cardinal; il répète volontiers qu'il n'en *faut plus parler et songer seulement à prendre la revanche de ce petit malheur* à force ouverte[1]; et dans l'intimité de la Reine il est même prêt à rire de la mésaventure de son ancien ami. « Rouché vous contera en détail le fameux succez d'Ostende et pourveu « que vous ayez le tems de l'entendre, il vous entretiendra tant que « vous voudrez, car il sçait beaucoup de choses et n'est pas faché de « les dire. *Vous n'avez jamais entendu une plus belle farce.* Les Espa- « gnols ne cessent pas de s'en moquer, mais il faut tascher qu'ils ne « rient pas les derniers, etc.[2] »

Les Espagnols, en effet, tiraient de la mésaventure du Maréchal « des comédies perpétuelles », suivant l'expression de Grammont[3], et la *Gazette* répondait de bonne encre à leurs bravades[4].....

On laissa le Maréchal se morfondre jusqu'en janvier suivant dans les prisons de Caracène; au bout de huit longs mois il était enfin échangé contre Sevalbe, le gouverneur d'Anvers, Montmorency-Boute-

[1] *Lettres du Cardinal Mazarin*, pp. 360, 364. 369.

[2] *Ibid.*, p. 384.

[3] *Ibid.*, p. 385.

[4] « Les Espagnols, bien éloignez de « ceux qui se contentent, pour tout bruit « de leurs plus grandes victoires, de celui « qu'ont fait leur coups d'espées pour les « gangner, estans accoustumez de publier « par des relations fastüeuses jusques « au bonheur qu'ils ont quelquefois de « s'empescher de perdre une place ou « d'en acquérir quelqu'autre, sans en « estre redevables à leur valeur, a qui il « n'arrive guere d'en emporter ni d'en « bien défendre, n'entretiennent ici le « Peuple, par des récits entièrement « fabuleux, que de ce qui s'est passé à « Ostende le 14 du courant (*14 mai*) ou « quelques François ayant esté attirez « par la supercherie de leurs ennemis « qui n'en sçauroyent venir à bout par « les voyes honorables, ont eu environ « 150 des leurs tuez ou faits prisonniers « avec d'autant de plus de facilité qu'ils « estoient attenduz dans le piège qu'on « leur avoit dressé, par autant de troupes « que s'il eust esté question de donner « bataille à une armée, ce qui est toutefois « au dire des Espagnols un merveilleux « exploit et qui ne mérite pas moins « qu'on en parle aussi solennellement « que d'un fameux combat ou d'une « célèbre conqueste ». (*Gaz.*, 1658, n°60, p. 462).

» Bruxelles, le 18 may 1658. »

teville, le futur maréchal du Luxembourg et Coligny-Saligny, qui s'étaient fait prendre aux Dunes[1].

Le Cardinal lui avait écrit dans sa captivité une lettre destinée à lui donner le change sur lui-même et sur Turenne. En lisant cette missive perfide[2], le prisonnier d'Ostende put vraiment se demander si ce n'était pas à l'hostilité de ce dernier qu'il devait une mésaventure qui l'avait écarté de l'armée, juste à l'entrée d'une campagne où il aurait eu quelque gloire nouvelle à acquérir!

En sortant de captivité, Antoine d'Aumont trouvait en effet les choses bien changées sur la frontière. Si la trahison de La Rivière avait momentanément livré Hesdin aux Espagnols, la victoire des Dunes (4 juin) avait assuré la prise de Dunkerque (23 juin) de Bergues-Saint-Winocq (2 juillet), de Furnes (3 juillet), de Dixmude (7 juillet), de Gravelines (30 août), de Menin (17 septembre) et enfin d'Ypres (23 septembre)[3].

D'autres nouvelles moins heureuses attendaient le maréchal en Boulonnois où le baron de Colembert, lieutenant de roi, avait dû prendre en mains le gouvernement de la province, à la place du marquis de Villequier exilé momentanément en Hollande.

Cette sorte d'interrègne avait coûté fort cher à la province Boulonnaise. Tandis que l'attention du commandement se concentrait tout entière du côté de Dunkerque, une partie de cavalerie ennemie de trois à quatre cents chevaux s'était *promené fort*, suivant l'expression de Mazarin, au cœur du pays[4]. Un peu plus tard ses propres défenseurs, les cavaliers de Villequier-Allemand avaient fait la moisson pour leur compte et dépouillé si bien les paysans qu'il n'y avait plus d'espérance, comme le constatait tristement le Chapitre de Notre-Dame, *de recueillir de dismes*[5] cette année-là.

1 Lettre XCI.

2 Lettre XI[illegible].

3 Cf. *La défaite de toute l'armée d'Espagne par le Maréchal de Turenne avec le Journal du siège de Dunkerque* (Gaz., 1658, n° [illegible], p. [illegible]). — *Les Particularitez de la Bataille gagnée sur les Espagnols* [illegible] *Dunkerque par* [illegible] *du Roy sous le commandement du maréchal de Turenne* (Ibid., n° [illegible], p. [illegible]). — *La Réduction de Dunkerque à l'obéissance du Roy avec les articles de la capitulation* (Ibid., n° 76, p. [illegible]). — *Relation de l'entrée du Roi dans Dunkerque* (Ibid., n° 76, p. [illegible]). — *La prise de Bergues Saint-Vinox par le maréchal de Turenne* (Ibid., n° 80, p. 617). — Etc.

4 *Lettres du Cardinal Mazarin*, t. VIII, p. [illegible].

5 *Délib. capital.*, cité par D. Haigneré (*Dict. Stat. et Arch. du Pas-de-Calais, arrondissement de Boulogne*, t. II, p. 3[illegible]).

L'exil de Louis-Marie-Victor d'Aumont avait eu pour cause une affaire d'honneur de ce jeune et bouillant officier avec le duc d'Elbeuf, gouverneur de Picardie. Ce triste personnage était depuis longtemps en mauvais termes avec le maréchal d'Aumont. Leurs pouvoirs étaient mal limités et dès 1652 des différends avaient surgi entre eux[1]. Plus tard le duc avait pris ouvertement le parti des Campaigno dans les démêlés de ces derniers avec le gouverneur de Boulogne.

Les relations de commandement entre le Duc et le Maréchal avaient été fort tendues pendant le cours de l'hiver 1657-1658 et s'il n'y avait pas eu de nouvel éclat, c'était parce que d'Aumont se trouvait éloigné du côté de Mardick[2]. Le fils du maréchal, Louis-Marie-Victor, marquis de Villequier, était fort monté contre l'adversaire de son père et une rixe des plus graves éclata pendant le voyage du Roi à la frontière (avril 1658).

Lorsqu'on arriva à Boulogne, écrit Mademoiselle, c'est-à-dire le « 22 de ce mois « on avoit marqué un logis à M. de Villequier[3], préfé-« rablement à tout autre, parce que le Roi étoit dans le sien[4] et que « c'est l'ordre d'en user ainsi. M. d'Elbœuf le voulut prendre comme « gouverneur de la province[5], M. de Villequier le disputa et l'affaire « ne passa pas plus avant pour ce jour là. Le lendemain[6] M. d'Elbœuf « l'attaqua à la campagne; assez proche du lieu où étoit le Roi[7] à la tête « de quelques troupes qu'escortoient Sa Majesté. Villequier n'étoit « point le plus fort, ils ne se battirent point; l'affaire fut sue, elle n'étoit « pas secrète, on les empêcha de se battre et on commanda à Villequier « de s'en retourner à son gouvernement et à M. d'Elbœuf de s'en aller à

[1] *Lettres du Cardinal Mazarin*, t. V, p. 38, etc.

[2] « On envoye ordre à M. le mareschal « Daumont de se jeter dans Mardik avec « le plus de monde qu'il pourra de sorte « qu'étant encore plus éloigné par ce « moyen du duc d'Elbeuf, ils auront « moins de matière de démêlés et de « plus je lui escris en termes que je ne « doute point qu'il ne fasse ce que dé-« pendra de luy pour demeurer en bonne « intelligence avec monseigneur d'El-« beuf, mais les soings que vous pren-« drez auprès de celuy-ci pour le main-« tenir dans les sentiments ou il est y « seront sans doute fort utiles. C'est « pourquoi je vous prie de ne le quitter « point....» (*Lettre de Mazarin au comte de Moret (Mél. Colbert*, t. 52, fol. 88 v°).

[3] Louis-Marie-Victor d'Aumont.

[4] Le roi était descendu à l'hôtel d'Aumont.

[5] Il était en réalité gouverneur de Picardie.

[6] 23 Avril.

[7] En tirant vers Calais.

« Paris[1]. Le Roi lui fit donner un enseigne de ses gardes, pour le « garder jusqu'à ce qu'on eut accommodé l'affaire..... »

Le jeune marquis de Villequier, gouverneur de Boulogne en l'absence du Maréchal, rentra momentanément dans sa résidence où il avait à surveiller notamment les réquisitions que lui adressait Le Tellier pour le siège de Dunkerque[2]. Il eut à s'occuper ensuite des prisonniers principaux de la bataille des Dunes, Sevalbe, le gouverneur d'Anvers, Montmorency-Boutteville, le futur maréchal du Luxembourg, Romainville des Roches, capitaine des gardes de Condé et quelques autres[3], enfermés au château de Boulogne, jusqu'à leur transfert à Soissons. Il lui fallut encore recevoir à Boulogne le régiment d'Alsace[4] et l'en faire repartir pour Calais avec les Anglais et les Ecossais des régiments de Cook, Landsford et Thomson.

Bref il fut retenu à Boulogne jusqu'au commencement du mois d'août. Libre alors de quitter un instant sa résidence, et tandis que le jeune Roi se remettait à Compiègne de la *maladie de Calais*, il rejoignait le duc d'Elbœuf dans la capitale et en tirait vengeance de son mieux. « On me mande de Paris », écrit toujours Mademoiselle, « que l'affaire « de M. d'Elbœuf et de Villequier avoit fait du bruit ; que Villequier « avoit attaqué M. d'Elbœuf dans la rue ; que Salins qui étoit l'en- « seigne du Roy qui gardoit M. d'Elbœuf, voulut représenter à « Villequier qu'il ne le devoit pas attaquer en sa présence, lui qui « devoit donner l'exemple pour faire respecter les personnes qui étoient « commises de la part du Roi pour empêcher les gens de se battre ; « que Villequier s'en étoit moqué ; que M. d'Elbœuf avoit été contraint « de mettre l'épée à la main et avoit été un peu blessé, que MM. d'El- « bœuf et Villequier s'étoient battus et que sur la fin on les avoit « séparés. M. d'Elbœuf fit informer de ce procédé, le traita comme un « assassinat et non comme un combat, parce que Villequier avoit avec « lui quatre ou cinq hommes à cheval. Ils ne mirent pas pied à terre « et ils n'étoient que pour sa sureté et de crainte qu'on ne le prit. »

[1] Dans une lettre à la Reine du 6 août, Mazarin déclare « qu'il eust esté bon de « ne pas permettre à M. d'Elbœuf d'aller « [illegible] « [illegible] ». (*Lettres du Cardinal Mazarin*, t. VIII, p. [illegible]).

[2] Lettre CXLVII.

[3] Lettres CXLVIII, CXLIX, CLXVII, CLXVIII.

[4] Lettre CLII.

Cette rencontre fit beaucoup de bruit à la ville et à la Cour où les deux adversaires comptaient des défenseurs. *Le Roi n'était pas autrement fâché estant bien ayse*, dit Mazarin, *d'avoir de braves gens* près de lui. Il fit même défendre au duc d'Elbœuf de paraître en sa présence. Mais le Cardinal n'envisageait pas la question au même point de vue que le jeune monarque, et il écrivait[1] de Calais le 10 août à l'évêque de Fréjus : « Je cognois le Roi trop délicat sur le point du respect qui luy « est deub, pour croire que Sa Majesté puisse avoir de la joye dans « son cœur de ce que M. de Villequier a faict..... ses meilleurs amis « peuvent bien compatir à son malheur d'avoir faict une action par « laquelle il a encouru *l'indignation du Roy*, mais ils ne peuvent pas « soutenir que Sa Majesté n'ait été offensée ». Et après avoir insisté de nouveau auprès de la Reine, dans une lettre du même jour[2], sur cette question du *respect de l'autorité royale*, il priait le Roi lui-même « de « se bien comporter en cette affaire et de tesmoigner qu'il est fort « indigné de la manière dont on en a usé ». Sans celà, ajoutait-il, « les « édict sont à vau l'eau et son authorité dans le mépris[3] ». C'est cette indignation supposée du jeune roi, c'est ce manque de respect de Villequier pour les ordres de son maître, qui font les frais de la réponse adressée à l'infortunée maréchale, qui séparée ainsi tout à la fois de son époux et de son fils, l'a supplié d'intervenir en faveur de ce dernier. Mazarin est loin de la Cour et il ne peut rien pour l'instant, il verra à son retour « en quelle disposition seront les choses. » Et pendant qu'il rédige ce petit chef-d'œuvre de duplicité, les Maréchaux délibèrent et le Parlement, qu'il a saisi de l'affaire, condamne Villequier, qui est contraint de passer en Hollande pour y attendre sa grâce.

Le père, prisonnier des Espagnols de mai à décembre, le fils en exil pendant une année presque entière ; les rancunes du Cardinal sont largement satisfaites[4] et il se confond de nouveau en protestations

[1] *Lettres du Cardinal Mazarin*, t. VIII, p. 774.

[2] *Lettres du Cardinal Mazarin*, t. VIII, p. 557.

[3] *Ibid.* t. VIII, p. 569.

[4] Puységur qui, avant le maréchal d'Aumont avait, lui aussi, encouru la défaveur de Mazarin, disait, en terminant le récit de ses relations avec le Cardinal (Ed. cit., t. II, p. 170). « Je me racom- « modai avec Son Eminence, mais elle « s'en est fort bien souvenue et m'a traité « de la façon que font ceux de sa nation « qui n'oublient jamais rien quand ils « croient avoir été offensés. »

amicales pour l'un et pour l'autre. « Je ne sçay pas sur quel fondement », écrit-il un jour au maréchal encore captif, « l'on croiroit que je n'ay « pas pour vous toute l'amitié et la considération que vous méritez « quoique je me sois toujours déclaré ouvertement et que je n'ay perdu « aucune occasion de vous en donner des marques comme je conti- « nuerai de faire à l'advenir. Mais il faut que vous me rendiez la « justice d'en estre bien persuadé et que vous ne soyez point susceptible « de toutes les impressions contraires qu'on veut vous donner ! »

Et un autre jour, après son retour : « Je suis ravy », dit-il, « que vous soyez à présent en estat de continuer au Roy les ser- « vices que vous lui avez toujours rendus si utilement, j'ay beaucoup « d'impatience de vous en pouvoir féliciter de vive voix et vous pro- « tester que personne ne s'intéresse plus sensiblement aux choses « qui vous touchent !..... »

A Villequier, qui a repris ses fonctions de capitaine des gardes (octobre 1659), il ose certifier que dans le nombre des amis qu'il possède à la Cour il n'y en a point sur qui *il puisse faire un fondement plus asseuré* et il se déclare très certain que sa victime d'hier lui rendra *la meme justice.* « Il a été si aise de l'embrasser à son retour..... cette « absence a augmenté la joye de le recevoir ! »

La correspondance de Mazarin avec les d'Aumont se termine sur ces belles protestations !

Une seule lettre est postérieure à 1659[1]; elle est adressée à Mme d'Aumont et lui porte les condoléances d'un gout médiocre que Mazarin a dictées à son intention. Le pauvre maréchal, après toutes ses épreuves, était tombé gravement malade et le cardinal Mazarin s'en déclarait *fort fasché.* Il espérait pieusement que Dieu rendrait la santé à son ami et qu'ainsi il ne serait pas *obligé d'interposer ses services* en faveur de la Maréchale *afin que le Roy considère ses interets !!* Il

[1] Je ne trouve d'interessant a mentionner, en ce qui concerne le Marechal, entre son retour et sa maladie, que la mission de courtoisie qui lui fut donnée par le Roi auprès de Don Juan d'Autriche en mars 1659. Celui-ci, rappelé des Pays-Bas en Espagne, ayant demandé un passeport pour traverser la France, le Roi lui envoya le marechal d'Aumont à la frontière pour le recevoir et l'amener à Paris.

la suppliait d'ailleurs de *faire en tout cas estat de son service* (20 mars 1660)!!

Ce fut lui, Mazarin, qui s'en alla le premier (9 mai 1661) et tout aussitôt la fortune des d'Aumont, dont il avait tout net arrêté l'essor, reprit plus brillante que jamais.

Au départ de Bournonville, le maréchal était nommé pour trois ans gouverneur et lieutenant général pour le Roy de la ville, prévosté et vicomté de Paris (2 mai 1662)[1] et par deux fois (en juin 1665 et 1668) il recevait de nouvelles provisions triennales de cette charge de premier ordre.

En novembre 1665 le Roi signait les lettres si longtemps attendues qui érigeaient le marquisat d'Isles en duché et pairie d'Aumont. Enfin lorsqu'éclata, en 1667, la guerre dite des *Droits de la Reine*, on confia au Maréchal-Duc les pouvoirs de commander la cavalerie et l'infanterie réunies à Doullens, c'est-à-dire l'aile gauche de l'armée, dont le Roi conduisait en personne avec Turenne la portion centrale.

Le Maréchal-Duc, rajeuni par le succès, enlève cette rapide campagne comme au temps de sa vaillante jeunesse, et l'on a conservé dans ses archives de famille les capitulations d'Armentières (28 mai), de Bergues (5 juin), du fort Saint-François (11 juin), de Furnes (12 juin), pris en quelques jours par le corps d'armée de 6000 fantassins et de 2000 chevaux qu'il mène au combat. Le Maréchal rejoignait le Roi à Tournai, qui se rendait le 24 juin, et Douai pris à son tour (6 juillet), il attaquait Courtrai qui ouvrait ses portes le quatrième jour (14-18 juillet). Pendant ce temps sa cavalerie, commandée par le comte de Lorges, contribuait à investir Lille[2] dont le Roi commençait le siège.

Les relations du temps[3], et notamment le *Journal du Siège*[4], et la correspondance de Louvois[5] nous montrent le maréchal-duc d'Aumont

[1] Archives de Monaco, fonds d'Aumont.

[2] Extr. de la *Relation française*, publiés sous le titre de *la Campagne royale, etc.*, Paris, 1668. (*ap.* Brun-Lavaine et Elie Brun, *Les Sept Sièges de Lille*, Paris, 1838, in-8°, p. 244).

[3] *Ibid.*, pp. 262-263.

[4] *Journal du Siège de la ville de Lille*, imprimé par ordre du magistrat, 1667. — Brun-Lavaine et Elie Brun (*op. cit.*, p. 212 et suiv.), ont reproduit le seul exemplaire connu de cette *rarissime* plaquette).

[5] Lettres CLX, CLXI.

couvrant les lignes françaises et surveillant l'ennemi vers Tournay et vers Ypres. Lille ouvrait ses portes au Roi le 28 août.

Au retour de cette courte et brillante campagne, le Maréchal-Duc, qui n'avait pas suffisamment ménagé ses forces, fut repris du mal qui avait failli l'emporter huit ans plus tôt et après avoir lutté de longs mois, il finit par succomber dans les premiers jours de l'année 1669[1] laissant à Louis-Marie-Victor, son fils aîné, la meilleure part de ses honneurs et de ses charges.

Celui-ci, devenu le gendre de Le Tellier et le beau-frère de Louvois, par son mariage avec Magdeleine-Phare Le Tellier (dimanche 21 novembre 1660), avait conquis avec une rapide aisance une haute situation. Mestre de camp, lieutenant d'un régiment de cuirassiers du Roi et capitaine-lieutenant de la première compagnie (2 décembre 1665), un peu plus tard, brigadier de cavalerie (5 mai 1667), il avait été chargé d'une mission près de Ruyter, qui commandait la flotte des Provinces-Unies (1666), puis il avait obtenu une Commission pour commander dans l'armée de Monsieur, frère du Roi (1668).

Un arrêt du Parlement du 14 février 1669 le reçut, à la place de son père, « en la dignité de duc et pair de France[2] ». Le 10 mars suivant, il retirait des provisions de « premier gentilhomme de la Chambre du Roy » que Louis lui avait données, sur la démission du duc de Montemart[3], et le 22 du même mois il résignait sa charge de « capitaine des gardes du corps » en faveur du marquis de Rochefort contre une somme de 800,000 £.

Depuis le 26 février 1658, il était gouverneur en titre des « ville et château de Boulogne[4] ». Cette charge est restée dans la famille d'Aumont jusqu'à la Révolution.

[1] Il fut inhumé le 31 janvier de cette année. Jal, *Dict. critiq.*, 2e éd., p. 83.
[2] Archives de Monaco, fonds d'Aumont.
[3] Jal, *loc. cit.*
[4] Archives de Monaco, fonds d'Aumont.



PREMIÈRE PARTIE

LETTRES DE MAZARIN AU MARÉCHAL D'AUMONT

I

Monsieur,

Quoy qu'on nous ait icy voulu donner quelque allarme de l'irruption des ennemis dans le Boulonois[1], je vous puis neantmoins asseurer que vostre presence en ce pays là a mis l'esprit de la Reyne en repos et qu'elle s'est bien promise que vostre courage, vostre authorite et vostre zèle pour le service du Roy, l'empescheront de courir aucun hazart, de sorte qu'encore que ce que vous avez fait soit fort considerable, vous n'avez rien fait que la Reyne n'attendit de vous. Vous verrez par les depesches de M. Le Tellier, qu'on a pourveu à tout ce que vous avez demande tant pour les compaignies de vostre regiment qui sont à Arras que pour le pain de munition et les autres choses contenues dans vostre Memoire. Quant à moy je vous puis protester que, quand bien le service du Roy ne m'eust point oblige de contribuer ce qui a esté en moy pour vostre satisfaction, mon inclination pour toute vostre maison et la passion particuliere que j'ay pour vostre personne, m'auroient assez porte à m'employer de tout mon pouvoir pour vous faire donner le contentement que

[1] Dès le 23 du même mois, Villequier lui-même avait averti le secrétaire d'État, Michel Le Tellier, de la marche du comte de Fuensaldagne vers le Neuf-Fossé. Une lettre de Mazarin au duc d'Elbeuf, qui commandait en Picardie avec le titre de lieutenant général, montre le gouverneur du Boulonnais renseignant de nouveau Le Tellier sur l'ennemi, en lui envoyant « un estat de « garnison de quelques places » (Lettres du Cardinal Mazarin, t. I, p. [illegible], 20 [illegible]

vous avez desiré. J'espère que ce sera en d'autres ocasions que vous recevrez encore d'autres preuves de cette vérité et il ne s'en présentera point où je ne vous fasse paroistre par effet que je suis véritablement, Monsieur, vostre très affné serviteur,

Le Cardinal Mazarini.

A Paris, ce 30 juillet 1643.

Adresse :

A Monsieur,

Monsieur de Villequier, capitaine des gardes du corps de Sa Majesté et gouverneur de Boulogne. — A Boulogne.

Cachet cire noire, aux armes du cardinal ; lac rouge.

Archives de Monaco, fonds d'Aumont. — Copie à la bibliothèque Mazarine (Ms n° 2214, fol. 55 v°), publiée par Chéruel (*Lettres du Cardinal Mazarin*, t. I, pp. 263-264).

II

Monsieur,

J'ay veu par celle que vous avez pris la peine de m'escrire, le devoir que vous avez fait de mener un renfort considérable au corps de M. le Grand Maistre[1]. Cela n'est point nouveau pour vous, et ce n'est pas la première ocasion où vous avez fait voir que vous aviez du zèle et des amis pour servir le Roy. Je ne doute point que pouvant estre fort utile aux desseins qu'a Son A. R. vous ne soyez obligé à faire quelque séjour dans son armée[2]. C'est pourquoy je fais envoyer l'ordre à M. l'abbé

[1] Charles-Armand de La Porte, marquis, puis duc de La Meilleraye, protégé du Cardinal dont il avait épousé une nièce, Hortense Mancini, duchesse de Mazarin. Il avait été nommé grand maître de l'artillerie, en 1633, à l'âge de trente et un an. Il devint maréchal de France à 37 ans (Hesdin 1639), et il est mort en 1664, après avoir occupé bien d'autres emplois.

[2] La Meilleraye qu'Antoine d'Aumont était allé rejoindre, commandait devant Gravelines sous le duc d'Orléans.

d'Aumont[1] de commander en vostre absence aux lieux de vostre gouvernement, conformément à ce que vous avez désiré[2]. Je rends grâce des nouvelles que vous m'avez mandées et vous conjure de croire que je seray toujours avec une véritable passion, Monsieur, vostre très affné serviteur,

Le Cardinal MAZARINI.

Paris, ce xxxe mars 1644.

La copie de la bibliothèque Mazarine (Ms. no 2214, fol. 184), porte la date du 27 mai. Chéruel l'a analysée sous cette date à la fin de son premier volume. (*Lettr., etc.*, t. I, p. 894).

[1] Roger d'Aumont, abbé d'Uzerches, Bauzilles, Beaulieu et Longvilliers était le troisième des fils de Jacques d'Aumont, baron de Chappes, et de Charlotte-Catherine de Villequier. Il avait dû à Richelieu, qui le qualifiait de « tres honneste gentilhomme » et de « bon ecclesiastique », l'abbaye de Longvilliers, vacante par la mort de M. de Toiras, évêque de Nîmes (*Lettres, instructions et papiers d'Etat du Cardinal de Richelieu*, recueillies et publiées par M. Avenel, t. VII, p. 305. Doc. inéd. 1874). Plus tard il fut nommé évêque d'Avranches (1645). Son neveu, Charles d'Aumont, second fils d'Antoine, lui succéda dans ses quatre abbayes; il avait en outre le titre d'*aumosnier du Roy*.

[2] La lettre écrite à ce sujet existe en triple expédition dans les régistres qui portent les numéros 2214 (fol. 185 et 788), et 2216 (fol. 337 vo), de la collection des manuscrits de la bibliothèque Mazarine. Elle figure aux analyses de Chéruel (t. I, p. 394). En voici le texte :

« A Monsieur l'abbé d'Aumont.

« Monsieur,

« Les offres que vous me faites de vostre affection venant d'une personne de « vostre merite ne me peuvent estre que « furt cheres; aussy je vous supplie de « croire que je les ay receües avec « beaucoup de ressentiment et un grand « desir de m'en revancher. Je vous remercie des nouvelles que vous m'avez « mandées et vous coniure de continuer « les mesmes soins qui ne nous peuvent « estre qu'agreables et utiles. Je ne « m'étonnerois du beau renfort que Mr. « vostre frere mene a l'armée et du peu de « temps auquel il l'a assemblé, si cestoit « la première occasion ou il eust fait « voir qu'il a du zele et des amis pour « servir le Roy. Et d'autant que pouvant « estre fort utile a l'armée il y pourroit « aussi faire du sejour vous recevrez des « ordres pour commander en son absence « aux lieux de son gouvernement. Je « sçais que Sa Majesté n'y pourroit point « avoir une personne mieux intentionnée « que vous, n'y plus capable d'y maintenir le service. Croyez aussy s'il vous « plaist qu'il n'y aura jamais qui soit plus « veritablement que moy, etc.

« 27 may 1644 ».

III

Monsieur,

J'ay ordre de la Reyne de vous faire scavoir la satisfaction qu'Elle a des services que vous rendez à l'acheminement de l'entreprise la plus importante qui soit aujourd'huy dans l'Estat. Elle s'y estoit bien attendue et je l'ay tousjours assurée qu'on pouvoit faire un estat certain, pour ce sujet, de tout ce qui dépendroit de vous. Je croirois vous faire tort de vous exhorter à continuer. Je me resjouis seulement de ce que dans la veritable inclination que j'ay de vous servir, vous m'en donnerez matière me donnant de quoy faire valoir aupres de Sa Majesté ce que vous faites è fairez. Vous m'obligerez de me mander les nouvelles qui mériteront destre sceües et sur tout de croire qu'il est impossible que personne soit plus que moy, Monsieur, vostre tres affné serviteur.

Le Cardinal Mazarini.

A Paris, le 10e juin 1644.

M. le Marquis de Villequier.

Archives de Monaco, fonds d'Aumont. — Copie dans le manuscrit de la bibliothèque Mazarine, n° 2216, fol. 332 vo. — Cf. *Lettres du Cardinal Mazarin*, t. II, p. 902.

IV

Monsieur,

Voyant par vos lettres et par les relations qui nous viennent de devant Gravelines, les soins avec lesquels vous continuez d'en favoriser le siege, je ne puis que continuer a les faire valoir aupres de la Reyne.

J'espère que le succes sera en cela tel que nous le désirons, au moins s'il n'arrive point d'accident extraordinaire et inopiné

qui l'empesche ; et alors certes vous aurez vostre part à la gloire d'une si importante conqueste, ayant servy si utilement et tant contribué à ce qui estoit necessaire pour le faire. Cependant, croyez que personne ne sera jamais plus que moy, Monsieur, vostre très affné serviteur,

Le Cardinal Mazarini.

Paris, ce 12e juin 1644.

Copie à la bibliothèque Mazarine (Ms. no 2214, fol. 194 vo), publiée par Chéruel (t. I, pp. 748-749).

V

Monsieur,

Les soins que vous avez pris et la facilité que vous avez apportée pour tout ce qui regarde le siège de Grauelines méritent bien que je vous tesmoigne le ressentiment particulier que j'en ay eu. Vous pouvez croire que je n'ay pas manqué d'en informer la Reyne de temps en temps et que Sa Majesté est trop juste pour ne vous scavoir pas le gré qu'elle doit de ce que vous avez fait en cette occasion. Mais d'autant que j'ay donné ordre à M. l'abbé Bentivoglio [1] que j'envoye vers S. A. R. de vous voir en passant et de vous entretenir plus particulièrement [2], je me remets a ce qu'il vous en dira, de vive voix, pour vous asseurer que personne ne sera jamais plus que moy, Monsieur, vostre très affné et veritable serviteur,

Le Cardinal Mazarini.

Paris, ce 3e aoust 1644.

M. le Marquis de Villequier.

Archives de Monaco, fonds d'Aumont. — Analysée par Chéruel (t. II, p. 616), d'après la copie de la bibliothèque Mazarine (Ms. no 2214, fol. 225 vo).

[1] L'abbé Bentivoglio était frère du nonce « Monsignor Bentivoglio », comme l'appelle Mazarin; il est fréquemment question de ce personnage dans la correspondance du Cardinal.

[2] C'est d'ailleurs un procédé très habituel à Mazarin d'envoyer ainsi des émissaires chargés d'*instructions verbales*. On en rencontre nombre d'autres annoncés dans toute cette suite de lettres.

VI

Monsieur,

Vous avez servy si utilement et vostre presence dans vostre gouvernement est si avantageuse aux affaires du Roy en ces quartiers là ; qu'à moins que de vous substituer M. l'abbé d'Aumont, la Reyne auroit bien eu de la peine de vous acorder la permission de vous en absenter pour quelque temps ; mais puisque l'interest de vostre santé exige que vous changiez d'air et que le service de Sa Magesté ne peut rien souffrir sous une personne si intelligente et si zelée que M. vostre frére ; je suis bien aise de vous avoir procuré cette dispense et de vous avoir tesmoigné en cette petite occasion que vostre bien et vostre contentement me sont fort chers. Croyez s'il vous plaist que je n'en perdroy jamais ou je vous pourray faire paroistre que personne au monde n'est plus veritablement que moy, Monsieur, vostre tres affné serviteur,

Le Cardinal Mazarini.

Paris, ce 8e septembre 1644.

Depuis vous avoir escrit celle cy, M. vostre frére m'a dit que vous deviez demeurer le reste de ce mois dans vostre gouvernement. Je m'en suis resjouy scachant l'assistance que vous pouvez contribuer dans la resolution qu'on a prise icy de fortifier Ouaten[1].

M. le Marquis de Villequier.

Archives de Monaco, fonds d'Aumont. — Analysée par Chéruel, t. II, p. 622, d'après les copies de la bibliothèque Mazarine (Ms. nº 2214, fol. [illegible] vº et nº 2216, fol. [illegible] vº). — Le post-scriptum autographe manque dans ces deux copies.

[1] Watten (Ouaten, Vuate, dans les mémoires du temps), bourg sur l'Aa, à la limite des départements du Nord et du Pas-de-Calais, dans une position stratégique importante. Les Espagnols avaient fortifié l'abbaye, qui fut emportée par

VII

Monsieur,

Je connois trop l'importance de la perte que vous venez de faire en la mort de M. d'Aumont[1], pour douter que la douleur que vous en aurez receüe ne soit extrême. Aussi toute la consolation que je pretends vous donner contre un si fascheux acident est de vous dire que vous n'en n'etes pas affligé tout seul, et qu'en la mesme personne que vous pleurez un frère de grand mérite, je regrette un amy fort véritable et un serviteur fort utile à Sa Magesté[2]. Après cette déclaration j'ay encore a vous dire que, scachant l'estroite union et la parfaite amitié avec laquelle vous viviez, cela m'obligera de rassembler en un mesme sujet, ce qui estoit partagé à deux et d'ajouter l'affection que j'avois pour luy à celle que j'ay tousjours eue pour vous. Je vous supplie de vous en asseurer et de croire que je ne perdray jamais d'ocasion de vous rendre des preuves de cette vérité, et de vous tesmoigner que

Gassion, après la reddition de Gravelines, et confiée à la garde de Manicamp.

« Le progrès des armées françaises « rendant le fort d'Uvate inutile », écrit Montglat dans sa *Douzième campagne* (1644), « il fut résolu de le raser; pour « cet effet le canon qui étoit dedans « ayant été mené à Calais, il fut entière- « ment démoli ». *Mémoires de Montglat*, Petitot, t. L, p. 36.

[1] Charles, marquis d'Aumont, quatrième fils de Jacques d'Aumont, baron de Chappes, et de Charlotte-Catherine de Villequier, venait de mourir à Spire d'une blessure reçue au siège de Landau. Il était arrivé devant la place le 23 septembre : « le jour même il ouvrit la tranchée « et mit le canon en batterie ; mais le « lendemain, donnant ses ordres dans « l'attaque, il reçut une mousquetade « dans la hanche qui lui cassa le gros « os, dont il mourut peu de jours après, « au grand regret de toute l'armée, dans « laquelle il était fort aimé. » (*Mémoires de Montglat*, Petitot, t. XLIX, p. 444. — Cf. *Merc. fr.*, 1644, t. XXV, 2e part., p. 132.

[2] Dans une lettre au lieutenant général Toubatel, du 19 mai précédent, Mazarin dit du marquis d'Aumont « que c'est un « cavalier qui, outre sa naissance, qui est « illustre, a de fort bonnes qualités en sa « personne » ; il se promet que son correspondant sera bien aise de servir avec lui. (*Lettres du Cardinal Mazarin*, t. I, p. 696).

personne au monde n'est plus que moy, Monsieur, vostre très aff^né et véritable serviteur,

Le Cardinal Mazarini.

Fontainebleau, ce 17e octobre 1644.

Adresse :

A Monsieur,

Monsieur le Marquis de Villequier, chevalier des Ordres du Roy, capitaine de ses gardes du corps et gouverneur de Boulogne. — A Boulogne.

Double cachet noir, aux armes du cardinal ; lac bleu-noir.

Archives de Monaco, fonds d'Aumont. — Analysée par Chéruel (t. II, p. 628), d'après les copies de la bibliothèque Mazarine (Ms. n° 2214, fol. 316 et n° 2216, fol. 3..).

VIII

Monsieur,

Je n'ay pas esté trompé dans l'opinion que j'ay eue, que vostre presence sur la frontiere de Picardie seroit tres utile au service de Sa Majesté, les effects ont confirmé la vérité de cette croyance et il nous en vient des relations si avantageuses que dans la passion que j'ay pour vostre personne et pour tout ce qui vous regarde je n'en puis recevoir une petite joye. Je ne vous exhorte point de continuer à bien faire, je ferois tort à vostre zèle et vostre courage. Je vous diray seulement que la Reyne considerant la despense que vous êtes obligé de faire au lieu ou vous estes, vous envoye veritablement une petite *aiuto de costa*[1], mais qui procede d'une grande estime qu'elle fait de vous et de la satisfaction qu'elle a de vos services ; pour moy vous ne doutez point

[1] *Aiuto de costa*, gratification.

que je ne suis plus que personne du monde, Monsieur, vostre très affné serviteur,

Le Cardinal MAZARINI.

[Paris], 13 mars 1645.

Copie à la bibliothèque Mazarine (Ms. nº 2214, fol. 353 vº et nº 2216, fol. 380), analysée par Chéruel (t. II. p. 644).

IX

Monsieur,

J'ay reçeu la lettre que vous m'avez escrite du 18e du courant et veu ce que vous desiriez de moy pour le service de Monsieur vostre fils : au commencement du quartier d'octobre qui vient vous pouvez estre asseuré que je m'employerai de tout mon cœur à vous faire donner la satisfaction que vous souhaitez en ce rencontre et que vous tenant pour un de mes meilleurs amis et vous estimant autant qu'il se peut, je seray tousjours ravy d'avoir occasion de vous faire paroistre de plus en plus que je suis cordiallement, Monsieur, vostre très affné serviteur,

Le Cardinal MAZARINI.

Fontainebleau, 29 septembre 1645.

Copie à la bibliothèque Mazarine (Ms. nº 2214, fol. 450), analysée par Chéruel, (t. II, p. 685).

X

Monsieur,

J'ay receu vos lettres du 13 du courant, vous avéz eu grand suiet de croire que ie prendrois part à la perte que M. de Liancourt et M. le comte De Lanoy ont faite du pauvre comte de

La Rocheguion[1]. Je vous proteste que j'en suis inconsolable et pour l'inclination particulière que j'avois pour sa personne et pour la considération de ceux à qui il appartenoit qui sont des meilleurs amis que j'aye au monde. pleut à Dieu que ie pûsse de mon sang soulager leur douleur ie le ferois avec grande satisfaction. Cependant ie vous suis bien obligé des tesmoignages continuels que vous me donnéz de vostre amitié, je vous prie de croire que j'y correspons avec entière cordialité et que ie suis bien veritablement, Monsieur, vostre très affᵐᵉ serviteur.

Le Cardinal Mazarini.

Fontainebleau, du 17 aoust (1646).

Copie dans le *Recueil des lettres françaises de Mazarin de 1646-1647* (Archives du ministère des affaires étrangères, France, t. 261, fol. 178 v°), mentionnée aux analyses de Chéruel (t. II, p. 79[illegible]).

XI

Monsieur,

Leurs Maiestez ont telle satisfaction du bon estat et de la force de vostre régiment de cavallerie qu'elles ont crû le devoir encor augmenter de deux compagnies, afin qu'il puisse agir plus utilement pour leur service. Je vous prie de chercher deux cappitaines qui puissent les faire bonnes et de les envoyer au plus tost icy ou l'argent de la levée est tout prest afin qu'ils ne perdent pas un moment de temps a y travailler, et que s'il est

[1] Anne d'A[illegible], [illegible] d'Antoine d'Aumont, veuve d'Antoine Potier, seigneur de Sceaux, secrétaire d'État, avait épousé Charles, comte de Lannoy, gouverneur de Montreuil-sur-Mer, qui était par conséquent le beau-frère de notre personnage. Le comte de La Rocheguyon, dont la mort est ici déplorée, était l'époux d'Anne-Élisabeth de Lannoy, fille du précédent et par suite, le beau-neveu d'Antoine d'Aumont.

possible nous les ayons en quinze jours. Je ne vous dis rien des autres affaires ny de la satisfaction que la Reyne a de vous parceque vous devez la juger de la maniere avec laquelle vous servez le Roy et l'Estat, et du zèle et de la capacité que vous faites paroistre en toutes rencontres. Sur ce je demeure, Monsieur, vostre très affné serviteur,

Le Cardinal MAZARINI.

Du deuxiesme juillet (1647).

Copie dans le *Recueil des lettres françaises de Mazarin* de 1646-1647 (Archives du ministère des affaires étrangères, France, t. 261, fol. 407), analysée par Chéruel (t. II, p. 916).

XII

Monsieur,

Sa Maiesté voulant estre informée des prises qui se sont faites depuis quelque temps en ces costes affin de remédier aux plaintes de quelques alliez de cette couronne qui s'y intéressent beaucoup, envoye expres de dela le sieur Le Roux, lieutenant general de robe longue en la grande prevosté de France; je ne puis, dans la cognoissance que j'ay de l'importance de sa commission, que je ne vous prie en mon particulier de l'y favoriser en tout ce qui dependra de vostre authorité, vous asseurant que comme vous rendrez en cela a Sa Maiesté un service fort utile elle vous en saura tout le gré que vous pouvez souhaitter, et je m'en sentiray obligé en mon particulier à embrasser encore plus ardemmeut les occasions de paroistre, Monsieur, vostre très affné serviteur,

Le Cardinal MAZARINI.

A Amiens, le 16e juillet 1647.

M. de Villequier.

Archives de Monaco, fonds d'Aumont.

XIII

Monsieur.

Il est vray que je vous avois escrit pour augmenter de deux compagnies votre régiment de cavalerie. Et je suis estonné que ma lettre ne vous ayt pas esté rendue, me souvenant bien que c'est un des miens qui en a esté chargé quoyque je ne puisse pas présentement me remettre son nom en mémoire; j'avois esté bien ayse de vous en escrire, croyant que vous le seriez de mesme de cette augmentation. Si cela est donc, en effect, au mesme que vous désiriez faire encore quelqu'autre levée, l'on donnera icy les commissions et l'argent à qui aura charge de vous, mais il faudroit que lesdites levées fussent sur pied dans quinze jours après l'expédition de celuy qui viendra icy de vostre part, j'attendray vostre responce et les occasions de vous faire paroistre que je suis tousiours avec autant d'estime et d'amitie que vous pouvez souhaitter, Monsieur, vostre très affné serviteur,

Le Cardinal Mazarini.

A Amiens, le 19 juillet 1647.

M. de Villequier.

Archives de Monaco, fonds d'Aumont.— Copie dans le *Recueil des lettres françaises de Mazarin*, 1647 (Aff. Étr., France, t. XXII, p. 38[illegible]), analysée par Chéruel (t. II, p. 925).

XIV

Monsieur.

J'ay receu vostre lettre du 24e de ce mois. Quoyque je doute fort que l'une des deux compagnies d'augmentation pour vostre régiment puisse estre preste dans la fin du mois prochain, on n'a

pas laissé d'en donner les expéditions et l'argent à celuy qui la doit mettre sur pied. Cependant je me resjouys du bon estat de vostre santé, laissant à part vostre zèle au service du Roy et vostre application à tout ce qui concerne ce poinct la comme choses qui vous sont ordinaires et dont il est désormais superflu de vous loüer. Je ne m'estends point non plus icy sur les affaires, estant certain que M. le maréchal de Gassion vous donne part de ce qu'on luy mande [1], ce ne seroit qu'une repétition inutile; asseurez vous s'il vous plaist qne j'ay tousiours autant d'estime pour vostre personne que vous pouvez souhaitter et que je suis avec passion, Monsieur, vostre très aff^{né} serviteur,

Le Cardinal MAZARINI.

30 juillet 1647.

M. de Villequier.

Archives de Monaco, fonds d'Aumont. — Copie aux archives du ministère des affaires étrangères, France, t. 261, n° 424. — L'original n'a pas de date; la copie porte : *A monsieur de Villequier, du trentiesme juillet.*— Analysée par Chéruel (t. II, p. 933).

XV

Monsieur,

J'ay receu une lettre d'Arras par laquelle on me mande que M. le maréchal de Gassion a esté blessé [2] et quoy qu'on y adjouste que c'estoit sans danger, je ne laisse pas de depescher ce gentilhomme pour soulager l'impatience ou je suis de scavoir au plus-

[1] On trouve, en effet, dans les papiers d'Antoine d'Aumont deux longues lettres originales de Mazarin à Gassion, des 25 et 26 septembre 1647, que ce dernier avait dû communiquer à Antoine d'Aumont et qui seront imprimées dans un des appendices qui suivent.

[2] Le maréchal « avoit reçu un coup de « mousquet à la teste en defendant la « demi-lune que nous avons emportée à « Lens, dont les ennemis nous vouloient « chasser. » *Lettre de Mazarin au maréchal de Rantzau. (Lettres, etc.*, t. II, p. 495). — Cf. *Mémoires de Montglat* (Petitot, t. L, p. 72).

tost de véritables nouvelles de l'Estat de sa santé, et pour lui tesmoigner le sensible desplaisir que j'ay receu de ce fascheux accident. On me marque en même temps que les dehors de Lens estoient pris. De sorte que la place ne pouvant plus guères tenir apres cela, ce malheur n'empeschera pas que nous ne venions à bout de l'entreprise, et n'aura point, s'il plait à Dieu, d'autres mauvaises suites. Leurs Maiestés prenans une entière confiance en vos soings, en vostre valeur et en vostre prudente direction et en tant de braves maréchaux de camp et autres officiers qui vous seconderont, je vous prie surtout de prendre garde que tout le monde agisse dans la mesme union et la mesme obeissance qu'il faisoit auparavant et me remettant du surplus a ce gentilhomme, je demeure de tout mon cœur, Monsieur, vostre très aff^{né} serviteur,

Le Cardinal MAZARINI.

Fontainebleau, 30 septembre 1647.

M. de Villequier.

Archives de Monaco, fonds d'Aumont.

XVI

Monsieur,

Nous avons sceü plus particulièrement par M. de Bussière ce que nous n'avions appris que confusément par le courrier de M. Fouquet[1] de la blessure de M. le mareschal de Gassion; vous pouvés penser quelle est la peine que cet accident nous donne. Par toutte sorte de respect je ne m'estendray pas sur la mienne particuliere, vous la jugerez asses par l'affection et la tendresse

[1] C'est le fameux sous-intendant des finances, alors intendant de l'armée de Flandre. (Cf. *Lettres du Cardinal Mazarin*, t. II, p. 49[illegible]).

que vous scavez que j'ay pour luy, et je considère encore que ce malheur pourroit bien faire prendre quelque résolution aux ennemis a laquelle ils n'eussent osé songer autrement. Mais je ne doucte pas aussy que cela ne tourne a leur confusion apprenant de tous costes le passionné désir que tous les officiers ont de faire paroistre en cette occurrance plus que jamais leur zèle et leur suffisence et scachant qu'en de semblables occasions on sort de l'ordinaire et on se surmonte soy-mesme.

Nous croyons que M. le mareschal de Ransau [1] se sera rendu à l'armée en toute diligence [2] et mesme qu'il aura peu mener avec luy quelques trouppes de celles quy sont du coste de la mer pour la renforcer.

Cependant la Reyne est en grand repos d'esprit de scavoir le commandement de l'armée entre les mains d'une personne quy a autant de zèle, de prudence et de courage que vous en aves faict paroistre en touttes rencontres et s'asseure que l'union en sera aussy parfaicte, qu'il est nécessaire qu'elle le soit pour le service du Roy. Et sur ce sujet je vous advoue que j'ay esté ravy de voir dans une lettre de M. de Paluau [3] que vous usiez de sorte de votre commandement qu'il n'y a personne dans l'armée quy ne vous rende de tres bon cœur touttes les mesmes defferences que M. le mareschal de Gassion.

Vous aures veu par la depesche que j'escrivois a M. le mareschal de Gassion [4] par le sieur de l'Espine, que Leurs Magestés désirent qu'en cas que les ennemis entreprissent [5] sur Dixmuide ou sur Furne ou quelque autre poste du costé de la mer on

[1] Josias, comte de Rantzau, danois, passé au service de la France en 1635, maréchal de France depuis 1645 *(Lettres du Cardinal Mazarin*, t. II, pp. 495-496).

[2] Rantzau n'était pas loin; les deux maréchaux avaient tenu conseil à Ypres quelques jours auparavant. (*Mémoires de Montglat* (Petitot, t. L, p. 52).

[3] Philippe de Clérambault, comte de Palluau, maître de camp général de la cavalerie légère, maréchal de camp, depuis maréchal de France (1653).

[4] C'est l'une des deux dépêches de Mazarin à Gassion, retrouvées dans les archives d'Antoine d'Aumont et reproduites plus loin. Elle est datée du 25 septembre.

[5] Les quelques lignes qui suivent sont chiffrées; la traduction que nous donnons est superposée au chiffre.

accourra, toutes choses [laissées] la avec l'armée pour le secourir a force ouverte.

Elles persistent encore dans la mesme volenté et sy le cas arrive je vous prie de ne perdre pas un moment de temps à l'executer.

Je vous recommande sur toutes choses la conservation des trouppes que j'apprends avec grand desplaisir estre un peu diminuées par les longues marches et le manquement de pain. On travaille des années entières avec des soings continuels a en amasser et il n'est pas estrange après cela que l'on soit sy sensible quand on les voit dépérir sy aysément.

Je vous conjure aussi d'avoir une application particulière au faict des vivres, pour en faire avoir abondemment a l'armée, afin que nous ne tombions plus dans l'inconvenient quy nous est arrivé dans la dernière marche.

Et comme yl n'y a rien quy contribue plus a conserver les soldats que l'esperance de toucher bientost de l'argent, je croy qu'on naura pas manqué de leur faire scavoir que la monstre s'advence[1]. Et les derniers advis que j'ay sont qu'elle estoit à Amiens. Je m'estonne mesme quelle soit encore la, et il faudra que vous envoyez les ordres nécessaires pour la faire aller a Boulens et de la a l'armée en sorte qu'elle ne courre point de risque ce quy est remis à votre direction et prudence. Je vous prie seullement quand on la distribuera de contribuer tout ce quy dependra de vous pour faire que l'on puisse mesnager le plus qu'il se pourra les deniers revenans bons afin que l'on aye moyen de s'en servir en diverses despenses absolument nécessaires comme fortiffications ou travaux a quoy la disette ou nous sommes nous empesche absolument de pouvoir fournir autant

[1] *Montre*, en terme de guerre, se dit de la revue qu'on fait des troupes, pour voir si elles sont completes et pour en regler la marche et le payement. Le mot de *montre* se dit plus particulièrement de la solde qu'on paie aux soldats ordinairement dans ces revues. « Les troupes « n'ont pas reçu d'argent depuis trois « mois, il leur est dû trois *montres* ». (*Dictionnaire de Trevoux*).

qu'il en seroit besoing. Et Sa Majesté vous recommande surtout qu'aucun officier absent ne soit payé s'il ne l'est par blessure.

Vous pourres tirer[1] au moing cinq cens hommes de Courtray et le régiment de cavallerie de Gassion. S'il y a quelque chose a entreprendre du costé de la mer et en cas que ce fust de costé de l'Escaut ou de la Lis on pourra mesme en tirer davantage.

Je vis hyer avec grand plaisir M. vostre frère et lay faict mettre en service ce matin, et me remettant du surplus a M. de Bussière, je demeure, Monsieur, vostre très affné serviteur,

Le Cardinal Mazarini.

Fontainebleau, le 1er octobre 1647.

Adresse :

A Monsieur,

Monsieur le Marquis de Villequier, chevalier des Ordres du Roy, capitaine des gardes du corps de Sa Majesté et lieutenant général dans ses armées.

Double cachet rouge aux armes du cardinal; lacs soie rouge.

Archives de Monaco, fonds d'Aumont.

XVII

Monsieur,

Je ne dois pas laisser partir le sieur de Cominges[2] que la Reyne depesche a l'armée pour le subject que Sa Majesté luy a donné charge de vous communiquer, sans me resjouir avec vous de la prise de Lens[3], ou vostre prudence et vostre courage ont eu

[1] Toute cette fin de lettre est également chiffrée, mais le chiffre en est traduit.

[2] Gaston-Jean Buplast, comte de Comminges, nommé maréchal de camp le 22 avril 1649. (Cf. *Lettres du Cardinal Mazarin*, t. III, p. 393).

[3] Lens s'était rendu le 3 octobre. Il s'y trouvait « quatorze cens hommes dedans, « et des meilleurs troupes qu'eussent les « ennemis ». (*Lettres du Cardinal Mazarin*, t. II, p. 496).

tant de part. Aussy ne se peut-il rien adjouster à la satisfaction que Sa Majesté en a et à son ressentiment qui a esté encores augmenté depuis le tesmoingnage que M. le mareschal de Ransau a puis soin de rendre icy que la gloire vous en estoit entièrement deue et à messieurs les officiers qui ont servy souz vous, sans qu'il y eust contribué en rien par sa présence quoy qu'il y fust arrivé avant que les armes du Roy fussent dedans.

Maintenant je ne scaurois à beaucoup prés vous exprimer la passion extrême que la Reyne à que les ennemis ayent subject de se repentir de l'attaque qu'ilz ont faicte de Dixmuyde[1] et combien il luy seroit insuportable, les forces du Roy se trouvant supérieures en nombre et commandées par de si braves chefs, que la campagne s'achevast si mal pour nous, qu'ilz remportassent un adventage de cette consideration. Elle se promet que chacun fera effort pour se surmonter soy mesme en une occurence si importante et qui luy est si fort à cœur. Pour moy ie scay qu'il est superflu de vous y exciter par aucun motif, aussy me contenteray ie de vous prier d'exciter les autres et de parler aux officiers de tous les corps, et aussy de me mander apres, qui se sera le plus signalé, affin que je prenne soin de faire distinguer par des recompenses ceux qui auront le zèle et le courage de se distinguer par leurs services. Cependant je demeure, Monsieur, vostre très aff^né serviteur,

Le Cardinal Mazarini.

Fontainebleau, le 5 octobre 1647.

M. de Villequier.

Archives de Monaco, fonds d'Aumont.

[1] Les Espagnols avaient mis le siège devant Dixmude le 28 septembre. Ils ouvraient la tranchée le 3 octobre et « battirent si rudement la place », dit Montglat, « que quoiqu'il y eût deux mille hommes dedans, ils forcèrent Clanleu de capituler... » *Mémoires de Montglat*, Petitot, t. I, p. 74.

XVIII

Monsieur,

Vous aurez veu par les depesches que vous a portées le sieur de Comminges a part ce qu'il vous aura dict de vive voix, les sentiments que la Reyne a pour vous et combien Sa Magesté se confié en vos soings, un vostre valeur et en vostre expérience ; en mon particulier, je suis très persuadé qu'il ne tiendroit pas à vous que il ne se fist quelque chose de considérable et que vous n'avez pas moins de desplaisir de voir que l'on demeure sans action pour la peine que vous scavez que j'en reçois, que pour n'avoir pas de matière d'accroistre vostre gloire par de nouveaux effectz de zelle et courage. C'est une créance que me donne l'amitié que vous aves pour moy, à laquelle je vous prie d'estre asseuré que je corresponds avec autant d'estime et de tendresse qu'il se peut, et me remettant, du reste, à la conférence que j'ay eue avec M. l'evesque d'Auranche[1], dont je ne doute pas qu'il ne vous informe, je demeure, Monsieur, vostre très affné serviteur,

Le Cardinal MAZARINI.

Fontainebleau, le 10 octobre 1647.

M. de Villequier.

Archives de Monaco, fonds d'Aumont.

[1] C'est Roger d'Aumont, frère d'Antoine, promu évêque d'Avranches depuis dix-sept mois. (*Gall. Christ.*, t. XI, p. 503).

XIX

Monsieur,

Le sieur du Plessis-Belliere[1] est arrivé, qui m'a rendu votre lettre du 5e du courant et m'a entretenu de l'estat ou il a laissé toutes choses de delà.

Je ne croy pas que les ennemissoient plus en estat de former aucun desseing, tant à cause de la saison advancée que pour le peu d'infanterie qui leur reste et il seroit plustost à desirer qu'a craindre qu'ils s'engageassent au blocus de Courtray[2] puisqu'y ayant à present dans cette place tous les hommes et les munitions necessaires avec la personne de M. de Palluau ils acheveroient indubitablement par là de ruiner leur armée qu'il leur seroit impossible de remettre pour la campagne prochaine.

C'est pourquoy on vous envoye les ordres pour mettre les troupes en quartier d'hyver. Neantmoins si contre les apparences vous voyes quelque entreprise des ennemis preste a esclorre ou que vous eussiés lieu d'exécuter quelque chose de vostre costé vous differerez l'exécution desdis ordres jusqu'à ce que vous jugiés qu'il n'y ayt plus rien a craindre ny a espérer de part ny d'autre.

Je vous prie surtout d'avoir grand soing de la conservation des troupes, leur asseurant qu'elles seront bien traictées dans les quartiers qu'on leur a destinés et de faciliter par votre authorité l'establissement de celles qui doivent hyverner dans votre gou-

[1] Jacques de Rougé, marquis du Plessis-Bellière, maréchal de camp depuis 164[illegible], [illegible] alors dans Armentières. (Cf. *Lettres du Cardinal Mazarin*, t. II, p. [illegible].)

[2] L'entreprise ici prévue sur Courtray eut lieu en effet, mais plus tard, au commencement de [illegible]. Une première attaque fut [illegible] repoussée, mais l'ennemi revint en mai, pendant que Palluau était occupé au siège d'Ypres, et emporta facilement la place qu'on avait [illegible]. (Cf. *Mémoires de Montglat*, Petitot, t. I, pp. [illegible].)

vernement. Les finances du Roy sont si épuisées qu'il faut que les provinces suppléent a ce deffault et fassent un effort pour contribuer a la subsistance des troupes et je ne doute point qu'en cette occasion vous ne donniés une nouvelle marque du zèle que vous aves toujours faict paroistre pour le service de Sa Majesté.

Si vous désirés que l'on augmente votre régiment de quelques compagnies, vous n'avés qu'à me le mander et j'en feray faire aussitost les expéditions. Il a si bien servy que c'est la moindre marque que Sa Majesté puisse donner de la satisfaction qu'elle en a. Je me remet du reste à ce que M. Le Tellier vous escrit plus au long sur toutes choses et je demeure de tout mon cœur, Monsieur, vostre très affné serviteur,

Le Cardinal MAZARINI.

Paris, le 1er novembre 1647.

Depuis cette lettre escrite on a jugé plus à propos d'envoyer tous les ordres pour les quartiers à M. le mareschal de Ransau afin qu'il en use comme il jugera bon estre, ayant mandé icy qu'il estoit en doute que les ennemis voulussent encore tenter quelque chose de son costé et il vous depeschera aussitost le sieur de Lespine qui luy porte lesd. ordres pour vous les communiquer.

Je souhaiterois bien que vous puissiés enlever quelque quartier des ennemis ou entreprendre quelque autre chose sur eux conjoinctement avec Castelnau[1], le vicomte de Lamed[2] et M. de La Tour[3] comme vous m'en donnés quelque espérance par votre lettre. Je suis asseuré que vous n'y oublierez rien.

Le sieur du Catelier[4] est arrivé de Catalogne qui nous a

[1] Jacques de Castelnau, marquis de Mauvissière, maréchal de bataille depuis la journée de Fribourg, mort maréchal de France à la bataille des Dunes, en 1658.

[2] François, baron, puis vicomte de Lamet ou Lameth, maréchal de camp depuis 1646, cammandait alors, à l'armée de Flandre, un corps de cavalerie. (*Lettres u Cardinal Mazarin*, t. II, p. 494).

[3] Philippe de Torcy de La Tour, maréchal de camp et gouverneur d'Arras depuis 1641.

[4] Le sieur du Catelier, Catellier, ou Castellier, un des agents de Mazarin. (Cf. *Lettres du Cardinal Mazarin*, t. II, pp. 199, 201, 203).

apporte la nouvelle de la levée pour la seconde fois du siege de Constantin[1] ou les ennemis ont donné trois assault inutilement et avec perte de grand nombre de leurs soldats et de trois pieces de canon. Il adjouste qu'ensuite M. le Prince présenta la bataille au marquis d'Ayetone[2] qui par galantine luy auroit envoyé dire qu'il souhaiteroit bien d'avoir l'honneur de le voir avant qu'il revint en France et que les Espagnols ayant faict mine de vouloir combattre pendant tout un jour s'estoient sourdement retirés la nuit avec leur avant-garde et leur corps de bataille, de sorte que M. le Prince n'ayant trouvé le matin que l'arrière-garde qui n'avoit pu encore se retirer, la fit charger, tailla en pièces huit cens hommes et prit tout le bagage jusques a la vaisselle d'argent et aux chevaux de main du marquis d'Ayetone qu'il luy renvoya après par courtoisie.

Les armes du Roy prospèrent aussi dans le Milanois d'où l'on nous mande que nous pouvons esperer au moint d'establir nos troupes en quartier d'hyver dans le cœur du pays.

Les affaires de Naples sont dans une plus grande confusion que jamais et Don Juan d'Autriche a esté contrainct de remonter sur ses vaisseaux. Une armée navale est allée de ce costé-là et il y a apparence que de façon ou d'autre ce sera avec un heureux succez, celle des ennemis n'estant pas en estat de l'oser attendre. Toutes ces prosperités qui restablissent hautement par tout la réputation des armes du Roy nous font d'autant plus souhaiter d'avoir d'aussi bonnes nouvelles du costé de Flandres qui nous estant plus proche semble nous toucher plus sensiblement que les autres.

M. le Marquis de Villequier.

Archives de Monaco, fonds d'Aumont.

[1] Constanti, près de Tarragone. (Cf. *Lettres du Cardinal Mazarin*, t. II, p. [illegible])

[2] Guillaume Raimond de Moncade, marquis d'Ayeton, gouverneur general de la Catalogne. (Cf. *Ibid.*, t. II, pp. 433-523).

XX

Monsieur,

Je dois response à quatre de vos lettres des 11, 16, 23 et 27 du passé que je commenceray en vous tesmoignant la satisfaction que Leurs Magestés ont du zèle et de l'application avec laquelle vous agissés, du soing que vous avés pris de bien pourvoir à la seureté de toutes les places, de l'establissement que vous avés faict des troupes dans les garnisons et généralement de tous les ordres que vous avés donnés de dela, qu'Elles ont entièrement approuvés et sont tres persuadées qu'estant sur les lieux vous continuerés à faire toutes les choses et prendre les résolutions qui pourront davantage contribuer au bien de leur service. Vous me feres bien la faveur de croire que je ne perds pas d'occasion de leur suggerer et faire bien valoir la façon dont vous vous y portés en toutes rencontres, puisqu'il n'y a personne qui s'intéresse davantage en tout ce qui vous touche et qui aye pour vous de plus veritables sentimens d'estime et d'affection que moy.

Je ne doute point que la course que vous avés faicte aux faulbourgs de Saint Amand[1], ne produise un bon effet et que l'exemple des deux villages, qui ont esté brulé intimidant les autres, ne facilite beaucoup les contributions de Courtray et de La Bassée.

L'on nous escrit que les ennemis faisoient des pontons et des eschelles à Armentières. Je croy que le meilleur moyen pour les empescher de nous faire du mal, c'est de leur faire apprehender que nous ne les voulions attaquer et quand on despenseroit quelque petite somme à faire aussi pour cet effect des pontons et des eschelles, je ne la tiendrois pas mal employée.

Je suis bien aise de ce que vous me mandéz des régimens de

[1] Saint-Amand-les-Eaux, chef-lieu d'un double canton du département du Nord, à douze kilomètres au nord-nord-ouest de Valenciennes, au confluent de la Scarpe et de l'Elnon.

Stret[1] et de Bussy. Ce sont deux corps dont je fais beaucoup d'estime aussi bien que de ceux qui les commandent et dont je veux prendre soing, et pour cet effect on commencera à donner de l'argent pour les remettre au plus tost en bon estat ; j'avois seulement apprehendé que plus vous seriés, plus vous auriés disette pour les fourrages.

On songe à faire des régimens de dragons. Tout le monde estant demeuré d'accord dans le Conseil que l'on ne s'est pas bien trouvé des compagnies particulières, cela empesche que l'on ne puisse entendre à la proposition que vous faictes de mettre présentement sur pied cent mousquetaires a cheval.

Je seray bien aise de voir augmenter votre régiment et vous prie d'en escrire a M. Le Tellier. Il est advantageux au service du Roy de reformer les corps qui sont faibles et d'augmenter ceux qui seroient aussi bien et sont aussi effectifs que le vostre.

J'ay esté marry d'apprendre le differend qu'a eu M. le marquis de Piennes[2] avec le sieur de Colambert[3], on a donné des gardes au premier et on taschera d'accomoder l'affaire dont je ne veux pas entrer icy en discussion. Je vous diray seulement en passant que l'on est fort mal satisfait du sieur de Colambert pour le peu de cas qu'il faict des ordres qu'on luy envoye ; on a depesché quelqu'un pour s'informer si la chose est ainsi qu'on nous l'a raportée. Car en ce cas il seroit mal aisé que Leurs Majestés puissent souffrir son procéder que je ne doute point que vous ne condamnassiés le premier, puisque vous faictes tous les jours paroistre de plus en plus que vous n'avés point de plus grande passion que de vous conformer entierement à tout ce qu'on souhaicte de vous pour le service du Roy.

Je vous prie de avoir avec les sieurs de La Tour[4], Paluau, Castelnau et les autres gouverneurs voisins, s'il y auroit moyen

[1] Strell (Cf. *Lettres du Cardinal de Richelieu*, t. VIII, p. [illegible]

[2] Antoine de Brouilly, marquis de Piennes, maréchal de camp depuis 1646.

[3] Le baron de Colembert, lieutenant de roi à Boulogne-sur-Mer depuis le 21 mars 1638.

[4] On a déjà vu que La Tour commandait à Arras, Palluau à Courtrai, Castelnau à La Bassée.

par force, par négociation ou par argent, de remporter quelque advantage sur les ennemis et de m'en escrire vous asseurant que vous ne manquerés de rien de possible pour cet effet.

L'on faict embaler des habits pour donner à l'infanterie qui s'est retirée de la campagne, qui avec les souliers et tout ce que l'on baille coustent plus de deux pistolles la pièce et à la vérité si avec cela et les cinq sols par jour et le pain que l'on donne, elle ne se met en bon estat, il ne faudra plus en rien espérer. Je vous prie d'y tenir la main et de faire bien cognoistre aux officiers que le Roy aura grand sujet de se plaindre d'eux et de faire quelque démonstration si, la campagne prochaine, les régimens ne sont en meilleur estat qu'ils n'ont esté par le passé, puisque on donne plus de deux fois autant aux officiers qu'ils n'ont eu cy devant et que par le règlement qui a esté faict ils auront encore moyen de trouver leur compte dans les recrues s'ils se résolvent a bon escient.

Je vous prie de faire scavoir dans les garnisons a tous les officiers que l'on envoyera le payement des pensions à ceux qui en ont aux lieux où ils sont, afin que personne ne vienne a la Cour si ce n'est ceux qui doivent travailler aux recrues.

On vous envoye une lettre du Roy a Castelnau pour le faire obeyr a Etherre[1] en cas que vous le jugiés a propos. En me remettant du reste a la depesche de M. Le Tellier, je demeure de tout mon cœur, Monsieur, vostre très aff^né^ serviteur,

Le Cardinal MAZARINI.

Fontainebleau, le 4e décembre 1647.

Adresse :

A Monsieur,

Monsieur le Marquis de Villequier, lieutenant général dans les armées du Roy, en Flandre.

Double cachet rouge aux armes du cardinal ; lac de soie rougeâtre.

Archives de Monaco, fonds d'Aumont.

[1] Estaires, à sept kilomètres à l'est de Merville, sur la Lys.

XXI

Monsieur,

J'ay receu votre dernière lettre en chiffre du 16e courant qui me donne un nouveau sujet de louer le zèle avec lequel vous agissés[1] et les soings que vous prenés d'informer souvent M. de Paluau[2] de l'estat des ennemis et des autres choses nécessaires pour le service. Ce qui importe le plus à présent est de bien concerter avec luy le passage de ses recreues à quy la retraite de Beck[3] donnera je m'asseure beaucoup de facilité. Mais comme je me suis entretenu fort au long la dessus et sur toutes les autres choses avec le sieur Le Rasle[4], je croirois faire tort à sa capacité si je ne me remettois à ce qu'il vous en dira de vive voix à quoy je vous prie de donner entière créance et de me croire tousjours avec toute l'estime et la passion imaginable, Monsieur, vostre très affné serviteur,

Le Cardinal Mazarini.

Paris, le 19e feb. 1648.

Je vous prie de prendre bien garde à Bethune par ce que j'ay advis que les ennemis pourroient bien y avoir quelque desseing.

M. le Marquis de Villequier.

Archives de Monaco, fonds d'Aumont.

[1] Allusion au coup de main sur les faubourgs de Lille, exécuté le 1er janvier, par Villequier (*Gaz.* 1648, n° 8, p. 72).

[2] J'ai déjà dit que cet officier supérieur était alors gouverneur de Courtrai.

[3] Beck, général allemand au service de l'Espagne, avait inquiété considérablement les frontières pendant la campagne précédente (Cf. *Lettres du Cardinal Mazarin*, t. II, pp. 480, 442, 481).

[4] Le Rasle, ingénieur militaire dont il est fréquemment question dans la correspondance du Cardinal. (*Lettres du Cardinal Mazarin*, t. II, p. 486, t. IV, p. 471, etc. — Cf. *Mém. de Montglat*, Petitot, t. L, p. 16). — Il avait été blessé d'une mousquetade au siège de Thionville, à l'attaque de la contrescarpe (*Merc. fr.*, t. XXV, p. 3..) et fut tué d'un coup de canon devant Saint-Venant en septembre 1657 (*Lettres du Cardinal Mazarin*, t. VI, p. 321).

XXII

Monsieur,

Je n'ay pas eu moins de joye d'apprendre que le Rasle avec les recrues soient heureusement arrivées a Courtray[1] que j'avois auparavant d'inquiétude pour la seurete de leur passage. Quoi que votre moderation vous empesche de me parler des soings extraordinaires que vous y avés apportés, je n'ay pas laissé de les scavoir d'ailleurs et de les exaggerer de bonne sorte a Leurs Magestés. La deffaicte du convoy[2] qui allait de Lisle a Ipre[3] m'a aussi donné matière de leur faire remarquer que vostre zele et vostre vigilance ne vous laissent eschapper aucune occasion de leur service et d'accroistre la gloire de leurs armes. Vous ne douteres pas, je m'asseure, que ce ne soit avec un extrême plaisir que je vous rens ces petits offices si vous me croyés aussi passionément que je le suis, Monsieur, vostre très aff^né^ serviteur,

Le Cardinal Mazarini.

Paris, le 20e mars 1648.

M. de Villequier.

Archives de Monaco, fonds d'Aumont.

[1] Cf. *Le renfort de quinze cent hommes n'aguère conduit à Courtray, avec la défaite d'un convoy des ennemis par le sieur de Villequier.* (*Gaz.* 1648, nº 38, p. 329).

[2] C'était un convoi de sel et d'autres provisions.

[3] *Gaz.* 1648, nº 39, p. 340. — Ypres investi le 12 mai 1648, fut prise par le prince de Condé le 29 suivant.

XXIII

Monsieur,

J'ay receu la lettre que m'a aporté le gentilhomme que vous m'avez depesché expres, lequel ayant de plus entretenu de vive voix, il ne me reste plus rien a adiouster a ce qu'il vous dira de ma part que de nouvelles protestations de mon estime et de la tendresse avec laquelle je corresponds aux marques d'affection que vous me donnez. On a faict mettre en charge monsieur votre fils[1] et je vous prie de croire qu'en tout ce qui sera de vos interests ou de vostre satisfaction, vous m'esprouverez tousiours veritablement, Monsieur, vostre très affné serviteur,

Le Cardinal Mazarini.

Saint-Germain-en-Laye, 5 octobre 1648.

Copie dans le *Recueil des lettres françaises de Mazarin* (Archives du ministeres des affaires etrangeres, France, t. 264, fol. 187), analysee par Cheruel (t. III, p. 1063).

XXIV

Monsieur,

Je ne doute nullement que le desplaisir que vous avez de la perte d'une si belle occasion et de si grande importance que celle de Cambray ne soit encor au delà de ce que vous me tesmoignez[2], ce sont des coups que l'on sent mieux qu'on ne les

[1] Louis-Marie-Victor d'Aumont de Chappes avait depuis le 23 septembre 1647 la survivance de la charge de capitaine des gardes du corps du Roy (Arch. de Monaco, fonds d'Aumont).

[2] C'est en allant au secours de Villequier, qu'une fausse attaque occupait en ce moment, que le marechal de camp, comte de Flakstein, avait dégarni de ses cavaliers allemands les lignes à tra-

peut exprimer. Il faut tascher à s'en consoler, en faisant quelque autre chose ou nous soyons plus heureux, vous estes trop capable d'y contribuer pour ne pas continuer a servir, et vous avez aussy trop de zele pour vous en vouloir dispenser. J'y prens interest en mon particulier, afin d'avoir tousjours matiere de faire valoir vos services aupres de Sa Majesté et de vous tesmoigner de plus en plus que je suis, Monsieur, vostres très aff[né] serviteur,

Le Cardinal MAZARINI.

Compiègne, 8 juillet 1649.

Copie dans le *Recueil des lettres françaises de Mazarin* (Archives du ministère des affaires étrangères, France, t. 867, fol. 4), analysée par Chéruel (t. III, p. 1124).

XXV

Monsieur,

J'ay receu les deux lettres que vous avez pris la peine de m'escrire des 3 et 6 du courant. J'ay esté très aisé de voir que les officiers du régiment de la Reyne vous désirassent pour les commander, j'employeray très volontiers mes offices auprès de Sa Majesté pour le luy faire trouver bon et je m'asseure que je n'y auray pas peine. Mais il faudra que vous fassiez aussi traicter la chose de vostre part avec M. de Vitry en sorte qu'elle se fasse de son consentement. Pour les quatres compagnies du régiment de Sainte-Colombe[1] il ne tiendra pas aussi a moy que vostre gouvernement n'en soit deschargé. Mais vous scavez que cela n'est pas entièrement à ma disposition et qu'il dépend princi-

vers lesquelles le secours put, dès lors, entrer dans la place. D'Harcourt dut renoncer, conformément aux instructions qu'il avait reçues, à continuer le siège (4 juillet).

[1] M. de Sainte-Colombe, chef d'un régiment de cavalerie de chevau-légers dont une compagnie avait été conservée pour être jointe au régiment de Villequier. Il s'était distingué, comme je l'ai montré plus haut, pendant la campagne de 1648.

palement de l'authorité de Son A. R. a laquelle il sera bon que vous en escriviez un mot. M. le comte d'Harcourt me mande qu'ayant eu le mesme advis que nous que les ennemis allaient à La Mothe aux Bois[1], il prenoit la marche du costé de Béthune avec résolution de leur donner combat s'il les y pouvoit attirer. Je ne vous dis rien la dessus sçachant assez que vous n'avez pas besoing d'estre excité et qu'il ne tiendra pas a vous qu'on ne profite de cette occasion pour achever la campagne par quelque belle action et me remettant du surplus a ce gentilhomme, je demeure, Monsieur, vostre très aff^{né} serviteur,

Le Cardinal Mazarini.

Paris, le 11e octobre 1647.

M. de Villequier.

Archives de Monaco, fonds d'Aumont.

XXVI

Monsieur,

Tous les advis que nous avons et qui me sont encore presentement confirmés de Bruxelles, sont que les ennemis ayant manqué leur dernière entreprise sur Dunkerque et Mardik[2] se preparent à les attaquer par les formes. Ce qui a faict juger à propos à Leurs Majestés pour pourveoir à la seureté de ces places d'envoyer dix compagnies des gardes françaises de ce costé là, lesquelles font plus de mil hommes. On haste aussi,

[1] La Motte-aux-Bois, fort dont Gassion s'était emparé sur l'ennemi après la prise de Béthune au commencement de septembre 1645. (*Mémoires de Montglat*, Petitot, t. L, p. 16), fut reprise après l'échec de Cambrai (*Ibid.*, t. L, p. 175).

[2] Les Espagnols venaient, en effet, de faire une reconnaissance en force vers Dunkerque, le long de la mer. (*Gaz.* 1650, n° 33, p. 309. — Cf. n° 36, p. 334, n° 42, p. 391).

autant que l'on peut, la marche des régimens de la Marine et du Piedmont dont le premier, qui est encore composé de plus de mil hommes devoit partir d'Orléans le 23[1] et l'autre estoit desjà party d'Auxerre pour prendre la route d'Amiens[2]. Ilz ont ordre tous deux d'aller droict du costé de la mer, si ce n'est qu'ilz en reçoivent de vous de contraires en tout ou en partye. Il faut néantmoins laisser passer le régiment de la Marine par ce qu'estant a mon nepveu je seray bien aise qu'il serve auprès de M. d'Estrades[3]. Je scay que vous veillés toujours si soigneusement à tout ce qui peut regarder le service du Roy qu'il serait superflu de vous prier de contribuer tout ce qui dépendra de vous pour la conservation desdites places et comme commandant les troupes qui sont à la frontière et comme ayant un gouvernement voisin d'on vous pouvez donner diverses assistances audit sieur d'Estrades avec lequel je vous conjure d'establir une parfaicte intelligence, et pour le bien du service, et par ce que c'est une personne entièrement dans mes intérêts. Cependant je demeure de tout mon cœur, Monsieur, vostre affné serviteur,

Le Cardinal Mazarini.

Paris, le 27e febvrier 1650.

M. de Villequier.

Archives de Monaco, fonds d'Aumont.

[1] *Lettres du Cardinal Mazarin*, t. III, p. 498.

[2] Dans une lettre de Sens du 9 mars 1650, dont Chéruel ne donne qu'un extrait, Mazarin parle du mauvais état du régiment de Piémont.

[3] Godefroy, comte d'Estrades, né en 1607, d'abord page de Richelieu, puis agent de Mazarin qui l'emploie à diverses missions en Angleterre, etc., ambassadeur auprès des Etats généraux des provinces réunies (1646), et gouverneur de Dunkerque (mars 1649).

XXVII

Monsieur,

J'ay reçeu les deux lettres que vous m'avez escrites des dernier febvrier et 3e de ce mois ou j'ay veu l'estat de nos places[1] et les preparatifs que font les ennemis. On a envoyé M. de Croisy à Bethune et le comte de Broglia[2] part aussi demain pour La Bassée ou l'on faict aller encore le régiment de Roqueby. Toutes les autres troupes qui vous sont destinées sont en marche et on les hastera le plus qu'il se pourra; on donnera ordre aussi pour les munitions. Enfin on n'oubliera rien pour vous mettre en estat de faire recevoir un affront aux ennemis s'ilz attaquent quelque place de votre costé[3]. Cependant je m'asseure que vous aurez l'œil a tout avec vostre vigilance ordinaire et que vous este bien persuadé que je suis autant qu'il se peut, Monsieur, vostre très affne serviteur,

Le Cardinal Mazarini.

Paris, le 6 mars 1650.

M. de Villequier.

Archives de Monaco, fonds d'Aumont.

[1] « Je vois par les despesches de M. « de Villequier et par d'autres, que j'ay « aussy de la frontiere, » écrit ailleurs Mazarin : « comme tout y est degarny. » (*Lettres du Cardinal Mazarin*, t. III, p. 496).

[2] François-Marie de Broglia ou Broglio (la *Gazette* emploie les deux formes), comte de Revel, gouverneur de La Bassée, après Castelnau, s'est fait tuer, en 16[illegible]6, à l'age de 50 ans.

[3] Mazarin redoute cependant dans le même temps que « les ennemys voyant « un grand corps du coste de la mer, ne « prennent la résolution de rebrousser « chemin et d'entreprendre quelque chose « vers Arras ou Saint Quentin. » (*Ibid.*, t. III, p. 4[illegible]), et il demande qu'on y envoie des gardes françaises et suisses.

XXVIII

Monsieur,

Je ne puis m'empescher de me plaindre un peu de ce que je reçois si rarement de vos nouvelles. J'en tire pourtant un bon augure puisque ne m'escrivant rien c'est une marque que tout va bien et que les ennemis demeurent encore en repos ou dans l'impuissance de nous nuire. Mais en cas qu'ilz s'assemblassent, je scay assez quelle est votre vigilance, pour ne douter point que vous n'ayez l'œil à tout et que vous ne jettiés a temps du monde dans les places qu'ilz pourroient attaquer. Sur quoy je vous diray en passant que Navailles[1] me mande que le lieutenant de Roy de Bapaume luy a escrit que sa garnison estoit très forbue et que cela exposoit la place à quelque péril. Vous y donneres l'ordre que vous jugerés a propos. Cependant je vous prie de m'escrire plus souvent et de me croire parfaitement, Monsieur, vostre très affné serviteur,

Le Cardinal Mazarini.

Dijon, le 17e avril 1650.

M. de Villequier.

Archives de Monaco, fonds d'Aumont.

XXIX

Monsieur,

J'ay receu la lettre que vous avez pris la peine de m'escrire du 28e du passé, ou j'ay veu le soing que vous avez pris de jetter des troupes dans les places auxquelles les ennemis pourroient

[1] Philippe de Montaut-Bénac, marquis de Navailles, maréchal de camp, alors gouverneur de Bapaume (*Lettres du Cardinal Mazarin*, t. III, p. 3, t. IV, p. 484).

songer. Comme on est encore dans l'incertitude de ce qu'ils veulent faire, il faut avoir l'œil egalement a tout et vous devez prendre vos mesures en sorte que vous puissiés accourir du costé de Guise[1] et de celuy de la mer, selon ce que vous apprendrez de leurs mouvemens. Je fais haster autant que je puis les troupes qui doivent aller à la frontière et je fais pourveoir ce qui est nécessaire pour vous former un equipage d'artillerie. Je vous prie cependant de voir un peu si, en cas qu'on ne jugeat pas devoir aller a Condé, nous ne pourrions point songer a nous emparer du Quenoy[2] qu'on nous mande que les ennemis ont resolu de desmolir. Je croy que vous ne manquerez pas d'entretenir la correspondance qui est nécessaire pour le service du Roy avec les autres qui commanderont des troupes sur la frontière. Je vous [suis] trop obligé de l'advis que vous me donnez touchant ma personne, ce m'est une nouvelle preuve de vostre amitié que j'ay receue avec tout le ressentiment que je dois. Je seray ravy d'avoir occasion de vous le tesmoigner et qu'on ne peut estre plus que je suis, Monsieur, vostre très affné serviteur,

Le Cardinal Mazarini.

Paris, le 7e may 1650.

M. de Villequier.

Archives de Monaco, fonds d'Aumont.

[1] Dans une lettre de Dijon (23 avril), écrite à La Ferté Saint-Nectaire le 23 avril précédent, Mazarin parlait déjà de faire jeter du monde dans Guise, par Villequier, de Péronne et Hocquincourt, d'Arras (*Lettres*, t. III, p. 53[illegible]).

[2] Le Quesnoy, ville du département du Nord, chef-lieu d'un double canton, à vingt-six kilomètres nord-ouest d'Arras, sur un coteau qui domine la Rhônelle, affluent de droite de l'Escaut.

XXX

Monsieur,

Je suis obligé de vous remercier du soing que vous prenés de m'informer de toutes choses avec tant de ponctualité. Je n'ay rien a respondre à vos trois dernières lettres des 2, 4 et 6 de ce mois. Je vous prie seulement d'observer toujours de près les mouvemens des ennemis et qu'encore que vous ne voyés pas apparence qu'ilz entreprennent rien du costé de la mer, il ne faut pas laisser de prendre garde particulièrement a cette place pour vos intérêts. Asseurés vous que je n'ay pas besoing d'estre sollicité pour en prendre soing, puisqu'on ne peut estre plus puissamment que je le suis, Monsieur, vostre très affné serviteur,

Le Cardinal MAZARINI.

Paris, le 14e may 1650.

M. de Villequier.

Archives de Monaco, fonds d'Aumont.

XXXI

Monsieur,

J'ay vu, par la lettre que vous m'aves escrite du 14, le désir que vous avés de venir faire icy un tour de cinq ou six jours; j'en ay aussitost parlé à la Reyne qui le trouve bon, pouveu que vous jugiés que cela ne puisse préjudicier au service du Roy. Car on a advis de tous costés que les ennemis se mettent en campagne et il seroit fascheux pour le bien des affaires de S. Magesté et mesme

pour vostre interest qu'ilz entreprissent quelque chose de vostre costé pendant que vous seriés absent. C'est à vous à faire reflexion la dessus et à prendre ensuite votre resolution. Cependant encore que vous laissiés M. de Navailles à Arras, je croy qu'il faudra qu'il aye encore quelqu'un qui ayt soing des troupes à la campagne, particulièrement après qu'elles auront passé la Somme. Et comme il y a longtemps que l'on a destiné M. le comte de Grancey[1] pour servir cette année dans l'armée de Flandres, je luy escris de se mettre en estat de survenir en diligence du costé d'Amiens et j'ay cru qu'il estoit bon que vous en fussiés informé. Je me remets a vous entretenir plus particulièrement de toutes choses à ma première lettre et à vous asseurer de vive voix qu'on ne peut estre plus que je suis, Monsieur, vostre très aff^{né} serviteur,

Le Cardinal MAZARINI.

Paris, le 17 mai 1650

M. de Villequier.

Archives de Monaco, fonds d'Aumont.

XXXII

Monsieur,

J'ay esté ravy de scavoir par Navailles la passion que vous aves d'avoir lieu de faire quelque belle action, je n'en ay point esté surpris sachant avec quelle chaleur vous aves toujours recherché les occasions d'accroistre la gloire des armes du Roy, d'autant plus que la vostre particulièrement s'y trouve attachée. Je ne doute point que s'il s'en présente quelque conjecture

[1] Jacques Rouxel de Medavy, comte de Grancey, marechal de camp depuis 1636 et plus tard, marechal de France (1651), avait ete gouverneur de Gravelines, apres la prise de cette ville, en 1644.

favorable, vous ne respondiez advantageusement aux grandes espérances que l'on a de vous. Je me remets du surplus à la vive voix dudit sieur de Navailles, particulièrement asseuré sur l'estat que vous deves faire de l'estime et de l'affection, Monsieur, de vostre très aff^{né} serviteur,

Le Cardinal Mazarini.

Compiègne, le 10 juin 1650.

M. de Villequier.

Archives de Monaco, fonds d'Aumont.

XXXIII

Monsieur,

J'ay tesmoigné au filz de M. de Bussy-Lameth[1], le désir que j'avois de l'obliger et par son propre mérite et par la considération de son père, mais particulièrement parce que vous m'escrivez en sa faveur, je luy ay offert de luy donner une compagnie dans mon régiment. Mais il ne s'en est pas contenté et il vouloit outre cela de l'argent pour monter la sienne, ce que l'on ne peut faire dans l'impuissance ou nous nous trouvons. J'aurois souhaité de luy pouvoir procurer une satisfaction toute entière pour vous faire paroistre en cela le cas que je fais de vostre recommandation et a quel point je suis, Monsieur, vostre très aff^{né} serviteur,

Le Cardinal Mazarini.

Compiègne, le 22 juin 1650.

M. de Villequier.

Archives de Monaco, fonds d'Aumont.

[1] Antoine de Bussy-Lameth, maréchal de camp depuis 1646.

XXXIV

Monsieur,

Je n'ay pas eu grand peine à croire la joye que vous avez ressentie de la levée du siège de Guise [1], outre l'advantage que ce succez aporte aux affaires du Roy. Il est bien juste que ceux qui y ont contribué par leurs bons advis et par leurs soings à couper les vivres aux ennemis [2] s'en rejouissent encore pour l'honneur qui leur en est deub, j'espère que ce ne sera pas la le seul sujet de resjouissance que nous aurons cette campagne. Elle a trop bien commencé pour ne pas finir de mesme et me fournir matière dans sa suite de faire valoir vos services de plus en plus à Sa Magesté comme je feray de tout mon cœur estant avec l'estime et la passion que je suis, Monsieur, vostre très aff^{ne} serviteur,

Le Cardinal MAZARINI.

Fontainebleau, le 7 juillet 1650.

M. de Villequier.

Archives de Monaco, fonds d'Aumont.

[1] Cette petite place investie par les Espagnols le [illegible] juin 1650 (*Lettres du Cardinal Mazarin*, t. III, p. [illegible]), n'avait pas pu être secourue en temps utile (*Ibid.*, p. [illegible]), et avait été prise le [illegible] du même mois. Mais M. de Bridieu, le gouverneur, s'étant retiré dans le château avec la garnison (*Ibid.*, p. [illegible]), et l'ennemi pressé par les troupes du maréchal Du Plessis dû se retirer le 4 juillet. Louis de Bridien qui avait montré le plus grand courage dans la défense de la ville, fut nommé peu après, lieutenant général.

[2] Villequier avait contribué à enlever le convoi des ennemis vers Landrecies (*Lettres, etc.* t. III, p. 579).

XXXV

Monsieur,

Sa Majesté me l'ayant ainsi commandé et S. A. R. l'ayant voulu, je fais estat de partir dimanche prochain[1] pour vous aller voir et ayder, en ce que je pourray, a chasser les ennemis de Rethel[2] et de Chasteau Porcien[3]. Je me promets de vostre zèle pour le service du Roy et de vostre amitié envers moy en mon particulier, que vous ne serez pas marry de cette nouvelle et n'aurez pas de peine a vous disposer a faire tous vos effortz pour le bon succez de cette entreprise. Il seroit superflu de m'estendre icy davantage estant si pres d'avoir le bien de vous entretenir de vive voix, c'est pourquoy je me contente de vous asseurer seulement que je suis toujours avec la mesme passion, Monsieur, vostre très aff^{né} serviteur,

Le Cardinal MAZARINI.

Paris, le 17 novembre 1650.

M. de Villequier.

Archives de Monaco, fonds d'Aumont.

XXXVI

Monsieur,

Je vous remercie du soin que vous avez bien voulu prendre de me despecher ce gentilhomme pour me donner advis certain de la marche que fait l'armée. J'avais desjà sceu en gros ce que

[1] C'est seulement le 12 décembre que Mazarin arriva à Rethel, au moment où les Français achevaient d'emporter les deux faubourgs du côté de Reims. (*Lettres, etc.*, t. III, pp. 932 et suiv.)

[2] Rethel, sous-préfecture du département des Ardennes, à trente-huit kilomètres sud-ouest de Mézières, sur l'Aisne.

[3] Chef-lieu de canton du département des Ardennes, à douze kilomètres à l'ouest de Rethel, sur la rive droite de l'Aisne.

M. le mareschal du Plessis avoit résolu de faire, ayant receu deux de ses lettres. Je vous renvoye celle qu'il vous a escrite et comme je suis sur le point d'avoir le bien de vous voir, faisant estat de me trouver a Retel a l'arrivée de l'armée, je remets alors a vous entretenir plus particulierement et a vous asseurer mieux de vive voix qu'on ne scauroit estre avec plus de passion, Monsieur, vostre très affné serviteur,

Le Cardinal Mazarini.

Rheims, le 7e décembre 1650.

M. de Villequier.

Archives de Monaco, fonds d'Aumont.

XXXVII

Monsieur,

Je vous suis fort obligé de m'avoir envoyé de vos nouvelles par le sieur de Chamerault et des nouvelles asseurances que vous me donnés de vostre amitié. Je vous asseure que vous n'en aures jamais pour personne qui en fasse plus de cas, et qui y responde avec plus de passion et de sincérité. J'ay rèceu une lettre de M. le mareschal Du Plessis par laquelle il me mande qu'il marcheroit demain avec toute sa cavalerie pour investir la place apres demain[1]. Je ne doute point qu'il ne vous aye faict scavoir la mesme chose et quelle marche vous aurés à faire pour le joindre. A mesure qu'il s'avancera vers Rethel, je m'avanceray aussi du mesme costé, de sorte que j'espère d'avoir le bien de

[1] L'investissement de Rethel eut lieu en effet le [illegible] décembre, et Delli Ponti, qui commandait la garnison espagnole, capitula le [illegible]. Enfin c'est le 15 qu'eut lieu entre la vallée de Bourg et les villages de Semide et Somme-Suippe la bataille dite de Rethel, où Antoine d'Aumont se couvrit de gloire. (Cf. *Montglat*, Petitot, t. L, p. 257).

vous embrasser bientost et de vous prouver de nouveau de vive voix qu'on ne peut estre plus parfaitement que je le suis, Monsieur, vostre très aff^{né} serviteur,

Le Cardinal MAZARINI.

Rheims, le 8e de décembre 1650.

M. de Villequier.

Archives de Monaco, fond d'Aumont.

XXXVIII

Monsieur,

Je suis confus de toutes les marques que vous me donnés de vostre affection. Outre ce que vous avez pris la peine de m'escrire si obligeamment par votre dernière lettre, MM. d'Estrades, de Navailles et Broglio me mandent qu'il ne se peut rien adjouster à la chaleur que vous témoignés pour mes interestz en toutes rencontres[1]. Les paroles sont trop faibles pour vous exprimer le ressentiment que j'en ay, mais j'espère d'estre assez heureux pour vous faire voir un jour par les effets qu'il ne sauroit être plus grand. Les sieurs de Navailles et Broglio vous auront donné plus particulièrement de mes nouvelles[2]. A quoy me remettant, je demeure, Monsieur, vostre très aff^{né} et très veritable serviteur,

Le Cardinal MAZARINI.

Dinan, le 18e de décembre 1651.

[1] Cf. *Lettres du Cardinal Mazarin*, t. IV, p. 485.

[2] Cf. *Lettres du Cardinal Mazarin*, t. IV, p. 513.

Je pris résolution[1] de partir si brusquement de Dinan[2] par les raisons que vous dira ce gentilhomme, que ceste lettre qui vous devoit estre envoyée de ce lieu là je l'emportois avec moy en dessein de vous despescher un gentilhomme pour vous remercier de tant des marques d'amitié qui vous a plu me donner et de si bonne grâce, mais ayant peu de monde avec moy et pouvant profitter de l'occasion du retour du gentilhomme que m'avez envoyé je responderay a la lettre qui m'a rendue de vostre part et a celles que j'ay receues par M. le conte Brolle[3] et je commenceray pour vous protester que je suis incapable d'oblier les grâces dont vous avez voulu me combler et que si je suis jamais en estat de les reconnaistre vous veirez par les effects que n'en avez pas honorer un ingrat. Je vois, par ce que vous me mandez et par ce que mesdits Messieurs m'ont dit, que vous estes allé au devant de tout ce qui pouvoit d'une fazon ou d'autre contribuer au bien de mes intérés, jusques à me vouloir envoyer vos gardes a qui je me fieray autant que aux miennes. Vous ne pouviez pas me donner un tesmoignage de vostre affection plus solide que celui cy ni plus touchant. Pour ce qui est de fortifier les régimens qui ont le plus de partialité pour vous, je vous conjure de croire que je m'emploiray de toute ma forze afin que cela soit exécuté au plus tost, estant au desespoir de n'avoir pas de quoy avanser moy mesme a présent ce qui seroit nécessaire pour cela; mais je vous asseure que je n'oublieray rien pour cest effect, estant persuadé qu'on rend un grand service au Roy et a l'Estat lorsque on donne lieu à vos amis de se fortifier, puisque à vostre exemple et subs vostre conduite [ils] fairont tousjours des merveilles pour se signaler. Je vous prie de me faire tenir au plus tost un petit memoire avec les noms des regimens que vous voudriez qui fussent fortifiés, afin

[1] [illegible] de Mazarin.

[2] [illegible] Dinan [illegible] décembre. Il [illegible]

[3] Le comte [illegible]

de poursuivre vostre satisfaction sans retardement. Si je me fusse pu imaginer que vous auriés facilité et a obligé des cers amis a faire des trouppes sans que l'armée en eut receu prejudice, je vous eusse envoyé avec grand plaisir une partie de l'argent qui a esté employé en Champagne pour en faire des novelles, mais enfin je m'apliqueray le mieux qui me sera possible pour servir le Roy et vous en ce que vous m'avez escrit là-dessus. Vous avez fort bien jugé de l'intention qui peuvent avoir eue ceux qui vous ont fait escrire la lettre du Roy dont vous a pleue m'envoyer copie, comme aussy sur le logement de certaines trouppes. Mais comme Dieu bénit visiblement la cause du Roy et n'abandonne pas les innocents, j'espère que toutes les diligences qu'on faict ne serviront qu'à la gloire de S. M. et a l'avantage de ses bons serviteurs. Je finiray ceste lettre en vous disant que M. vostre filz ne perd aucune occasion de m'obliger, que je suis touché au dernier pouinct de la tendresse que vous me tesmoignez, m'envoyant la routte que je deverois tenir pour passer en seurté, que je ne manqueray pas à vous donner souvent de mes nouvelles et que je vous seray sensiblement obligé de prendre la peine d'asseurer Madame la Mareschale[1] de mon très humble service et de ma passion pour meriter la continuation de ses bonnes grâces et je vous conjure de croire que vous n'aurez jamais serviteur plus passionné que

Le Cardinal Mazarini.

M. le Mareschal d'Aumont.

Archives de Monaco, fonds d'Aumont.

[1] Catherine Scarron de Vaures, qu'Antoine d'Aumont avait épousée le 14 mars 1629.

XXXIX

Monsieur,

Depuis ma lettre fermée j'ay eu nouvelles de celuy[1] qui a la conduite des troupes que j'ay fait lever en Allemagne[2] que luy estant impossible de faire passer l'infanterie en Alsace et de là en Champagne, comme je luy avois ordonné, tant à cause des ennemis qui sont sur le chemin que des eaux qui se trouvent fort débordées, il s'estoit résolu de l'embarquer a Vesel[3] pour la mener de la à Dunkerque. J'escris à M. d'Estrades[4] en ce cas d'en avoir soing et de tascher de la faire passer seurement en Picardie; je vous congure de tout mon cœur d'avoir la mesme bonté, de la faire mesme, s'il est nécessaire, reposer dans le Bolonois et comme ces troupes n'auront ny route ny ordre du Roy et que les communautés pourroient bien avoir celuy de leur courre sus, je vous prie de leur donner une protection particulière, de les faire passer pour estre des vostres et même de leur donner une route pour se pouvoir rendre en seureté vers Rethel ou il y aura ordre de les recevoir. Je vous seray obligé au dernier poinct de leur conservation et si par vos soingz et votre authorité vous empeschez qu'il ne leur arrive aucun fascheux accident : je partiray d'icy dans deux jours pour aller joindre les troupes et suivre

[1] Gravel, secrétaire de Mazarin, chargé de lever les troupes pour le Cardinal. Cf. *Instruction pour M. de Gravel.* (*Lettres*, t. IV, p. [illegible]).

[2] Ces troupes levées en Brandebourg se composaient de dix-huit cents hommes de pied et de quatre cents chevaux (*Lettres du Cardinal Mazarin*, t. V, p. 91.

[3] Wesel, place forte sur le Rhin, à quarante-quatre kilomètres nord-nord-ouest de Dusseldorf.

[4] « Gravel me mande », écrit Mazarin à d'Estrades le 26 décembre 1651, « que « ne pouvant faire passer l'infanterie en « Alsace, comme je le luy avois ordonné, « tant à cause de la marche des Lorrains « qui sont sur le chemin, que des eaux « qui sont fort débordées, il avoit résolu « de les embarquer à Wesel et les con- « duire de là à Dunkerque. Si cela est, « je vous conjure de tout mon cœur « d'en vouloir prendre soin, de la faire « un peu reposer et de trouver moyen « de la faire passer ensuite dans le

ensuite mon chemin et je profiteroy pour ma route de l'advis que vous m'avez donnéz. Cependant je demeure passionement, Monsieur, vostre très aff^{né} et très véritable serviteur,

Le Cardinal Mazarini.

Sedan, le 26 décembre 1651[1].

Je me remets[2] au surplus à la vive voix de M. de Saint-André[3] et je vous conjure de m'obliger en ce qui est de la conservation de la dicte infanterie et outre que rendrez un très bon service au Roy, je n'oublieray jamais l'assistance que vous me donneré en cela.

M. le Mareschal d'Aumont.

Archives de Monaco, fonds d'Aumont. — Analysée par Chéruel (*Lettres du Cardinal Mazarin*, t. IV, p. 777).

XL

Monsieur,

A mon arrivée à la cour un de mes premiers soins a esté de vous en donner part; vous scaurez d'ailleurs le bon accueil que j'ay receu du Roy et de la Reyne, je m'asseure que vous m'en aurez pas peu de joye et puis dire aussy que c'est avec raison, puisqu'il ne me sçauroit desormais arriver aucun avantage qui ne rejaillisse sur vous et sur les vostres. J'ay entreteneu M. vostre filz et me remetz à luy de beaucoup de choses vous priant de croire

« Boulonnois d'où, par l'assistance de « M. le mareschal d'Aumont, à qui j'en « escris, elle se pourra rendre en ces « quartiers-cy. » (*Lettres du Cardinal Mazarin*, t. IV, p. 576).

[1] C'est à cette lettre que fait allusion le Cardinal, en écrivant à la même date à d'Estrades (*Ibid.*, t. IV, p. 576).

[2] Autographe.

[3] Alexandre du Puy, marquis de Saint-André-Montbrun, lieutenant général. (Cf. Pinard, *Chronolog. Milit.*, t. IV, p. 45).

qu'en vostre absence, je n'oublieroy rien pour luy tesmoigner à quel point je suis uny d'amitié avec vous. Au reste l'on envoye d'icy des ordres du Roy à M. d'Elbeuf, conformes à ceux dont on a rapporté que par l'entreprise de M. le Prince d'Harcourt[1] et de M. de Mondejeux vous estiez demeurés d'acord. Je ne puis que je ne me resjouisse de ceste bonne intelligence pour le bien et l'advantage que j'espère qu'elle apportera au service de Sa Majesté. Cependant je vous conjure de rechef d'estre persuadé que vos interets me seront tousjours plus chers qu'à qui que ce soit et qu'on ne sauroit estre plus que je suis, Monsieur, vostre très aff^{né} et très véritable serviteur.

Le Cardinal Mazarini.

Poitiers, le 29 janvier 1652.

M. le Mareschal d'Aumont.

Archives de Monaco, fonds d'Aumont. — Publiée par M. Saige dans le *Journal de Dubuisson-Aubenay*, t. II, pp. [illegible]

XLI

Monsieur,

Granet[2] m'a rendu la lettre que vous avez pris la peine de m'escrire du 10e du mois passé, et m'a rapporté aussy ce que vous lui auriez donné charge de me dire, a quoy je n'ay rien a respondre puis que vous aurez déjà veu par mes précédentes qu'on n'a faict qu'exécuter ycy ce dont nous avons apris que vous estiez convenu sur les lieux.

[1] Le prince d'Harcourt, Charles de Lorraine, fils du duc d'Elbeuf, gouverneur de Montpellier.

[2] Un des agents de Mazarin. Il y avait encore auprès du Cardinal, Hervet, Brachet, Millet, Fouquet, ce qui faisait dire à S. A. Royale une nouvelle règle du Despautère : « *Omnia nomina in et sunt Mazarini generis.* » *Montglat*, ap. Petitot, t. I, p. 314. — On sait que Jean Despautère ou Van Pauteren est l'auteur d'une grammaire latine, très usitée dans notre pays dès le milieu du XVIe siècle.

Je vous rends graces du soing que vous avez pris d'escrire à vos amis en Normandie. Je voudrois bien pouvoir faire donner des recrues aux régimens en faveur desquels vous m'escrivez. Connaissant assez que ce seroit l'advantage du service du Roy et souhaittant avec passion de servir ceux qui les commandent qui sont de mes meilleurs amys. Mais il n'y a pas un sol aux coffres de Sa Majesté, et à moins quil se trouve quelque expedient pour y suppléer d'ailleurs, il m'est impossible de satisfaire à ce que ces Messieurs désirent et que, par toutes sortes de raisons, je dois désirer encore plus qu'eux.

Au surplus nous avons advis que les Espagnolz, en exécution du traicté que M. le Prince a faict avec eux, doivent envoyer trois mil hommes au comte de Tavannes [1] pour les joindre aux troupes qu'il commande et entrer promptement en France. Je scay bien que vous n'estes pas en estat de faire grand-chose avec les seules troupes que vous avez, mais on croit aussy que, vous entendant bien avec M. le mareschal de La Ferté Seneterre et vous entre assistans selon les occurences, vous pouvez l'un ou l'autre ou tous deux ensemble vous poster en tel lieu d'ou vous viendriez a bout d'empescher la jonction de ce corps avec celuy de M. le duc d'Orléans, ce qui seroit un service de la dernière importance; vous verrez ce que M. Le Tellier vous en escrit [2].

On nous mande aussy que leur desseing est d'attaquer Dunkerque [3] dans le mois prochain et qu'ils doivent faire venir par canaux leur artillerie et tout ce qui est necessaire pour cet effet. C'est pourquoy je vous prie de songer de bonne heure à tout ce que vous jugerez pouvoir faire pour les traverser dans cette entreprise, et favoriser la vigoureuse deffense que fera M. d'Estrade [4]. Vous jugez bien quel advantage ce nous seroit, si ayant

[1] Cf. *Lettres du Cardinal Mazarin*, t. V, p. 37.— Dans ses Mémoires (édit. Moreau, Paris, 1858, p. 111), Tavannes parle de sa jonction avec les Espagnols « qui lui « avoient donné quatre mille hommes, « tant d'infanterie que de cavalerie ».

[2] Voir cette lettre à la fin du volume.

[3] Dès la fin de décembre 1651, d'Estrades avait signalé la situation périlleuse de cette place à Mazarin. (*Lettres du Cardinal Mazarin*, t. IV, p. 576).

[4] Cf. *Ibid.* t. V, p. 95.

d'ailleurs tant d'affaires sur les bras, il nous pouvoit réussir de les faire eschouer en celle-là. Aussy je suis asseuré que vous n'oublierez rien ny aux occasions dont je vous parle cy dessus ny en aucune autre pour signaler de plus en plus vostre zèle au service du Roy et sur ce je demeure, Monsieur, vostre très aff^ne^ et très véritable serviteur,

Le Cardinal Mazarini.

Loudun, le 5e febvrier 1652.

Après avoir escrit[1] ce que dessus, comme le service du Roy et votre satisfaction me touchent au dernier point, j'ay redoublé mes effortz afin d'avoir quelque petit fonds pour donner moyen a ces Messieurs dont vous m'escrivez et desquels je fais une estime particulière de remonter leurs cavaliers et de les assister de quelque chose. M. le Surintendant qui est allé à Tours me l'a faict esperer, je l'en presseray incessamment.

Quand a vos compagnies d'augmentation, je vous en feray expedier les commissions ; je souhaiterois bien pouvoir vous envoyer en mesme temps quelque assistance pour les mettre promptement sur pied, mais il faudroit tascher a trouver quelque expedient sur les lieux par le moyen duquel l'on puisse supleer au défaut des finances qui n'ont jamais esté en plus misérable estat, neanmoins je ne laisseray pas de faire tout ce qui me sera possible pour obliger M. le Surintendant a vous donner quelques fonds afin que votre régiment puisse estre au plustost en bon estat.

Je vous conjure de ne perdre pas un moment de temps à prendre les résolutions que vous jugerez les meilleures pour, de concert avec M. le mareschal de La Ferté, vous oposer a l'entrée des troupes ennemies qui se doivent joindre a celles de S. A. R. Vous voyez mieux que personne qu'on ne scauroit rendre un service plus important à l'Estat dans la conjoncture présente que d'empescher cette jonction ; l'advis que nous avons de ce

[1] Post-scriptum autographe.

desseing des ennemis est infaillible, c'est pourquoy il n'y a pas un moment à perdre.

Je vous prie d'asseurer madame la Mareschale de mon très humble service et de croire que je ne perdray jamais le souvenir des marques obligeantes que vous m'avez données de vostre amitié au fort de mes malheurs, ainsy que je tesmoigne souvent à M. vostre fils.

Adresse :

A Monsieur,
Monsieur le Mareschal d'Aumont, général de l'armée du Roy, en Flandre.

Archives de Monaco, fonds d'Aumont. — Publiée avec son post-scriptum par M. G. Saige, d'après l'original, dans l'ouvrage déjà cité (t. II. pp. 360-362. Chéruel (t. V, pp. 34-35) n'avait donné que les deux derniers paragraphes de la lettre d'après le Recueil des affaires étrangères (t. 269, fol. 28).

XLII

Monsieur,

Je n'ay pas moins de confusion que de ressentiment de tant de marques obligeantes que vous me donnez en toutes rencontres de votre amitié. Aussy vous puis-je asseurer que j'auray une joye extrême quand je pourray vous donner des nouvelles précises de la mienne. Vous scauez les engagements que l'on a avec M. de Mondejeux[1] depuis longtemps pour le gouvernement d'Arras qu'il avoit permission de récompenser et aussitost que le bruit a couru icy de la mort de M. de La Tour[2] la Reyne s'est souvenue de luy et ainsi, quand le cas seroit arrivé, je me serois

[1] Jean de Schulemberg, comte de Mondejeu, auquel Mazarin voulait faire obtenir le gouvernement d'Arras (*Lettres du Cardinal Mazarin*, t. IV, p. 539).

[2] La Tour, le gouverneur d'Arras, mourait dans cette ville douze jours plus tard. (*Gaz.*, 1651, nº 30, p. 250).

trouve dans l'impuissance de vous y servir comme j'aurois faict de tout mon cœur sans cet obstacle. Je croy que, M. de La Tour se portant mieux, M. d'Elbeuf aura jugé à propos de s'en revenir pour ne l'allarmer pas. Pour ce qui est du regiment de Nesse et des autres qui ont quitté et de vous fortifier de nouvelles troupes, je me remets à ce que M. Le Tellier vous commandera et je suis persuadé autant que vous que, plus les corps qui sont soubz vostre nom seront bons, plus le service du Roy en recevra d'advantage, puisque vous estes incapable d'y jamais manquer. Je parleray fortement à Messieurs des finances pour bien asseurer le fonds du pain de munition, en sorte que les munitionnaires n'aient aucun prétexte de manquer à la fourniture. Mais je vous advoue que la nécessité est si grande qu'on ne sait ou donner de la tête. Je vous remercie de ce que vous me mandez de M. de Puysegur, je le feray remercier de la maniere dont il a servi. Je vous conjure de donner à M. d'Estrades toutes les assistances qui dépendent de vous pour Dunkerque et, me remettant du surplus à la depesche de M. Le Tellier et à la vive voix de cet officier, je demeure, Monsieur, vostre aff^né et très véritable serviteur,

Le Cardinal Mazarini.

Saumur, le 13 fevrier 1652.

Je crois[1] que ce sera M. de Manicamps[2] qui vous donnera ceste lettre et étant informé de toutes choses je me remet à sa vive voix, il y a apparanse que le corps que les enemis ont résolu de faire entrer en France par la Picardie, il aura à présent continué sa marche et que vous de concert avec M. le mareschal de La Ferté n'aurez rien oublié pour leur donner des embarras, quoy que je sache fort bien le peu de monde que vous avez et que je ne

[1] Autographe. — Cf. *Lettres du Cardinal Mazarin*, t. II, pp. 3, 47, etc.
[2] Achille de Longueval, comte de Manicamps, maréchal de camp (1652).

doucte point que les ennemis, pour favoriser l'entrée dudit corps, ils n'ayent fait quelque diversion du costé de la mer et dans le Bolonois, mais en ce cas j'espère que vous aurez laissé quelqu'un en ce païs la pour empêcher les courses, faisant prendre les armes aux abitants et que vous vous serez avansés avec le monde, que anrés pu ramassés, pour faire le plus d'ostacle aux enemis qui vous aura este possible. J'espère aussy que M. le duc d'Elbeuf aura fortifié les troupes du Roy en faisant prendre les armes aux peïsans de la frontière et particulierement du coste de Peronne et de la Tèrache et que la bonne intelligense qui est entre vous produira des effects très avantagieux au service du Roy en ce rencontre.

Le Roy s'en ira vers Orléans après avoir donné ordre à la sédition que M. de Rohan[1] a faite dans la ville d'Anger, et comme cela, en nous approchant plus de la frontière on pourra mieux y envoyer les assistenses. Je travaille à trouver un fond capable de remonter au moins les cavaliers démontés qui sont dans les régimens qui ont quartier en Picardie et vous conjurant de m'aymer toujours je vous seray très obligé si vous prennés la peine d'asseurer Madame la Mareschale de mon très humble service.

Je vous prie de faire tenir la lettre cy-joincte à M. d'Estrades.

M. le Mareschal d'Aumont.

Archives de Monaco, fonds d'Aumont. — Cette lettre, avec le post-scriptum qui l'accompagne, est publiée dans l'édition du *Journal de Dubuisson-Aubenay* de M. Saige (t. II, p. 363).

[1] Rohan-Chabot, gouverneur d'Anjou, gendre et héritier du duc de Rohan, dont la reine lui avait permis de prendre le nom et le titre, tenait le parti de Condé, Assiégé dans Angers par Hocquincourt, il dut capituler le 28 février.

XLIII

Monsieur,

J'ay este très ayse de recepvoir de vos nouvelles par le sieur d'Allembon[1], comme aussy de tout ce qui se passe sur la frontière. L'entrée des ennemis dans le Royaume est de telle importance que je ne doubte pas qué vous ne vous applicquiez avec vostre zele et chaleur ordinaire pour le service du Roy à faire valoir tous les moyens que vous pouvez avoir sur la frontière, soit par le moyen du peu de troupes qui vous restent, soit par le moyen de la noblesse du pays et des communes a quoi je m'asseure qué M. d'Elbeuf contribuira tout de son coste[2], pour les empeschez. Je ne vous en diray pas davantage, parce que vous scavez comme moy l'importance de cette affaire, et que je suis tres persuadé que vous mettrez en pratique tout ce que vostre pouvoir et le credit que vous avez dans la province vous pourra fournir.

J'ay fait expedier et mettre entre les mains dudit sieur d'Allambon tous les ordres que vous m'avez demandé pour les régimens du Cimetiere et de Ravenel[3] et sur ce dernier je vous conjure de bien considérer qu'il y a grand danger que les cavalliers ne vous quittent et ne retournent trouver leur premier colonnel quand ils seront en liberté et il n'y a ycy aucun officier de troupes qui ne soit de cet advis et qui ne juge plus à propos de prendre les chevaux et pistoletz des cavalliers et les licentier. Le Roy s'en remet entierement a vous pour faire ce que vous estimerez le meilleur. Je fais aussy donner la commission pour une compagnie franche audit sieur d'Allambon et j'escris a monsieur le Suryntendant qui est a Tours de luy donner une assignation

[1] Charles de [illegible], marquis d'A-[illegible].

[2] Addition autographe.

[3] Cf. *Lettres du Cardinal Mazarin*, t. III, pp. [illegible].

sur l'ellection de Beauvais. Je vous envoye aussy le brevet de mareschal de camp pour le sieur de Colamberg[1] et je me remetz à M. Le Tellier pour ce qui regarde le pain de munition des places. Je suis, Monsieur, vostre très aff^{né} et très véritable serviteur,

Le Cardinal MAZARINI.

Saumur, le 14 febvrier 1652.

Adresse :

A Monsieur,

Monsieur le Mareschal Daumont, géné-
ral de l'armée du Roy, en Flandre.

Archives de Monaco, fonds d'Aumont. — Publiée dans le tome II, p. 365 du *Journal de Dubuisson-Aubenay*, par M. G. Saige.— Cf. *Lettres du Cardinal Mazarin*, t. V, p. 664; analyse.

XLIV

Monsieur,

J'ay receu vos deux lettres du XIe de ce mois et celle que M. de La Tour vous avoit escrite et que je vous renvoye. Sa Majesté a approuvé tout ce que vous avéz fait pour la seureté de Béthune et a tesmoigné autant de reconnoissance que de satisfaction du zèle avec lequel vous allez au devant de tout ce qui regarde le bien de son service. Elle scait aussi beaucoup de gré à M. de Montgobert[2] et aux gardes Escossoises de la conduite qu'ilz ont tenue en cette rencontre; elle le leur fait connoistre par la lettre qu'elle leur escrit sur ce sujet, en attendant qu'elle ayt occasion de le faire plus solidement. On vous donnera toutes les assistances possibles pour vous opposer aux desseings des ennemis.

[1] Colembert.

[2] Alexandre de Joyeuse de Montgobert, maréchal de camp depuis l'année précédente.

Et me remettant la dessus à la despeche de M. Le Tellier et à la vive voix de ce gentilhomme, je demeure, Monsieur, vostre très aff^ne et très véritable serviteur.

Le Cardinal Mazarini.

Saumur, ce 19e febvrier 1652

Archives de Monaco, fonds d'Aumont. — Publiée par M. Saige dans le tome II de *Dubuisson Aubenay*, p. 206. — Cf. *Lettres du Cardinal Mazarin*, t. V, p. 665, analyse.

XLV

Monsieur,

Je dois respondre à deux de vos lettres, mais je deffereray a la faire plus au long une aultre fois pour ne pas retarder le départ de ce gentilhomme. L'on faict d'icy tout ce qui est humainement possible pour former les moyens de secourir Gravelines[1] et l'on voit bien qu'il ne se peut rien adjouster aux diligences que vous avez faictes de vostre costé. On a envoyé ordre aux vaisseaux qui estoient destinés pour entrer dans la rivière de Bordeaux de s'en aller en diligence a Dunkerque pour tascher de jetter du bled et des troupes dans Gravelines. Enfin, il faut s'appliquer à chercher tous les moyens imaginables pour jetter quelques hommes dans cette place[2] et des vivres à Dunkerque, a quoy je scay que vous

[1] Après avoir repris Mardick le 14 avril, l'archiduc Léopold, gouverneur des Pays-Bas espagnols, venait de mettre le siège devant la place de Gravelines qui fut contrainte de se rendre le 18 mai.

[2] C'est ainsi que « le maréchal d'Aumont pria Boisselot capitaine au régiment des gardes, de tâcher d'entrer dans Dunkerque pour voir, avec Destrade, s'il ne pouvoit point jeter du secours dans Gravelines. Boisselot passa au travers de l'armée des Espagnols sans être connu et en étant sorti pour continuer son chemin il rencontra des troupes qui l'obligèrent pour se sauver à se jeter dans l'eau jusqu'au col où il demeura caché jusqu'à ce que tout fut passé. Enfin, n'entendant plus de bruit, il sortit de ce marais et, tout mouillé, il entra dans Dunkerque et apprit à Destrade l'extrémité où étoient les assiégés, et qu'il n'y avoit que lui qui pût les secourir » (*Mém. de Montglat*, ap. Petitot, t. L, p. 378).

n'oublierez rien. Nous sommes à la veille de voir une crise dans les affaires par un combat. Si cela est et que Dieu donne un heureux succèz aux armes du Roy, comme il y a tout sujet de l'esperer, vous serez bientost puissamment fortiffié. Ce gentilhomme vous dira quelques autres choses dont je l'ay entretenu, a quoy me remettant, je demeure, Monsieur, vostre très affné et très véritable serviteur,

Le Cardinal Mazarini.

Montereau, le 22 avril 1652.

M. le Mareschal d'Aumont.

Archives de Monaco, fonds d'Aumont.

XLVI

Monsieur,

C'est merveille que vous ayez pu faire avec le peu de troupes que vous avez les choses dont nous a parlé le sieur de Saint-Lieu[1]. Leurs Majestéz les ont entendues avec un plaisir singulier et pour moy je vous advoue que j'en suis encor tout ravy. Vous verrez par le mémoire cy joinct ce que l'on a résolu en Bretagne pour le secours de Graveline et l'estat des préparatifs que l'on y faict pour ce desseing, outre ce qui est porté par les mémoires[3] Leurs Majestéz ont ordonné que l'on joignist tous les moindres vaisseaux de l'armement qui se faict en Bretagne aux trois frégattes anglaises que M. de Vandosme a acheptées et que l'on embarque dessus encor cent soldatz d'augmentation. Le commandant de cette petitte flotte a ordre d'envoyer vers vous. si tost qu'il approchera

[1] René Lallier, comte de Saint-Lieu, nommé peu après maréchal de camp.

[2] Le commencement de cette lettre est inédit, mais la suite a été publiée dans Chéruel (t. V, pp. 102-103) avec dix lignes de plus. (Affaires étrangères, France, t. 269, fol. 115 v°, copie du temps).

de vos quartiers, pour scavoir ce qu'il aura à faire tant pour venir mieux à bout de battre les frégattes ennemies qui sont devant Graveline que pour introduire le secours. Vous jugez bien qu'il n'y a pas de temps à perdre en ce qui est de donner ordre que tout ce qui se peut faire de vostre costé pour l'exécution de ces deux poinctz, soit prest à l'arrivée de cette petitte flotte que l'on a jugié plus utile que n'auroient esté de grands vaisseaux.

On a escrit en Bretagne et en Normandie afin qu'on fist partir sans delay une quantité de blés pour Dunkerque et l'on y en portera infailliblement. Je vous prie de le mander en chifre à M. d'Estrades et de l'advertir de mesme du secours qu'on prépare pour Graveline afin qu'il se dispose a le faciliter de sa part en ce qui luy sera possible. Tout cecy doit estre tenu secret, je n'en ay escrit qu'un mot à M. le mareschal de Grancey me remettant à ce que vous luy en ferez scavoir. Si M. d'Elbeuf est en voz quartiers cette lettre servira aussy pour luy, s'il vous plaist[1].

Je suis, Monsieur, vostre très aff^né et très véritable serviteur,

Le Cardinal Mazarini.

Saint-Germain, le 3e may 1652.

M. le Mareschal d'Aumont.

Archives de Monaco, fonds d'Aumont.

[1] La copie des affaires etrangeres ajoute « Il faut, a mon advis, faire « courre le bruit qu'on ne songe pas a « secourir Gravelines, et cependant pré- « parer diligemment les vaisseaux et « petits batiments destinez a introduire « les six cens hommes du regiment de « La Meilleraye qui viennent de Breta- « tagne, et il est tres important d'asseu- « rer les assiegez du secours, afin qu'ils « se menagent bien et fassent leurs der- « niers efforts. »

XLVII

Monsieur,

J'ay receu toutes les lettres que vous avez pris la peine de m'escrire et comme j'ay entretenu au long M. de Villequier[1] et celuy que vous avez envoyé icy, je crois superflu de rien repliquer de ce que je leur ay dict, puisque je scay qu'ils vous en informeront ponctuellement. On approuvera tout ce que vous jugerez à propos de faire sur la lettre que vous a escrit Monsieur le Prince pour l'Espagnol que vous avez arresté. Je ne me souviens point qui il peut estre. S'il a quelque chose d'important à me faire scavoir il le peut dire à une personne de vostre qualité en qui j'ay toute confiance sans en faire de scrupule et quand il en auroit quelqu'un, cette lettre le luy doit oster. Vous vous réglerez pour ce que vous devez faire de luy selon la conséquence de ce qu'il vous dira, dont vous prendré la peine de m'informer. Du reste on ne doute point que vous ne fassiez tous vos effortz pour empescher les ennemis d'entrer en France pour venir assister les princes ou de faire de nouveaux progrez sur la frontière[2] et on s'en repose d'autant plus sur vous qu'on est asseuré que vous ferez en cela tout ce qui sera dans la possibilité. Cependant je demeure, Monsieur, vostre très aff^{né} et très véritable serviteur,

Le Cardinal Mazarini.

Melun, le 22 juin 1652.

M. le Mareschal d'Aumont.

Archives de Monaco, fonds d'Aumont.

[1] C'est le fils du maréchal, Louis-Marie-Victor d'Aumont, alors âgé de 22 ans, et qui a pris à son tour le nom de Villequier. On ne le connaissait auparavant que sous celui de *Chappe*.

[2] Après son succès à Gravelines, l'archiduc avait fait reposer ses troupes. Il n'envoya qu'en juillet Fuensaldagne par Guise et Chauny (*Montglat*, ap. Petitot, t. L, p. 380).

XLVIII

Monsieur,

Je vous suis trop obligé de ce que vous m'escrivéz sur la blesseure de mon neveu[1]. Elle s'est trouvée mortelle et il ne luy reste plus que trois ou quatre jours à vivre. Vous pouvez juger si cette perte m'est sensible et je croy que vous en serez touché non seulement par l'amitié que vous avez pour moy, mais parce que Monsieur vostre filz et luy en avoient lié une très estroicte. Ce sont des coups qu'il faut recevoir de la main de Dieu avec résignation. Ce qui me console le plus c'est qu'il meurt pour le service du Roy. On a donné ordre pour l'expédition de tout ce que M. de Villequier a demandé de vostre part et je n'oublieray rien pour vous servir toujours de plus en plus en toutes les choses qui pourront contribuer à vostre satisfaction. Je me remetz à luy pour toutes nos nouvelles. Je ne doutte poinct que vous n'ayés assemblés le plus de monde que vous aurez pu pour former des obstacles aux desseings des ennemis. L'on a résolu le secours de Dunkerque et pour cet effet on y envoye toute l'armée navale[2]. Je vous prie de vostre costé de voir si nous pourrions faire préparer à Bologne[3] du mouton, de la vache, du formage, un peu de vin et ce qu'il faut pour faire de la bière et de me mander quelle despense il faudroit faire pour cela. Je demeure, Monsieur, vostre très aff^{me} et très veritable serviteur.

Le Cardinal Mazarini.

Saint-Denis, le 15e juillet 1652.

[1] Paul Mancini, blessé aux côtés de Saint-Mégrin qui commandait l'aile droite des troupes royales au combat du faubourg Saint-Antoine, le 2 juillet 1652.

[2] La flotte, commandée par Vendôme, ne put pas, comme l'on sait, parvenir à Dunkerque, arrêtée par la flotte de Cromwell et obligée de se retirer à Brest. — (Cf. *Mémoires de Montglat*, ap. Petitot, t. L, p. 381).

[3] Boulogne-sur-Mer.

Je me remet[1] sur touttes choses à Monsieur vostre filz[2], luy ayant parlé avec une entière ouverture de cœur, il fut affligé de l'état ou il laissa mon neveu, et avec raison, puisqu'il avait une dernière amitié entre eux, il faut se rassiner[3] à la volonté de Dieu.

M. le Mareschal d'Aumont.

Archives de Monaco, fonds d'Aumont. — Publiée dans le tome II, p. 367 du *Journal de Dubuisson-Aubenay*, par M. G. Saige.—(Cf. *Lettres du Cardinal Mazarin*, t. V, p. 676); analyse.

XLIX

Monsieur,

J'ay esté bien aise de voir par la lettre que vous avés pris la peine de m'escrire que vous eussiés résolu de partir aussitost que avés sceu la marche des ennemis. Quelque jalousie qu'ilz donnent pour Arras et Saint Quentin, j'ay grand sujet de croire que leur desseing est d'aller attaquer Dunkerque par force[4] et vous devez prendre principalement vos mesures et vos resolutions sur ce fondement pour voir le secours que vous pourriés donner à M. d'Estrades avec le corps que vous avés. Il faudroit tascher d'y faire entrer, à présent qu'il y en a plus de facilité, les cens hommes des gardes que vous avés de dela et envoyer les ordres nécessaires pour cet effet et si on y pouvoit jetter un régiment d'infanterie cette place donneroit asseurément bien de la peine aux ennemis. M. de Mondejeux[5] presse fort afin qu'on luy renvoye

[1] Autographe.

[2] Depuis le 21 août 1651 Louis-Marie-Victor commande à Boulogne en l'absence du maréchal, son père.

[3] Résigner.

[4] L'archiduc tenait cette ville bloquée depuis la prise de Gravelines; il l'attaqua de vive force vers la fin d'août, et d'Estrades, n'espérant plus de secours « en « sortit le 16 septembre, pour aller à « Calais avec quatre pièces de canons. » (*Mém. de Montglat*, ap. Petitot, nº 382).

[5] Gouverneur d'Arras depuis le 24 mars précédent (*Gaz.* 1652, nº 41, p. 335).

ses troupes. Mais encore que vous deviés avoir éveil à Arras il faut songer preferablement à Dunkerque, car je crois pouvoir asseurer positivement que les Espagnols veulent entreprendre de l'emporter de force et vous ne scauries rendre un service plus important au Roy que de la sauver et de ne laisser rien d'intenté pour cela par terre, pendant que nous depeschons courriers sur courriers à M. Vendosme pour le presser d'y aller sous peu de temps avec l'armée navale. Cependant je demeure toujours avec la mesme passion, Monsieur, vostre très affné et très véritable serviteur,

Le Cardinal Mazarini.

Pontoise, le 7 aoust 1652.

L'armée navale[1] arrivant, j'espère qu'il ne sera pas difficile de sauver Dunquerques, parce que outre lé 1,200 hommes du régiment de la Malleray que M. di Vandommé a ordre d'y jetter du cousté di Calais on y pourra envoyer autant dés truppes et de vivres que on voudra sans aucun risque à la faveur de l'armée navalle. Je vous conjure de songer à tous les moyens imaginables pour empecher les ennemis de venir à bout de ceste entreprise pendant que je n'oblieroy rien de mon cousté pour cest effet, sollicitant la ditte armée et faisant fortifier les trouppes avec grande diligense.

Il me semble que lorsque les ennemis seront passés et qu'il n'y aura plus d'apprehension pour les plases de la Somme, on pourra retirer les trouppes que vous y avez laissies : en joingnant toute la cavallerie qui est remontée présentement et la meilleure partie des trouppes que a M. le mareschal d'Etrée, vous pouvez former un assés bon corps. Enfin il faut faire quelque chose d'extraordinaire et vous verrez le gré que Leurs Majestés vous en auront et que je n'oublieray rien pour vous servir comme vous

[1] Ce post-scriptum est de la main de Mazarin ; on en a, comme toujours, reproduit fidèlement l'orthographe.

mérités. La diligense est absolument nécessaire. Je vous prie d'asseurer expressément M. de Mondejeu que vous l'assisterés et assés à temps de tout ce que vous avez, mais les ennemis allant a Dunquerques vous pourriez tirer une grande assistence, sy au mesme temps que aves marchés avec votre corps on en formoit un composé des garnisons d'Arras, La Bassée et Béthunes qui asseurement seroit capable de faire une grande diversion. Et à propos de Béthunes je vous diray que on a sujet de se mesfier de quelques officiers du regiment escossois qui ont intelligense avec un de leur nation qui est à Paris, quy a servy les Espagnols et qu'il s'entent presentement avec eux et negotie pour leur faire tomber entre les mains la dicteplase. Vous y prenderés garde, s'il vous plait et prenderes telle resolution que jugerez la meilleure pour le service du Roy. Je crois que M. Le Tellier vous en escrira, luy ayant dict de le faire. Donnéz-moi souvent de vos nouvelles.

Adresse :

A Monsieur,

Monsieur le Mareschal Daumont, chevalier des Ordres du Roy, gouverneur du Boulonois, commandant l'armée de Sa Majesté, en Flandre.

Deux cachets rouges aux armes du Cardinal; lacs de soie rouge.

M. le Mareschal d'Aumont.

Archives de Monaco, fonds d'Aumont. — Publiée par Chéruel, avec le post-scriptum, d'après la copie des archives du ministère des affaires étrangères, France, t. 269, fol. 178 v°.

L

Monsieur,

M. du Bosquet[1] s'en allant vous trouver de la part du Roy pour concerter avec vous ce que l'on peut faire du costé de terre pour la conservation de Dunkerque, je vous prie avec d'autant plus de chaleur de tenter tous les moyens imaginables pour cela, que vous ne sauriez rendre un service plus considérable que celuy là puisque de là dépend en partie la paix generalle. Comme ledit sieur du Bosquet aura l'honneur de vous entretenir plus au long la dessus je n'ay qu'à me remettre à sa vive voix, vous priant de luy donner entière créance, en me contentant seulement de vous asseurer icy qu'il ne se peut rien adjouster à la passion avec laquelle je suis, Monsieur, vostre très affné et très véritable serviteur,

Le Cardinal Mazarini.

Pontoise, le 11 aoust 1652.

M. le Mareschal d'Aumont.

Archives de Monaco, fonds d'Aumont.

LI

Monsieur,

J'ay esté ravy de recevoir de vos nouvelles et de toute la famille, estant asseuré qu'elle n'a serviteur ny plus acquis ny plus veritable que moy, et qui embrassé avec plus de plaisir les occasions de leur procurer des avantages; c'est pourquoy vous ne

[1] René-Charles de Bougy du Bosquet, marechal de camp depuis 1649, devenu lieutenant general en 1655.

devés pas doutér qué je nemploye du melleur de mon cœur mes supplications tres humbles aupres de Leurs Majestés pour vous obtenir l'honneur que vous desires et que vous merites par vos services[1]. J'ay esté au desespoir qué, après touttes les peines qué vous vous estés donné et les avanses qué vous avez fait et le temps qué nous a donné la fermeté et vigoureuse conduitté de M. Destrade, nous ayons esté si malheureux dé perdré Dunquerques[2] et la meilleure partie des vaisseaux destiné à son secours[3]. Il faut songer a remédier par quelque autre moyen à cette perte causée par ceux qui avoient contribué à lacquisition de ladite plasse. Je prie Dieu qué au moins ils prennent à la finé uné telle résolution a leur devoir nous cessions les uns et les autres destre malheureux et les Espagnols de faire des progres auxquelles sans la puissante assistanse des Fransois ils noseroient pas songer. Je suis avec passion, Monsieur, vostre très aff^{né} et très véritable serviteur,

Le Cardinal Mazarini.

Bouillon, le 30 septembre 1652.

Adresse :

A Monseieur,

Monsieur le Mareschal d'Aumont, gouverneur de Bouloigne.

Archives de Monaco, fonds d'Aumont. — Autographe, analysé par Chéruel (t. V, p. 685), d'après une copie du ministère des affaires étrangères, France, t. 269, fol. 266 v°.

[1] Allusion directe au titre de duc et pair auquel Antoine d'Aumont aspirait dès lors ardemment.

[2] Faulconnier *(Histoire de Dunkerque*, t. II, pp. 8-11), a publié le texte de la capitulation signée le 11 septembre.

[3] Dans la rencontre avec la flotte de Cromwell un certain nombre de nos vaisseaux avaient été pris par les Anglais. Ils furent, d'ailleurs, rendus plus tard.

LII

Monsieur.

Le sieur du Biez[1] m'a rendu la lettre que vous avez pris la peine de m'escrire du 22e octobre. Je vous suis trop obligé des continuelles marques que vous me donnez de votre amitié, qui ne peuvent plus néantmoins accroistre la mienne ny la passion extreme que j'ay pour tous vos interests. J'ay veu ce que vous avez escrit à M. d'Elbeuf, s'il eust suivy vostre sentiment il auroit esté aysé de jetter du monde dans Chasteau-Portien et Rethel et d'oster par ce moyen aux ennemis la pensée de s'establir en ces quartiers cy[2]. Mais puisque cela ne s'est pas fait, je vous conjure et par le service du Roy et par l'affection que vous avez pour moy de travailler, sans perdre un moment de temps, pour assembler la cavalerie qui est dans le Boulenois et sur le resté de la frontière avec toute l'infanterie qu'on pourroit tirer d'Arras, de La Bassée et des autres places qui ne courent plus de risque, afin de pouvoir envoyer par ce moyen un renfort considérable à nostre armée[3], et si M. d'Elbeuf vouloit demeurer en Picardie vous pourriez commander ce corps tout seul et agir de concert avec M. de Turenne. Je me remets à ce que j'escris plus amplement la dessus à M. de Bar[4] et à ce que vous dira le sieur du Biez. Pour ce qui est de mon retour, ce que je vous puis dire, ces que j'ay receu ordre du Roy de me rendre en diligence à Paris. Je me prepare à l'exécuter le plustost que je pourray.

[1] Charles François du Biez, seigneur d'Ignacecourt, d'Hercules, etc., qui s'était signalé à Lens, puis à Rethel où il avait été blessé à la tête du régiment de Chappes.

[2] Après la prise de Dunkerque Fuensaldagne était revenu sur l'Aisne avec toutes ses forces, unies à celles de Condé et de Charles de Lorraine, les troupes espagnoles avaient enlevé Rethel et Chateau-Porcien.

[3] Le maréchal d'Aumont put rassembler quelques troupes et les envoyer en Champagne (Cf. *Montglat*, ap. Petitot, t. I, p. 382).

[4] Guy de Bar, gouverneur de la ville de Doullens.

Mais je vous diray confidemment que je ne le saurois faire que nostre armée ne soit fortiffiée en sorte qu'elle puisse s'approcher en deça pour faire reserrer celle des ennemis qui occupe tous les passages, du reste asseurez-vous de ce que je vous ay promis et que quad je seray à la Cour j'employeray mes très humbles suplications aupres de Leurs Magestés pour vous faire accorder la grace que vous demandez. Ce que je ne doucte point qu'elles ne fassent très volontiers[1]. Je me remets du surplus à la vive voix dudit sieur de Biez et je demeure, Monsieur, vostre très aff^{né} et très véritable serviteur,

Le Cardinal MAZARINI.

Sedan, le premier novembre 1652.

Je ne doucte[2] poinct que M. d'Elbeuf et vous, outre le service de Roy qui le requiert insy, n'employés tous vos soins pour former un corps le plus considérable que vous pouvez, afin que l'armée que messieurs de Turainé et de La Ferté comandent estant agrandi par la vostre, pussiés tout ensemble vous opposer au dessein des ennemis et secourir au même temps un assiege[3] qui vous en aura beaucoup d'obligations et je ne doucte pas que messieurs de Mondejeu, le comte Broglio, M. de Bar et le sieur de Montgobert me donnent toute l'assistence pour cela et si monsieur le maréchal d'Oquincourt a quelque truppe, je m'asseure qui vous les baillera en une rencontré si importanté au service du Roy et à mon intérêt particulier. Je me remet en cela entièrement à M. Dubiez qui est un fort honest gentilhommé.

M. le Mareschal d'Aumont.

Archives de Monaco, fonds d'Aumont. — Minute dans le *Recueil des lettres françaises de Mazarin* (Archives du ministère des affaires étrangères, France, t. 269, fol. 356). — (Cfr. *Lettres du Cardinal Mazarin*, t. V, p. 690); analyse.

[1] Voir plus haut lettre LI.
[2] Autographe.
[3] Allusion à Sainte-Menehoulde qui succombait quelques jours plus tard.

LIII

Monsieur,

Vous aurez pu voir par mes precedentes a quel point j'estimois important de renforcer promptement l'armée du Roy le plus qu'il seroit possible. Les progres que les ennemis font en ces quartiers et la facilité qu'ils trouvent a y asseurer leurs quartiers nous pressant de plus en plus d'unir les forces de Sa Majesté pour les opposer à leurs troupes. Je ne puis que je ne vous conjure de nouveau de faire partir pour cet effet, sans delay, celles qui sont aupres de vous. Il ny peut avoir rien a craindre pour vos quartiers tandis que toutes les armées des ennemis sont de deca. Comme j'ay escrit plus au long à M. de Bar et fort entretenu M. le capitaine de vos gardes vous trouverez bon que je me remette à luy du surplus et que je reserue a la première veüe de vous dire plus particulierement à quel point je suis, Monsieur, vostre tres aff^{me} et tres veritable serviteur.

Le Cardinal Mazarini.

Sedan, le 4 novembre 1652.

J'ay tesmoigné[1] à M. le duc Delbeuf mon desplaisir de ce que son corps n'avoit encore jouint l'armée qué comandent M. de Turaine et de La Ferte, pendant que les enemis ayant uny touttes leurs forses ravagent cette province[2] prennent des plases ettablissent des quartiers sans aucune résistensé jé masseure qué lorsque le Gentilhommé que M. le duc Delbeuf ma despeché luy aura rendu ma lettre [il] prendera la resolution de se jouindre auxdits messieurs ou dy envoyer les truppes et peut estre qu'il l'aura fait auperavant né doutant pas qué on naye donné des ordres reiteres de la Court sur ce sujet estant de la derniere

[1] Autographe.

[2] La Champagne.

importansé dé ny perdré pas un moment dé temps et si en leut fait il y a x iours commé en pouveit et la raison le consilloit, les enemis neussent pas seulement songe a sengazer dans cette provincé si on ié hasté sé crois qué on peut estre encor a temps dé leur fairé perdré l'esperansé de venir a bout dé leurs désseins. Jé vous coniure dy contribuer de vostré cousté tout cé qui dependéra dé vous et si outré lé servicé du Roy qui demandé beaucoup dé chaleur et dé diligensé en cé rencontré dé ses plus zeles et fidels serviteurs la considération de mon interest particulier est capable de vous portés a faire quelqué effort je vous asséuré qué rien au mondé ne me peut obliger davantage et qué jé conserveray toute ma vie lé souvenir de la peiné qué vous prenderez dé mé donner des marques de vostre amitié. J'ay resolu de despecher cé gentilhommé avec des lettres pour M. le maréchal d'Oquincourt et pour les gouverneurs de la frontieré de Piccardié qui sont de mes amis et qui ont des garnisons fortés et des compagnies de cavallerie afin qu'ils trouvent bon de contribuer ce qu'ils pourront pour former un bon corps et le plus fort qui sé pourra qui né séra pas oblige 'a demeurer longtemps en ce pais icy, et commé il sé pourroit faire que M. di Nauaillés ou M. le comte Broglio ou tous deux prissent la résolution de me venir trouver pour mamener ce que en tirera des plases, je vous prie dé leur donner vos ordres vos régiments dé cavallerié, et tout ce qué vous pourres en cas que vous né les ayes envoyé à M. Delbeuf *ou resolu de venir vous mesme*[1]. Enfin jé masseuré qué vous noblières rien dé cé qui pourra dépendré dé vous pour servir le Roy et mobliger en mon particulier dans cesté conjonturé. La diligense est extremement necessairé et jé demeuré tousiours lé plus veritable et asseuré de vos serviteurs,

Le Cardinal MAZARINI.

Archives de Monaco, fonds d'Aumont. — Copie au ministère des affaires étran gères (France, t. 269, fol. 363 v°), reproduite par Chéruel (t. V, pp. 442-444).

[1] Ces six mots ont été ajoutés après coup par le Cardinal.

LIV

Monsieur, [1]

Comme j'avois adressé l'execution de la plus grande partie des choses à M. de Nouaillé qui arrive, j'ay resolu de despescher en diligensé le sieur Lionne[2] pour haster l'execution de ce qué jé vous ay fait connoistre qué jé souhaitois par le sieur Brassy[3] quoy qué jé ne douté pas qué l'absensé de M. dé Nouaillé n'aura pas empeché qué tous mes amis et vous particulierement et M. le mareschal Doquincourt nayes pris quelqué resolutions de m'assister lé mieux qui leur aura esté possible puisqué il sagit du service du Roy et de mon interest particulier, et vous priant de donner entiere confiance audit sieur Lionne qui vous dira touttes mes résolutions et les nouvelles de ces quartiers. Jé demeuré de tout mon cœur, Monsieur, vostre très aff^{né} et très véritable serviteur.

Le Cardinal Mazarini.

A Sedan, 12 novembre 1652.

Adresse :

A Monsieur,

Monsieur le Mareschal Daumont, chevalier des Ordres du Roy.

Deux cachets cire rouge rompus.

Archives de Monaco, fonds d'Aumont. — Copie dans les archives du ministère des affaires étrangères (France, t. 267, fol. 404 v°), analysée dans les *Lettres du Cardinal Mazarin* (t. V, p. 692).

[1] Autographe.

[2] Hugues de Lionne, l'un des confidents et amis les plus intimes de Mazarin. Il avait alors 41 ans.

[3] Le sieur de Brassy, mestre de camp de cavalerie, dont il est plusieurs fois question dans la correspondance de Mazarin (Cf. *Lettres du Cardinal Mazarin* t. IV, p. 484, t. VIII, pp. 719, 722, 736).

LV

Monsieur,

Quoyque je vous aye escrit par lettre de Saint-André[1] que je vous ay renvoyé, je ne puis m'empescher de vous faire encore ces lignes pour vous remercier de tout mon cœur pour la compagnie de vos gardes que vous m'avez envoyée et du soing que vous avès eu la bonté de prendre d'escrire à M. le mareschal d'Hoquincourt et à M. le comte Broglio pour leur demander de mes nouvelles. Je vous en donneray le plus souvent qu'il me sera possible et me remettant à ce que vous mandera ledit sieur comte Broglio sur ce que vous me proposés, je demeure tousiours passionément, Monsieur, vostre très aff^né^ et très véritable serviteur,

Le Cardinal Mazarini.

De Méry sur Seine, le 8e janvier 1653.

Je suis[2] en grande peine des trouppes que j'ay fait lever en Alemagne n'en ayant aucuné nouvellé si l'infanterie s'est embarquée pour venir à Dunkerque ou Calais. Je vous conjure d'en avoir soing, ainsy que je vous ay déjà escrit, car outré qué vous rendrez un bon service au Roy je vous en seray en particulier très obligé. Je me remet de tout au comté Broglio.

M. le Mareschal d'Aumont.

Archives de Monaco, fonds d'Aumont.

[1] Cette lettre manque.

[2] Autographe.

LVI

Monsieur,

J'ay receu vos deux lettres du sept^{e} de ce mois et celle que M. de La Tour[1] vous avoit escrite que je vous renvoye. Sa Majesté a approuvé tout ce que vous avéz faict pour la seureté de Béthune et a tesmoigné autant de reconnaissance que de satisfaction du zele avec lequel vous allez au devant de tout ce qui regarde le bien de son service. Elle scait aussi beaucoup de gré à M. de Montgobert et aux gardes escossaises de la conduite qu'ilz ont tenue en cette rencontre. Elle le leur faict connoistre par la lettre qu'elle leur escrit sur ce sujet en attendant qu'elle aye occasion de le faire plus solidement. On vous donnera toutes les assistances possibles pour vous opposer aux desseings des ennemis. Et me remettant la dessus à la depesche de M. Le Tellier et à la vive voix de ce gentilhomme, je demeure, Monsieur, vostre très aff^{né} et très véritable serviteur,

Le Cardinal Mazarini.

A Saumur le 19e février 1653.

M. le Mareschal d'Aumont.

Archives de Monaco, fonds d'Aumont.

LVII

Monsieur,

Je suis tres ayse d'avoir prévenu vostre desir par les ordres du Roy que je vous ay faict envoyer de vous en retourner à la frontiere pour vous opposer a ce que les ennemis y voudroient

[1] La Tour, gouverneur d'Arras, venait de mourir à la fin de 1652.

entreprendre. L'on est très persuadé que vous avez faict tout ce qui estoit dans la possibilité pour empescher le passage de ceux qui sont venu en deça. L'on se prépare a les aller chercher et il y a tout sujet d'espérer qu'ilz ne s'en trouveront pas bons marchandz. Cependant comme Sa Majesté retient M. le comte Broglio pour l'avenir en ces quartier et que cela l'empesche de pouvoir retourner à La Bassée, je vous conjure et pour le service du Roy et pour l'amour de moy, ledit sieur comte estant comme vous scavez de mes meilleurs amys, de vouloir prendre un soing particulier de sa place et de l'assister en cas que vous sceussiez que les ennemis eussent quelque pensée de ce costé là, sur ce je demeure, Monsieur, vostre très affné et très véritable serviteur,

Le Cardinal MAZARINI.

A Blois, le 17 mars 1653.

M. le Mareschal d'Aumont.

Archives de Monaco, fonds d'Aumont. — Publiée dans le tome II, p. 366, du *Journal de Dubuisson-Aubenay,* par M. Saige, sous la date du 17 mars 1652.

LVIII

Monsieur,

Vous sçaurez les intentions du Roy par les despesches de M. Le Tellier et par la vive voix du sieur de Valhubert lequel vous dira aussy quelque chose de ma part. Je seray bien aise de le trouver après demain à Amiens de retour d'auprès de vous, informé de vos sentiments sur le sujet de son voyage. Je vous prie donc de prendre la peine de me le faire scavoir par luy et de me croire tousjours, Monsieur, vostre très affné et très véritable serviteur,

Le Cardinal MAZARINI.

A Compiègne, le 7 septembre 1653.

M. le Mareschal d'Aumont.

Archives de Monaco, fonds d'Aumont.

LIX

Monsieur,

Je m'ynformeray de ce qui se pourra faire pour la chanoinie de Metz dont vous prenez la peine de m'escrire, car je ne sçay pas, si elle a vaqué dans un mois, que ce soit a moy a y pourveoir. Je me remets pour les autres choses à ce que j'ay dict à M. le prince d'Harcourt et a M. vostre fils qui vous en informeront. Je vous prie seulement de faire marcher avec le plus de diligence qu'il se pourra les compagnies suisses qui viennent de Calais et d'Ardres et celles qui sont à Bologne[1] les faisant venir droict à Amiens. Je vous conjure aussy de fortifier le plus que vous pourrez vostre régiment françois par ce que le Roy faict estat de l'emmener avec luy aussy bien que celuy d'Allemandz lequel par ce moyen rencontrera en chemin les deux compagnies qui y doivent estre incorporées. Cependant je demeure, Monsieur, vostre très aff^me et très véritable serviteur,

Le Cardinal Mazarini.

A Amiens, le 16e septembre 1653.

S'il dépend[2] de moy la collation du benefice que vous demandez je donneray ordre d'en faire les expeditions. Je vous conjure de faire repartir à l'instant les compagnies suisses qui sont a Boulogne et les autres de Calais et Ardres, quand elles arriveront comme aussi de fortifier le plus que vous pourrez vostre regiment de Villequier puisque Sa Magesté le veut amener avec Luy et M. vostre filz entend aller luy-mesme pour amener ce renfort.

M. le Mareschal d'Aumont.

Archives de Monaco, fonds d'Aumont.

[1] Boulogne-sur-Mer. [2] Autographe

LX

Monsieur,

J'ay receu la lettre que vous avez pris la peine de m'escrire de hyer, je suis bien aise que vous nous renvoyez vostre regiment et de voir par le rolle que vous m'avez addressé qu'il soit en fort bon estat. Le Roy en sera asseurement tres satisfait, ce corps estant destiné pour servir au lieu ou sera Sa Majesté et je vous suis obligé en mon particulier du soing que vous en avez pris. Vous m'avez faict injustice de croire que j'aye eu de la froideur pour vous. Il est vray que rien ne me touche plus sensiblement que la mesfiance que mes amis prennent de mon affection, mais je vous asseure que cela na pas empesché que je n'aye tousjours conservé les mesmes sentimens pour vous et que quand jen trouveray la conjonction et les moyens propres, vous me trouverez ford chaud pour vos interest, comme je suis persuadé que vous conservez aussi la mesme passion pour les miens que vous m'aves tesmoigné si obligeamment par le passé. Je me remets du surplus a la vive voix de ce gentilhomme et je demeure, Monsieur, vostre très aff^né^ et très véritable serviteur,

Le Cardinal MAZARINI.

Amiens, le 19e septembre 1653.

M. le Mareschal d'Aumont.

Archives de Monaco, fonds d'Aumont.

LXI

Monsieur.

Je vous escrivis[1] hier par le gentilhomme de M. le mareschal de Naullé et celle cy vous sera rendue par deux personnes qui vous sont bien connues, elles vous entretiendront de ma part, les aiant prié de vous aller voir pour cest effect et de me renvoier le gentilhommé qué je envoie exprès afin quil puissé me rapporter tous vos sentiments sachant bien a quel point vous estes zelé pour tout ce qui resgarde le service du Roy. Je vous prie de donner entière croiance a ce qué les dittes personnes vous diront puisqué sans vous aller trouver moy mesme je n'en pourrois emploiér d'autres en qui jeusse plus de confiance. J'attenderay avec impatience destré assisté des vos bons conseils et ie vous coniure dé croire qué personné nest avec plus dé passion que moy, Monsieur, vostre très aff^{né} et très véritable serviteur,

Le Cardinal Mazarini.

A Chalon, le 16 novembre 1653.

Archives de Monaco, fonds d'Aumont.

LXII

Monsieur,

Je ne vous sçaurois exprimer avec quel aplaudissement ladvantage signalé que vous venez de remporter sur les ennemis dans le Bolonois[2] a esté receu de Leurs Majestés et generalement

[1] Lettre autographe.

[2] Ce passage fait allusion à la défaite, par le duc d'Aumont, du corps de cavalerie qui était venu brûler Wimille, à une lieue de Boulogne, le 24 novembre 1653. J'ai relaté cet événement en détail dans la préface de ce volume.

de toute la Cour. Vous aviez bien raison de nous garder cette nouvelle pour la bonne bouche, car ie ne pense pas quil fust possible de couronner la campagne par une action plus esclatante ny plus extraordinaire. En mon particulier je vous advoue que, soit que ie considere vostre gloire, soit que ie fasse réflexion sur le service du Roy, je n'ay pas moins de joye de ce succez que de la prise de Sainte Menehoude[1]. Je suis fort trompé si les ennemis s'hazardent si facilement a vous visiter désormais, puisque sans estre preparé vous leur faites un traitement si complet. Et a dire le vray il faudroit qu'ils fussent bien aveugles s'ils s'imaginoient encore apres cela vous pouvoir prendre au depourveu et ne s'apercevoyent que la principale force de vostre gouvernement consiste en vostre personne. Au reste vous ne trouverez pas mauvais que dans le soin que je veux avoir de vostre regiment estranger je vous fasse souvenir qu'en ce rencontre vous avez bien de quoy l'assister de quelques chevaux[2]. Quant aux prisonniers[3] vous sçavez l'entention du Roy là dessus à nostre arrivée à Paris et je n'ay rien a adjouster icy que pour vous asseurer de la passion avec laquelle je suis toujours, Monsieur, vostre très affné et très véritable serviteur,

Le Cardinal Mazarini.

A Meaux, le 7 décembre 1653.

Archives de Monaco, fonds d'Aumont.

[1] Sainte-Menehoulde, assiégée par le jeune roi en personne, avait ouvert ses portes le 27 novembre. (*Montglat,* ap. Petitot, t. L, pp. 419-120).

[2] On en avait pris quatre cents à l'ennemi dans le second combat qui avait suivi l'incendie de Wimille.

[3] Les prisonniers dont il est ici parlé étaient au nombre de *trois cents*, parmi lesquels un lieutenant-colonel, un major et six capitaines.

LXIII

Monsieur, [1]

Je m'asseure que vous n'aurez pas une joye mediocre d'apprendre la prise de Stenay[2], qui se rendit hyer et les armes du Roy y sont entrées ce matin. Sa Majesté part demain pour estre dimanche à La Fere ou elle prendra ses dernières résolutions pour le secours d'Arras, M. Le Tellier m'a mandé ce qui s'est passé entre vous touchant ce secours et que vous n'aviez pu vous resoudre à aller prendre le poste que l'on proposoit parce que vous ne croyez pas avoir assez de cavalerie pour cela, je n'entreray point icy dans le détail, mais vous voulez bien que je vous die que jusqu'ycy vous avez tesmoigné trop de zele pour le service du Roy pour ne le pas signaler de nouveau dans une occasion si importante à l'Estat et ou Sa Majesté se trouve engagée en personne passant par dessus les difficultes qui vous en pourroient empescher je vous conjure donc d'assembler en diligence tout ce que vous pourrez et si outre les troupes qui vous ont esté offertes par MM. de Turenne et de La Ferté il faut vous en envoyer encore quelques autres je trouveray bien le moyen de le faire. Le Roy vous scaura beaucoup de gré de l'effort que vous ferez en cette rencontre et je vous en auray une

[1] Il est fait allusion à cette lettre dans celle que le Cardinal écrivait le même jour à Le Tellier et où on lit le passage suivant :

« Je vous adresse la lettre cy-jointe « pour M. le mareschal d'Aumont, croyant « que, dans le mesme temps que vous « avez mandé à M. d'Elbeuf et que je luy « escri aussy, que l'on sera bien ayse « qu'il se rende en Picardie afin d'as- « sembler le plus de noblesse, de milice « et d'autres gens qu'il pourra de son « gouvernement pour le secours d'Arras. « Il sera bon que ledit sieur mareschal « nous assiste aussy de son costé de tout « ce qu'il pourra tirer du Boulonnois. » (Lettres du Cardinal Mazarin, t. VI, p. 2[illegible].)

[2] Stenay, investi le 19 juin 1654, avait capitulé le 5 août. (Cf. *Montglat*, ap. Petitot, t. L, pp. 440-442.)

particulière obligation. Au reste vous scaurez que nous amenons plus de sept mil hommes effectifs bien armez et bien lestes sans compter les officiers et un fort bon équipage d'artillerie et espérant de vous embrasser bien tost, je demeure de tout mon cœur, Monsieur, vostre très aff[né] et très véritable serviteur,

Le Cardinal MAZARINI.

A Sedan, le 6[e] aoust 1654.

M. le Mareschal d'Aumont

Archives de Monaco, fodds d'Aumont.— Minute à la bibliothèque nationale (*Mél. Colbert*, t. 41, fol. 238), analysée par Chéruel (t. VI, p. 605)

LXIV

Monsieur,

J'ay veu avec beaucoup de joyé l'offre que vous faites par lettre du XI[e] de ce mois de venir en personne au secours d'Arras et en ay rendu compte au Roy qui a fort estimé vostre zèle. Mais comme tous les ordres sont donnes pour ce que l'on peut avoir a faire à l'esgard de cette place et que la chose se doit executer demain[1] ou après-demain, vous n'y pourriez estre à temps. Ainsy il ne sera pas besoin que vous vous donniez cette peine. Je suis mary de n'avoir pas eu plus tost vostre lettre sur le sujet de laquelle je n'ay rien à adjouter, sinon que je suis tousjours avec la mesme passion, Monsieur, vostre très aff[né] et très véritable serviteur,

Le Cardinal MAZARINI,

De Péonne, le 14 aoust 1654.

M. le Mareschal d'Aumont.

Minute (*Mél. Colbert*, t. 41, fol. 244 v°). Analysée dans les *Lettres du Cardinal Mazarin* (t. VI, p. 610).

[1] C'est-à-dire le 15 ou le 16 août. Mazarin avançait ainsi l'entreprise de 10 jours, puisqu'elle n'a eu lieu que le 25.

LXV

Monsieur,

Je sçay assez quel est vostre zele pour le service du Roy et pour le bien de l'Estat pour ne douter pas que vous ne soyez un de ceux qui aura appris avec plus de joye le secours d'Arras[1], mais outre ce premier motif vous avez encore celuy de la gloire qu'y a acquise Monsieur vostre filz, quy sans exageration y a fait des merveilles. Outre son inclination il a en vous un exemple qui ne doibt rien faire attendre de luy de mediocre. Je seray ravy quand j'auray matière de servir l'un et l'autre et de vous tesmoigner que je suis parfaitement, Monsieur, vostre très aff^{né} et très véritable serviteur,

Le Cardinal MAZARINI.

De Peronne, 1er septembre 1654.

A M. le Mareschal d'Aumont.

Minute. Archives des affaires étrangères. France, vol. [illegible], fol. [illegible]. *Lettres du Cardinal Mazarin*, t. VI, p. [illegible]; analyse.

LXVI

Monsieur,

Quoyque je me sois expliqué de mes sentimens à M. vostre filz, je vous diray encore pour response à la lettre que vous avez pris la peine de m'escrire que j'ay beaucoup de desplaisir qu'ayant tasché en toutes rencontres de tesmoigner et à vous et à luy avec

[1] Arras avait été dégagé à la suite d'un brillant combat le jour de saint Louis (25 août). Les Espagnols perdirent en cette occasion soixante-dix pièces de canon, tous leurs bagages, une partie de leur infanterie (*Montglat*, ap. Petitot, t. L, p. 477).

quelque succès la passion que j'avois de vous donner des marques de mon estime et de mon amitié, je naye pu vous en rendre persuadez et qu'au lieu d'en recevoir de la vostre j'aprenne de tous costéz que vous ne cessez l'un et l'autre de faire partout des plaintes de moy. Il ne seroit donc pas de la prudence que je continuasse a me mesler des choses qui vous regardent, d'autant plus que j'éviteray par ce moyen la mortification de voir que vous respondriez peu à ma bonne volonté et aux soins que je prendrois de vous servir et que d'ailleurs vous estes dans une assez grande considération auprès du Roy pour obtenir de Sa Majesté les grâces que vous désirerez sans avoir besoin des offices, Monsieur, de vostre très affné et très véritable serviteur,

Le Cardinal MAZARINI.

A Paris, le 28 octobre 1654.

M. le Mareschal d'Aumont.

Archives de Monaco, fonds d'Aumont. — Deux minutes de cette lettre datées du 30 et du 31 et non du 28 se trouvent dans le volume 893, fol. 254 et 256 des archives des affaires étrangères, France. — (Cf. *Lettres du Cardinal Mazarin*, t. VI, p. 649; analyse).

LXVII

Monsieur,

Ce m'est beaucoup de soulagement dans la douleur que m'a causée la mort de mon père[1] de voir que tous mes amis y prennent part et principalement une personne que j'estime comme vous. Je vous remercie de ce que vous avez pris la peine de

[1] Pietro Mazarini, père du cardinal: « un padre di tanta bontà e merito e che « vivendo ha meritato le commune approbazione » (*Lettre à Elpidio Benedetti*), était mort à Rome en novembre 1654. (Cf. *Lettres du Cardinal Mazarin*, t. VI, p. 400).

m'escrire la dessus et je vous prie de croire que je suis toujours, Monsieur, vostre très affné et très véritable serviteur,

Le Cardinal Mazarini.

A Paris, le 6 janvier 1655.

M. le Mareschal d'Aumont.

Archives de Monaco, fonds d'Aumont.

LXVIII

Monsieur,

Je ne doute point que sur ce que M. de Roncherolles[1] vous a a escrit du poste que les ennemis ont pris[2], vous ne luy ayes renvoyé la cavalerie extraordinaire que vous aves. Mais en cas que vous ne l'eussiez pas encore fait je vous conjure de n'y perdre pas un moment de temps puisqu'ils n'ont autre dessein que de nous couper les vivres. Et en effet seaches que nous sommes desja maitres de l'ouvrage à corne à Landrecye[3] et que le siege est bien advancé. Il n'y a point d'apparence qu'ils songent à en commencer un, outre que M. de Roncherolles avec cette cavalerie se peut poster en sorte qu'il sera tousjours en estat d'arriver plustost qu'eux du costé ou il verra qu'ils voudront tourner, et d'empescher par ce moyen le succes de leur dessein. J'en escris en cette conformité aux gouverneurs d'Arras, Bethune

[1] Claude de Roncherolles, marquis du Pont Saint-Pierre, baron d'Ecouis, senechal héréditaire du Ponthieu, s'était distingué au *secours* d'Arras comme capitaine de chevau-légers et venait d'être fait [illegible] à l'âge de [illegible] ans, mestre de camp d'un régiment de cavalerie.

[2] Le poste de Vadencourt-sur-l'Oise, à cinq kilomètres au nord-ouest de Guise.

[3] Landrecies, place forte sur la Sambre, chef-lieu de canton de l'arrondissement d'Avesnes, à dix-sept kilomètres à l'ouest de cette dernière ville.

et La Bassée, qui n'ont plus aussi rien a craindre et je demeure, Monsieur, vostre très affné et très véritable serviteur,

Le Cardinal Mazarini.

A Soissons, le 2e juillet 1655[1].

Minute, archives des affaires étrangères, Pays-Bas, t. 34, fol. 418.

LXIX

Monsieur,

Quoyque les nouvelles asseurances de fidelité et d'obeissance que vostre gentilhomme ordinaire est venu donner icy de vostre part soient superflues et ne puissent rien adjouster à la confiance éntiere que l'on y a tousjours eue avec tres grande raison, elles n'ont pas laissé d'estre parfaitement bien receues du Roy, et j'ay esté ravy en mon particulier d'avoir cette occasion de faire valoir

[1] Mazarin écrivait à la même date à Roncherolles (Archives des affaires étrangères, Pays-Bas, t. 34, fol. 422), la lettre suivante :

« Je m'asseure que les lettres que vous « avez escrite à M. le mareschal d'Au- « mont et aux gouverneurs d'Arras, Bé- « thune, et La Bassée auront produict « leur effect, et qu'il vous auront ren- « voyé la cavallerie qu'ils ont, mais « en cas qu'ils ne l'eussent pas encore « faict, je leur mande qu'ils n'y doivent « pas perdre un moment de temps puis- « que les ennemis ayant pris le poste de « Vadancourt, se sont asses declaré qu'ils « n'ont autre desseing que de nous couper « les vivres; outre qu'il n'y a point d'ap- « parence qu'ils veuillent commencer un « siege presentement qu'ils voyent que « nous sommes desja maistres de l'ou- « vrage a corne de Landrecyes, et que « c'est une affaire fort advancée, et « d'ailleurs vous advançant avec cette « cavallerie vers Sainct Quentin vous « couvrires ce costé là et si vous appre- « niez qu'ils voulussent tourner de celluy « d'Abbeville vous seres en estat d'y « arriver plustost qu'eux et empescher « l'effect de leurs desseings.

« Je vous prie de prendre le soing « d'envoyer en diligence les lettres cy- « jointes et de ne pas perdre un moment « de temps a assembler toute la caval- « lerie que M. d'Aumont et les gouver- « neurs vous doibvent envoyer avec le « régiment d'Herbouville retirant aussy « de Bapaume ce que vous y aures mis « pour marcher ensuite droict à Sainct « Quentin ou vous recevres les ordres de « ce que vous aures a faire. »

de plus en plus auprez de Sa Magesté vostre zèle pour le bien de l'Estat.

Vous pouvez bien juger vous mesme que ce n'est pas le temps a present d'augmenter le nombre des compagnies dans les régimens. Mais quand la campagne aprochera si le Roy leve de nouvelles troupes, je me souviendray de vous; et au surplus je vous serviray autant qu'il me sera possible en ce qui regarde le soulagement du Boulonnois. Mais vous considerez s'il vous plaist que Sa Magesté a beaucoup de gens de guerre et fort peu de lieux pour les mettre.

Cependant je demeure, Monsieur, vostre très aff^né et très véritable serviteur,

Le Cardinal Mazarini.

De Compiègne, le 18e Novembre 1655.

Minute, archives des affaires étrangeres. Pays-Bas, t. 37, fol. 184

LXX

Monsieur,

J'ai receu vostre lettre du sieur de Lespinay qui m'escrit que si on logeoit les officiers de vostre régiment dans le chasteau de Guignes [1], ils y seroient avec plus de seureté et de commodité. Je vous prie d'examiner ce qui en est et de me mander ce que vous desirez qu'on fasse en cela, car outre que c'est un corps qui est assez bon pour m'obliger a en prendre soin, j'en auray tousiours un pareil de toutes les choses qui vous regardent. Si le Roy fait faire quelques nouvelles levées de cavalerie au commencement de la campagne, je trouveroy peut estre moyen de faire augmenter ledit regiment et vous reconnoistrez en toutes rencontres que je

[1] Guînes, chef-lieu de canton de l'arrondissement de Boulogne (Pas-de-Calais), capitale de l'ancien comté du même nom.

suis véritablement, Monsieur, vostre très aff^{né} et très véritable serviteur,

Le Cardinal MAZARINI.

De Paris, le 3 fév. 1656.

M. le Mareschal d'Aumont.

Archives de Monaco, fonds d'Aumont.— Minute aux archives des affaires étrangères, Pays-Bas, t. 37, non pag.— (Cf. *Lettres du Cardinal Mazarin*, t. VII, p. 605; analyse).

LXXI

Monsieur,

Je ne suis pas surpris des nouvelles asseurances de vostre amitié que vous avez pris la peine de me donner dans ces conjonctures, je vous en rends graces et me persuade que vous n'aurez pas esté fasché d'apprendre que nostre perte[1] est assés peu de chose et que nos ennemis n'ont pas trouvé la facilité qu'ils s'imaginoient à en tirer de grands avantages, nostre armée n'ayant pas fait un pas en arrière et estant encore en estat avec les assistances que l'on prépare de donner de la besogne aux ennemis avant la fin de la campagne. Cependant je serois bien aise de scavoir ce que vous pourriez faire en cas que le Roy vous mandast de venir à l'armée avec la noblesse du Boulonnois, j'en rendray compte à Sa Majesté aussitost que j'auray vostre reponse, et je seray tousjours, Monsieur, vostre très aff^{né} et très véritable serviteur,

Le Cardinal MAZARINI.

De La Fère, le 24 juillet 1656.

Minute, archives des affaires étrangères, Pays-Bas, t. 38, fol. 83.

[1] L'échec des troupes de La Ferté devant Valenciennes. Roncherolles, dont il vient d'être question, commandait à cette affaire son régiment de cavalerie, il y fut blessé et fait prisonnier.

LXXII

Monsieur,

J'ay receu vos lettres. Il ne faut pas que vous vous mettiez en peine de ce que font les sieurs de Campaigno[1], car le Roy prendra la dessus de telles résolutions que vous aurez sujet d'en estre satisfait. Il est juste que l'on vous rende ce qui vous est deub et ces messieurs là ne trouvent point d'autre porte pour rentrer dans les bonnes grâces de Sa Magesté, qu'en témoignant qu'ils sont vos serviteurs[2]. Nous avons des nouvelles asseurées que les ennemis marchent en diligence vers La Lys et apparemment c'est pour attaquer Bethune ou La Bassée. Mais si vous voyez qu'ils eussent quelques pensées pour Ardres, je vous prie d'y jetter le plus de monde que vous pourrez et d'en prendre le mesme soin que vous pourriez faire de Boulogne ou du Monthulin. Je me remets du surplus a la vive voix de ce gentilhomme et je demeure, Monsieur, vostre très affné et très véritable serviteur,

Le Cardinal Mazarini.

A La Fère, le 29 juin 1657.

M. le Mareschal d'Aumont.

Archives de Monaco, fonds d'Aumont. — Minute à la bibliothèque nationale (Ms fr., *Mel. Colbert*, t. 51², fol. 77), analysée dans les *Lettres du Cardinal Mazarin*, t. VII, p. 742.

[1] François de Patras, sieur de Campaignes et de Cohem, sénéchal du Boulonnais, depuis le 22 novembre 1649, en remplacement de son frère Antoine, démissionnaire du 5 du même mois.

[2] Mazarin avait écrit quelques jours plus tôt au sujet de cette même affaire la lettre que voici au marquis d'Hocquincourt :

« Monsieur,

« J'ay receu la lettre que vous avez « pris la peine de m'escrire et comme « j'ay entretenu fort au long ce gentil- « homme sur ce qu'elle contenoit je n'ay « presque rien à y adjouster. Je vous « diray seulement que le Roy désireroit « fort que ces affaires du Boulonois « [illegible] tout à fait terminées en sorte

LXXIII

Monsieur,

J'ay receu[1] vostre lettre et j'ay été bien ayse dé voir que on ne pouvoit rien fairé dé mieux ny plus diligenment qué ce qué vous et monsieur de Charot[2] avez fait pour jetter du monde dans Ardres et comme les 800 hommes des gardes et toute la cavallerie que on a fait avenser vous auront joint peu de temps appres que vous avez escrit la dicte lettre, je m'asseure que vous vous seres bien gardé de retirer les hommes que vous et mondit sieur de Charot avez fait entrer dans Ardres[3], car vous voyez bien que pour Calais les ennemis ne peuvent pas avoir eu seulement la pensée, et les 4 mil chevaux que vous mé mandes etre fixés sur la chaussée de Calais, n'a été à autre fin que pour empecher que M. de Charot n'envoyast les truppes à Ardres, enfin comme il ne faut pas croire que les ennemis ayent perdu l'esprit, il ne faut pas croire aussy qu'ils ayent la moindre envie d'entreprendre sur une place qui a la mer pour elle et une grandé flotte toutté presté a y jetter le secours que nous voudrons sans que les ennemis luy

« que Sa Magesté n'en eust plus la teste « rompue, on y travaille de ce costé cy, « mais il fault que MM. de Campagno « considèrent la différence qu'il y a « d'eux à M. le mareschal d'Aumont « qui est un gouverneur du pays et « mareschal de France, car il est certain « que depuis l'accommodement qui fut « fait à Paris, pour lequel vous scavez « que je pris tant de peine, il y a eu beau- « coup de choses dans la conduite des « dits sieurs de Campagno qu'on ne « sçauroit approuver. Je souhaitte qu'ils « se mettent à la raison pour me donner « lieu de leur rendre encore de bons « offices auprès de Sa Magesté et vous « tesmoigner la considération que je fais « de ce que vous recommandez ».

A La Fère, le 21e juin 1657.

Archives des affaires étrangères, Pays-Bas, t. 41, fol. 76.

[1] Cette lettre est tout entière de la main de Mazarin.

[2] Louis de Béthune, comte puis duc de Charost, gouverneur de Calais. Son nom est écrit dans la correspondance Charot, Charost et même Charaut.

[3] Mazarin se trompait malheureusement à cet égard. Le premier danger passé, les milices avaient été rappelées de l'Ardrésis.

puissent faire le moindre obtacle et dautant plus que les étas d'Olandé ayant donné au Roy toutte la satisfaction que Sa Magesté pouvoit desirer, l'accomodement est conclu. Enfin mettez-vous l'esprit en repos de Calais et ne desamparés pas Ardres, quoyque à présent il me semble qu'il y a aussy peu à craindré de cetté place que des autrés, puisque vous et M. dé Charaut y avez donné bon ordre et je ne me suis pas endormy de mon costé, ayant envoyé touttes les truppes que j'ay pu avec assez de diligence outre que M. dé Turaine estoit déjà arrive et l'armée devoit etre à demain auprés de Peronne aussy belle et forte qu'elle ay tousiours été, les ennemis ne viendront pas commencer une circonvallation et nous donner le temps d'aller au secours, lesdicts ennemis azardant dy recevoir un escheq. Je vous prie donner avis de tout ce que je vous escris à M. de Charaut et me croire, Monsieur, vostre très affné et très véritable serviteur,

Le Cardinal MAZARINI.

Saint-Quentin, le 3 juillet 1657, à 4 h. après-midy [La Fere].

Je viens de recevoir des nouvelles du siege de Montmedy qui portent que la nuit du 29 au 30 nous étions metres de tous les dehors.

Archives de Monaco, fonds d'Aumont. — Minute aux archives du ministère des affaires étrangères, Pays-Bas, t. 41, fol. 147. (*Lettres du Cardinal Mazarin*, t. VIII, p. [illegible]; analyse)

LXXIV

Monsieur,

J'ay receu la lettre que vous avez pris la peine de m'escrire et entretenu le gentilhomme que vous m'avez despesché pour me faivre scavoir le détail de ce qui s'est passé dans la retraite des ennemis, de laquelle M. le prince d'Harcourt nous avoit donné la nouvele des hyer au soir l'ayant aprise du mesme gentiehomme. Leurs Magestés l'ont receue avec beaucoup de joye et vous ont donné les loüanges que vous méritez en ce rencontre pour toutes les diligences que vous avez faites pour empescher les ennemis de tirer aucun advantage des desseins qu'ils avoyent formez [1]. Il y a aparence qu'ils nous laisseront en repos de ce costé là pour le reste de cette campagne [2]. Néanmoins ie ne croy pas qu'il faille renvoyer les troupes ny négliger rien tant qu'ils seront en vostre voysinage en estat d'y pouvoir entreprendre.

J'escris seulement au sieur de Baas [3] de s'en revenir avec les mousquetaires du Roy et mes gardes, si ce n'est que vous croyiez absolument nécessaire qu'ilz demeurent encore de delà.

Je vous despeschay hier un gentilhomme, craignant qu'on ne dégarnist Ardres sur l'allarme que l'on avoit de Calais et que pour sauver cette place qui ne pouvoit courir aucun risque, on n'exposast l'autre qui ne se pouvoit garantir que par un grand

[1] L'opération à laquelle Condé avait donné un commencement d'exécution, consistait à enlever Ardres d'un coup de main, pendant que don Juan d'Autriche attaquerait Calais avec des troupes tirées de Dunkerque et des autres forteresses voisines. La courageuse résistance de Gaspard Mollien, mayeur de Calais, fit échouer cette tentative, et Condé se replia sans menacer Ardres.

[2] Moins de deux mois après commençait le siège d'Ardres, comme on le verra plus loin.

[3] Jean de Castelmore de Baas (Cf. *Lettres du Cardinal Mazarin*, t. III, p. 767, t. VIII, pp. 229, 233, etc.), était gouverneur de Philippe Mancini, le neveu du Cardinal, et servait dans les mousquetaires de ce dernier avec son frère cadet, Charles, le célèbre d'*Artagnan*.

nombre de troupes. Mais Dieu mercy tout s'est si bien passé que je n'ay qu'à m'en réjouyr avec vous et vous remercier du zèle et du soin avec leqnel vous avez agy. Je suis, Monsieur, vostre très affné et très véritable serviteur,

Le Cardinal MAZARINI.

A La Fère, le 4 juillet 1657.

M. le Mareschal d'Aumont.

Archives de Monaco, fonds d'Aumont. — Minute à la bibliothèque nationale, (*Mel. Colbert*, t. 51 a, fol. 106 r°).— (Cf. *Lettres du Cardinal Mazarin*, t. VIII, p. 592; analyse).

LXXV

Monsieur,

Les nouvelles que nous avons eues que les ennemis ont descampé du Montbernenson[1] nous donnent lieu de croire qu'abandonnant Saint-Venant[2] ils pourroient bien avoir la resolution de se rabattre sur Ardres[3]. Je vous fais cette lettre[4] pour vous prier d'en advertir M. de Rouville[5] afin qu'il se tienne sur ses gardes et qu'il fasse entrer dans la place le plus de milices qu'il pourra, et je m'asseure que vous ne manquerez pas aussy de luy donner

[1] Mont Bernenchon, village à huit kilomètres, est-nord-est de Lillers, sur le canal d'Aire à La Bassée.

[2] Saint-Venant, bourg à huit kilomètres, nord-nord-est de Lillers, sur la Lys.

[3] Mazarin avait été fort exactement renseigné. Les Espagnols, n'ayant pas pu empêcher un convoi de cinq cents chariots de ravitailler l'armée de Turenne qui assiégeait Saint-Venant, paraissaient à l'improviste devant Ardres la veille du jour où le Cardinal prévenait le duc d'Aumont.

[4] Le duc d'Aumont n'avait pu recevoir la lettre de Mazarin que le 28 au plus tôt, et le 29 à midi il arrivait devant Ardres avec quelques troupes boulonnaises. Le siège était levé; l'ennemi s'était enfui en désordre en apprenant la capitulation de Saint-Venant (27 août) et la venue de Turenne.

[5] Hercule-Louis, marquis de Rouville, sieur de Meux, etc., lieutenant général, successeur de Lermont dans le gouvernement d'Ardres.

toutes les assistances qui pourront dépendre de vous pour sa conservation. Pour ce que vous m'avez escrit sur vos interests particuliers, je vous feray repondre par une autre voye et je vous conjure cependant d'estre bien persuadé qu'on ne peut estre plus que je suis, Monsieur, vostre très affné et très véritable serviteur,

Le Cardinal MAZARINI.

A La Fère, le 27 aoust 1657.

Je croyois vous escrire de ma main sur ce qui vous regarde en particulier mais les douleurs de la goutte dont je suis très fort tourmenté m'en empeschans je me remets à la vive voix du porteur, et je vous prie seulement de ne vous inquieter point car on donnera bon ordre et bon but que vous soyez reconnu comme vous le devez.

Archives de Monaco, fonds d'Aumont. — Minute à la bibliothèque nationale, *Mél. Colbert*, t. 51 a, fol. 265. — *Lettres du Cardinal Mazarin*, t. VIII, p. 616.

LXXVI

Monsieur,

Je ne repondray a present que trois mots aux lettres que vous avez pris la peine de m'escrire pour vous dire que je comprends assez de quelle importance il est de pourvoir aux choses que vous me marquez, que l'on y prendra une prompte résolution et que vous en verrez bientost l'effect. Je demeure, Monsieur, vostre très affné et très véritable serviteur,

Le Cardinal MAZARINI.

A [Péronne], le 7 septembre 1657.

Vous vérres bien tost que le Roy veut estre obéy et qué Sa Majesté est persuadée que son service ne se fait pas dans

le Boulenois, cependant je vous conjure d'assister le Gouverneur d'Ardres[1] d'un peu de plomb et de ce qui peut être nécessaire, vous entendant pour celà avec M. le comte de Charaut et j'asseure par celle cy l'un et l'autre que je ferai remplacer a l'instant tout ce que vous avez fourny.

M. le Mareschal d'Aumont.

Archives de Monaco, fonds d'Aumont. — Copie à la bibliothèque nationale, (*Mél. Colbert*, t. 51 ., fol. 315 v°) et aux archives des affaires étrangères (Hollande, t. 1 , fol. 541). — Cf. *Lettres du Cardinal Mazarin*, t. VIII, p. 625 ; analyse.

LXXVII

Monsieur,

Il ne faut pas que vous vous mettiez en peine des requestes que l'on presente au parlement, car on donnera ordre aux choses en sorte que l'authorité du Roy et la vostre seront bien conservees. Au surplus vous verrez les ordres de Sa Majesté que l'on vous envoye et je vous escris cette lettre en mon particulier pour vous dire que vous ne scauriez m'obliger davantage que de donner a M. de Turenne toutes les assistances de munitions, de voitures et d'autres choses qui seront en vostre pouvoir pour l'exécution de ce qu'il voudra entreprendre du costé de la mer. Et m'asseurant qu'outre le motif du service du Roy vous aurez encore en cela quelque esgard à ma priere, je demeure, Monsieur, vostre très affné et très véritable serviteur,

Le Cardinal MAZARINI.

A Metz, le 27 septembre 1657.

M. le Mareschal d'Aumont.

Archives de Monaco, fonds d'Aumont.

[1] Ardres avait résisté vaillamment pendant quatre jours à l'ennemi. La place avait besoin d'être ravitaillée en munitions après cette lutte héroïque.

LXXVIII

Monsieur,

J'ay esté ravy d'embrasser M. de Villequier qui arriva hyer au soir icy en parfaite santé. [Je sçay[1] qu'il n'est pas besoin de grand discours pour vous persuader à]... Quoy que je vous aye déja escrit[2] pour vous prier de donner à M. de Turene toutes les assistances qu'il vous sera possible, [mais vous ne]... [En un mot], je ne laisserai pas de vous témoigner encore par ces lignes que vous ne me scauriez obliger davantage que de ne rien oublier pour son affaire aux choses qu'il désirera de vous. Et vous priant d'adjoutter créance à ce que ce gentilhaume vous dira de ma part, je demeure de tout mon cœur, Monsieur, vostre très affné serviteur,

Le Cardinal MAZARINI.

A Metz, le 1er octobre 1657[3].

M. Daumont.

Minute dans les *Mél. Colbert*, t. 51 a, fol. 371. (Cf. *Lettres du Cardinal Mazarin*, t. VIII, p. 636; analyse).

[1] Les mots encadrés ainsi sont raturés dans le brouillon que nous reproduisons. L'original est perdu.

[2] C'est à ce billet que fait allusion Mazarin dans sa lettre à Turenne du 27 septembre (*Lettres du Cardinal Mazarin*, t. VIII, p. 176). « On vous envoye « des lettres pour M. le mareschal d'Aumont... vous tirerez particulièrement « de M. le mareschal d'Aumont un grand « secours pour les voitures...»

[3] Encadrée entre divers autres billets conçues en termes presque identiques à différents personnages.

LXXIX

Monsieur,

La ferme des Gabelles estant la plus considérable du royaume et les deniers qui en proviennent affectez au payement des rentes de l'hostel de ville et des gages des officiers des cours souveraines, les fermiers ne scauroient estre troublez dans la jouissance du revenu de ladite ferme sans que l'on s'expose à de très fascheux inconveniens. Et comme une de leurs plaintes c'est que l'on fait amas de quantité de selz à Estappes[1] qui se débitent aprèz dans tout le pays et que cela leur cause un très grand prejudice, ils se sont adressez à moi pour me prier de vous en escrire afin que vous y donniez ordre, ce que je vous conjure de tout mon cœur de faire en sorte qu'ils soient satisfaits et outre que vous jugez bien de quelle importance il est pour le service du Roy de ne leur fournir pas un prétexte de cesser le payement des rentes et gages des cours souveraines, je vous en seray obligé en mon particulier, Monsieur, vostre tres aff^{né} et tres véritable serviteur,

Le Cardinal Mazarini.

A Metz, le 2e octobre 1657.

Adresse :

A Monsieur

Monsieur le Mareschal d'Aumont, gouverneur du Boulonnois.

Double cachet, cire verte, armes; lac rouge soie clair

M. le Mareschal d'Aumont.

Archives de Monaco, fonds d'Aumont. — Copie à la Bibliothèque nationale *Mél. Colbert*, t. [illegible], fol. [illegible] — Cf. *Lettres du Cardinal Mazarin*, t. VIII, p. [illegible]; analyse.

[1] Étaples, chef-lieu de canton de l'arrondissement de Montreuil (Pas-de-Calais), à l'embouchure de la Canche.

LXXX

Monsieur,

Je connois si bien vostre zèle pour le service du Roy et l'amour que vous avez pour la gloire, que je ne doute point que vous n'embrassiez avec joye la matière que l'on fournit de satisfaire à l'un et à l'autre et que vous ne respondiez bien à ce que l'on attend de vous en cette occasion. Je ne m'en expliqueray pas davantage, me remettant à ce que la personne qui vous rendra cette lettre vous en dira plus particulièrement. Et je me contenteray de vous protester de nouveau qu'on ne peut estre avec plus d'estime et de cordialité que je suis, Monsieur, vostre très aff^né et très véritable serviteur,

Le Cardinal Mazarini.

De Paris, le 13e décembre 1657.

Je me remets[1] en tout au comte de Moret[2] à qui je vous prie de donner entière croyance et de me croire entièrement vostre serviteur.

M. le Mareschal d'Aumont.

Archives de Monaco, fonds d'Aumont. — Copie à la bibliothèque nationale (*Mél. Colbert*, t. 51 a, fol. 458). — Cf. *Lettres du Cardinal Mazarin*, t. VIII, p. 654; analyse.

[1] Autographe.

[2] Antoine du Bec-Crespin, comte de Moret, lieutenant général depuis 1655, partait ce même jour, 13 décembre, avec tout ce qu'il avait de cavaliers, pour prendre le commandement des compagnies de gens d'armes et de chevau-légers du Cardinal. (*Lettres du Cardinal Mazarin*, t. VIII, p. 234).

LXXXI

Monsieur,

Je suis bien aise que la nouvelle que nous avions eue sur l'attaque de Mardik[1] ne se soit pas trouvée véritable. Ce n'est pas que tous les avis ne portent que les ennemis sont tousiours resoluz à l'assiéger. Mais ils ne marquent pas précisément en quel temps et j'espère que les soins que l'on a pris de jetter dans la place toutes les choses nécessaires, les secours qu'on y a envoyez et surtout vostre présence leur feront changer un dessein ou apparemment ils eschoüeroient et qu'ilz s'en iront tout de bon en quartier d'hyver. Cependant le plus grand secret est de redoubler la diligence pour la continuation des travaux et surtout de ceux qu'on fait du costé des Dunes, afin de pouvoir asseurer en sorte la communication de la mer au fort; que tous les efforts des ennemis qui viseront plus à cela qu'a toute autre chose, ne la puissent empescher. Je mande à M. d'Ormesson[2] qu'il ne laisse pas manquer l'argent pour les travaux ny aucune des choses que vous luy escrivez estre nécessaires, et vous priant de me donner souvent de voz nouvelles, je demeure de tout mon cœur, Monsieur, vostre très aff^{né} et très véritable serviteur,

Le Cardinal Mazarini.

A Paris, le 19e décembre 1657.

M. le Mareschal d'Aumont.

Archives de Monaco, fonds d'Aumont. — Copie à la bibliothèque nationale (*Mél. Colbert*, t. 51 a, fol. 485 v°). — Cf. *Lettres du Cardinal Mazarin*, t. VIII, p. 626; analyse.

[1] On annonçait, en effet, que Don Juan d'Autriche faisait de grands préparatifs pour reprendre le fort de Mardick aux premiers beaux jours. Turenne se hâta si bien, qu'il fit avorter toute tentative sur cette place.

[2] Olivier Le Fèvre d'Ormesson, intendant de Picardie depuis 1656.

LXXXII

.....[1] Je vous diray encore que je sçay qu'ilz avoient grande inquiétude des fortifications que nous faisons faire du costé des Dunes, quy est une marque que c'est l'endroit par lequel ilz vouloient attaquer la place, et par cette raison, j'escris fortement que non seulement il les faut continuer, mais y en faire encore de nouvelles, ce que je vous prie aussy de faire de vostre costé, et de relever le plus qu'il se pourra la contre-escarpe, puis qu'il y a des planches et des palissades autant qu'il faut pour cela. J'ay encore nouvelle que M. le Prince estoit retombé malade, et avoit esté à l'extrémité, mais qu'il estoit encore reschappé et se trouvoit presque sans fièvre[2].

De Paris, ce 18 décembre 1657.

M. le Mareschal d'Aumont.

LXXXIII

Monsieur,

Je ne doutois pas que vous ne fussiez bien aise de donner au Roy de nouvelles marques de votre zèle et j'avois bien assuré Sa Magesté que vous ne manqueriez de le faire en ce rencontre. Ainsy ce que vous avez fait, quoyque de la meilleure grâce du monde, ne m'a nullement surpris. Mais je l'ay esté extremement

[1] Une seconde copie de la même lettre portant la date du 18 décembre 1657 et renfermant quelques variantes sans intérêt, se rencontre au folio 72, t. 43, Hollande, des archives des affaires étrangères. Mais le Cardinal y a ajouté les quelques lignes ci-jointes.

[2] Cf. *Lettres du Cardinal Mazarin*, t. VIII, pp. 231-240.

de ce que vous m'avez escrit de l'estat ou est Mardik, car on le croyoit icy tout autre, et je croy que c'est Dieu qui m'a inspiré de vous proposer au Roy pour aller dans ladite place, ayant grand suiet de le loüer de ce qu'au moins nous avons le temps de pourvoir à tous les deffauts dont vous me donnez advis.

J'escris en Angleterre et à M. Dormesson sur toutes choses[1] et l'argent ne manquera pas, quoy que j'espere qu'en arrivant à Mardik vous y trouverez tout en meilleur estat que vous ne me marquez.

Il n'y a rien, à mon advis, qui soit plus nécessaire que les palissades non seulement pour achever les travaux, mais aussy pour les mettre en magasin afin de s'en servir quand la place sera attaquée. C'est pourquoy je ne vous dis rien pour vous exciter a pousser qu'on vous en envoye de tous costez en quantité. Et vous pourrez vous adresser pour cela et pour toutes les autres choses a M. Dormesson et il sera fort utile que vous escriviez de temps en temps à M. de Bordeaux[2] afin qu'il sollicite M. le Protecteur[3] à vous assister aussy.

Il faut s'apliquer sur tout à fortifier les deux costez des dunes et particulièrement celuy qui vient de Dunkerque, car asseurément la place sera attaquée par là et j'ay escrit la dessus à tout le monde si fortement que je m'asseure qu'il n'y aura ny Mousquetaire du Roy, ny de mes gardes ny autres qui ne mettent la main à l'œuvre pour rendre la place plus forte par cet endroit là que d'aucun autre. Surtout il faut achever la contrescarpe de ce costé là et je vous prie d'estre asseuré, quelque chose qu'on vous puisse dire au contraire, que la résolution des ennemis est de vous attaquer et qu'ils n'attendent pour l'exécuter que de voir marcher tout à fait nostre armée pour aller prendre ses quartiers d'hyver.

Il faudroit que vous prissiez la peine sans perdre un moment

[1] Cf. *Lettres du Cardinal Mazarin*, [illegible].

[2] Antoine de Bordeaux, intendant de Picardie, puis ambassadeur en Angleterre.

[3] Olivier Cromwell.

de temps, d'obligier celuy qui commande la flotte Angloise de faire descharger trente ou quarante milliers de poudre, car cette chose pourroit arriver qu'il ne peust pas vous donner ce secours Mardik estant attaqué.

Je fais partir tout présentement un gentilhome pour aller à La Fère faire charger cinq ou six mil grenades que je croy qui restent dans le Magasin et les faire porter en diligence à Calais.

Je luy donne ordre aussy de faire porter cinq ou six cens mousquets sur lesquels vous pourrez reprendre ce que vous en avez fourny. Je suis, Monsieur, vostre très aff^{né} et très véritable serviteur,

Le Cardinal MAZARINI.

De Paris, le 23e décembre 1657.

Le Roy m'a recommandé de vous escrire que vous renvoyassiez icy M. le comte de Guische[1], car pour mon neveu[2], il faut qu'il demeure pour commander les mousquettaires.

Adresse :

A Monsieur,

Monsieur le Mareschal Daumont, gouverneur du Bolonnois.

Double scel rouge aux armes ; lac rose.

M. le Mareschal d'Aumont, gouverneur du Boulonnois.

Archivez de Monaco, fonds d'Aumont.— Copie à la bibliothèque nationale (Ms. fr., *Mél. Colbert*, t. 51^{a}, fol. 465 v°).— Cf. *Lettres du Cardinal Mazarin*, t. VIII, p. 658; analyse.

[1] Le comte de Guiche, fils du maréchal de Grammont. Il est plusieurs fois question de cet officier dans les lettres du cardinal de cette période. (*Lettres du Cardinal Mazarin*, t. VIII, pp. 359-407.

[2] Philippe Mancini, devenu plus tard duc de Nevers. (Cf. *Lettres du Cardinal Mazarin*, t. VIII, p. 233).

LXXXIV

Monsieur.

Apres avoir fait fermer la lettre cy jointe est arrivé le chevalier de Montgaillard[1] qui m'a rendu celle que vous m'avez escrite depuis vostre arrivée à Mardik et vous ne sauriez croire à quel point j'ay esté estonné d'aprendre le mauvais estat de la place, mais j'espere qu'on aura remedié à tout de la bonne maniere et sans vous spécifier en détail tous les ordres que j'ay donnez, je vous diray en un mot que vous aurez abondamment et sans aucune perte de temps toutes les choses que vous avez demandées, puisque, outre ce qui vous sera envoyé de M. Dormesson et d'Amiens, j'ay despesché un gentilhomme exprès à La Fère pour faire charger 6000 grenades dont une partie est de 4[ll] et trois mil outils et en passant a Amiens il prendra encore cinq cens mousquets, enfin vous ne manquerez de rien, et la demeure de M. de Turenne à Amiens, après avoir fait arrester l'armée en ces environs là, vous donnera temps de remedier à tous les deffauts que vous avez trouvez dans la place, car asseurément les ennemis ne songeront pas à l'attaquer tant qu'ils verront une armée sans aller prendre ses quartiers d'hyver.

Je vous coniure de nouveau de faire incessamment travailler partout, mais particulièrement au costé des Dunes car asseurement ce sont les endroits par ou les ennemis attaqueront la place, et celuy qui regarde Dunkerque est le plus exposé et qu'il importe le plus de mettre promptement en bon estat. Si une fois la contrescarpe y estoit achevée et palissadée j'en aurois l'esprit fort en repos.

[1] Il est fréquemment question de cet [illegible] dans les *Lettres du Cardinal Mazarin*, agent du Cardinal dans sa correspon[illegible] t. VIII, pp. 182, 307, etc.)

Et[1] comme l'on parle que le dessein des ennemis est de faire une batterie de ce costé là pour chasser les vaisseaux et les frégates angloises qui sont dans la fosse de Mardik, je voudrois, si vous l'aprouviez, que l'on fist une batterie de sept ou huit pièces de canon, laquelle seroit plus près de celle des ennemis et ainsy le pourroit plus endommager, que les vaisseaux ne le feroient de la leur, et peut estre qu'il seroit aussy bon d'en faire une autre du costé de Gravelines puis que les ennemis peuvent agir avec la mesme facilité et liberté de ce costé là que de celuy de Dunkerque; je vous prie d'en dire un mot au chevalier de Clerville[2] lequel asseurément prendre tous les avantages imaginables, n'y ayant personne qui s'entende mieux a tout cela que luy et le sieur de la Guillotière[3] ne le laissera pas manquer d'argent, ayant escrit à M. Dormesson de luy en fournir avec ponctualité.

Il faudroit qu'il y eust mil ou douze cens hommes qui travaillasent continuellement et j'espère qu'outre les palissades d'Angleterre, M. Dormesson aura commencé à vous envoyer de celles de Montreuil et souvenez vous qu'il en faudroit tousiours avoir une bonne quantité en magasin pour les employer lorsque les ennemis attaqueront.

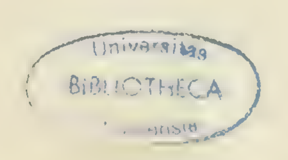
J'aprends qu'il y a grand nombre de soldats Anglois malades qui périssent faute de commodité et par l'impossibilité qu'il y a de pouvoir prendre soin d'eux dans le fort ; j'ay tousiours mandé qu'à mesure qu'il tomberoit des malades, il les falloit envoyer, je vous prie de l'exécuter ainsy et mesme de faire ajuster qu'on donnast quelque lieu pour les Anglois en Angleterre ou ils seroient mieux et guériroient plustost et on les y pourroit transporter avec aussy grande facilité qu'à Calais.

J'escris à M. Dormesson de payer ponctuellement les soldats et

[1] Ce paragraphe est seul reproduit dans le tome VIII des *Lettres du Cardinal Mazarin*, p. 243.

[2] Nicolas de Clerville, maréchal de camp depuis 1652, nommé plus tard (1662), commissaire-général des fortifications. C'est le prédécesseur de Vauban.

[3] Michel d'Aits de la Guillotière, maréchal de camp (1649), commandant la place de Landrecies depuis 1655.



les officiers françois qui sont dans Mardik et je vous prie de prendre soin que cela soit exécuté. Je me remets du surplus à Montgaillard et je demeure, Monsieur, vostre très aff^né et très véritable serviteur,

Le Cardinal MAZARINI.

A Paris, le 25 décembre 1657.

M. le Mareschal d'Aumont.

Archives de Monaco, fonds d'Aumont. — Minute à la bibliothèque nationale Ms fr., *Mél. Colbert*, t. [illegible], fol. 491. — Cf. *Lettres du Cardinal Mazarin*, t. VIII, p. 243 (reprod. part.).

LXXXV

Monsieur,

Je n'ay jamais douté que vostre présence dans Mardik et vos soins ne fissent bien tost changer la face des affaires. Le bon ordre que vous avez donné à tout et les diligences que j'ay faites afin que vous ne manquassiez de rien et que vous eussiez des troupes capables de faire leur devoir en cas de siège, ont produit les effets que je m'estois proposez et que je souhaittois avec passion, car les Anglois se sont eschauffez, les travaux de la place se sont advancez dans les endroitz qui estoient les plus faibles, et les ennemis se sont retirez en quartier d'hyver. Il est vray pourtant qu'ils logent les troupes en sorte qu'il est aisé de voir que leur intention est de vouloir tenter cette entreprise pendant l'hyver, c'est-à-dire à la fin de février, d'autant plus qu'ils ont pour cela toutes les provisions nécessaires aux environs de Mardik. Mais j'espere que nous prendrons noz mesures en sorte que peut-estre ils se trompent dans leur calcul.

Vous avez eu assez de peine pour meriter que le Roy vous en remercie et qu'il m'ordonne de vous mander de vous en retour-

ner à vostre Gouvernement ainsy que vous verrez parce que vous escrit M. Le Tellier. Je vous prie pourtant d'avoir plus que jamais l'œil à cette place, donnant à M. Dormesson tous les ordres que vous jugerez nécessaires pour cela, et d'y envoyer mesme les quatre charrettes que vous lui avez demandées si vous persistez tousiours à croire qu'elles soient nécessaires.

Je suis persuadé que rien ne contribue tant à la maladie des Anglois qui sont logez dans le haut-fort que leur paresse et le peu de propreté. C'est pourquoy je vous prie de dire à M. Morgan[1] de les obliger à travailler ce qu'ils doivent souhaiter eux-mesmes, puisque par ce moyen ils peuvent trouver à gaigner de l'argent et vivre mieux à leur aise. Mais surtout je vous conjure d'ordonner que le haut-fort soit nettoyé avec grand soin, quel que despense qu'il faille faire pour celà, et de vouloir commettre quelqu'un qui se charge de le faire au plus tost et vous verrez par expérience que de cette sorte la maladie cessera et les Anglois augmenteront leur affection pour nous, voyant que nous n'oublions rien pour les bien traiter et pour donner ordre à leur santé[2].

Pour les villages dont vous m'escriviez, il est juste que vous ayez satisfaction, sur quoy je me remets à M. Le Tellier qui vous en escrira plus en détail.

Cependant croyez moi tousiours parfaitement, Monsieur, vostre très affné et très véritable serviteur,

Le Cardinal Mazarini.

A Vincennes, le 7 janvier 1658.

En partant[3] de Mardik je vous conjure de charger quelque officier principal pour ce qui resgarde le nettoyement du haut fort et d'avertir qu'il en retire les Angloiz de la partie du fort qu'on voudra nettoyer, pour les y faire retourner quand tout

[1] Général-major des troupes anglaises.

[2] La copie de M. le vicomte d'Avenel s'arrête ici. (*Lettres*, t. VIII, p. 249).

[3] Ce post-scriptum est de la main de Mazarin.

sera blanchi et pourfoumé et lors on pourra metre l'autre partie du fort dans le mesme estat. Le chevalier de Clerville feroit fort bien exécuter cela sy vous luy en donnés l'ordre. Lorsque je suis sur le point de faire cachetter cette lettre, M. de Villequier m'a rendu la vostre du 3 du présent. Je me remet à ce qui vous écrira, quoyque je n'aye eu encore le temps de l'entretenir comme jé feray demain. Pour vostre voyage à Paris, je me remet à M. Le Tellier et il me semble que la chose sé pourra faire en la maniere qu'il vous mandera.

Adresse :

A Monsieur,

Monsieur le Mareschal d'Aumont, gouverneur de [illegible] à Mardik

[illegible] aux armes, [illegible] rouge clair.

Archives de Monaco, fonds d'Aumont.

LXXXVI

Monsieur,

Toutes vos depesches m'ont eté rendues qui m'ont confirmé une vérité que j'avois apprise d'ailleurs avec joye qui est que vostre présence et vos soins ont tout à fait changé la face des choses à Mardik et que la place est en si bon estat, au prix de ce qu'elle estoit avant que vous fussiez arrivé, qu'elle n'est pas reconnoissable.

M. Le Tellier vous a déjà mandé que le Roy trouvoit bon que vous puissiez venir faire un tour ycy et vous le pouvez quand il vous plaira, mais a moins que ce voyage vous soit absolument necessaire, je vous prie de le differer jusqu'à un autre temps et en tout cas si vos affaires vous pressent de venir, il faut s'il vous plaist que ce soit pour vous en retourner aussitost avec la mesme diligence que vous serez venu. Car asseurément les ennemis ont tousiours dessein d'attaquer Mardik et prendront leur temps pour cela le plus tost qu'il leur sera possible.

Vous avez fort bien répondu à M. le Protecteur, il sera bon que vous preniez la peine d'escrire à M. de Bordeaux, l'ambassadeur, afin qu'il fasse instance de la part du Roy à M. le Protecteur de laisser encore à Mardik les cinq compagnies de Guibons[1], et qu'au moins, s'il les veut retirer, il en envoye d'autres en leur place. Vous lui pourrez mander que j'en ay parlé en cette conformité à M. l'ambassadeur Lokart. J'ay veu ce que vous me marquez du nombre de cavalerie et d'infanterie qu'il faudrait pour Mardik, je songe aux moyens d'y pourveoir.

Comme le Roy a un ambassadeur à Londres je ne crois pas qu'il soit necessaire d'envoyer le sieur de Bellefons[2] duquel vous m'escrivez et quand au sieur Prevost, lieutenant dans Piedmont que vous proposez pour estre major de Mardik, s'il est des officiers réformez je pourray parler pour luy et non autrement, parce que le Roy a resolu que les reformez seroient pourveur de charges et employs preferablement a tous autres.

Je ne doute pas que la perte que j'ay faite de mon neveu[3] ne vous ayt touché sensiblement et j'ay assez de preuves de vostre amitié pour le croire ainsy, je vous prie aussy de croire que celle que j'ay pour vous me fera tousiours prendre part plus que qui que ce soit aux choses qui vous toucheront, estant passionement, Monsieur, vostre très affné et très véritable serviteur,

Le Cardinal MAZARINI.

A Paris, le 21 janvier 1658.

A M. le Mareschal d'Aumont, gouverneur du Boulonnois.

Double scel cire rouge; lac rouge.

Archives de Monaco, fonds d'Aumont. — Minute *(Mél. Colbert*, t. 51 a, fol. 523). — Cf. *Lettres du Cardinal Mazarin*, t. VIII, p. 273, et affaires étrangères, Pays-Bas, t. 43, fol. 167.

[1] On trouvera plus loin d'autres détails sur cette troupe.

[2] Bernardin Gigault de Bellefonds, devenu plus tard le maréchal de Bellefonds.

[3] Alphonse Mancini, mort à l'âge de 14 ans.

LXXXVII

Monsieur,

Je suis fort surpris du refus que les Suisses ont fait d'aller à Mardik, vous avez très bien fait de depescher en diligence pour en donner advis, car on y remédiera de la bonne sorte, mais je me remets sur ce point à M. Le Tellier.

J'avais esperé que M. le Protecteur ne retireroit pas les cinq compagnies sans en envoyer autant, veu que c'est la moindre chose qu'il puisse faire pour contribuer à la conservation de Mardik, je vous prie d'en escrire fortement à M. de Bordeaux afin qu'il fasse instance pour le remplacement des compagnies, faisant connoitre à M. le Protecteur que, comme les ennemis peuvent venir en un instant attaquer ladite place, le secours ne pourroit pas venir a temps pour deffendre les deshors s'il n'y avoit pas du monde dedans pour les deffendre. Je parleray en cette conformité à M. l'ambassadeur qui est ycy et je n'oublieray rien pour obliger M. le Protecteur à faire ce que dessus.

Je ne voudrois pas que l'on prist un equivoque a l'esgard des mousquetaires qui sont de delà avec vingt de mes gardes, car l'intention du Roy est que tout cela demeure à Mardik jusqu'à nouvel ordre.

Je vous prie de prendre voz mesures de bonne heure pour jetter deux cens chevaux au moins dans la place lorsqu'il y aura apparence de siege. Et croyez que l'intention des ennemis est de l'entreprendre avant la campagne.

Il me semble que vostre régiment seroit le plus propre pour bien servir en une occasion de cette nature.

Vous me ferez grand plaisir de me mander jusques à un homme ce qu'il y a dans ce que l'on a destaché des gardes Françoises et Suisses.

J'ay fait encore partir de Saint Quentin six mil grenades et fait payer la voiture pour les porter à Calais d'ou M. Dormesson prendra le soin de les envoyer à Mardik. Si vous voulez reprendre la dessus celles que vous avez fournies, on le trouve bon ; sinon vous pouriez attendre jusqu'à la fin du mois prochain, qu'on en envoyera encore quinze mil.

Souvenez-vous s'il vous plaist que ce n'est pas assez d'avoir les palissades qu'il faut pour les travaux d'à present, mais qu'il est nécessaire d'en avoir un bon nombre en magasin pour les employer en présence des ennemis.

J'escriray au chevalier de Clerville de ne pas partir de Mardik que tout ce qu'il y doit faire ne soit achevé.

Je suis en peine d'avoir apris par le sieur de Bouys que vous ne vous portiez pas trop bien, j'espère que ce ne sera rien, mais je vous conjure d'avoir soin de vostre santé pour le service du Roy et pour la satisfaction de vos amis et de faire reflexion à ce que je vous ay fait escrire par M. Le Tellier que, si vous vous pourriez passer de venir icy, ce seroit le mieux et qu'en tout cas si vous aviez nécessairement à faire ce voyage, il faudroit que vous vinssiez en toute diligence pour vous en retourner de mesme,

Vous devez estre bien asseuré que je ne perdray point d'occasion de faire valoir auprèz du Roy le zèle que vous témoignez pour son service et qu'il n'y a personne qui soit avec plus de passion que moy, Monsieur, vostre très aff^né et très véritable serviteur,

Le Cardinal MAZARINI.

Paris, le 30 janvier 1658.

A M. le Mareschal d'Aumont, gouverneur du Boulonnois.

Archives de Monaco, fonds d'Aumont. — Minute à la bibliothèque nationale (*Mél. Colbert*, t. 52, fol. 44). — Cf. *Lettres du Cardinal Mazarin*, t. VIII, p. 674 ; analyse.

LXXXVIII

Monsieur,

Je viens tout prestement d'avoir advis que les ennemis marchent du costé de la mer en diligence et comme ils ont fait tous les preparatifs pour le siège de Mardik et qu'ilz ont resolu, autant qu'il seroit en leur pouvoir, de l'attaquer avant la campagne, je ne doute point qu'ilz n'ayent resolu d'exécuter maintenant ce dessein pour estre apres plus en estat d'appuyer la rebellion de Hesdin[1]. Il est donc de la dernière importance que sans perdre un moment de temps vous vous jettiés dans Mardik avec le plus de monde qu'il vous sera possible laissant les ordres nécessaires afin que le reste des troupes qui demeureront à Calais et dans le Boulonnois vous puissent joindre si les ennemis forment le siege.

Je ne doute pas que votre régiment de cavallerie ne soit en estat, ayant receu tout l'argent qu'on devoit donner pour celà et ainsy vous pourrez vous en servir en ce rencontre, donnant les ordres nécessaires afin que le foing et l'avoine qu'on a mis en magasin à Calais puisse estre porté sans aucun delay à Mardik, ce que M. Dormesson prendra le soing d'exécuter comme aussy les autres choses que vous pourriez desirer pour la desfense de la place.

M. le Protecteur tiendra des troupes prestes de deux costez sur les costes d'Angleterre pour les envoyer à Mardik lorsqu'on luy en fera instance, ainsy il sera bon que vous escriviez pour

[1] On [illegible] tome VIII, p. [illegible] des *Lettres du Cardinal Mazarin* [illegible] M. d'A[illegible] [illegible] ture d'Hesdin. On y voit un sieur La [illegible]

donner part de l'advis que nous avons receu et pour demander les choses nécessaires pour une plus grande seureté de Mardik et il sera bon que vous fassies aussy escrire en cette conformité par le sieur Morgan.

Il faudra ietter diligemment le plus de farines et de vivres que l'on pourra dans Mardik de quoy M. Dormesson prendra aussy le soing.

Je vous coniure de nouveau, aussytost la presente receue, de vous en aller à Mardik, car vostre presence y est plus nécessaire que tout le reste. Si vous menez le sieur Talon[1] avec vous, il vous pourra beaucoup ayder.

Et comme il se pourroit faire que les ennemis eussent encore la pensée de faire une insulte à Bourbourg, je vous prie de n'oublier rien pour donner les assistances que vous pourrez à M. de Schomberg[2] l'advertissant qu'il prenne garde a luy et adjustant bien que les troupes qui sont à Ardres puissent aller audit Bourbourg en cas de besoing.

On fera partir dez aiourd'huy en poste une somme considerable d'argent tant pour payer les Anglois que pour fournir aux austres despenses extraordinaires qu'il faudra faire.

On me mande que les troupes qui marchent font cinq à six mil hommes et que l'on disoit que celles de M. le Prince marchoient aussy pour s'y ioindre.

Le Roy fait estat de partir dans cinq ou six iours et vous devez estre assuré que je n'oublieray rien de ce qui pourra dependre de mes soings pour vous assister puissamment.

Cependant je demeure, Monsieur, vostre très aff^né^ et très véritable serviteur,

Le Cardinal Mazarini.

De Paris, ce 26 mars 1658.

[1] Philippe Talon, intendant d'armée. (*Lettres du Cardinal Mazarin*, t. VIII, pp. 20, 43, etc.)

[2] Frédéric Armand, comte de Schomberg, qui commandait à Bourbourg. (Cf. *Lettres du Cardinal Mazarin*, t. VII, p. 67, t. VIII, p. 215).

Il se pourroit[1] faire que sur les propositions du maréchal d'Oquincourt[2] les ennemis eussent assemblée un corps pour entreprendre quelque chose en France par le moyen d'Esdin[3] et puisque vous etant sur les lieux vous verrez de plus près leur resolution et prenderez la cussie à l'esgard de Mardik.

Je vous diray que le Roy fait partir dans deux heures 80 de ses mousquetaires et de mes gardes pour vous aller trouver. Caseau y va[4] comme un des officiers. — J.

A Monsieur le Mareschal d'Aumont.

Archives de Monaco, fonds d'Aumont.— Copie à la bibliothèque nationale. Ms. fr., *Mel. Colbert*, t. [illegible], p. [illegible]. — Cf. *Lettres du Cardinal Mazarin*, t. VIII, p. [illegible], analyse.

LXXXIX

Monsieur,

J'ay reçeu les deux lettres que vous avez pris la peine de m'escrire, avec les nouvelles que vous avez eues de Zelande. Par la disposition ou sont les choses, il paroist que l'affaire[5] peut reussir, mais je vous advoue que je ne sçaurois me guérir de l'apprehension que j'ay qu'ayant traine si longtemps et estant sçeue de tant de personnes on ne l'ayt descouverte. Neantmoins puisque l'on ne hazarde pas les hommes, la chose est trop importante pour ne pas la tenter, et je souhaite de tout mon cœur que vous ayez bientost la gloire de ce succez.

[1] Autographe.

[2] Hocquincourt.

[3] [illegible] qui, suivant Guy Patin, lui offraient cent [illegible].

[4] [illegible] Mazarin, servait alors dans les mousquetaires du Cardinal. Il devint plus tard maréchal de camp [illegible], et lieutenant général [illegible].

[5] [illegible] — Cf. *Lettres du Cardinal Mazarin*, t. VIII, pp. [illegible], etc.

Je croy que vous estes presentement à Mardik [1], et quand vous n'y eussiez pas esté pour cette affaire, il auroit esté à propos que vous en eussiez pris la peine pour maintenir l'union entre les François et les Anglois, laquelle, [comme] M. d'Ormesson me mande, commençoit un petit à s'altérer, et vous jugez assez des mauvaises suites que cela pourroit produire pour croire que vous n'oublierez rien pour les prévenir.

Les officiers des compagnies des gardes s'en vont à leurs charges. On a desjà escrit à M. de Villequier [2], de se rendre en diligence dans vostre gouvernement pour y demeurer; pendant vostre absence si les ennemis pouvoient faire la dixiesme partie de progrès que leur fait espérer le mareschal d'Hocquincourt [3], je ne doute point qu'ils ne fussent fort satisfaicts. Il n'avoit pas manqué de vous faire la faveur d'y comprendre la prise de Boulogne et de tout le Boulenois; mais je ne sçay pas si vous aurez la complaisance de luy laisser faire cette liberalité à ses amys, et l'approche du Roy de la frontière [4] luy fera encore trouver difficulté à en venir à bout.

Cependant vous aurez appris par M. Le Tellier les ordres que l'on a donnez à l'esgard des personnes qui vous sont suspectes, à l'exception du marquis de Montcavrel [5], qui est un homme de

[1] Le maréchal était à Calais, d'où il est parti pour Ostende le 28 avril (*Gaz.*, 1658, nº 51, pp. 336-337) après avoir reçu cette lettre de Mazarin.

[2] Cette lettre au fils du maréchal, datée du même jour, existe à l'état de copie dans le tome 52, fol. 90, des *Mél. Colbert*, à la bibliothèque nationale. On en trouvera plus loin le texte.

[3] Le maréchal d'Hocquincourt qui avait fait sa paix avec le Cardinal en 1657, à des conditions d'ailleurs fort onéreuses pour la France, venait de prendre parti de nouveau pour les Espagnols et pour Condé. Il se faisait tuer un peu plus tard sous Dunkerque. « M. le « Prince et le maréchal d'Hocquin- « court », écrit Coligny dans ses *Mémoires*, « se détachèrent avec quatre mille « chevaux pour aller reconnoistre les « retranchemens de Dunkerque et le ma- « réchal y fut tué de plus de sept cens « pas par trois Suisses, qui estoient « dans une mechante redoute palissadée, « luy qui avait essuyé tant de coups « tirés de près, fut misérablement tué « de cette façon. » (*Mémoires du Comte de Coligny-Saligny*, publiés pour la société de l'Histoire de France par Monmerqué, Paris, 1841, in-8º, p. 57.

[4] Le roi était arrivé le 20 à Calais.

[5] Jean-Baptiste de Monchy, marquis de Montcavrel, né en 1629, maréchal de camp en 1652 (à 23 ans). Après sa mort et celle de son fils, les domaines de la maison de Montcavrel passèrent aux Mailly (d'Avenel).

qualité qui a beaucoup de bien à perdre et qui a donné toutes les asseurances que l'on pouvoit desirer de sa fidélité, de sorte que l'on croit que l'on s'y peut fier.

[Amiens], 27 avril 1658.

Minute. *Mél. Colbert*, t. 52, fol. 191. — Cf. *Lettres du Cardinal Mazarin*, t. VIII, pp. 349-51.

XC

Monsieur,

Je ne sçais pas sur quel fondement l'on croiroit que je n'ay pas pour vous toute l'amitié et la considération que vous méritez, puisque je me suis toujours déclaré ouvertement et que je n'ay perdu aucune occasion de vous en donner des marques comme je continuerai de faire a l'advenir, mais il faut que vous me rendiez la justice d'en estre bien persuadé et que vous ne soyez pas susceptible de toutes les impressions contraires qu'on veut vous donner.

Il n'est point vray que M. de Turenne doive s'aprocher de Hesdin et jetter des troupes dans le Bolonois. Au contraire, il entend tenir l'armée ensemble en Flandres le plus qu'il pourra et, quand la mauvaise saison l'obligera de la separer, les troupes marcheront en diligence à leurs quartiers d'hyver sans s'arrester en aucune façon sur la frontière. Vous n'aurez dans vostre gouvernement que ce qu'il en faut pour consommer ce que le Roy destine, de bien loin que M. de Turenne ayt les dessous de le ruiner par son depart en hayne contre vous. Je suis tousjours persuadé que ce sera l'instrument le plus utile dont on puisse se servir pour pacifier toutes les choses passées. C'est pourquoy j'estime qu'il est de la prudence que vous ne tesmoignez point d'aigreur contre luy sans un sujet fort légitime et je vous en prie mesme en mon particulier. M. Le Tellier vous

a deub mander a l'esgard des villages de contribution que l'intention du Roy est que les choses soient restablyes dans le mesme estat qu'elles estoient lorsque Sa Majesté estoit en possession de Dunkerque, de Graveline, de Bergues, d'Ipres et des autres places qu'on a reprises cette campagne, ce que je croy que vous trouverez juste, comme MM. de Charost et de Rouville ny apporteront aucune difficulté.

On fera donner le pain à la compagnie de cinquante hommes que vous voulez mettre dans Estaples pour empescher les courses de la garnison de Hesdin et vous n'avez qu'à vous adresser pour cela à M. Le Tellier. Quand il y aura occasion de placer le sieur Datin il esprouvera ce que peut pour moy votre recommandation et je vous conjure de croire que je seray toujours parfaitement, etc.

Le Cardinal MAZARINI.

De Bordeaux, le 13e novembre 1658.

Vous ne mandez rien de la réponse que le marquis de Caracen[1] vous doit avoir faite touchant vostre eschange et vous scavez que personne ne s'intéresse plus que moy a vostre liberté[2] et vos interest.

Minute[3].

[1] Le marquis de Caracene, général espagnol, qui joue un rôle très important dans les évènements de la frontière.

[2] Cf. *Lettres du Cardinal Mazarin*, t. VII, p. .

[3] *Ibid.*, t. VIII, p. 379, 385.

XCI

Monsieur,

Je n'avois point douté que si l'on avoit un peu de patience, les ennemis ne vous rendissent la liberté[1] pour celle de MM. de Bouteville[2], de Coligny[3] et de Sevable[4]. Je suis ravy qu'ils en ayent enfin executé la resolution et que vous soyez à present en estat de continuer au Roy les services que vous lui avez toujours rendus si utilement. J'ay beaucoup d'impatience de vous en pouvoir féliciter de vive voix et vous protester que personne ne s'yntéresse plus sensiblement aux choses qui vous touchent, que, Monsieur, vostre très aff^né et très véritable serviteur,

Le Cardinal MAZARINI.

A Rohanne, le 18 janvier 1659.

A Monsieur le Mareschal Daumont, gouverneur du Boulonnois.

Archives de Monaco, fonds d'Aumont.

[1] Le maréchal avait été fait prisonnier aux portes d'Ostende le 14 mai précédent. Il comptait donc huit mois de captivité au moment de ce tardif échange.

[2] Henri de Montmorency-Bouteville, plus tard duc et maréchal de Luxembourg, s'était signalé à Condé à la bataille des Dunes (14 juin 1658), en lui donnant son cheval (Cf. *Lettres du Cardinal Mazarin*, t. VIII, p. 447).

[3] Jean de Coligny-Saligny, connu sous le nom de comte de Coligny, commandait un escadron d'Anguien dans cette même bataille, et demeuré pour la même raison que Bouteville, il avait été pris par deux officiers de Gramont. Il a lui-même conté en détail cet épisode dans ses mémoires. *Mémoires du comte de Coligny-Saligny*, publiés pour la Société de l'Histoire de France, par Monmerqué. Paris, 1841, in-8, pp. [illegible].

[4] Sevable, gouverneur d'Anvers, également prisonnier depuis la bataille des Dunes « je fus eschangé avec Bouteville « et S... », dit Coligny (p. [illegible]), « contre « M. le maréchal d'Aumont qui avoit esté « pris [illegible] ». Le manuscrit publié par Monmerqué donnait, dit-il, le nom de *Seralve*; c'était sans doute Sevalve, [illegible] à peu près celui du gouverneur d'Anvers. Monmerqué qui ne connaissait pas ce personnage, [illegible] *Saint Luc!*

XCII

Monsieur,

Je ne pouvois recevoir une nouvelle plus agréable que celle du retour à la Cour de M. vostre fils et que son affaire soit à la fin entièrement terminée[1]. Elle n'avoit pas empesché que le Roy n'eust tousiours conservé la mesme estime et la mesme affection pour vous qu'avant cette disgrace et je m'asseure aussy que Sa Magesté considerera doresnavant M. de Villequier comme si elle ne luy estoit point arrivée. Je ne vous offre point d'y contribuer de mes offices auprès de Sa Magesté, puisque vous devez estre persuadé que vous pouvez disposer de moy en tout ce qui regardera vos intérets comme d'une personne qui est passionément, Monsieur, vostre très aff^né^ et très véritable serviteur,

Le Cardinal Mazarini.

A Bidache, le 23 juillet 1659.

A Monsieur le Mareschal d'Aumont, gouverneur de Boulonois.

Archives de Monaco, fonds d'Aumont.

XCIII

Monsieur,

Il n'estoit pas nécessaire que M. de Villequier prist la peine de venir icy pour me remercier des offices que je luy ay rendus dans son affaire, puisqu'on peut dire que ce ne sont que des devoirs

[1] Villequier avait passé en Hollande à la suite de sa condamnation par le Parlement.

de l'amitié que je vous ay promise a tous deux. J'ay esté néantmoins tres aisé de l'embrasser, et je vous advoüe que son absence a augmenté la joye que j'ay eue de le revoir. Je luy ay dit quelque chose sur sa justification au Parlement dont il vous rendra compte et j'escris à M. le Procureur général que je lui seray obligé s'il fait en sorte qu'il puisse suivre le Roy dans son voyage sans que cela luy préjudicie. Je suis persuadé qu'il y contribuera tout ce qui dépendra de luy et que vous me croirez toujours aussy passionément que je suis, Monsieur, vostre tres aff^né et très véritable serviteur,

Le Cardinal MAZARINI.

A Saint-Jean-de-Luz, le XIe aoust 1659.

A *Monsieur le Mareschal d'Aumont, chevalier des Ordres du Roy, gouverneur de Boulonois.*

Archives de Monaco, fonds d'Aumont.

XCIV

Madamé[1],

La passion et lé zelé que M. le Mareschal tesmoigne avec tant de férmeté pour lé sérvice du Roy dans un temps ou Sa Majesté a plus a faire de ses fidelles serviteurs, m'ont obligé, outre l'inclination particulier qué j'ay tousiour éu a l'honorer a rechercher touttes les occasions de lé servir, et il est vray que jé lasseuray deonderement que jemployeray avec plaisir mes tres humbles suplications auprès de Leurs Majestés pour luy faire obtenir des lettres de duc[2]. Et en effet je suis en resolution de demander et solliciter cette grace, d'autant plus fortement, quelle doit estre partagée avec vous, Madame, pour laquelle jay tous les réspécts et estimé imaginable, mé flatant dans la croiance qué vous me faites l'honeur de les agreer. Je scauray bien tost cé qué jé dois dévenir, et quelqué chose qui puissé arriver. Jé noublieray pas dé metre toustes pieses en œuvré pour vous servir, vous supliant séalement dé n'en vouloir pas parler et dé croire qué jé suis dé tout mon cœur, Madame, vostre très humble et obeissant serviteur,

Le Cardinal MAZARINI.

A Bouillon, 30 septembre 1652.

Madame la Mareschale d'Aumont.

Archives de Monaco, fonds d'Aumont. — Cf. Affaires étrangères, France (t. 269, fol. 267 v°); analyse dans Chéruel (t. V, fol. 685).

[1] Autographe.

[2] Les lettres patentes du Roi portant érection du marquisat d'Isles en duché et pairie de France sur le nom d'Aumont sont datées de novembre 1665. Mazarin était mort depuis quatre ans et demi.

XCV

Madame,

Je fais profession d'estre fort serviteur de M. le Mareschal d'Aumont, je croy l'avoir témoigné en toutes rencontres à sa personne et à sa famille. Et je m'asseure que vous et luy estes bien persuadez de cette verité. J'ay aussy beaucoup d'estime et d'amitié pour M. de Villequier et je n'ay rien oublié pour prévenir le malheur quy luy est arrivé[1]. Mais je vous prie, Madame, de considérer ce que je puis faire dans cet accident, me trouvant eslongné de la Cour come je suis et sachant que le Roy est justement indigné, car quelque netteté que vous disiez qu'il y a eu[2] dans le procédez de M. de Villequier l'on ne peut excuser le peu de respect qu'il a eu pour les ordres et l'hauctorité de Sa Magesté. Je verray à mon retour en quelle disposition seront les choses et je seray bien aise que l'amitié et la bienséance me permettent de luy rendre mes offices auprès de Sa Majesté, car je souhaitte avec passion de vous pouvoir tesmoigner en toutes occasions que je suis véritablement, Madame, vostre très humble et très véritable serviteur,

Le Cardinal MAZARINI.

Calais, ce 10 aoust 1658.

Minute avec correction autographe. Affaires étrangères, France, t. 279, fol. 149. — Cf. *Lettres du Cardinal Mazarin*, t. VIII, p. 564.

Madame la Mareschale d'Aumont.

[1] J'ai exposé tout au long, dans la *Préface* de ce volume, l'histoire du combat du marquis de Villequier et du duc d'Elbeuf.

[2] Les trois passages encadrés ici sont interlignés dans la minute de la main de Mazarin.

XCVI

Madame,

J'ay esté fort fasché d'aprendre la maladie dangereuse dans laquelle est tombé M. votre mary et vous croirez aysement, Madame, la declaration que je vous en fais, sçachant l'amitié et l'estime que j'ay pour sa personne et pour toute sa famille. Je veux espérer que Dieu luy rendra la santé et que ainsy je ne serai pas obligé d'interposer mes offices en votre faveur afin que le Roy considère vos interests, mais en tout cas je vous suplie de faire estat de mon service et de croire que je suis, Madame, vostre très humble et très véritable serviteur,

Le Cardinal MAZARINI.

20 mars 1660.

Madame la Marquise d'Aumont.

Minute[1].

[1] *Mél. Colbert*, t. 52e, fol. 122 v°. — Il y avait Mme Amelot sur la première minute, on a corrigé en *Mme la marquise d'Aumont.*

LETTRES DE MAZARIN A LOUIS-MARIE-VICTOR D'AUMONT MARQUIS DE VILLEQUIER

XCVII

Monsieur,[1]

Le service du Roy requerant que M. le mareschal d'Aumont s'en aille pour quelqüe tems à Mardik pour donner ordre à toutes choses et asseurer davantage la conservation de cette place par sa présence, l'intention de Sa Magesté est qu'aussi tost que vous aurez reçeu cette lettre vous partiez sans perdre un moment de temps pour vous rendre en diligence à Boulogne et que vous demeuriez dans le Boulonois pendant que Monsieur votre père sera absent. Je vous en prie en mon particulier et je demeure, Monsieur, vostre très aff^né et très véritable serviteur,

Le Cardinal MAZARINI.

De Saint-Just, le 27 avril 1658.

A M. de Villequier.

Minute. *Mél. Colbert*, t. 52, fol. 190.

[1] Voyez plus haut, p. 109.

XCVIII

Monsieur,

Vous ne pouviez prendre un soin plus obligeant et plus agreable pour moy que celuy de m'informer de l'arrivée du Roy à Boulogne[1] en bonne santé laquelle j'espère qui s'affirmera tous les jours de plus en plus. Je vous remercie cependant des continuelles marques que vous me donnez de vostre amitié et je vous prie en eschange d'estre persuadé que je ne sçaurois estre plus que je suis, Monsieur, vostre très affné et très veritable serviteur,

Le Cardinal MAZARINI.

De Calais, 27 juillet 1658.

M. le Marquis de Villequier.

Minute. *Mel. Colbert*, t. 52 *, fol. 35 et archives des affaires étrangeres, Pays-Bas, t. XLV, fol. 149[2].

XCIX

Monsieur,

J'ay receu la lettre que vous avez pris la peine de m'escrire sur vostre differend avec M. le duc d'Elbeuf. Je vous asseure que personne ne s'est estudié a me prevenir desadvantageusement pour vous la dessus. Et je n'ay pas accoustumé d'aller fort viste a former mon jugement de semblables matières. Du reste, ce que je puis vous dire, c'est que vous ne devez pas hesiter un moment

[1] Cf. *Mem. de Mongiat* Petitot, t LI, p. 58.

[2] C'est par erreur que l'on a indique ces deux minutes comme deux pieces differentes dans la serie des documents resumes à la fin du VIIIe des *Lettres du Cardinal Mazarin* (pp. 757 et 758).

a executer l'ordre du Roy et a vous conformer aussy entièrement dans la suite aux volontés de Sa Magesté; c'est la resolution la meilleure pour vostre interest et vostre honeur que vous puissiez prendre et je suis persuadé que vous en recevrez toute sorte de satisfaction et que vous serez bien aise d'avoir suivy le conseil que je vous donne. Je vous prie de laisser ordre au sieur de Colembert de m'informer ponctuellement en vostre absence de tout ce qu'on apprendra des ennemis. Je suis, Monsieur, vostre très affné et très véritable serviteur,

Le Cardinal MAZARINI.

De Calais, le 2 aoust 1658.

M. le Marquis de Villequier.

Minute. *Mél. Colbert,* t. 52 a, fol. 54 vo.

C

Monsieur,

J'ay esté très aise d'apprendre que vous fussiez entré en quartier auprès du Roy, puisque dans le nombre des amys que j'ai à la Cour je suis persuadé qu'il n'y en a point sur qui je puisse faire un fondement plus asseuré que sur vous et je m'asseure aussi que vous me rendez la mesme justice et que vous croyez bien qu'on ne peut estre avec plus d'estime et de cordialité que je suis, Monsieur, vostre très affné et très véritable serviteur,

Le Cardinal MAZARINI.

[Saint-Jean-de-Luz], le 15 octobre 1659.

M. le Marquis de Villequier.

Minute. *Mél. Colbert,* t. 52 b fol. 309 vo.

LETTRES DE MAZARIN AU MARÉCHAL DE GASSION[1]

CI

Monsieur,

Dans le moment que je reçois l'avis que vous marchez pour revenir à Esterre[2], je prens la plume et vous depesche en toute diligence ce courrier pour vous dire que si vous avez pris la résolution de venir agir du coste de Lens et de Douay[3], comme vostre marche me fait juger, il se pourroit faire que les ennemis nous laissassent faire volontiers et s'atachassent à entreprendre sur Dixmuide[4] ou Furne[5]. C'est pourquoy il importe au dernier point en ce cas que vous prenies en telle sorte vos mesures, que vous pourvoyez par les moyens que vous jugerez les plus propres à la seureté des dites places de Dixmuide et de Furne; car quoy quelles ne soient pas bonnes en soy, elles sont néantmoins de telle conséquence pour leur situation[6] et pour les avantages qu'elles nous donnent, que le Roy en prefere la conservation aux conquestes que vous pourriez faire. Ce n'est pas que je ne sois tout persuadé que vous avés assés de forces pour bien asseurer les dicts postes et pour avoir moyen encore d'entreprendre ailleurs avec succès.

[1] Voyez plus haut, p. 15.

[2] Estaires.

[3] Douai.

[4] Dixmude, chef-lieu d'arrondissement de la province de Flandre occidentale, à trente-deux kilomètres au sud-ouest de Bruges.

[5] Furnes, autre chef-lieu d'arrondissement de la même province, à onze kilomètres de Dixmude et à cinq kilomètres de la mer du Nord.

[6] Furnes est tout au centre d'un réseau de canaux fort important, et Dixmude occupe une bonne situation défensive entre l'Yper et l'étang de Blancart.

J'ay sceu en gros que l'on n'avoit rien fait a Ipres[1], j'attens de vos nouvelles pour en scavoir les raisons, que je vous avoue que j'ay peine a comprendre, veu l'estat de nos forces et celles des ennemis, pouvant vous asseurer encore plus positivement que je n'ay fait jusqu'ici parce que j'en ay de nouvelles confirmations de divers endroits, que depuis la séparation de Beck l'archiduc n'a pas plus de quatre à cinq mille hommes d'infanterie près de luy non compris les deux régimens qu'il a laissez du costé de la mer et ceux de Vanguen[2], de La Moterie et un autre qui estoient à Saint-Omer et à Aire. Je suis très véritablement, Monsieur, vostre très aff^né et très veritable serviteur,

Le Cardinal MAZARINI.

A Fontainebleau, 25 septembre 1647[3].

Adresse :

A Monsieur,

Monsieur le Mareschal de Gassion, lieutenant general de l'une des armées de Sa Majeste en Flandres. — A l'armee.

Double cachet rouge aux armes du cardinal; lac rouge.

M. le Mareschal de Gassion.

CII

Monsieur,

Comme le courier estoit prest à partir avec la letre cy-jointe, le marquis de Baumanville est arrivé qui m'a rendu la vostre du 22e par laquelle j'ay veu la résolution que vous avez prise d'attaquer Lens, je n'ay rien a adjouster la dessus à ce que vous verrez

[1] Ypres, ville de la Flandre occidentale a cinquante et un kilometres sud-ouest de Bruges, sur l'Yper, affluent de droite de l'Yser.

[2] Wangen.

[3] Lettre en partie chiffree et dechiffree.

dans ladite lettre cy-jointe, si ce n'est qu'en cas que les ennemis prissent cette occasion d'attaquer l'une des deux places de Dixmuide ou de Furne, l'intention de Leurs Majestés est que vous quittiés tout, d'abord, pour les aller secourir à quelque prix que ce soit.

Pour ce qui est de la crainte que vous avés que, pendant que vous serés attaché à Lens, les ennemis ne se saisissent de poste d'Eterre, il me semble que vous n'aurés pas grande difficulté à le reprendre et je croy qu'il le faut absolument faire, puisque c'est lc seul bon passage que nous avons sur la Lis pour nostre communication avec la mer.

Je suis très persuadé que vous avez grand regret de ce que l'on n'a peu exècuter le proiet que l'on avoit fait d'entreprendre sur Ipren et vous le serés, je m'asseure, que j'en ay esté au desespoir par toutes les raisons que vous pouvez bien comprendre et que je vous ay marqué beaucoup de fois, mais il faut avoir patience et croire que la mauvaise constellation qui nous traverse est supérieure aux soins que l'on a pris de mettre les armées en bon estat et à la passion qu'avoient ceux qui les commandent de faire quelque chose de glorieux; du surplus je me dispense de parler plus de cette affaire et des choses passées qui ne servent qu'à me chagriner et songeons je vous prie à voir si, dans cette fin de campagne, nous pourrions y remedier puisque nous avons assés de forces pour cela et nous devons assurer que cette nouvelle lune nous fournira peut estre un temps propre à cet effet.

Vous ne dcvez pas être en peine d'avoir emmené des troupes de M. de Rantsau, au contraire je voudrais qu'Il me coustat beaucoup et que vous les eussiez prises lorsque je vous en escrivois, car asseurément l'armée seroit en meilleur estat qu'elle n'est à cause de ce qu'elle a souffert dans ces marches et pour le manquement de pain et vous eussiez sans doute profite de plus de trois sepmaines de temps en entreprenant ce que vous eussiez juge à propos en attirant les ennemis à un combat.

Et sur ce propos je vous diray que je voudrois bien que les

ennemis vous tinssent parolle de vous venir chercher quand vous serès dans la pleine, car de la façon qu'on m'asseure que leur armée est composée nous aurions sujet d'en espérer un grand succès.

Pour ce qui est de l'instance que vous faites, de scavoir les intentions de Leurs Majestés sur ce que vous auriés a faire après l'entreprise de Lens. J'ay ordre de vous mander que s'il y avoit lieu de prendre quelque poste considérable sur les ennemis, en quelque endroit que ce peut estre, vous ne deves pas vous espargner à le tenter, soit en faisant l'entreprise de Douay, soit quelque poste sur l'Escaut ou bien retournant tout court à Ipres, après avoir concerte avec M. de Ransau, pour tout ce a quoy il devroit pourvoir de son costé de munitions de guerre et de bouche et choses nécessaires pour le siège, ce qui luy seroit facile puis qu'elles sont dejà toutes prestes ; et en cas que vous vissiés jour à ce dernier dessein, auquel je vous prie de tout mon cœur de vous appliquer, vous pourriés depescher en toute delligence au sieur mareschal, auquel j'ay desjà escrit de faire pour la bonne issue tous ce qui pourra dependre de luy et de tirer ce cas des places plus de gens qu'il n'en avoit tirés en la dernière occasion et de vous donner de ses nouvelles.

Ce n'est pas que vous deviez perdre le temps a en attandre, si vous jugés la chose faisable, ledit sieur mareschal vous fournissant de son costé ce qui est nécessaire pour le siège. Car en ce cas vous n'aves qu'à luy depescher le sieur Lespine que je vous envoye pour cet effet et luy mander que vous vous avancés a Esterre avec dessein d'aller droit a Ipres lorsque vous recevrez de ses nouvelles.

Il faudroit, cela estant, que vous fissies porter a chaque soldat quatre ou cinq rations de pain, pour éviter l'inconvénient dans lequel nous sommes tombés en dernier lieu et que vous fissiés tousjours semblant de vouloir chercher les ennemis pour les combattre tombant tout court sur Ipre pour l'attaquer de force quand tout ce qu'on y auroit tenté n'auroit pu reussir. Peut estre

que l'entreprise sur la ville basse seroit plus facile maintenant, n'ayant pas apparence que les ennemis se doutent de ce dessein et ensuite ils n'auront laissé que la garnison ordinaire.

Ce seroit une affaire de si haute réputation et si importante pour les raisons que vous scavez comme moy et tres facile à mon avis, estant bien conduite et entreprise avec résolution, que je ne puis m'empescher de vous la recommander du meilleur de mon cœur.

Sans ce que pourra amener M. de Ransau, vous pourrés estre renforcé d'un bon corps d'infanterie, puisqu'il y a cinq cens Polonois qui marchent pour vous joindre et vous pourrés retirer de La Bassée tout ce que vous y aviés envoyé et mesme une partie de mon régiment qui est bien pourveu d'officiers; les 450 hommes de Poitou y devant estre arrivés à présent et les 350 de Berry et Bourbonnois que Boisfermé a mené, avec quoy je m'asseure que M. de Castelnau ne craindra guère les ennemis.

Je vous prie de faire incessament transporter des farines à Arras et Bethune, parce que quand mesme elles ne vous seroient pas nécessaires cette année, ce sera un grand avantage pour la prochaine d'y trouver un magasin commencé.

Pour ce qui est de renvoyer la cavallerie de monsieur le mareschal de Turene et le corps qui est commandé par monsieur de Paluau, je ne puis vous rien dire encore si ce n'est que tant qu'il y aura lieu d'espérer de faire quelque chose il les faut conserver, mais si vous croyés qu'il n'y ait pas jour de rien entreprendre, je vous prie de me le faire scavoir en toute diligence et vous recevrez aussitost les ordres de Sa Majesté de ce que vous aurez à faire.

Je vous avoüe que vous m'avés touché sensiblement par la fin de vostre letre ou vous me tesmoigné le desplaisir que vous aves pour ma considération particuliere qu'il ne seroit rien fait. Je vous remercie de tout mon cœur de ce favorable sentiment; il ne faut plus songer qu'à reparer le passé, s'il est possible, par toute sorte de moyens.

J'attens avec impatience le projet que vous avez fait avec M. de Paluau pour la conservation des troupes dans les quartiers d'hiver.

Comme l'on attend S. A. R. dimanche ou lundy prochain, s'il y a quelque chose à ajouster ou changer à ce que je vous mande, je vous le feray scavoir, cependant vous vous tiendrez s'il vous plaist a ce que dessus, et je demeure, Monsieur, vostre très affné et très véritable serviteur,

Le Cardinal Mazarini.

A Fontainebleau, ce 26e sept. 1647.[1]

Je crois vous devoir ajouster que l'envie que Leurs Majestés ont que vous fassiés quelque chose de considérable avant la fin de la campaigne et la passion extrême que je vous en tesmoigne en mon particulier ne doivent pas néantmoins obliger à rien précipiter ou entreprendre contre toute sorte de raisons.

Adresse :

A Monsieur,

Monsieur le Mareschal de Gassion, lieutenant general de l'une des armees de Sa Majesté, en Flandre. — A l'armée.

Deux cachets rouges aux armes du Cardinal ; double lac de soie rouge claire.

M. le Mareschal de Gassion.

[1] Lettre en partie chiffrée et dechiffrée.

LETTRES DE MAZARIN A FRANÇOIS PERROCHEL, ÉVÊQUE DE BOULOGNE

CIII

Monsieur,

Vous m'avez beaucoup obligé de m'advertir des entreprises qui recommencent dans Lillers[1] contre la religion. Ce sont les choses du monde qui touchent le plus au cœur à la Reyne et qui, par toutes sortes de raisons, me sont aussy les plus sensibles en mon particulier. On y a donné si bon ordre que je ne pense pas qu'à l'advenir on en entende plus aucune plainte, mais si jamais il arrivoit qu'il s'y glissast de pareils abus, je vous prie dès la moindre aparence de m'en vouloir donner advis, et d'estre asseuré que ce soin est une des plus grandes faveurs que puisse désirer de vous vostre très affné serviteur,

Le Cardinal Mazarini.

A Paris, le 30 avril 1646.

A M. l'Evesque de Boulongne.

Minute. Archives des affaires étrangères, *Mém. et Docum.*, France, t. 855, fol. 108.

[1] Lillers, chef-lieu de canton du département du Pas-de-Calais, à douze kilomètres ouest-nord-ouest de Béthune, sur la Lawe, affluent de la Clémance.

CIV

Monsieur,

J'apprens avec beaucoup de deplaisir par la lettre que vous avez pris la peine de m'escrire le preiudice que peut recevoir la religion catholique du presche que les Escossois font publiquement dans vostre ville. Il est bien vray que, pour les engager dans le service, on a esté necessité de leur accorder quelque liberté pour l'exercice de leur religion, et que cela oblige à y fermer les yeux s'ils le font avec modestie ; mais s'ils abusent de cette concession et qu'ils causent trop de scandale, je vous prie de m'en advertir, afin que ie fasse envoyer les ordres nécessaires pour arrester cette licence, en quoy vous ne devez pas douter que ie n'employe tous mes soins, puisqu'outre que le rang que i'ay l'honneur de tenir dans l'eglise m'y oblige, j'auray tousiours un esgard particulier au lieu de v[ost]re residance et a vous procurer touttes lés satisfactions qui me seront possibles, estant avec toutte sorte d'estime et de véritable passion vostre tres aff^me serviteur,

Le Cardinal Mazarini.

Du 4e janvier 1648.

A M. l'Evesque de Boulongne.

Minute. Archives des affaires etrangeres, *Mém. et Docum.*, France, t. 264, fol. 33.

LETTRES DE MAZARIN A MM. DE BOURNONVILLE, DE LAMOIGNON ET DE COLEMBERT

CV

Monsieur,

Le mouvement où nous avons esté quelque tems m'a empesché de faire plus tost response aux lettres que vous avez pris la peine de m'escrire..... Je suis fasché que M. le mareschal d'Aumont ayt faict loger des gens de guerre dans vos maisons. C'est peut-estre une mesprise et j'ay peur qu'on ne vous ayt trop exagéré la chose. En tout cas je luy en escris afin que cela n'arrive plus.

Pour ce qui est de la noblesse du Boulonois, il y a quelques uns d'entre eux qui donnent presque le bransle au reste, dont je sçai que la conduite ne se peut soustenir et je vous conseille de ne l'entreprendre pas, car, en un mot, il y va de l'autorité du Roy de soustenir celle d'un gouverneur de province et mareschal de France, avec lequel des particuliers de son gouvernement veulent traiter du pair et il faut absolument qu'ils luy rendent ce qu'ils luy doivent s'ils veulent conserver les bonnes grâces de Sa Majesté.....

Cependant je vous prie de faire un fondement asseuré sur l'estime et la cordialité avec lequel je suis, Monsieur, vostre très aff^{né} et très véritable serviteur,

Le Cardinal Mazarini.

Sédan, 15 août 1657.

M. le Duc de Bournonville.

Minute. Archives des affaires étrangères, *Mém. et Docum.*, France, t. 274, fol. 446 v°.

CVI

Monsieur,

J'ay receu vostre lettre et veu ce qui s'est passé dans vostre commission du Boulonois, dont on n'est pas moins satisfait que l'on a acoustumé d'estre de toutes les choses dont on se repose sur vous. Le Roy s'en retourne à Paris où vous pourrez luy faire vostre relation plus particulièrement de vive voix, et après Sa Majesté prendra les résolutions convenables. Cependant je vous prie de croire que je suis tousjours avec la même estime, Monsieur, vostre très affné et très véritable serviteur,

Le Cardinal Mazarini.

A Metz, le 25 octobre 1657.

M. de Lamoignon.

Minute. Archives des affaires étrangères, *Mem. et Docum.*, France, t. 275, fol. 91[1].

CVII

Monsieur,

Je vous remercie des boulets que vous avez envoyez et quoiqu'ils ne se soient pas trouvés du calibre de 24, comme vous avez cru, je n'ay pas laissé de reconnoistre qu'il ne se peut rien ajouster au zele et a la passion que vous avez pour les choses qui

[1] Cette minute porte au verso la suscription : « Monsieur, Monsieur Rose, « secrétaire du Cabinet, en Cour », ce qui donne à penser qu'elle a été envoyée audit secrétaire pour être ensuite expédiée par lui.

peuvent regarder le service du Roy. J'ay entretenu M. Le Tellier sur les assemblées que vous me mandez avoir esté faites dans le Bolonois et il vous fera scavoir mes sentimens la dessus ; plusieurs personnes soutiennent que cela n'est pas et au contraire Mme de Grandmoulin[1] est venue icy pour demander justice des menaces qu'on luy avoit faites de brusler sa maison avec des termes très injurieux pour elle et pour son mary. On taschera de scavoir la verité de loin pour y donner bon ordre, estant important au service du Roy et au particulier de tous les interessez que les choses ne s'aigrissent pas davantage, a quoy je vous prie de tenir la main autant qu'il pourra dependre de vous, vous assurant que le service de M. le mareschal d'Aumont le requiert ainsy. Je suis, Monsieur, vostre très aff^{né} et très véritable serviteur,

Le Cardinal MAZARINI.

[Calais], ce 24 aoust 1658.

M. de Colemberg.

Minute. *Mel. Colbert*, t. 52 a, fol. 203 r°.

[1] La femme du héros de Lens. (Voyez *Préface*, p. xxxv).



Le Maréchal d'Aumont, Chevalier de l'Ordre du Saint-Esprit

DEUXIÈME PARTIE

LETTRES DU ROI, DE LA REINE RÉGENTE, DE GASTON D'ORLÉANS, DE CROMWELL, DE LE TELLIER ET DE LOUVOIS[1] AU MARÉCHAL D'AUMONT.

1643-1667

CVIII

Monsieur,

Le courrier que nous avons despeché vous a porté des ordres qui vous auront bien faict congnoistre que nous avons eû les mesmes advis que vous m'aves donnés par la vostre du vingt troisieme du courant, de la marche du comte de Fonsaldaigne[2] vers le Neuf Fossé[3] et qu'on a faict tout ce qui se peut pour prevenir les desseings qu'il pourroit avoir sur le Boullonnois[4] sy bien que je n'ay rien a adjouster par celle cy, sinon pour vous dire que la

[1] Toutes ces pièces, sans exception, font partie du fonds d'Aumont. (Archives de Monaco).

[2] Fuensaldagne.

[3] Le Neuf-Fossé, canal d'environ dix-huit kilomètres de longueur qui relie Aire-sur-la-Lys à Saint-Omer.

[4] « ..... huict mille hommes com« mandez par le duc d'Angoulesme », dit la *Mercure françois* (t. XXV, p. 61), « parurent, en ce mesme temps sus la « frontière du pays d'Arthois, tant pour « la défense du Boulonnois, dans lequel « le comte de Fuensaldagne avoit jetté « une armée pour faire quelque diversion, « que sur le dessein de combattre ce « comte, s'il se trouvoit dans l'occasion « de le faire avec avantage. Il ne feit « pourtant pas long séjour en cette pro« vince, ayant appris que le général « espagnol s'estoit retiré sur le seul bruit « de son approche et d'ailleurs que Dom « Francisco de Mello s'estoit joint au « général pour marcher conjointement « au secours de Thionville qu'ils pen« soient sauver. »

Royne se repose entierement pour la conservation des places et du pays que vous commandez sur vostre prudence, activité et bonne conduitte et que Sa Majesté s'en promet tout ce quelle peut desirer du plus fidele serviteur qu'ayt le Roy dans son royaume. On fera partir au plus tost le fond qui a esté faict pour l'entretenement de vostre garnison pendant le present quartier a raison de cinquante hommes par compagnie et sy M. de La Tour vous envoie vos dix compagnies qui sont dans Arras comme on luy a escrit, on vous envoyera un fonds pour les faire payer proportionné à la force à laquelle vous les aurez mis, cependant vous avez faict fort prudemment de retenir les deux cens hommes qu'on avoit demandé pour Thionville, lesquelz vous serviront tres utillement en cette occasion sy les advis qu'on nous a donné se trouve bons. Faittes estat que je suis de tout mon cœur, Monsieur, vostre très humble et très aff^{né} serviteur,

Le Tellier[1].

A Paris, ce xxve juillet 1643.

M. de Villequier.

CIX

Monsieur,

On doit à vostre prudence et bonne conduitte la prompte retraite des ennemis dans leur pays, aussy vous puis-je assurer que la Royne en a tesmoigné beaucoup de satisfaction, comme M. l'abbé Daumont vous pourra faire sçavoir. On peut juger qu'ils avoient plus de desseing de nous obliger de diminuer les forces que nous avons devant Thionville, pour avoir facillité d'y jetter du secours, que de faire des conquestes a nos despens, cependant pour peu qu'ils nous donnent de patience, ils perdront

[1] Michel Le Tellier, nommé secrétaire d'Etat le 11 avril 1643.

Thionville[1] et nous serons en estat de nous deffendre du mal duquel ils nous menassent presentement. Quand a vos dix compagnies, outre ce qui en a esté escript de la part du Roy à M. de La Tour, monsieur le duc d'Angoulesme luy a encores envoié ordre de les donner à M. de Manicamp a condition de luy remplacer du regiment de Virvins[2]. Je ne vous puis dire ce qu'il en aura faict n'en ayant pas eu encores de nouvelles.

Mais bien vous puis je assurer que je suis de tout mon cœur, Monsieur, vostre très humble et très a affné serviteur,

LE TELLIER.

A Paris, ce XXVIIIe juillet 1642.

M. de Villequier.

CX

Monsieur de Villequier,

Il est si importent au service de Leurs Majestés que nous puissions avoir au plus tost douze belandres ny trop grandes ny trop petittes, avecque les voiles et aparaux, chacune garnie de deux ancres et de deux cables et de cinquante ou soixante planches, que ie vous despesche ce porteur en toutte diligence pour vous conjurer de toutte mon affection de vouloir donner les ordres necessaires pour arrester touttes celles qui se trouveront dans l'estendüe de vostre charge et de les faire partir sans aucune perte de temps. J'ay donné charge au sieur de Villemontée[3] de pourvoir à ce qui sera necessaire pour cette depense et de vous prier de croire que vous ne me pouvez donner des preuves de vostre affection en une occasion qui ne soit plus agreable ny qui

[1] On sait déjà que Thionville succomba, en effet, le 10 août suivant.

[2] Vervins.

[3] François de Villemontée, seigneur de Villenauxe et de Montaiguillon, maître des requêtes (1626) et intendant (1631), mort évêque de Saint-Malo. (*Lettres du Cardinal Mazarin*, t. VII, p. 600, etc.)

touche plus sensiblement, Monsieur de Villequier, vostre bien bon amy,

GASTON.

Du camp devant Gravelines, ce 10 juin 1644.

Adresse : *A M. de Villequier.*

Petit cachet, cire rouge, aux armes de France ; lac de soie bleue-pâle.

CXI

Monsieur de Villequier,

J'ay envoyé l'ordre au commis du trésorier de l'artillerie de faire conduire en mon armée le fonds destiné pour le payement des travaux et autres despenses. Et comme il importe que la voiture s'en face seurement et que j'ay sceu que vostre compagnie de chevaux-legers pourroit servir utilement à cet effect j'ay bien voulu vous prier de luy donner les ordres necessaires pour le faire escorter depuis Boulogne jusqu'à Calais, en sorte qu'il n'en puisse avoir aucun inconvénient. C'est ce que je me promets de vos soings et de vostre affection accoustumée et que vous me croyiez toujours, Monsieur de Villequier, vostre bien bon amy,

GASTON.

Du camp devant Gravelines, ce 16 juin 1644[1].

Adresse :

A Monsieur,

Monsieur de Villequier, gouverneur de Boulogne et pays reconquis.

[1] Même lettre pour le commis de l'extraordinaire au sujet de la *monstre*. (Au camp devant Gravelines, 28 juin 1644.)

CXII

Monsieur de Villequier,

J'ay eu advis par le sieur de Lermont[1] que les ennemis sont aux environs du village de Cormet[2] et tesmoignent avoir desseing d'attaquer Ardres, ce qui m'oblige de vous depescher en diligence et vous prier de toutte mon affection de vouloir jetter dans cette place le plus grand nombre d'infanterie qui vous sera possible et sans aucune perte de temps pour prevenir cette entreprise. Vous voyez combien il importe au service de Leurs Majestés que cette place puisse estre bien munie et je me promets de vostre affection accoustumée que vous y satisferes sans remise, puisque la mesme vous est entièrement acquise et que je suys parfaitement, Monsieur de Villequier, vostre bien bon amy,

GASTON.

Au camp devant Gravelines, ce jeudy matin, à une heure, 16 juin 1644.

M. de Villequier, gouverneur de Boulongne.

[1] Jean de Bouex de Lermont qui s'était signalé en défendant le fort de Leucate, en Roussillon, avait été récompensé de sa belle conduite par le gouvernement d'Ardres où il succéda à Saint-Preuil (déc. 1637). Il occupa fort activement ce poste difficile pendant huit ans et demi, se signala par plusieurs faits d'armes d'une grande audace (*Merc. fr.*, t. XXV, p. 69), et fut tué sous les murs de Courtrai le 5 juin 1644 (*Mémoires de Montglat,* ap. Petitot, t. L. 24).

[2] Cormette (Pas-de-Calais).

CXIII

Monsieur de Villequier,

Il est si important au service de Leurs Majestés d'avoir en ce camp le plus grand nombre de fassines qu'il se pourra, que celles qu'on fait faire a Guynes[1] n'estant pas suffisantes, j'ay bien voulu vous conjurer de vouloir donner les ordres nécessaires pour en faire faire cent milliers dans les bois de l'estendue de vostre charge[2] et les faire voiturer jusques sur la mer. Je vous promets que j'envoiray une personne pour les recevoir et paier ce qu'elles cousteront tant pour la façon que pour la voiture en sorte qu'il n'y puisse avoir aucun retardement ny subject de plainte. C'est la priere que je vous fais de tout mon cœur et de croire que je conserveray le souvenir des preuves que vous m'avez données de vostre affection en une occasion qui me touche si sensiblement et que je vous en feray paroistre mon ressentiment en toutes celles qui s'offriront, estant parfaitement, Monsieur de Villequier, vostre bien bon amy,

GASTON.

Du camp devant Gravelines, le 18 juin 1644.

Monsieur de Villequier, gouverneur de Boulongne[3].

[1] Guines est à proximité d'une forêt domaniale assez importante.

[2] Forêts de Boulogne, d'Hardelot et de Desvres.

[3] *Mém. de Puysegur*, éd. cit., t. II, p. 27.

CXIV

Monsieur de Villequier,

J'ay une telle incertitude du desseing qu'ont les ennemys de nous venir attaquer en conformité de vos advis que des cette apres disner mesmes ils ont paru et sont venus aux escarmouches, ce qui m'oblige de vous depescher en toutte diligence pour vous prier de toutte mon affection de faire partyr incontinent, la présente receue, touttes les trouppes que vous pourres mettre ensemble pour se rendre au plus tard et sans aucune perte de temps en ce lieu ou elles séjourneront seullement jusques a ce que les compagnies des gardes et les autres trouppes qu'on m'envoye y soyent arrivées. Je ne vous conjure point de les y conduire estant trop asseuré que vous voudrez vous trouver en une occasion si importante a la reputation de cet estat et qui m'est si sensible que j'en conserveray cherement le souvenir et vous en tesmoigneray mon resentiment en toutes celles qui s'offriront de vous faire connoistre que je suys parfaitement, Monsieur de Villequier, vostre bien bon amy,

Gaston.

Du camp devant Gravelines, ce mercredy au soir 22 juin 1644.

M. de Villequier, gouverneur de Boulongne.

CXV

Monsieur de Villequier,

Je vous prie de m'envoyer le plus tost que vous pourrez la plus grande quantité de pieux que vous aurez et quatre cens mousquete de vos magasins, j'en ay besoing pour des régimens de cette armée et il faut que j'en prenne des gouverneurs des places n'en ayant peu trouver ailleurs. Je vous promets de vous en faire bailler d'auttres ou la somme qu'il conviendra pour en achepter, avant que je parte d'icy. Je m'asseure que vous le ferez volontiers pour l'amour de moy, mais outre ce le service de Leurs Majestez s'y rencontre. Il y importe aussy que vous teniez prest six ou sept cens hommes pour venir garder quelque poste icy en cas que les ennemis veuillent entreprendre de secourir cette place comme j'en ay quelque advis : s'il m'est confirmé je le vous manderay afin que vous fassiez acheminer icy lesdits sept cens hommes. Je suis de toute mon affection, Monsieur de Villequier, vostre bien bon amy,

GASTON.

Au camp devant Gravelines, le 10e juillet 1644.

M. de Villequier, gouverneur de Boulongne.

CXVI

Monsieur de Villequier,

Je vous escripvois il y a deux ou trois jours que vous tinssiez six ou sept cens hommes prests pour venir en cette armée lorsque j'aurois advis que les ennemis pourroient entreprendre quelque chose et maintenant que je suis adverty certainement qu'ils le

doibvent faire de jour a autre je vous escrips cette lettre pour vous prier de venir en cette armée avec le plus d'infanterie et de cavalerie que vous pourrez rassembler dans vostre gouvernement, mais j'ay bien plus besoing de gens de pied. Je m'asseure que vous serez tres ayse de vous trouver en cette occasion, c'est pourquoy je vous conjure de partir des que vous aurez receu cette lettre car si les ennemis veulent faire quelque chose, ils n'ont plus de temps à perdre[1]. Je suis très véritablement, Monsieur de Villequier, vostre bien bon amy,

GASTON.

Au camp devant Gravelines, 19 juillet 1644.

M. de Villequier.

CXVII

Monsieur de Villequier,[2]

Encores que je vous aye escript ce matin par un de mes gardes de vous rendre en cette armée avec le plus d'infanterie et de cavalerie que vous pourrez assembler et que je ne doubte point point que vous ne fassiez pour cet effect toute sorte [de] diligence, l'advis que j'ay eu depuis que les ennemis prétendent nous attaquer de jour à autre me faict vous despescher encores cet autre garde en diligence pour vous prier de partir aussy tost qu'il vous aurai cette lettre et d'emmener avec vous tout ce que vous aurez de cavalerie et d'infanterie.

Je suis, Monsieur de Villequier, vostre bien bon ami,

GASTON.

Au camp devant Gravelines, ce 20 juillet 1644.

M. de Villequier.

[1] Huit jours plus tard, en effet, Gravelines capitulait (28 juillet 1444). Piccolomini, très inférieur en forces, n'avait pu rien entreprendre de sérieux contre les assiégeants.

[2] Autographe.

CXVIII

Monsieur.

La Royne ayant resolu de faire démolir Lens avant que les troupes se mettent en campagne l'année prochaine, et voulant neantmoins que toutes les choses necessaires pour cet effect-là soyent prestes de bonne heure, en sorte qu'aussitost que le temps de l'execution sera venu, on puisse, en peu de jours, y mettre la dernière main. Sa Majesté donne dès a présent les ordres nécessaires pour cet effect a M. de Castelnau et m'a commandé de vous adresser la lettre du Roy qui sera accompagnée de ces lignes, laquelle contient si particulierement son intention sur ce subject que jé n'y puis rien adjouster.

Je vous en adresse une autre, Monsieur, a laquelle a donné lieu la plainte qui est venue a Sa Majesté que celuy qui commande au Monthulin[1] envoye faire des courses et pillages dans les villages du pays ennemy qui contribuent à Hedin et rend par ce moyen les habittans d'iceux impuissans de payer les taxes qui sont faites sur eux, soit en argent, soit en fourages, d'ou il arrive un autre inconvenient auquel il n'importe pas moins d'aporter remede, qui est que les dits habittans se voyant ainsy traictez habandonnent leurs maisons et s'en vont prendre party dans les troupes des ennemis. C'est pourquoy Sa Majesté deffend expressement au commandant de Monthulin et a celuy d'Ardres, de quy on a fait les mesmes plaintes, de plus faire de courses dans les villages qui se sont soubmis a la contribution que Sa Majesté fait lever, ny d'en exiger aucune chose. Et Sa Majesté sçachant bien que cela ne s'est pas fait par vostre ordre, elle s'asseure que vous tiendrez d'autant plus volontiers la main

[1] Forteresse qui dominait Desvres, ainsi qu'on l'a dit, et qui fut rasée en 1678.

a en empescher la continuation. Pour moy je vous suplie de croire que je suis tousjours, Monsieur, vostre très humble et très affné serviteur,

Le Tellier.

A Paris, ce xiiiie novembre 1647.

M. de Villequier.

CXIX

Monsieur,

Vostre voyage vers Sainct-Amant[1] augmentera nos contributions pendant l'hyver et le soing que vous avez pris du ravitaillement de Saint-Venant et de Lilers mettra ces places hors de nécessité. Nous avons traicté avec le sieur Marchand[2] pour y mettre des vivres pour six mois dans la fin du courant, mais le sesiour des troupes que commande M. le vicomte de Samer a donné tant de terreur aux voicturiers qu'il n'a pû satisfaire. Il ne manque pas d'y donner ordre si tost que chacun se sera retiré dans le lieu de sa garnison pour le quartier d'hyver.

Je feray tout ce que je pourray pour celuy que vous me recommandez pour la lieutenance qui vacque au régiment de Picardie, mais comme on a résolu de donner les lieutenances qui vacqueront aux mousquetaires qui servent comme officiers refformez je prevoys qu'il y aura difficulté à l'obtention de la grace que vous desirez.

La proposition que vous faictes de garder un poste pour empescher que les ennemis ne fassent contribuer vostre gouvernement a esté fort approuvé, mais il faut, s'il vous plaist, Monsieur, que vous preniez la peine d'escrire a M. de Rantzau, que cela n'empeschera pas que les villages des ennemis ne fournissent les fourrages nécessaires pour la subsistance de la cavallerie qu'on logera dans les places du costé de la mer.

[1] Voy. plus haut, p. 23.

[2] Cf. *Lettres du Cardinal Mazarin*, t. III, p. 360.

Quand à Boulogne, vous verrez par l'estat que M. de Lespine vous portera que l'on a resolu d'y mettre le regiment escossois de Douglas qui ne sera a charge aux habitans que pour l'ustancille, le Roy lui voulant continuer cet hyver le bon traictement qu'il a tousiours receu. Et pour le surplus de vostre gouvernement l'on vous en laisse la disposition pour loger vostre regiment de cavallerie en telz lieux que vous estimerez. Mais on desire qu'il en tire sa subcistance pendant le quartier d'hyver, ensemble ce qui lui sera ordonne pour ses recreues et que la dispense en soit régallée sur tous les lieux qui dépendent de vostre gouvernement. On en use de mesme en une partie des provinces du royaume. Messieurs des finances n'ayant pû dans la necessite présente trouver d'autres moyens pour mettre les troupes en meilleur estat de servir qu'elles n'ont esté la campagne passée. Je vous envoyeray un project de la despense qui sera a faire pour cela, et seray tousiours, Monsieur, vostre très humble et très aff^né^ serviteur,

Le Tellier.

A Paris, ce 18e novembre 1647.

M. de Villequier.

CXX

Monsieur,

La negligence, qui a este aportée durant toute la campagne et jusques après à la garde des passages par ou les soldats des troupes de l'armee et des garnisons des places de Flandres se peuvent retirer, ayant donné lieu à la désertion d'un très grand nombre d'officiers et soldats, a causé la faiblesse extrême a laquelle elles se trouvent maintenant reduittes, et cette licence continuant avec d'autant plus de progrez que les officiers et soldats ne rencontrent aucun empeschement a passer par les villes et lieux estans sur les rivieres de Somme et d'Oyse et autres qui se trouvent sur

leur chemin, Sa Majesté a résolu de réitérer les ordres quelle a cy devant envoyés à tous Messieurs les gouverneurs des places pour leur enjoindre de faire faire une garde tres exacte chacun en l'estendue de sa charge, et en outre d'y envoyer comme elle a fait des officiers de la prevosté de l'hostel et du prevost général de l'Isle de France ou autres personnes pour avoir particulièrement l'œil a ce que la garde se fasse si soigneusement qu'aucun officier ou soldat ne se puissent sauver sans estre arresté. De plus Sa Majesté ordonne à MM. Gamin, de Bezontz et de Clermout, intendans, d'employer au mesme effect chacun en l'estendue de son deppartement les prevosts des maréchaux, leurs officiers et archers. Mais Sa Majesté espere plus a l'ordre que vous donnerez dans l'estendue de vostre charge qu'à toutes ces autres precautions, et comme elle a cette affaire grandement à cœur, aussy je vous asseure que vous ne sçaurez rien faire presentement qui luy soit plus agreable, et que je suis, Monsieur, vostre très humble et très aff^{né} serviteur,

Le Tellier.

A Paris, ce xxie novembre 1647.

M. de Villequier.

CXXI

Monsieur,

Pour respondre à la lettre qu'il vous a plû m'escrire par ce gentilhomme, je vous diray qu'on a bien fort aprouvé que vous ayez mis les deux compagnies de Streff qui debvoient aller loger à La Motte aux Bois et à Eterre, dans Bethune, à cause que la foiblesse du régiment de Salbris le rend tout à fait inutile au service dans cette derniere place. Les officiers dudit regiment de Streff avoyent remonstré que leurs compagnies seroyent tres mal dans les garnisons qui leur avoyent este ordonnées, et demandé

qu'on n'y en mist que trois et trois de quelqu'autre régiment, affin de ne pas tant fatiguer le leur, surquoy je leur feist donner une lettre du Roy à vous adressante par laquelle il vous a esté mandé d'y peurvoir en cette maniere, si vous le jugiez a propos; mais comme les choses ont depuis changé, on se remet à vous d'y avoir tel esgard que vous adviserez pour le mieux.

On a aprouvé aussy que vous ayez envoyé les régimens d'Heudicourt et de Francieres à La Motte aux Bois, puisque vous avez jugé ce renfort necessaire pour la seureté de la place. Mais Sa Majesté désire que vous les fassiez refformer a autant de compagnies qu'il se trouvera d'hommes pour les composer, de cinquante chacune, suivant les ordres qui en avoyent esté adresses à monsieur le mareschal de Rantsau qui vous les aura sans doubte envoyez, n'ayant point retenu ces deux regiments du costé de la mer.

Comme on a fait estat de tenir dans La Bassée et Lens durant l'hyver le regiment de S. E., ce qui reste de ceux de Razilly et de Grammont Liegeois qui ont esté refformez, celuy cy a quatre compagnies et l'autre a autant qu'il s'y sera trouvé de cinquante hommes avec les compagnies suisses que vous jugerez à propos d'y mettre, soit de celles des gardes qui ont eu ordre de demeurer en Flandres, soit de celles de Molondin qui sont destinées pour servir dans les places de votre commandement durant l'hyver. Aussy l'on a resolû de retirer de Lens le regiment de Perrault et les Anglois, pour mettre le premier à Saint-Quentin ou Guyse, et les autres à Mondidier ou l'on fait assembler tous les soldats de cette nation qui sont dispersez en divers endroits dans les hospitaux, ou qui ont pris party dans d'autres corps de troupes. Que si en retirant ces deux corps de ladite place, vous jugez que monsieur de Castelnau ne puisse, avec le surplus, pourvoir a la garde et seureté d'icelle et de La Bassée, ce sera à vous, monsieur, d'y envoyer des troupes, en sorte que lesdits regiments de Perrault et Anglois en puissent sortir au plustot pour aller le premier à Saint-Quentin, ou Guyse, et l'autre à Mondidier.

Je parleray de la proposition que vous faites de mettre sur pied une compagnie de cent dragons et vous feray incontinent sçavoir la resolution qui sera prise sur ce subject.

Je me suis desia donné l'honneur de vous escrire que la Royne ayant resolû de faire démolir Lens avant que les troupes se mettent en campagne l'année prochaine, et voulant neantmoins que toutes les choses necessaires pour cet effect-la soyent prestes de bonne heure, en sorte qu'aussy tost que le temps de l'execution sera venû, ou puisse en peu de jour y mettre la derniere main, Sa Majesté donnoit les ordres nécessaires pour cet effect à monsieur de Castelnau, mais comme je n'ay point eu de response de vous et que Sa Majesté sera bien ayse d'avoir voz bons advis sur ce subject, je vous suplie, Monsieur, de voulloir prendre la peine de me le faire sçavoir au plustost, l'intention de Sa Majesté estant que la place soit mise cependant en estat de se garantir de l'insulte et qu'en la démolissant on accommode le chateau en sorte qu'il puisse tenir en cas de siege deux ou trois jours. C'est en substance ce que contient la despesche que Sa Majesté vous a faicte sur ce subject, laquelle vous aurez sans doute à present receûe, j'attendray donc, s'il vous plaist, sur cela de vos nouvelles et demeureray pour toujours très parfaictement, Monsieur, vostre très humble et très aff^né serviteur.

LE TELLIER.

A Paris, ce XXVIIe novembre 1647.

M. de Villequier.

CXXII

Monsieur,

J'ay receu la vostre du 25 du courant par les mains de l'un des officiers du regiment de Salbrick, qui n'advancera pas beaucoup pour les deslogemens qu'il pretend, non seulement parce qu'on ne veut point mettre de regimens en France pendant cet hyver, mais aussy que si nous avions de bonnes garnisons nous les donnerions à des corps en meilleur estat que n'est celuy là.

Je vous asseure que monsieur Le Vayer[1] contribuera tout ce qui dependra de luy pour la manutention des troupes en la forme que vous l'estimerez a propos, pourveu que vous preniez la peine de vous regler sur nostre necessité. J'ay bien sceu que la recreue de Navarre s'estoit dépérie dans Arras, mais aussy ay-je esté bien informé que ce n'est pas par necessité, mais bien par l'induction des capitaines de la garnison d'Arras, qui ont fait croire aux soldatz qu'il valloit mieux demeurer dans Arras que dans Saint-Venant.

Et celà est si vray que si vous estimez que l'on puisse tirer presentement de Saint-Venant le regiment de Navarre pour le mettre à Arras comme les officiers le desirent, sans preiudicier à la seureté de cette premiere place et sans trop charger la dernière, vous cognoistrez que les soldats se retrouveront et essayeront de rentrer dans le regiment de Navarre, d'autant plus que pendant l'hiver on a resolu de traicter les regimens d'infanterie destinez pour la campagne plus advantageusement que ceux qui servent dans les garnisons.

M. Le Vayer a eu raison de vous dire qu'on peut reduire le regiment de Saint-Simon a six compagnies, ainsy que vous verrez

[1] La Mothe Le Vayer, intendant d'armée, l'un des freres de l'academicien

par les ordres du Roy que je vous adresse. Ce n'est pas que l'on n'estime fort advantageux pour le service de Sa Majesté d'augmenter de compagnies ce regiment là, mais on a esté obligé de licentier celle Dorgeru pour satisfaire au reglement qu'on a faict, de ne point souffrir de compagnies ou les capitaines ne peuvent ou ne veulent pas servir. Vous verrez aussy par les mesmes ordres comme on refforme deux compagnies du regiment de Salbrick entre lesquelles est celle de M. le marquis de Mosny qui ne s'est pu dispenser de la reigle, quoy qu'il soit un des principaux officiers de la maison de S. A. R.

Comme on a resolu de bien traicter pendant l'hyver l'infanterie en donnant par jour à chaque soldat cinq sols outre le pain de munition, nous avons besoing pour envoyer le fonds sur les lieux d'avoir un estat exact de la force veritable des regimens lorsqu'ils sont entrez en quartier d'hyver afin de donner ordre què sur ce pied la largeur ne manque pas. Je vous suplie de faire en sorte pour cela, que le commissaire Guimier m'envoye l'extrait de la reveue qu'il a faicte des regimens de Picardie et de Noirmoustier, lorsqu'ils sont entrez en quartier d'hiver et le sieur Gressin qui est à Béthune, celle du regiment de S. A. R.

Vous observerez, s'il vous plaist, Monsieur, qu'on ne payera que le nombre d'hommes qui est effectivement entré en quartier d'hiver, et qu'on n'admettra aucun soldat aux officiers que ceux qu'ils feront passer de recreues de France, dont ils seront tenus de raporter de bons certifficats de ceux qu'on ordonnera pour prendre soing de leur conduite.

Et vous sçavez, Monsieur, que si on vouloit payer aux officiers tous les hommes qu'ils pourroient faire passer en reveue, qu'ils ne manqueroient pas de se servir des soldats des garnisons des places pour augmenter leurs compagnies lesquelles ils auroient très facillement sans qu'on les en pust empescher. Et ainsy la despense que nous voulons faire pour avoir de bonnes troupes la campagne prochaine nous seroit inutile.

L'on est bien informé icy que la cavallerie est en mauvais

estat et on ne croit pas que, quand on donneroit presentement les recreues aux officiers, ils puissent remettre leur compagnie. Je vous suplie de prendre la peine de me mander par la première occasion ce que vous estimez que l'on doibve faire pour donner moyen aux officiers de remonter leurs cavalliers, afin de mettre les compagnies en estat de rendre quelque service pendant cet hiver.

Quant aux officiers du régiment de Picardie qui veulent demeurer à leur compagnie au dela du nombre qu'on avoit resolu d'y laisser, la Royne le trouve bon. Ils recevront le mesme traitement que les autres de ce mesme regiment, ainsy que vous pouvez voir, s'il vous plaist, par le memoire qui sera cy-joinct.

Mais je vous suplie de leur faire entendre que Sa Majesté ne désire pas que cette assiduité les empesche de faire de bonnes recreues à leur compagnie, desquelles ils seront responsables, sans qu'ils se puissent servir de ce pretexte pour s'excuser de la foiblesse où pourroient estre leurs dites compagnies au commencement de la campagne.

Nous eusmes hier advis que le sieur Charuel qui estoit chargé de la levée des contributions de La Bassée a esté pris par les ennemis. Je crois qu'il est à propos d'y envoyer le sieur Person qui est une personne fort intelligente et affectionnée au service du Roy.

Je suis vostre tres aff^{né} et dévoué serviteur,

LE TELLIER.

A Paris, ce 28 novembre 1647.

M. de Villequier.

CXXIII

Monsieur,

Encores que je ne doubte pas que Monsieur Levesque Davranches[1] ne vous ayt informé d'un différend arrivé depuis peu dans le Boulonnois, neantmoins la profession que je fais d'estre vostre serviteur et la part que je prends a vos interests m'obligent de vous faire par ces lignes le récit de ce qui s'est passé au commencement et dans la suite de cette affaire. Vous sçavez donc, Monsieur, qu'ayant esté résolu qu'on envoyeroit à Samer nombre de soldats malades du regiment escossois de Douglas[2] qui estoyent alors à Calais pour leur donner moyen de se guerir, les ordres du Roy furent adressez au commandant Rozet pour les y conduire, lequel s'estant mis en marche avec lesdits malades, ils se porterent au lieu de Rety[3], deppendant du Boulonnois, pour y loger suivant la routte de Sa Majesté et aller le lendemain à Samer, mais ils trouverent un ordre signé du sieur de Colambert qui deffendait aux habittans dudit Rety de les recevoir, leur enjoingnant et à ceux des lieux voisins de prendre les armes pour empescher que lesdits soldats malades n'y entrassent. Un lieutenant du regiment fust a l'instant envoyé à Boulongne vers ledit de Colambert pour luy faire voir les ordres du Roy, mais inutilement, car il dit nettement qu'il n'y deffereroit point. La troupe se retire à Calais, et un cappitaine du regiment vient par deça et s'adresse à moy avec une lettre du commandant. Je jugeay que si la chose esclattoist, elle feroit un mauvais effect, et que vous n'en seriez pas bien ayse. C'est pourquoy je me

[1] Roger d'Aumont. (Voyez plus haut, p. 3).

[2] Ces Ecossais du régiment de Douglas, établis ainsi à Boulogne, sont ceux dont il est question dans la lettre que Mazarin écrivit à l'évêque Perrochel le 4 janvier 1648. (Voy. plus haut lettre CIV).

[3] Réty, à cinq kilomètres sud-est de Marquise (Pas-de-Calais).

contentai d'en entretenir Monsieur l'evesque d'Avranche qui me donna une lettre de madame vostre femme adressante au sieur de Colambert pour l'obliger a obeir aux ordres du Roy. Cette lettre luy est portée, il refuse dy defferer et dit que quoy qui arrive, il n'en feroit rien du tout. Cependant le corps dudit régiment qu'on avoit destine de loger durant l'hyver à Boulongne s'y achemine, mais au lieu de l'establir dans la haute et basse ville et chez les habittans, svivant l'intention de Sa Majesté, M. de Colambert assisté du mayeur le fait loger tout entier dans la basse-ville soubz de simples couverts, sans hostes ny ustancilles. Les officiers envoyerent se plaindre de ce mauvais traictement, je rend le compte du tout dans le conseil de guerre qui se tient en presence de S. A. R. ou chacun jugea très bien que toutes ces difficultés ne fussent point arrivées si vous eussiez esté à Boulogne, et il fut ordonné qu'il seroit envoyé un officier de la maison du Roy audit Boullongne informer de tout ce qui s'est passé en celà, y establir ledit regiment tant dans la haute que dans la basse ville et enjoindre de la part de Sa Majesté aux habittans de fournir aux officiers et soldats les ustancilles suivant les reglements de Sa Majesté et parce qu'Elle n'a pas subject de satisffaction de la conduite du mayeur en cette occasion, il luy est mandé de venir rendre compte de ses actions à Sa Majesté. L'officier qui sera choisy pour cet effect partira des aujourd'huy et comme c'est le seul subject de ces lignes, je n'y adjousterai autre chose que la confirmation des asseurances de mes services tres humbles en qualité, Monsieur, de vostre tres humble et très affné serviteur,

Le Tellier.

A Paris, ce 3e jour de décembre 1647.

M. de Villequier.

CXXIV

Monsieur,

L'on avoit crû qu'a l'exemple du Languedoc, de la Bourgogne, [de] la Lorraine et des Eveschés, ou l'on a envoyé des troupes, non seulement pour y loger, et estre entretenües durant tout l'hyver, mais encores pour y recevoir le fonds de leurs recrues, le tout aux despens desdits pays, l'on pourroit tirer le mesme secours du Boulonnois pour vostre regiment de cavallerie seulement, le pays estant exempt de tailles et autres levées, et jouissant de quantité de privilèges qui rendent la condition des peuples d'iceluy beaucoup meilleure que dans les autres provinces, et l'on avoit eu esgard en prenant cette resolution de proportionner le nombre des compagnies a la force du pays, mais S. E. ayant considéré vostre responsabilité sur ce subject et voulant en toutes choses faire tout ce qui est possible pour vostre satisfaction, Elle s'est chargée de faire trouver bon à la Royne que le Boulonnois soit deschargé de ce qu'il conviendra payer à chaque cappitaine de vostre regiment pour la recrue de sa compagnie sur le mesme pied que l'année dernière, au lieu de quoy il y sera fourny du fonds de l'epargne et que Sa Majesté se contentera que le Boulonnois pourvoye seulement a l'entretenement desdites compagnies durant l'hyver sur le mesme pied de ce qui sera ordonné aux autres troupes de mesme qualité qui est deux monstres, les fourrages et les ustanciles suivant le reglement. Qui est, Monsieur, tout ce qui peut se faire pour le soulagement du pays, et S. E. se promet que vous contribuerez d'autant plus volontiers a l'effect de cette resolution qu'il s'agist de l'interest de vostre regiment ; S. A. ayant recommandé à Monsieur le Surintendant de vous faire payer des vingt mil livres qui vous sont deubs, pourquoy j'ay expedié une ordonnance de fondz. Je ne doubte pas que vous n'en ayez une entière satisfaction; quand au retranchement que vous me marquez avoir esté

fait sur ce que vous avez accoustumé de tirer de vostre gouvernement, c'est chose qui n'est point venüe a ma cognoissance, et n'est point de mon ministère et neantmoins si vous jugez que mes sollicitations y puissent quelque chose, je les y donneroy de très bon cœur.

J'ay veu, Monsieur, par deux de vos lettres qu'il vous a plû m'escrire vostre bon advis sur la demolition de Lens. Je ne manqueray pas d'en rendre compte.

L'on aprouve que vous reteniez à La Motte aux Bois les deux compagnies de la Capelle, tout autant que vous jugerez qu'elles y seront nécessaires pour la seureté de la place. Je vous puis dire aussy qu'on sera bien ayse que vous envoyez au plus tost les Anglois qui sont à Lens et le regiment de Perrault aux garnisons qui leur ont esté ordonnées durant l'hyver, sçavoir les premiers à Montdidier et l'autre à Guise et que vous mettiez a leur place dans Lens les troupes que vous jugerez a propos.

Si le règlement qui a esté résolu pour le quartier d'hyver des troupes peut être imprimé avant que cette despesche vous soit envoyée, j'y en joindray des coppies avec une lettre du Roy par laquelle il vous sera mandé de tenir la main a l'observation d'iceluy. Je vous ay desja dit cy dessus ce qu'on doit donner à la cavallerie. Sur quoy il a este mandé à Monsieur Le Vayer d'advancer trois cens livres a chaque compagnie en attendant que la premiere demie-monstre parte, qui sera bientost et les autres suivront de mois en mois sans y manquer. Quant à l'infanterie je vous ay desia fais sçavoir le traictement qu'on luy veut faire; a quoy il n'a esté aporté aucun changement, comme vous le cognoistrez mieux par ledit reglement, que s'il y a des officiers d'infanterie qui veulent demeurer a la garnison au dela du nombre porte par iceluy. On trouve bon qu'ils y soient traictes comme les autres. Je vous suplie très humblement de croire que je suis sincèrement, Monsieur, vostre très humble et tres aff[me] serviteur.

Le Tellier.

A Paris, ce 6 décembre 1647.

M. de Villequier.

CXXV

Monsieur,

Jugeant que le fonds destiné pour le premier payement des troupes logées dans les places de l'estendue de vostre commandement peut estre à présent arrivé à Arras, estant party d'icy il y a plusieurs jours pour y estre voicturé, j'adresse à monsieur Le Vayer l'estat de la distribution d'iceluy et une lettre du Roy par laquelle Sa Majesté luy mande, comme elle fait à vous par celle qui sera cy jointe, son intention sur ce subject qui est qu'encores que dans ledit estat il soit employé six prests pour l'infanterie françoise, neantmoins Sa Majesté ne desire pas qu'ils soient tous distribuez à la fois, mais seulement pour le passé à commencer du premier jour du présent mois, et pour l'advenir à raison d'un prest de dix en dix jours ny qu'il s'arreste audit estat pour le nombre d'hommes pour lequel le fondz a esté fait, Sa Majesté entendant que la distribution s'en fasse sur les reveus qui seront faicts les plus exacts qu'il se pourra avec prêtz et effectifs seulement.

Comme les officiers de l'infanterie françoise ne manqueront pas de pretendre que leurs compagnies se seront fortiffiées, soit par le moyen des soldats qu'ils suposeront avoir laissés malades et seront revenus les joindre à la garnison, soit pour en avoir pris de nouveaux ou par quelqu'autre moyen qu'on ne peut pas prevoir, qu'il allegueront neantmoins, on n'entend pas que les prests soyent payés ny le pain fourny qu'au nombre de soldats qui se seront trouvés dans chacune compagnie lors de leur entrée dans la garnison jusques au temps que les recrues puissent arriver.

Quant à la cavallerie, Sa Majesté trouve bon qu'il soit payé à chaque compagnie tout le fonds employé pour chacune d'icelles dans l'estat et ce pour donner moyen aux cappitaines de

commencer a restablir leur compagnie, mais il vous plaira de leur faire entendre que ce n'est que pour cette fois et qu'aux autres payemens ils ne recevront que pour les présens et effectifs seulement. Qu'on ne veut pas qu'ils viennent de tout l'hyver en cette ville. Que dans le mois prochain ils recevront certainement une demi-monstre et au mesme temps le fonds des recrues qui sera porte dans chaque garnison et, pour les deux autres demies-monstres, qu'elles leur seront distribuees dans le mois de febvrier et mars ensuivant, les asseurant en outre que tout ce que leur est promis par le reglement du quartier d'hyver leur sera effectivement donné.

Sa Majesté mande aussi à M. Le Vayer de faire rabattre sur ce premier payement tant à la cavallerie qu'à l'infanterie tout ce qui a esté advancé depuis qu'ils sont entrez en garnison, jusques au jour qu'ils toucheront l'argent. Il n'a point esté envoyé de fondz pour le regiment de Silhars qui est en garnison à Arras, d'autant que tous les cavalliers et la meilleure partie des officiers de ce regiment estans entretenus à Courtray et ce qui est à Arras n'estant que des officiers et équipages, il ne seroit pas juste de les payer comme les autres troupes; mais il a esté mandé à celuy qui commande ces esquipages de venir icy pour traicter du restablissement des compagnie du regiment.

Encores que par l'estat que j'ai envoyé audit sieur Le Vayer, il ne soit pas parle de trois compagnies du regiment de Bergeré qui ont esté depuis peu envoyees à Arras, neantmoins le commis de l'exercice charge de la voicture des autres troupes a aussy le fonds contenu en l'ordonnance dont j'envoye le dupplicata audit sieur Le Vayer pour lesdites compagnies de Bergere, qui doibvent ainsy que toutes les autres troupes de mesme qualité estre payées de tout ce qui est employé pour eux.

J'oubliois a vous dire qu'en envoyant dans les garnisons le fondz de la deuxieme demie-monstre du quartier d'hyver et celuy des recrûes, on y adioustera celuy des pensions des officiers qui en ont, afin de leur oster tout pretexte de venir par deça.

[1] Cf. *Lettres du Cardinal Mazarin*, t. II, pass.

Pour esvitter les longueurs qui arriveroyent au payement des troupes estant dans vostre commandement si cela se faisoit par un mesme commis, comme elles sont en assez bon nombre et dispersées en differens lieux assez esloignés les uns des autres, je mande à monsieur Le Vayer qu'il ne souffre pas qu'un seul commis face ces payements, mais au contraire qu'il se raporte toutes les facilitez possibles pour faire qu'il soyent faitz s'il se peut partout en mesme temps. Je suis, Monsieur, vostre très humble et très aff^{né} serviteur,

LE TELLIER.

A Paris, ce XVIIIe décembre 1647.

M. de Villequier.

CXXVI

Monsieur,

La Royne désirant faire retirer des Regiments et Compagnies suisses estans à son service tous les soldats des autres Regiments estrangers qui se sont jettez dans lesdites trouppes suisses, Sa Majesté a jugé nécessaire d'envoyer deux commissaires expres dans les places du costé de la mer et deux dans celles du costé de la rivière du Lis[1] avec des officiers de chacun des Regimens estrangers pour recongnoistre les soldats de leur corps et les y ramener après qu'ils en auront esté tirez par lesdits commissaires, et parce que la Royne a cette affaire grandement à cœur pour la conséquence dont elle est à toutes les troupes, elle m'a commandé de vous convier de tenir exactement la main à ce que son intention, portée par les despesches et l'ordonnance que Sa Majesté a faict expedier à ce subject, soit au plustot et ponctuellement exécutée, donnant s'il vous plaist aux commissaires qui vous rendront cette lettre pour l'exécution de tout ce qui leur a

[1] La Lys.

esté ordonné toute l'assistance dont ils auront besoin. Et comme ils sont très particulierement instruits de la volonté de Sa Majesté et ont commandement de prendre vos ordres avant toutes choses je n'adjousteray rien à cette lettre que pour vous supplier très humblement de me croire tousjours, Monsieur, vostre très humble et très aff^me serviteur,

Le Tellier.

A Paris, le 19e décembre 1647.

A M. de Villequier.

CXXVII

Monsieur,

Avant que j'eusse reçeu la lettre qu'il vous a plû m'escrire le dix-neuviesme du courant, M. Le Vayer m'ayant fait sçavoir la difficulté qui estoit entre les habittants et la garnison d'Arras pour raison de la fourniture du bois, je luy manday qu'il en feist donner aux officiers et soldats de celuy qui a esté imposé sur les villages deppendants de la contribution d'Arras et que, s'il ne suffisoit, il prist les plus clairs deniers de la contribution en argent pour en achepter en sorte que cette fourniture ne manquast point à estre faite. Je ne doubte pas qu'il n'ayt à present receu ma despesche et qu'il n'y ayt satisfait. Je conviens avec vous, Monsieur, que si l'on pouvoit obliger les habittans a fournir quelque argent aux soldats au lieu de bois, ce seroit un advantage pour ceux-cy, et un soulagement pour la contribution, mais comme on a tousiours maintenu les premiers dans leurs privileges, il faut essayer de continuer. Je n'ay aucune connaissance qu'on veuille obliger les eschevins de Boullongne de venir icy horsmis le mayeur auquel j'en ay envoyé l'ordre; pour celuy cy il s'y peut acheminer en toute asseurance sans avoir besoin d'autre sauf conduit que la lettre qui luy a esté escrite de la

part du Roy, quand aux autres, comme ils ne sont pas de mon deppartement mais bien de celuy de M. de La Vrilliere, j'en confereray avec luy et leur rendray volontiers tout le service qu'il me sera possible à vostre considération. J'ay envoyé à M. de Clermont les ordres du Roy pour faire l'imposition de la subsistance et des fourrages de vostre regiment de cavallerie dans le Boulonnois, dont il vous a esté donné avis par une ample despesche de Sa Majesté de laquelle je vous envoye le dupplicata; elle vous informera si pleinement de cette affaire, qu'il seroit inutil[e] que j'y adjoustasse aucune chose.

M. de La Tour ayant, il y a quelques jours, demandé permission de faire un voyage par deçà, Sa Majesté trouva bon de le luy accorder à condition que son absence ne pourroit prejudicier à la seureté de la place, estimant que comme c'est le lieu ou vous séjournés le plus, il n'y auroit rien à aprehender. Toutesfois si vous eussiez preveu de l'inconvenient au depart de M. de La Tour vous pouviez luy faire congnoistre que, comme vous estes souvent obligé de sortir pour aller visitter les autres places, il estoit bon qu'il différast son voyage, à quoy il se seroit sans doubte accommodé. A présent il n'y a pas lieu de révocquer son congé puisqu'il est en chemin, mais l'on croit que vous donnerez si bon ordre à la garde de cette place qu'il n'en arrivera point de faute.

Je vous assure qu'il n'a esté expedié aucun ordre de Sa Majesté pour faire sortir des Suisses de Saint-Venant, il vous a seulement esté fait une despesche de Sa Majesté pour vous ordonner de faire rejoindre aux compagnies estans dans les places de delà les gens commandez d'icelles qui pouvoyent estre à Saint-Venant, si vous jugiez le pouvoir faire sans intérresser la seureté de la place. Que si sans vostre ordre particulier ils ont pris la liberté de quitter cette place, surtout dans le temps qu'ils estoyent en garde, Sa Majesté désire que vous les fassiez sévèrement punir, cela estant de très grande consequence.

Je vous asseure aussy, Monsieur, qu'il ne s'est rien fait

touchant les troupes estans dans l'estendue de vostre commandement, n'y expedié aucun ordre qu'il ne vous en ayt esté donné advis par lettres expresses de Sa Majesté, comme pour le deslogement du régiment de Ronette[1], d'Arras et d'Hedin, la despesche de Sa Majesté pour vous ayant esté adressée au commissaire Person. Cela sera ponctuellement observé en touttes occasions. Le fond du payement de la garnison ordinaire de Bethune a esté envoyé et celuy de la demye-monstre des troupes de campagne doibt estre à present à Doullans comme je vous ay desja escrit. Il vous plaira d'en faciliter le passage en seureté à Arras et autres places et de me faire la faveur de me croire, Monsieur, vostre très humble et très affné serviteur,

Le Tellier.

A Paris, ce xxiiie décembre 1647.

M. de Villequier.

CXXVIII

Monsieur,

J'eusse bien désiré pouvoir servir monsieur de Pedamont[2] dans le désir qu'il avoit de garder sa compagnie au regiment de Picardie et le gouvernement de Lislers tout ensemble, tant par ce qu'il merite de luy mesme qu'à vostre considération. Mais la résolution dans laquelle Sa Majesté demeure ferme d'obliger les officiers des vieils corps d'infanterie a y servir en personne en quittant les autres employs qu'ils peuvent avoir ou bien en se demettant de leurs compagnies, sans en excepter aucun, m'en a osté le moyen. Au contraire j'ay esté obligé de luy faire congnoistre que si entrecy et la fin de la semaine prochaine ledit sieur de Pedamont ne se deffait de sa compagnie ou ne declare qu'il

[1] Roanette, *Lettres du Cardinal Mazarin*, t. II, pass.

[2] Cf. *Lettres du Cardinal Mazarin*, t. III, p. 704.

y servira et abandonne le gouvernement de Lislers. Sa Majesté y pourvoira. Il est certain, Monsieur, que si l'on n'en uze ainsy, les plus anciens cappitaines des vieux corps en estant absents a cause des autres employs qu'ils ont, ils ne se restabliront jamais.

Comme personne n'a plus d'interest que le Roy que les troupes soyent bien traictées, parce que selon l'advantage qu'elles reçoivent elles sont plus ou moins fortes, aussy Sa Majesté voudroit pouvoir donner plus que les deux monstres qui ont esté promises à la cavallerie et les trois mil livres pour les recrues de chaque compagnie, mais la nécessité présente de ses affaires ne luy permettant pas d'y rien adjouster, il faut necessairement que les officiers et cavalliers s'en contentent. Si celles qui sont en garnison à Arras ne reçoivent que les simples ustancilles en espèces ordonnez par le règlement, je vous asseure que celles qui sont à Amiens, Abbeville, Saint-Quentin, Guyse et autres places de la frontière de Picardie n'en ont pas davantage : le traictement pour cela n'est pas plus mauvais que l'année passée, car si chaque cavallier logé dans les places advancées avoit dix sols par jour de surtaux en la precedente, aussy n'avoyent-ils qu'une monstre et cette année ils en recevront deux. Je voudrois nonobstant cela que vous puissiez de concert avec M. Le Vayer trouver quelque moyen de donner quatre sols par jour à chaque cavallier (outre le bois qui luy doibt estre fourny reglement de celuy des contributions et, lorsqu'il manquera, de celuy qui sera achepté des deniers de ladite contribution), pourveu que ces quatre sols ne vinssent pas des deniers de l'Espagne ny de ceux des habitants d'Arras qui ne sont pas en puissance de les fournir et que Sa Majesté désire maintenir dans leurs privilèges, mais par quelqu'autre voye que vous pourrez mieux juger que nous, estant sur les lieux.

Quant à l'infanterie vous sçavez qu'on a résolu de n'entretenir à la garnison que quatre cappitaines et quatre lieutenans en chaque régiment, le fondz a esté envoyé sur ce pied-là et pour le surplus des officiers des compagnies et de l'estat-major ce qui leur

est ordonné par ledit règlement est ès mains du trésorier de l'exercice de la guerre, les commis duquel le peuvent advancer aux officiers supernuméraires estans dans les garnisons parce qu'estant icy ils le retireront des mains de leur maitre ou le luy compteront. Si j'eusse recu le mémoire desdits officiers estans à Arras qui devoit estre joint à vostre despesche, j'en eusse envoyé le fonds, mais l'affaire se peut accomoder entre lesdits officiers et les commis de l'exercice estans par de là sans aucune difficulté.

Quoy qu'on ait mandé aux officiers du régiment de Picardie de se rendre icy pour recevoir les ordres et l'argent de leurs recrues, néantmoins ils ne se sont point encore présentés; je m'en estonne veu l'advantage qu'ils auront dans les quartiers d'assemblées ou il est ordonné cinquante sols par jour a chaque cappitaine et aux autres officiers a proportion, depuis le jour qu'ils y entreront jusques à ce que leurs recrûes en partent.

J'ay envoyé exprès le sieur Hallot à Amiens pour conduire de là à Arras les habits, bonnets et souliers qui doibvent estre distribuez aux soldats, ainsy ils recevront bientost ce soulagement.

Je suis, Monsieur, vostre tres humble et très aff^me serviteur,

Le Tellier.

A Paris, ce premier janvier 1648.

M. de Villequier.

CXXIX

Monsieur,

J'ay receu voz lettres des iiii, xi et xiie du courant, sur lesquelles je me sens obligé de vous dire, que ceux qui ont escrit icy sur les courses que des troupes de la garnison de Bethune ont faites dans la chastellenie de Bailleul n'ont eu vraysemblablement aucun dessein d'offenser ny de nuire a personne en ce faisant,

puisqu'ils n'ont nommé qui que ce soit. L'on n'a pu moins faire sur cela que de vous en donner advis, afin d'y aporter à l'advenir le remède convenable sans qu'on ayt eu pensée qui peut estre l'auteur de cette course et il seroit impossible que Sa Majesté pûst estre informée au vray de ce qui se passe si l'on avoit la liberté a un chacun de faire sçavoir ce qui vient à sa cognoissance et qu'on les descelat. Enfin je vous asseure, Monsieur, que cela ne vous regarde en aucune façon et que ceux qui ont escrit de cette affaire n'ont rien dit du tout qui vous regarde.

Comme M. de Paluau pourra avoir à faire d'autres voyages en vos quartiers, il est bien à propos, Monsieur, que vous lui mandiez le chemin que vous croyez qu'il doibt tenir pour la plus grande seureté et le soulagement de ses troupes, et mesme que vous l'aydiez de ce que vous pourrez, vous asseurant que comme la conservation de Courtray est de la dernière importance, aussy ce que vous y pourrez contribuer par ce moyen sera très agréable à Sa Majesté.

Je feray mettre es mains de M. l'evesque d'Avranche[1] les ordres que vous demandez touchant le commandement dans Boulongne lorsque le sieur de Colambert en sera absent.

On travaille présentement au traicté d'eschange général des prisonniers de guerre par la conclusion duquel on trouvera moyen de faire passer la rançon du sieur Desnoyers, cappitaine au régiment de Picardie, dans le compte qui sera à faire avec les ennemis des rançons et nourritures des prisonniers de part et d'autre.

Pour ce qui est du maior dudit regiment, je scay qu'il est homme de mérite et de service, estant outre cela appuyé de vostre recommandation, je vous asseure que je luy feray tout le plaisir qu'il me sera possible.

Nous avons envoyé à Lens avec le sieur de Langre, ingénieur, douze mineurs pour travailler, avec ceux qui y sont deja, à la

[1] Roger d'Aumont.

démolition de ladite place, le plus tost qu'il se pourra suivant ce qui vous est mandé de la part de Sa Majesté par sa despesche cy-jointe, apres toutesfois avoir fait accommoder le chasteau en l'estat, auquel Sa Majesté vous a fait sçavoir qu'elle desiroit qu'il fust laissé, conformément à vostre bon advis.

On a donné rendez-vous aux recrûes des troupes de la garnison de Courtray à La Bassée, ou quelques-unes arriveront au premier jour et parce qu'il importe de songer de bonne heure aux expédiens de les faire passer à Courtray en toute seureté, à mesure qu'elles se rendront à La Bassée ou elles ne manqueroient pas de se ruiner si elles y séjournoient quelque temps, je vous suplie, Monsieur, de vouloir penser de faire sçavoir sur celà vostre sentiment à M. de Paluau et de nous en donner part.

Le fondz de vos appointemens de lieutenant-général pour l'hyver sera fait et envoyé par delà le plus tost qu'il se pourra, au moins vous puis-je asseurer qu'il n'y sera pas perdu de temps de mon costé et que je suis, Monsieur, vostre très humble et très aff^né serviteur,

Le Tellier.

A Paris, ce 17e janvier 1648.

M. de Villequier.

CXXX

Monsieur,

J'ay receu vos lettres des xiiii et xviie du courant. L'estat de la distribution du pain de munition aux troupes logées en Flandres ayant esté résolue en plein conseil en présence de la Royne sur les extraits des reveues d'icelles, dans lesquelles vous sçavez que sont compris les vallets des officiers, il n'est pas possible d'y rien changer ny leur accorder aucune augmentation. Sa Majesté ne peut aussy consentir qu'il en soit donné à la cavallerie, soubz quelque prétexte que ce soit, à cause de la consequence.

Il sera pourveu au payement de la compagnie restante du régiment de Vandy qui est à Eterre s'il se trouve qu'elle ayt eu ordre de subsister (ce que je ne croy pas) ne me souvenant point d'en avoir expédié aucun ordre, au contraire je croy qu'elle s'est maintenue d'elle mesme et sans adveu.....[1]

LE TELLIER.

CXXXI

Monsieur,

J'ai receu vostre lettre du 2e du courant laquelle a esté leue dans le conseil de guerre en présence de S. A. R. La pensée que vous avez de faire rassembler en un mesme lieu sur la frontière vers Doullans les recrûes des troupes de la garnison de Courtray, a mesure qu'elles arriveront de se costé la, et de les faire toutes passer en mesme temps en ladite place de Courtray, avec un corps considérable de cavallerie en sorte que les ennemis ne puissent empescher leur entrée dans ladite place, a esté trouvée fort bonne, et l'on convient avec vous, Monsieur, que ce seroit la voye la plus asseurée pour esvitter qu'il ne leur arrivast quelque eschecs. Mais comme d'un aultre costé il seroit impossible d'esvitter que les nouveaux soldats, dont ces recrues sont pour la pluspart composées se desbandassent durant le secours qu'ils feroyent sur la frontière, on estime plus a propos de les faire passer à Courtray a mesure qu'elles arriveront à Arras, en prenant toutes les précautions qui se pourront pour empescher que les ennemis ne les rencontrent, et vous servant pour cet effect de vostre régiment de cavallerie, si vous jugez en avoir besoin, avec la cavallerie que vous pourrez tirer des places de l'estendue de vostre commandement, après toutefois avoir concerté la chose

[1] Quatre lignes de chiffres avec cette note : « dépêche chiffrée non traduite. Le chiffre ne se rapporte pas. »

avec M. de Paluau, qui vous pourra donner la main en se mettant avec sa cavallerie en campagne pour aller à vostre rencontre, ou pour divertir les ennemis de tomber sur vous, selon que vous le concerterez tous deux. Sa Mageste envoyera le sieur Danisy, l'un des officiers de sa maison à Amiens, pour vous advertir à point nomme du jour que ces recrûes arriveront à Doullans, afin que vous puissiez envoyer par advance l'escorte que vous leur destinez, et qu'elles ne soyent pas obligées d'y séjourner et ainsy en esvitter le depperissement. On a aprouvé la distribution que vous avez fait faire au régiment de Picardie des habits qui estoyent destinez pour ceux de Francieres et d'Heudicourt. Je parleray avec M. le mareschal de Rantsau de la demande que fait le sieur de Bouillon pour obliger les habitans de la châtellenie de Cassel d'aller travailler aux fortifications de La Motte aux Bois, et vous feray sçavoir ce qui sera jugé a propos de faire sur cela.

Je vous envoye une lettre du Roy pour faire mettre dans La Bassée les munitions de guerre qui sont à présent dans Lens lorsque la place sera desmolie.

J'ay fait mettre es mains de madame vostre femme quatre moiz de vos appointemens de lieutenant-général et lui feray toucher le fond des recrûes de vostre regiment de cavallerie ou le feray envoyer à Amiens selon que j'aprendray que vous le désirerez.

Les depputez du pays du Boulonnois seront tres bien receus. Je puis vous asseurer qu'on ne leur auroit pas donné la peine de faire ce voyage s'il y avoit eu lieu de descharger le pays des deux monstres de vostre régiment de cavallerie, et que vostre considération plus tost que toutes leurs remonstrances auront fait cet effect là. Et comme il importe que cette levée se fasse au plus tost et que M. de Clermont n'y peut travailler que suivant les mémoires que vous luy ferez fournir, il vous plaira, Monsieur, de les luy faire envoyer en diligence, et de croire que je suis toujours, Monsieur, vostre très humble et très aff^me serviteur,

Le Tellier.

A Paris, ce 8 febvrier 1648.

CXXXII

Monsieur,

Ayant fait entendre dans le conseil ce qu'il vous a plû m'escrire par vostre dernjère lettre, que vous estes d'advis de faire passer les recrûes de la garnison de Courtray par petites troupes et d'en donner la conduitte à ces meneurs de partis, autrement volontaires, parce qu'il sçavent les chemins, et la chose ayant esté bien examinée pour estre de tres grande conséquence, l'on a jugé plus à propos, pour ne pas tant hazarder de recrûes qui ont cousté tant d'argent et de soins, et lesquelles doibvent notablement contribuer à la conservation de Courtray et assembler toutes celles qui doibvent aller en ladite place pour les faire passer toutes à la fois, soit lorsque les ennemis se seront retirez des places ou ils sont sur le chemin, soit en mettant ensemblr le plus grand corps de cavallerie que vous pourrez pour escorter les recrûes en sorte qu'il ne leur arrive aucun eschec ; ce qu'on remet à vous, Monsieur, d'exécuter quant vous le jugerez plus à propos. Mais afin que celles qui sont desjà à Lens, et celles que y arriveront incessamment, puissent commodément subsister et se maintenir, Sa Majesté ayant fort aprouvé l'ordre que vous avez donné de faire fournir quatre sols par jour à chaque soldat, outre le pain, je mande à monsieur Le Vayer de faire mettre ès mains du commis de l'exercice de la guerre du fondz des contributions ce qu'il conviendra, tant pour remplacer ce qui a desjà esté employé à cet effect que pour continuer cette despense, jusques à ce que lesdites Recrues partent de vos quartiers, qui sont celles des régiments de Rambures, d'Harcourt et de Paluau, et les hommes de la levée fait en Anjou par le sieur du Mont, laquelle doit estre à présent arrivée, ayant eu advis qu'elle estoit le XIIe du courant à Doullans, composé[é] de sept

cens quatre vingt dix hommes. Et parce que les officiers d'icelle n'ont point touché de quartier d'hyver et qu'ayant conduict leurs gens à Courtray ils auront ordre de s'en revenir, je mande à monsieur Le Vayer de leur faire payer à raison de cinquante solz par jour au cappitaine et trente solz au lieutenant durant tout le temps qu'ils se trouveront au lieu ou vous ferez demeurer cette troupe, en attendant son passage à Courtray.

Par ce moyen le fondz estant es mains du commis de l'exercice pour le payement de l'infanterie estant en quartier d'hyver es places de vostre commandement pour le présent mois et le suivant ne sera pas diminué et je donneray ordre au remplacement de celuy qui sera pris sur les contributions pour la subsistance des recrües de la garnison de Courtray sur l'estat que M. Le Vayer m'envoyera afin qu'il demeure en son entier et qu'il soit ensuite employé au payement du dernier mois du quartier d'hyver, ainsy que je vous ai desja fait sçavoir qu'il avoit esté résolu.

Dix compagnies du régiment d'Harcourt avoyent leur lieu d'assemblée à Vire, en Normandie, ou ayant envoyé un commissaire des guerres pour prendre soin de leur police et pour les conduire à Arras, il a esté obligé de s'en revenir sans avoir veu aucune recrûe, ayant seulement apris que les officiers desdites compagnies ont pris de l'argent des habittans de Vire pour les exempter de cette assemblée et qu'ils se sont mis dans leur routte avec quarante-cinq hommes ou environ sans qu'il les ayt pu joindre. Lorsque vous aurez advis qu'ils debvront arriver à Arras suivant le soin qu'en prendra le sieur Danisy[1] qui a este envoyé exprez à Amiens pour cet effect, il sera bien à propos qu'il vous plaise envoyer le sieur Guymier, commissaire, et le sieur Palizot ou l'un d'eux au-devant desdites recrûes pour sçavoir ce qu'il y aura effectivement d'hommes. Vous remarquerez qu'il y en doit avoir trois cens et que les dix autres compagnies dudit regiment qui ont levé en Poictou en doibvent amener autant et je mande audit sieur Guymier de m'en envoyer l'extrait de reveue.

[1] Louis Gausselin d'Anisy, mestre de camp [illegible]

Nous avons eu les mesmes advis que vous, de divers endroits, des troupes que les ennemis ont envoyé à Saint-Omer, et autres places de ces quartiers-là. Il n'est pas aysé de juger encore quel desseing ils peuvent avoir, mais il est bon de se tenir touiours sur ses gardes.

On proffitera des advis qu'il vous a plû me donner touchant la forrest de Nieppe[1] pour la conservation de laquelle Sa Majesté sera très ayse que vous apportiez tous les soins possibles. Et au cas que l'on prenne quelque resolution pour l'abatis et vente de quelque quantité de bois, on se servira du commissaire Grassin puisque vous le jugez capable d'y servir.

A présent que l'on fait de nouvelles levées de cavalerie et infanterie, il est bien aysé au sieur de La Salle de trouver de l'employ et s'il a besoin de recommandation je luy donneray volontiers la mienne sur les tesmoignages que vous rendez en sa faveur.

Quant à vostre régiment de cavallerie j'ay desja eu l'honneur de vous dire, Monsieur, que M. de Clermont ne peut faire aucune imposition ny levée sur le Boulonois pour les deux monstres ordonnées à vos régiments, s'il ne vous plaist luy envoyer les mémoires nécessaires pour sa conduite en cela et si vous ne l'appuyez de vostre auctorité et ne faites agir les officiers qui deppendent de vous. Ainsy il ne tiendra qu'à vous que vostre régiment ne reçoive le mesme traictement que les autres troupes et que vous ayez la satisfaction de le voir plus fort que les autres bien que le traictement ne soit pas différent.

Je suis de tout mon cœur, Monsieur, vostre très humble et très affné serviteur,

Le Tellier.

A Paris, ce 17 febvrier 1648.

M. de Villequier.

[1] Nieppe, à huit kilomètres au sud-est de Bailleul.

CXXXIII

Monsieur,

La Royne, considérant combien il importe de ne pas souffrir le peu de soin que plusieurs officiers prennent de mener à leurs compagnies le nombre d'hommes de recrûe pour lequel ils ont receu l'argent du Roy, soit pour profiter d'une partie ou par la négligence qu'ils aportent a conserver leurs soldats quand ils les ont levez, et ayant veu par les extraits de reveues des recrûes du régiment de Rambures que plusieurs cappitaines sont tombez dans ces manquemens, Sa Majesté a résolu de faire arrester ceux qui sont le plus notablement en faute. Et Elle envoye pour cet effect à Arras un exempt avec deux archers qui vous rendra une despeche de Sa Maiesté contenant particulierement son intention sur ce subject, mais comme cet exemple de chastiment est capable de porter les cappitaines des autres corps a satisfaire a leur debvoir, aussy il est bien nécessaire et important qu'il ne soit point differé, et je vous doibs asseurer, Monsieur, que vous ne sçauriez faire chose plus agréable à Sa Majesté que de tenir la main à l'exécution de ce qui est en cela de sa volonté. Pour moy je vous supplie a toujours de croire que je suis, Monsieur, vostre tres humble et très aff^né serviteur,

Le Tellier.

A Paris, ce 21 febvrier 1648.

M. de Villequier.

CXXXIV

Monsieur,

Aprenant que les recrûes des régiments d'infanterie logez dans les places de vostre commandement commencent à y arriver et estant nécessaire pour en empescher le deperissement et esvitter que la despense excessive et les soins que causent ces nouvelles levées ne se rendent inutiles, joint l'importance qu'il y a d'avoir des troupes en bon estat à la campagne dont nous sommes tout proches, je mande à M. Le Vayer que l'intention du Roy est qu'il fasse mettre es mains des commis de l'exercice estans par delà, le fonds general qui viendra de celuy des contributions pour en payer cinq sols par jour à chaque soldat des régiments de Picardie, Navarre, la Royne, S. A. R. et Noirmoustier, outre le pain de munition et ce pour les présens et effectifs seulement et sur les extraicts des plus exactes reveües qui en auront esté faites à leur passage à Amiens et à leur sortie de Doulans par le sieur Danisy, auquel je donne ordre de les y conduire et d'envoyer les doubles desdits extraits audit sieur Le Vayer et de vous advertir et luy aussy du jour qu'elles debvront arriver à Arras, ou sur ceux des commissaires aux conduittes des recrûes et des sieurs Guimier et Palizot ou de l'un de ceux qui debvront aller au-devant d'icelles suivant ce que je leur ay desja escrit, et leur confirmer encores, pour les compter exactement. Bien entendu que l'on s'arrestera à ceux desdits extraits de reveue qui parroistront les plus foibles. Je mande encore audit sieur Le Vayer qu'en m'envoyant un estat de cette despense je feray pourvoir au remplacement, en sorte que le fonds de la contribution n'en sera point diminué. J'ay jugé à propos de vous donner part de ce que dessus, afin qu'estant informé de tout ce qui concerne les troupes, vous puissiez d'autant

plus soigneusement tenir la main à ce qui est des intentions de Sa Majesté. Nous attendons avec quelque impatience de vos nouvelles sur le passage des recrûes de la garnison de Courtray.

Je suis toujours, Monsieur, vostre très humble et très aff^{né} serviteur,

LE TELLIER.

A Paris, ce 4e mars 1648.

M. de Villequier.

CXXXV

Monsieur de Villequier,

J'avois résolu que les troupes de vostre armée iroient dans leurs quartiers d'hyver et qu'on vous adresseroit les ordres avant que vostre lettre m'eust été rendue, j'ay aussi ordonné que vous auriez seulement six compagnies de cavallerie que vous avez désirées dans vostre gouvernement et j'ay donné charge au secrétaire de mes commandemens de vous en donner advis. Je vous prie de croire que non pas seulement en cette rencontre, mais en toutes celles qui se présenteront jamais pour vostre satisfaction, vous connoistrez l'estime que je fais de vous et jusqucs à quel point je suis, Monsieur de Villequier, vostre bien bon amy,

GASTON.

A Paris, ce VIIIe de novembre 1649.

CXXXVI

Monsieur de Villequier,[1]

J'ay receu deux de vos lettres du dernier du moys passé et du IIIe du présent et je vous dirai pour response que l'on a fait fonds à l'artillerie pour la fourniture des poudres nécessaires, que les troupes marchent pour se rendre aux lieux ou vous indiquez qu'on en a besoing et que l'on faict donner de l'argent aux Suisses qui sont dans Arras et La Bassée, de sorte que c'est ce qui se peust faire dans les conjonctures et je suis asseuré que vostre prudence et vostre affection au service de Leurs Majestés suppléra au surplus qui pourroit manquer jusques à ce que l'on y puisse donner ordre. Je suis parfaitement, Monsieur de Villequier, vostre bien bon amy,

GASTON.

A Paris, ce VIIIe mars 1650.

CXXXVII

Monsieur de Villequier,

Je n'ay pas voulu laisser retourner en vostre armée le sieur de Bezançon pour y exercer ses charges de maréchal de camp et de commissaire général soubz vostre authorité, sans vous prier de contribuer ce qui deppendra de vous pour luy faciliter les moyens d'y servir advantageusement Leurs Majestés et d'adjouster vostre entière créance à ce que je l'ay chargé de vous faire entendre de ma part. Il est si particulièrement informé de

[1] Autographe.

mes intentions que je n'ay qu'à vous asseurer que je suis, Monsieur de Villequier, vostre bien bon amy,

GASTON.

A Paris, ce 6ᵉ aoust 1650.

Adresse :

A Monsieur,

Monsieur de Villequier, chevalier des Ordres du Roy et un des lieutenans generaux de l'armée de Flandres.

CXXXVIII

Monsieur de Villequier,[1]

Bien que mon cousin le mareschal Rohan se loue extrêmement du soing que vous avez eu de donner des ordres pour la conservation de ses terres, il se plaint de ce qu'ils sont mal executés et que les soldats vont ravager toutes ses fermes et faire battre le bled qu'ils amènent vendre à Soissons. Il vous demande que je luy fasse faire raison et à ses fermiers sur l'argent que l'on envoyera pour la demye monstre et il sera bon pour pourvoir au désordre que vous faciez dire aux commandans des corps qu'ils facent sçavoir à leurs cavaliers et soldats que l'on en usera aussy afin qu'ils donnent ordre que cela n'arrive plus. Il me semble aussy qu'il ne faudroit pas permettre à ces gens-là de vendre le bled qu'ils dérobent et qu'il faudroit saisir le butin et le mettre dans les magazins du Roy qui le feront payer aux particuliers a qui on l'auroit pris. Apportez en celà tout l'ordre qu'il vous sera possible, car vous sçavez que ce qui touche mon cousin le Mareschal m'est très considérable. Je suis, Monsieur de Villequier, vostre bien bon amy,

GASTON.

A Paris, ce 18 septembre 1650.

[1] Autographe.

CXXXIX

Monsieur de Villequier,

J'ay tousiours faict une estime particulière de vostre personne et je m'intéresse si passionnément en ce qui vous touche que vous ne devez point douter que je n'aye appris avec joye la nouvelle que vous m'avez donnée de l'adventage que vous avez eu sur les ennemys[1] et ce succez ma esté d'autant plus agréable qu'il le sera à Leurs Majestés et qu'il est arrivé en un temps que les affaires présentes sembloient plus le désirer. Ce n'est pas d'aujourd'huy que j'ay une parfaicte connaissance de quelle sorte vous sçavez agir et les preuves que vous en avez données sont si considérables qu'il ne se présentera jamais occasion de les faire reconnoistre que je ne m'y employe d'aussy bon cœur que je suis, Monsieur de Villequier, vostre bien bon amy,

GASTON.

De Paris, XIIe d'octobre 1650.

Adresse :

A Monsieur,

Monsieur de Villequier, lieutenant général de l'armée du Roy, mon seigneur et neveu.

[1] Allusion au combat d'Aubenton du 30 septembre précédent (*Gaz.* 1650, p. 1345).

CXL

Monsieur de Villequier,[1]

Le dernier succez du secours que vous avez faict entrer dans Mouzon[2] m'a esté d'autant plus agréable qu'il est important au bien de l'Estat et qu'il ne faict qu'accroistre la gloire qui accompagne d'ordinaire vostre conduite. Si cette place occupe encores à présent toute l'armée des ennemys, c'est un effect de cette entreprise et je soushaiteroys pour mon entière satisfaction qu'elle les obligeast d'enlever le siège. J'ay sceu du gentilhomme que vous m'avez depesché ce qui s'est passé en cette occasion et je remects à luy de vous tesmoigner combien je vous estime et jusques à quel point je suis, Monsieur de Villequier, vostre bien bon amy,

GASTON.

De Paris, ce XXIIIe d'octobre 1650.

Adresse :

A Monsieur,

Monsieur de Villequier, lieutenant general de l'armee du Roy, mon seigneur et neveu.

CXLI

Monsieur de Villequier,

Ayant advis que les ennemis assemblent les trouppes qu'ils avoyent envoyées en Flandres et que cest pour entrer en Picardie, j'aduertis mes armes des desseins ou j'ay resolu de les employer

[1] Autographe.

[2] Villequier avait fait entrer le 13 octobre un secours de quatre cents hommes dans cette place (Gaz. 1650, pp. 1400 et 1427).

presentement. J'envoye vers la mer le sieur d'Estrades auquel j'ay donné la charge de mon lieutenant general en mon armée de Flandres en l'absence et soubs l'auctorité de mon cousin le comte du Plessis-Praslain, mareschal de France, pour s'opposer à tout ce que les ennemis pourroyent entreprendre de ce costé là, ce que j'ay bien voullu vous faire scavoir par cette lettre et vous dire par l'advis de la Reyne regente, madame ma mere, que vous ayez a assembler les gentilzhommes et la milice du Boulonnois pour servir selon et ainsy qu'il sera le plus advantageux agissant en cette occasion suivant les advis dudit sieur d'Estrades et gardant une particuliere correspondance avec luy, comme aussy que vous l'assistiez des forces du pays, et luy demandiez assistance de celles qui sont soubz sa charge en cas de besoin. Que pour empescher que les habitans des lieux ouverts à la campagne ne soyent surpris, vous leur ordonniez de se retirer avec leurs bestiaux, grains et autres choses qu'ils pourront transporter dans les villes et places ou ils seront en seureté. Et la présente n'estant pour autre fin, je prie Dieu, etc.

Louis.

Le Tellier.

Escrit à Paris le troisième décembre 1650.

Adresse :

A Monsieur,

Monsieur de Villequier, l'un de mes lieutenans generaux en mon armée de Flandres, cappitaine des gardes de mon corps, gouverneur de Boulogne et de Monthulin, et en son absence[1]...

[1] En l'absence de Villequier, ce fut lord Digby qui courut sus au comte d'Hanappes et le mit en déroute entre Arras et Bapaume (*Gaz*, n° 188, p. 1621).

CXLII

Mon Cousin,

Je n'ay pas plustost sceu le differend qui est survenu entre mes Regimens d'infanterie d'Orléans, de Languedoc et de Valois et ceux de Rambures, de Persan et de la Marine, que j'ay faict resoudre en mesme temps, pour prevenir les mauvaise suittes qui en pourroient arriver, que mesdis Regimens iront servir en l'armée de Champagne et que les autres serviront dans l'autre corps. Je suis si persuadé de l'affection que vous avez pour tout ce qui me regarde, que je ne doute point que vous ne teniez la main pour faire executer ponctuellement cet ordre. Aussy devez vous croire qu'en toutes les occasions qui pouront contribuer à vostre advantage, vous connoistrez jusques à quel point je suis, Mon Cousin, vostre bien bon cousin,

Gaston.

De Paris, ce xxviiie de juin 1651.

Monsieur le Mareschal d'Aumont, lieutenant general des armées de Flandres.

CXLIII

Mon Cousin,

J'ay sceu que vous avez ordonné au régiment de mon fils de Valois, de camper au delà de la rivière de Somme, en attendant qu'on luy eust envoyé les armes dont il a besoing pour se mettre en estat de servir. Et comme elles ne sont point encore arrivées et que s'il alloit joindre l'armée avant que de les avoir receues, il se dissiperoit entièrement, j'ai bien voulu vous faire cette lettre pour vous tesmoigner que j'auray tres agreable que vous le laissiez

encore pour quelques jours camper aux lieux ou il est et que vous donniez ordre qu'on luy fournisse le pain de munition affin qu'il puisse subsister. C'est à quoy je me prometz que vous scaurez pourvoir. Aussy devez-vous croire que je suis, Mon Cousin, vostre bien bon cousin,

GASTON.

A Paris, ce XXIXe de juin 1651.

CXLIV

Mon Cousin,

Vous verrez par l'ordre du Roy, mon seigneur et neveu, qui vous sera présenté, comme Sa Majesté désire que le sieur Hébert[1], surintendant et commissaire général des vivres, face maintenant l'entière fonction de sa charge et je vous escris cette lettre pour vous prier de la luy faire exercer dans l'armée que commandez tant conformément audit ordre qu'aux autres règlemens et arrestés qui y sont enoncez. C'est une personne qui m'est en consideration et que j'affectionne, aussy vous assurerai-je que vous me ferez plaisir de luy donner en ce rencontre la satisfaction qu'il espère et que dans ceux qui s'offriront pour la vostre, je vous y tesmoigneray tousjours volontiers que je suis véritablement, Mon Cousin, vostre bien bon cousin,

GASTON.

A Paris, le 5e juillet 1651.

1. Hébert, trésorier de France, surintendant et commissaire-général. (Cf. *Mém. de Puységur*, t. II, p. 137).

CXLV

Mon Cousin,

Je ne scaurois asses louer le zele avec lequel vous agissés dans le commandement que vous avés de l'armée. Comme il ne se peust rien desirer en vostre bonne conduite, il ne se peust rien adiouster aussy à l'estime que ien fais, ny à l'affection que j'ay pour vous et ie vous prie de croire que ie vous le feray paroistre en toutes rencontres, je n'ay point encore d'ordre particulier à vous donner sur le contenu en vostre derniere lettre. Je vous diray seulement, en general, qu'il est important que vous ayez l'œil incessamment a ce qu'il ne se fasse point de caballes dans l'armée, ny rien qui puisse préiudicier au service du Roy et me remettant du surplus à la lettre du sieur Letellier, ie demeure vostre bonne cousine,

Anne.

A Paris, le xxviie juillet 1651.

Petit cachet noir en cire aux armes de la Reine ; lac soie noire

CXLVI

Mon Cousin,

Les nouvelles que m'a apporté de vostre part le comte de Quincey[1] de la fidelité inebranlable et du zele de toute l'armée pour le service du Roy, monsieur mon fils, m'ont esté très agréables, mais elles ne m'ont point du tout surprise tant pour la bonne opinion que iay de tous ceux qui y commandent sous vos ordres que parce que ie suis tout-a-faict persuadée que les

[1] Le comte de Quincey. Cf. *Lettres du Cardinal Mazarin*, t. I, p. 151.

choses iront tousiours fort bien ou vous aurez la première authorité. Comme cette action de l'armée est de grand esclat et de la dernière conséquence en ces conjonctures cy, je ne puis ce me semble vous tesmoigner assez combien ie vous suis obligée des sentimens que vous inspirez par vostre exemple à tout ce grand corps que vous commandez. Aussy me contenteray-ie de vous asseurer que ien conserve en mon cœur tout le ressentiment possible, et que le Roy monsieur mon fils et moy, recognoistrons particulièrement ce service par des marques solides de nostre estime et bonne volonté. Je me remets pour le surplus à la depesche du sieur de Brienne et à la vive voix dudit comte, vous priant de me croire tousiours vostre bonne cousine,

Anne.

A Paris, le premier jour d'aoust 1651.

Publiée par M. G. Saige dans l'appendice du tome II de l'*Histoire des Guerres civiles* de Dubuisson-Aubenay, 1885, in-8°, p. 359.

CXLVII

Mon Cousin,

Les services considérables que le sieur chevalier des Cartz[1] me rend journellement dans toutes les occasions qui se présentent m'obligent de m'intéresser si passionnément en tout ce qui le touche que je n'ay pas plus tost sceu qu'il a esté pris par les ennemis que j'ay bien voulu vous faire la présente pour vous prier d'employer vos soings et vostre crédit pour le faire sortir par eschange et d'agir en telle sorte qu'il puisse retourner en diligence servir dans mon régiment de cavalerie. Je vous conjure si vous avez besoing de quelques ordres pour cet effect de m'en

[1] Annet d'Escars, seigneur de la Mothe, d'Aucanville, Saint-Cézert et autres lieux. Il devint lieutenant général et gouverneur de Honfleur.

informer et de croire que je ne souhaite rien davantage que de vous faire paroistre que je suis, Mon Cousin, vostre bien bon cousin,

GASTON.

De Paris, ce VIe de septembre 1651.

Adresse :

A Mon Cousin,

Monsieur le Mareschal Daumont, lieutenant général de l'armée de Flandres.

CXLVIII

Mon Cousin,

Vostre zele singulier a mon service est fondé sur des preuves trop asseurées que vous en avés faict paroistre pour laisser le moindre lieu d'en doubter, aussy la confirmation que vous m'en faictes au suject de ma majorité n'adiouste rien à l'opinion que j'ay tousiours eu de vostre fidélité, non plus que de celle des officiers de mon armée que vous commandez dont ils ont chargé le sieur de Puységur[1] de me donner des nouvelles asseurances[2], vous pouvés faire estat en vostre particulier, et les asseurer de ma part que je ne perdray jamais d'occasion de vous donner des marques de l'estime et considération que je fais de vostre personne, et de la bonne volonté que je tesmoingneray auxditz officiers, dont jê suis persuadé que si l'affection pouvoit s'augmenter, ce seroit à vostre exemple. Sachez que ces sentiments partent d'un Roy et d'un maistre qui sçaura faire une distinction

[1] Jacques de Chastenet de Puységur, seigneur de Bezanes, Bernouville, etc., mestre de camp du Régiment de Piémont, puis maréchal de camp, auteur des mémoires souvent cités dans ces notes.

[2] Cf. *Mém. de Puységur*, t. II, p. 138. — Puységur donne le texte de la lettre que le Roi lui a écrite à ce sujet le 16 septembre 1651.

veritable des services qui luy seront rendus et les recompenser aux occasions qui s'en offriront ainsy qu'ils le pourront mériter. C'est ce que je vous diray par cette lettre priant Dieu qu'il vous ayt, Mon Cousin, en sa sainte et digne garde,

Louis.

Escrit à Paris ce 18 septembre 1651.

Adresse :

A Mon Cousin,

Mon Cousin le Mareschal Daumont, mon lieutenant general en mes armées de Flandres.

Cachet royal rouge; lac de soie blanche.

CXLIX

Mon Cousin,

Je n'ay pas plus tost eu advis des bruitz qui courent du desseing qu'ont les ennemis de venir prendre leurs quartiers d'hiver sur les frontières du Royaume et que pour vous y opposer vous avez faict rassembler les trouppes de vostre armée, que j'ay commandé aux chefs et officiers tant de mon Régiment de cavalerie que de celuy de mon fils le duc de Valois de se rendre en toute diligence près de vous pour y continuer leur service. Mais comme, si cette nouvelle n'est pas veritable, il est important que lesdits régimens aillent dans les garnisons qui leur sont destinées, j'ay bien voulu vous faire cette lettre pour vous prier de leur donner les ordres qui seront nécessaires pour s'y acheminer sans aucune perte de temps conformément à ceux qu'ils ont receus du Roy mon seigneur et neveu. C'est ce que je me promets que vous sçaurez bien considérer et que vous me donnerez

en cette rencontre les preuves d'affection qu'attend de vous, Mon Cousin, vostre bien bon cousin,

GASTON.

De Paris, ce XIIIe de décembre 1651.

A Mon Cousin le Mareschal d'Aumont.

CL

Mon Oncle et mon Cousin,

Ayant advis que les ennemis sont entrez dans mon Royaume et voulant ne rien obmettre pour les empescher de s'y advancer, Je mande au sieur de Vaubecourt[1] en cas qu'il ne vous ayt pas joinct avec les trouppes qui sont soubz sa charge, de partir du lieu ou mes ordres luy seront rendus et de marcher droict avec toutes lesdites trouppes à Montereau-faut-Yonne[2] ou il recevra mes ordres de ce qu'il aura à faire et, en cas qu'il soit avec vous, je luy ordonne de faire ce que vous luy commanderez pour mon service. Ce que j'ay bien voulu vous faire sçavoir par cette lettre et vous dire que vous ayez à marcher avec toutes les trouppes que vous commandez, mesmes le corps qui sera soubz la charge dudit sieur de Vaubecourt, pour suivre les ennemis jusques à la rivière de Vane[3] et les incommoder le plus que vous pourrez.

Que si les ennemis passent ladite rivière de Vane et que vous ne les en puissiez empescher mon intention est que vous destassiez le corps commandé par ledit sieur de Vaubecourt et que vous lui ordonniez de le faire marcher en diligence à Montereau-faut-Yonne ou il recevra mes ordres de ce qu'il aura a faire, luy

[1] Nicolas de Nettancourt, comte de Vaubecourt, marechal de camp depuis 1642, fait lieutenant general en 1651 (*Lettres du Cardinal Mazarin*, t. III, p. 69, t. V, pp. 501, etc.)

[2] Montereau-faut-Yonne, au confluent de la Seine et de l'Yonne, a vingt kilometres est-sud est de Fontainebleau.

[3] La Vanne, affluent de droite de l'Yonne, qui coule entre Troyes et Sens.

ordonnant de prendre soingneusement garde à la seuretté de sa marche en sorte que les ennemis ne puissent prendre aucun advantage sur luy.

Que, quant à vous, vous ayez a demeurer au dela de la rivière de Vane avec toutes les trouppes que vous avez assembléez en Picardie et Soissonnois, soit que ledit sieur de Vaubecourt vous ayt joinct ou non, pour observer la marche des ennemis, et lorsque vous verrez qu'ils se seront esloingnez vous retourniez en Picardie pour pourveoir à la seuretté de ma frontière et faire ce que vous estimerez plus advantageux pour mon service. Et la présente n'estant pour autre fin, je prie Dieu qu'il vous ayt, Mon Oncle et Mon Cousin, en sa sainte garde,

LOUIS.

LE TELLIER.

Escrit à Saumur, le xxixe de febvrier 1652.

Adresse :

A Mon Oncle,

Monsieur le duc d'Elbœuf, pair de France et mon cousin le sieur Daumont, mareschal de France, mes lieutenants généraux en mes armées de Flandres.

CLI

Mon Oncle et mon Cousin,

Ayant advis certain que les Espagnols ont résolu de ne s'engager à aucune entreprise jusques à ce que le Prince de Condé leur fasse sçavoir qu'il n'a pas besoin d'estre assisté par eux de plus grandes forces que des deux mille chevaux qu'ils luy ont promis de destacher de leur armée, ainsy que je vous l'ay faict sçavoir, pour les faire entrer dans le Royaume avec quelques

Régiments de cavallerie de nouvelle levée que ledit Prince de Condé a faict mettre sur pied en Lieges lesquelz il doibt faire joindre a ladite cavallerie des Espagnols, J'ay bien voullu vous donner part de ce que j'apprends au vray du dessein des ennemis et vous dire que vous ayez a observer ce qu'ilz feront vers la Picardie et qu'en cas que leur armée marche pour entrer dans le Royaume, vous joingniez ensemble toutes les forces que vous pourrez assembler, que mesmes vous tiriez tous les gens commandez que vous pourrez des places dou les Espagnolz s'esloingneront et vous fassiez assister de la noblesse et des communes du pays pour leur faire tout l'obstacle et les dommages que vous pourrez.

Et qu'en attendant que vous voyiez de quel costé les ennemis tourneront avec leur armée, vous, mon oncle le duc d'Elbeuf, vous employrez pour empescher l'entrée desdits deux mille chevaux dans le Royaume avec les trouppes que vous aurez tirées du Soissonnois, la noblesse et les communes et vous, mon cousin le maréchal Daumont, a faire ce qui sera nécessaire pour asseurer les places du costé de la mer suivant la despesche que je vous ay adressée du xxi[e] du présent mois à laquelle je me remets de ce que je pourrois vous dire sur ce subject, ainsy qu'à vostre prudence de tout ce que je pourrois vous prescrire sur une conjoncture de cette conséquence, dans laquelle la conservation de la province et l'empeschement de l'entrée des forces des Espagnols dans le Royaume dependent principalement de vostre vigilance, soin et pouvoir. Et me tenant très asseuré que vous n'y obmettrez rien qui dépendra de vous, je ne vous feray la présente plus longue que pour prier Dieu qu'il vous ayt, Mon Oncle et mon Cousin, en sa sainte et digne garde.

Louis.

Le Tellier.

Escrit à Corbeil, le xxv[e] may 1652.

Meme adresse.

CLII

Mon Oncle et mon Cousin,

Ayant advis que les ennemis s'assemblent vers ma frontière de Picardie avec dessein d'entrer en mon royaume et ne voullant rien obmettre pour les en empescher, je mande à mon cousin le mareschal d'Estrée d'envoyer toutes les trouppes qui sont en Soïssonnois, tant d'infanterie que de cavallerie, droit au pont Sainte Maxences[1], et à mon cousin le mareschal d'Hocquincourt de vous assister tant des trouppes reglementaires qu'il a avec luy que de la noblesse qu'il pourra assembler. Ce que j'ay bien voullu vous faire sçavoir par cette lettre et vous dire qu'en cas que les ennemis entrent en France par la rivière de Somme ; je remets à vous d'agir avec les trouppes que vous commandez ainsy que vous estimerez à propos.

Que si les ennemis passent l'Oyse et marchent entre ladite rivière d'Oyse et celle de Marne vous ayez à vous rendre avec les trouppes reglementaires qui sont soubz vostre charge audit pont Sainte Maxence pour y joindre mon armée qui sert présentement près de ma personne suivant les ordres que je vous en envoyeray par advance. Et doubtant qu'il pourroit estre nécessaire pour la conservation de ma province de Picardie et pour en asseurer le repos que vous, mon oncle le duc d'Elbœuf, ne vous en esloingniez point sur les occasions présentes, je remetz à vous d'y demeurer si vous le jugez plus utile à mon service et à la province que de venir avec ma dite armée, ne doubtant pas que vous ne fassiez ce qui sera le plus advantageux sur une occasion si importante. C'est ce que je vous diray par cette lettre priant Dieu

[1] Pont Sainte-Maxence, sur la rive gauche de l'Oise, à dix kilomètres au nord-est de Senlis.

qu'il vous ayt, Mon Oncle et Mon Cousin, en sa sainte et digne garde.

Louis.

Le Tellier.

Escrit à Saint-Denis, le v[e] juillet 1652.

Adresse :

A Mon Oncle.

Mon oncle le duc d'Elbœuf, pair de France, gouverneur et mon lieutenant general en Picardie, et à mon cousin le sieur d'Aumont, mareschal de France, mes lieutenants généraux en mon armée de Flandres.

CLIII

Monsieur,[1]

Estant important que l'armée navalle qui est presentement à Dieppe pour faire voile pour le secours de Dunquerque, ne sejourne point sur les costes, crainte que les Anglois n'entreprissent sur nos vaisseaulx par cette occasion là, je despesche ce courrier exprez par ordre du Roy pour vous donner advis que monsieur le duc de Vendosme est à Dieppe en personne pour donner les ordres necessaires pour ce secours et pour vous prier de faire preparer les choses que ladicte armée navalle doibt introduire comme aussy les garnissons quelle y doibt porter, affin quelle le puisse faire sans aulcun retardement. Et comme il sera sous voile pour ce desseing la, que mondict sieur de Vendosme soit informé du nombre de vaisseaulx dont les armées Angloises et Hollandoises sont composées, des postes quelles occupent presentement et de ce que les Espagnols.....nt[2] devant Dunquerque, vous ferez, monsieur, chose fort aggreable au Roy si vous

[1] Autographe.

[2] Mot illisible.

prenez la peine de mander à mondict sieur de Vendosme ce que vous en scaurez par le retour de notre courier quy a ordre de passer par Dieppe en retournant icy.

J'ay nouvelles que nous avons sceu que M. le duc de Lorraine est joinct avec les princes à quatre lieues de Paris et que l'armée du Roy est portée à Villeneufve Saint Georges[1], a une lieue de celle des ennemis. Vous jugerez bien de la que le séjour de S. E. pres du Roy a bien esté le pretexte, mais non pas la cause de la guerre. Je suis de tout mon cœur, Monsieur, vostre très humble et très affné serviteur,

LE TELLIER.

A Compiègne, ce 7 septembre 1652.

M. le Mareschal d'Aumont.

CLIV

Monsieur,

Comme M. le duc d'Elbeuf est sur le point d'entrer dans le pays ennemy avec ce qu'il a pû assembler des troupes de l'armée de Picardie et que pour y faire une diversion considérable il a besoin de toutes celles qui sont destinées pour y servir, j'ay eu commandement de vous escrire que Sa Majesté désire que vous y envoyez incessamment vostre Régiment de cavallerie et celuy de Monsieur vostre fils en l'estat qu'ils sont, cependant qu'on fera les diligences possibles pour achever de leur faire toucher leur quartier d'hyver pour donner aux officiers le moyen de les fortifier et comme c'est le seul subject de ces lignes il ne me reste plus qu'à vous asseurer que je suis avec une véritable passion, Monsieur, vostre très humble et très affné serviteur,

LE TELLIER.

A Paris, ce 4 aoust 1653.

M. le Mareschal d'Aumont.

[1] Villeneuve Saint-Georges, au confluent de l'Yères et de la Seine.

CLV

Monsieur,

Suivant vos ordres, M. de Villequier a rendu au Roy la lettre que vous avez escrite à Sa Majesté. Elle a paru très satisfaite de l'aplication que vous avez eue pour son service depuis que vous estes arrivé dans le Boulonnois, et du compte que vous luy avez rendu de l'estat ou vous avez trouvé touttes choses. Aussy elle se propose de proffiter des advis que vous luy avez donnez lorsque son service le requerera. Et cependant elle vous tesmoigne le gré qu'elle vous en sçait par la lettre de sa main que M. de Villequier prendra soin de vous faire tenir. Vous me faites bien l'honneur de croire que je vous honore tousjours beaucoup, que je m'intéresse particulièrement en ce qui vous regarde et que je suis aussy sincèrement qu'on peut estre, Monsieur, vostre très humble et très aff^me serviteur,

Le Tellier.

A Paris, ce xxe octobre 1655.

M. le Mareschal d'Aumont.

CLVI

Monseigneur,

Ayant eu avis que l'espagnol avoit quelque dessein pour attaquer Mardike, je vous avois envoyé d'icy cinq compagnies du regiment du coronel Guibons pour renforcer les forces qui y sont; mais ayant sceu qu'il y estoient arrivé des forces francoises et angloises lesquelles nous croions (par la grace de Dieu) estre suffisantes pour deffendre cette place contre tout effort de nos ennemis, c'est nostre desire qu'il plaise à Vostre Grandeur de



LE MARÉCHAL-DUC D'AUMONT

(D'après un portrait gravé du Cabinet des Estampes de la Bibliothèque Nationale)

faire revenir en Angleterre ces cinq compagnies du régiment du coronel Guibons avec tout dilligence possible pour l'employ des quelles nous [avons] besoing.

Vostre bon ami,

OLIVIER.

A Whitehall, 30 décembre 1657.

(Traduction du temps).[1]

CLVII

Monsieur,

Je conviens avec vous qu'il ne faut pas souffrir que le sieur de La Motte, enseigne au régiment d'infanterie de Conty, prenne impunément une cavalle dans le bourg de Desvres. Aussy apres que j'ay informé le Roy du procédé de cet officier Sa Majesté m'a commandé de luy escrire qu'elle veut qu'il la renvoye au brasseur de biere a qui elle appartient, et que s'il ne le fait Sa Majesté le fera casser. Il y a bien de l'apparence que quand il verra que Sa Majesté a connoissance il se mettra à la raison.

Le commissaire Aubert ne m'a point encores proposé d'employer auprès de luy, lorsqu'il fait ses reveües, le nommé Baras,

[1] Voici le texte anglais de cette lettre :

« For his Excelency the Marshall of « Aumont at Mardike.

« Mylord,

« Wee having been given to understand that the Spanyard had some « Designe to attacqs Mardike did send « five companyes of colonell Guibons « Regiment from home for assisting « of the fforces there but having now « understood that there is an addition of « forces of French and English, which « wee hope (through the blessing of god) « may able to defend that place against « any attempt of enemy. It is our desire « that your Lordship will please to « cause the returne to England of those « five companies of colonell Guibons « Regiment, with all possible speed for « whose transportation wee have care.

« Your good freind,

« OLIVIER P.

« Whitehall, 30th december 1657. »

Archives de Monaco, fonds d'Aumont.

garde de la Connestablie, j'en parleray volontiers à Sa Majesté et j'apuyeray la chose a vostre considération, je crains seulement qu'à cause que son service desirera rescompense, les frais ne fassent eschouer l'affaire.

Je suis tousjours avec respect, Monsieur, vostre très humble et très affné serviteur,

LOUVOIS.

A Paris, ce xxxe octobre 1665.

M. le Mareschal d'Aumont.

CLVIII

Monsieur,

Suivant ce que vous avez désiré, j'ay présenté au Roy la lettre que vous avez escrite à Sa Majesté. Elle a veu avec plaisir la continuation des soins que vous prenez de visiter la coste et le compte que vous luy en rendez. Et pour proffiter de vos bons advis elle en a donné un mémoire à M. Colbert pour en tirer toutte l'utilité qu'il se pourra pour son service.

Je ne suis point surpris d'aprendre que M. le marquis de Montpezat[1] et tous ceux qui commandent dans les places ou vous avez passé, ne vous ayent rendus de grandes civilitez. Ils le doibvent à vostre personne et à vostre mérite. Et en mon particulier qui prends beaucoup de part a ce qui vous touche, je me resjouis avec vous de la satisfaction que vous en avez, je vous baise très humblement les mains et suis toujours, Monsieur, vostre très humble et très affné serviteur,

LE TELLIER.

A Paris, ce 1er novembre 1665.

M. le Mareschal d'Aumont.

[1] Jean François de Tremollet de Bacully, marquis de Montpezat, marechal de camp (1640), puis lieutenant general (1651). Cf. *Lettres du Cardinal Mazarin*, t. I, p. 98, etc.

CLIX

Monsieur,

Il n'est pas raisonnable que les officiers et les soldats de la garnison de Monthulin soyent destituez de consolations spirituelles, ny que vous leur entreteniez a vos despens un aumosnier. Aussy des que j'ay reporté au Roy ce que vous m'aves fait l'honneur de m'escrire sur ce subject. Sa Majesté a eu bien agréable de faire employer sur l'estat général des garnisons qui s'expédient pour l'année prochainc, l'entretenement d'un ecclesiastique dans la place et cependant pour vous indemniser de la despense que vous avez faite durant cette année cy, de faire expédier une ordonnance de fonds pour sa substance, je l'envoyerai à M. Colbert et j'en feray solliciter le payement.

Les sentinelles du chasteau de Boullongne et du Monthulin auront des capots[1] et pour cela j'ay escrit au commissaire Aubert d'en faire faire la quantité qui sera nécessaire lorsqu'il se rendra sur les lieux. Je m'assure que vous l'y verrez bientost arriver et qu'incontinent apres les soldats recevront la commodité qu'il plaît au Roy leur accorder. Je suis tousjours avec une très forte passion, Monsieur, vostre très humble et très aff^né^ serviteur,

LE TELLIER[2].

A Paris, ce xve novembre 1665.

M. le Mareschal d'Aumont.

[1] Capotes.

[2] Quatre lignes de félicitations ajoutées de la main de Louvois « pour la bonté « que le Roy a eue pour vous, en vous « accordant des lettres de duc et de pair. »

CLX

Monsieur,[1]

J'ay receu des mains de M. de Gersé[2] la lettre dont vous l'avez chargé pour le Roy laquelle ayant leu a Sa Majesté elle m'a commandé d'avoir l'honneur de vous dire qu'elle n'aprouve point du tout que l'on tesmoigne aucune deffience aux habitans de Tournay mais bien que sans faire semblant de croire qu'aucun de ladite ville sceut l'endroit ou sont les caves et ruelles aboutissent que l'on les fasse murer et rompre de manière que ce ne soit plus un lieu dont les ennemis peussent se prevaloir quand mesme ils auroient intelligence dans la place. Vous donnerez, s'il vous plaist, vos ordres en cette conformit[é] à M. de Renouard qui, quoyque les gardes sortent de Tournay, ne laisse pas d'y rester pour y commander jusques à nouvel ordre. Je suis, Monsieur, vostre très humble et très affné serviteur,

LOUVOIS.

Au camp devant Lisle, le 15e aoust [1667].

CLXI

Monsieur,[3]

Le Roy vient d'avoir présentement advis que les Espagnols ont investy avec de la cavallerie la ville d'Oudenarde, mais comme Sa Majesté, avant que de prendre sur cela aucune résolution ny de faire aucune démarche, désire de sçavoir bien

[1] Autographe.

[2] Le Chevalier de Gerzé.— Cf. *Lettres du Cardinal Mazarin*, t. III, p. 947.

[3] Autographe.

positivement ce qui en est, elle me commande de vous faire ces lignes par cet expres pour vous dire de sa part qu'elle désire que vous destachiez incontinent deux partis de vingt maistres chacun commandés par des officiers capables de vous faire un fidelle rapport de ce qu'ils apprendront, que vous envoyés ces deux partis l'un en-deça de l'Escault et l'autre au delà, pour aller le plus près d'Oudenarde qu'ils pourront, avoir des nouvelles des ennemis et vous les rapporter ensuitte de quoy il vous plaira, Monsieur, de me donner en dilligence advis de ce que vous aurés appris afin que j'en puisse informer Sa Majesté. Cest le seul suject de ces lignes et pour vous asseurer que je suis tousjours vostre très humble et très aff^{né} serviteur,

LOUVOIS.

Au camp devant l'Isle, le 17 aoust 1667.

M. le Duc d'Aumont.

CLXII

Monsieur,

J'ay receu les lettres que vous m'avez faict l'honneur de m'envoyer par ce cavallier, elles ne meritoyent pas que vous preniez la peine de me les addresser, estant de gens qui ne parlent que de leurs affaires particulières. La contrescarpe a esté emportée cette nuit et l'on y a perdu quelques officiers, des gardes françoises et assez de soldats. Je suis toujours, Monsieur, vostre très humble et très aff^{né} serviteur,

LOUVOIS.

Au camp devant Lisle, le 25 aoust 1667.

M. le Mareschal d'Aumont.

CLX

Monsieur,[1]

J'ay receu des mains de M. de Gersé[2] la lettre dont vous l'avez chargé pour le Roy laquelle ayant leu a Sa Majesté elle m'a commandé d'avoir l'honneur de vous dire qu'elle n'aprouve point du tout que l'on tesmoigne aucune deffience aux habitans de Tournay mais bien que sans faire semblant de croire qu'aucun de ladite ville sceut l'endroit ou sont les caves et ruelles aboutissent que l'on les fasse murer et rompre de maniere que ce ne soit plus un lieu dont les ennemis peussent se prevaloir quand mesme ils auroient intelligence dans la place. Vous donnerez, s'il vous plaist, vos ordres en cette conformitée à M. de Renouard qui, quoyque les gardes sortent de Tournay, ne laisse pas d'y rester pour y commander jusques à nouvel ordre. Je suis, Monsieur, vostre très humble et très affme serviteur.

LOUVOIS.

Au camp devant Lisle, le 15e aoust [1667].

CLXI

Monsieur,[3]

Le Roy vient d'avoir présentement advis que les Espagnols ont investy avec de la cavallerie la ville d'Oudenarde, mais comme Sa Majeste, avant que de prendre sur cela aucune resolution ny de faire aucune démarche, desire de sçavoir bien

[1] Autographe.

[2] Le Chevalier de Gerzé. — Cf. *Lettres du Cardinal Mazarin*, t. III, p. 947.

[3] Autographe.

positivement ce qui en est, elle me commande de vous faire ces lignes par cet expres pour vous dire de sa part qu'elle désire que vous destachiez incontinent deux partis de vingt maistres chacun commandés par des officiers capables de vous faire un fidelle rapport de ce qu'ils apprendront, que vous envoyés ces deux partis l'un en-deça de l'Escault et l'autre au delà, pour aller le plus près d'Oudenarde qu'ils pourront, avoir des nouvelles des ennemis et vous les rapporter ensuitte de quoy il vous plaira, Monsieur, de me donner en dilligence advis de ce que vous aurés appris afin que j'en puisse informer Sa Majesté. Cest le seul suject de ces lignes et pour vous asseurer que je suis tousjours vostre très humble et très aff^né serviteur,

LOUVOIS.

Au camp devant l'Isle, le 17 aoust 1667.

M. le Duc d'Aumont.

CLXII

Monsieur,

J'ay receu les lettres que vous m'avez faict l'honneur de m'envoyer par ce cavallier, elles ne meritoyent pas que vous preniez la peine de me les addresser, estant de gens qui ne parlent que de leurs affaires particulières. La contrescarpe a esté emportée cette nuit et l'on y a perdu quelques officiers, des gardes fran çoises et assez de soldats. Je suis toujours, Monsieur, vostre très humble et très aff^né serviteur,

LOUVOIS.

Au camp devant Lisle, le 25 aoust 1667.

M. le Mareschal d'Aumont.

CLXIII

Monsieur,

Comme l'on a besoin dans ce camp de boullets a petites pieces, je vous supplie tres humblement, Monsieur, de donner les ordres qu'il en soit chargé incessamment sur des charrettes jusques à la quantité de trois cens de calibre depuis quatre livres jusques a deux et de nous les envoyer au plus tost. Vous asseurant que vous rendrez un service fort utille au Roy et que l'on ne peut estre plus que je ne suis vostre très humble et très aff^né serviteur.

LOUVOIS.

Au camp devant l'Isle, le xxvie aoust 1667.

M. le Duc d'Aumont.

Pl. VI.





ANTOINE D'AUMONT

LOUIS-MARIE-VICTOR D'AUMONT

(D'après les portraits de la salle des gouverneurs à l'hôtel de ville de Boulogne-sur-Mer)

TROISIÈME PARTIE

LETTRES DU ROI ET DE LE TELLIER A LOUIS-MARIE-VICTOR D'AUMONT, MARQUIS DE VILLEQUIER

—

1653-1658

CLXIV

Monsieur de Villequier,

Ayant résolu de faire joindre à vostre régiment de cavallerie la compagnie de chevaux légers du sieur de Sainte-Colombe[1] pour avec une autre que vous leverez mettre vostre régiment à six compagnies j'ay bien voullu vous faire cette lettre pour vous dire que vous ayez à recevoir dans vostre régiment ladite compagnie, de Sainte-Colombe et a en mettre une autre sur pied le plus promptement que vous le pourrez. Et la présente n'estant pour autre fin, je prie Dieu qu'il vous ait, M. de Villequier, en sa sainte garde.

Louis.

Le Tellier.

Escrit à Paris, le xixe febvrier 1653.

Adresse :

A Monsieur,

Monsieur de Villequier, maître de camp d'un régiment de cavallerie pour mon service et en son absence à celuy qui le commande.

[1] Voy. plus haut, p. 2, nº 1.

CLXV

Monsieur de Villequier,

Estant bien adverty que les ennemis se préparent à mettre au plus tost leurs armées en campagne du costé de Flandre et voullant que les miennent soyent en estat de sy opposer et de les prévenir, je vous faictz cette lettre pour vous dire que vous ayez à vous tenir prest à marcher avec vostre Régiment de cavallerie dans le vingt[e] du mois d'avril prochain précisément pour s'acheminer sur ma frontière de deça suivant la routte que je vous en addresseray avant ledit jour xx[e] avril et je donneray ordre à ce que les estappes soyent fournies aux presents et effectifs dans les lieux ou vous aurez à loger avec vostre régiment, vous recommandant de la mettre incessamment au meilleur estat qu'il se pourra et vous assurant que les services que j'en recevray me seront en particulière considération. Et sur ce je prie Dieu qu'il vous ait, M. de Villequier, en sa sainte garde.

Louis.

Le Tellier.

Escrit à Paris, le dernier jour de may 1656.

Adresse :

A Monsieur,

Monsieur de Villequier maitre de camp d'un regiment de cavallerie pour mon service et en son absence à celuy qui le commande

CLXVI

Monsieur de Villequier,

Ayant besoin d'un bon nombre de pionniers pour servir aux travaux qui sont à faire devant Dunkerque, et ayant estimé que l'on en pourra recouvrer facillement jusques à cinq cens dans le Boulonnois, je vous faictz cette lettre pour vous dire qu'aussy tost que vous l'aurez receue vous ayez a envoyer vos billetz ou mandements dans les paroisses et villages du Boulonnois pour la levée dudit nombre de cinq cens pionniers taxant chacque lieu a proportion de sa force, que vous commettrez des officiers et autres personnes capables pour prendre soin de cette levée, s'employer à la faire faire avec diligence, dresser des roolles des noms et des lieux d'ou seront lesdits pionniers pour recongnoistre qui seront ceux qui auront manqué à faire le nombre qui leur aura esté demandé, et ensuite les conduire à Ardres, ou le sieur comte de Schomberg les doibt envoyer prendre pour les faire conduire au camp en seureté, que vous obligiez lesdits pionniers a apporter avec eux des picqz, pelles, oyaux et autres instruments propres à remuer la terre et que vous les asseuriez qu'ils seront payez de leurs journées et que le pain de munition leur sera fourny pendant tout le temps qu'ils seront employez à cette occasion et que lorsqu'elles sera passée, ilz seront renvoyez chacun chez soy en toutte seureté, vous recommandant d'apporter en cela toutte la diligence possible et vous asseurant que vous ne sçauriez présentement employer voz soins en chose plus importante ny que j'aye plus à cœur. Sur ce je prie Dieu qu'il vous ayt, Monsieur de Villequier, en sa sainte garde.

Louis.

Le Tellier.

Escrit au fort de Mardik, le premier jour de juin 1658.

CLXVII

Monsieur de Villequier,

Envoyant à Boulongne le marquis de Sevalbe, gouverneur d'Anvers, qui a esté faict prisonnier de guerre en la bataille remportée sur les ennemis le XIIIIe du présent mois aux Dunes près de Dunkerque, pour y estre gardé jusques à nouvel ordre, je vous faictz cette lettre pour vous dire que vous ayez a l'y recevoir et à le faire loger dans le Chasteau dudit Boulongne et que vous l'y teniez soubz bonne et seure garde en sorte qu'il n'en puisse arriver faulte, vous asseurant que je ne l'en fairay point sortir soit par eschange ou autrement, que vous n'ayez esté actuellement remboursé des quatre milles livres qui ont esté payez de vos deniers à ceux qui l'ont fait prisonnier. Et la présente n'estant pour autre fin, je prie Dieu qu'il vous ayt, Monsieur de Villequier, en sa sainte garde.

Louis.

Le Tellier.

Escrit à Mardik, le XXVIIIe jour de juin 1658.

Adresse :

A Monsieur,

Monsieur de Villequier, cappitaine des gardes de mon corps, gouverneur de Boulongne et Boulonnois.

CLXVIII

Monsieur de Villequier,

Ayant resolu d'envoyer en ma ville de Soissons les sieurs de Boutteville[1], Moreuil, Romainville[2], Saint-Mars[3] et Ricoux pour y demeurer sur la promesse qu'ils donneront de n'en point partir sans ma permission par escript, je vous faicts cette lettre pour vous dire que vous ayez a faire que chacun desdits de Boutteville, Moreuil, Romainville, Saint Mars et Ricousse escrive et signe de sa main une promesse de se rendre audit Soissons et d'y demeurer conformément au project cy joinct que vous fassiez rémettre leurs promesses au sieur Dufresnoy que nous envoyons avec un trompette pour les accompagner jusqu'à Soissons. En quoy faisant vous les laisserez partir de Boullongne sans difficulté et en serez deschargé. Et la presente n'estant pour autre fin, je prie Dieu qu'il vous ayt, Monsieur de Villequier, en sa sainte garde.

Louis.

Le Tellier.

Escrit à Calais, le 5 juillet 1658.

Adresse :

A Monsieur,

Monsieur de Villequier, cappitaine des gardes de mon corps, etc.

[1] Henry de Montmorency-Boutteville commandait les ennemis qui avaient attaqué et pillé les bagages de l'armée de Turenne escortés par Seyron en août 1657. C'était un des principaux lieutenants de Condé. Il rentra en grâce en 1662 et devint duc de Luxembourg, pair de France, lieutenant général (1667), enfin maréchal (1675). C'est le fameux *tapissier de Notre-Dame*. Il est mort le 4 janvier 1695.

[2] Romainville des Roches, capitaine des gardes de Condé. Pour empêcher le Prince d'être fait prisonnier, quand il fuyait par un pont à la fin du combat, des Roches et Ricourt s'étaient sacrifiés, comme avait fait Bouteville qui lui avait donné son cheval. On sait que cinq cents officiers furent pris ainsi aux Dunes.

[3] Voy. plus haut lettres CXLVIII, CXLIX et CLXVII.

CLXIX

Monsieur de Villequier,

Ayant esté bien informé que l'on a laissé passer en aucunes de mes places frontières, diverses personnes allantz et venantz des pays estrangers sans aucun avoir passeport de moy et voullant empescher les suittes qui en pourroyent arriver au prejudice de mon service, Je vous faictz cette lettre pour vous dire que mon intention est que vous ne laissiez passer qui que ce soit par Boulogne sortant de mon Royaume ou y entrant par mer ou par terre, sans un passeport signé de moy et contresigné de l'un de mes secrétaire d'Estat, sans que vous ayez esgard à d'autres passeports quelconques, exceptant les courriers et messagers ordinaires et les marchandz trafiquantz que vous pourrez laisser aller et venir en la maniere accoustumée. Et la présente n'estant pour autre fin, je prie Dieu qu'il vous ayt, Monsieur de Villequier, en sa sainte garde.

LOUIS.

LE TELLIER.

Escrit à Compiègne, le xxx[e] jour de juillet 1658.

Adresse :

A Monsieur,

Monsieur de Villequier, gouverneur de Boulogne et en son absence à celuy qui y commande.

CLXX

Monsieur de Villequier,

Ayant esté informé qu'en aucunes de mes places il a esté tiré du canon à l'arrivée de personnes auxquelles cet honneur n'estoit pas deub, et voullant l'empescher à l'advenir, Je vous faictz cette lettre pour vous dire que vous ayez à ne faire tirer le canon de ma ville de Boulogne pour l'entrée et sortye d'aucunes personnes si ce n'est pour les ambassadeurs, gouverneurs de mes provinces, mes lieutenants généraux commandants en chefz mes armées, ou autres dont la naissance, la qualité et les charges requeront evidemment que l'on leur rende ces honneurs. Et m'asseurant que vous satisferez en ce qui est en cela de ma vollonté, je ne vous feray la présente plus longue que pour prier Dieu qu'il vous ayt, Monsieur de Villequier, en sa sainte garde.

Louis.

Le Tellier.

Escrit à Compiègne, le xxx[e] jour de juillet 1658.

Adresse :

A Monsieur,

Monsieur de Villequier, gouverneur de Boulongne et en son absence à celuy qui y commande.

CLXXI

Monsieur de Villequier,

Envoyant à Boulongne mon régiment d'infanterie d'Alsace pour y attendre mes ordres de ce qu'il aura à faire, Je vous faictz cette lettre pour vous dire que vous avez a l'y faire recevoir et loger et tenir la main à ce que les vivres soyent fournis aux présents et effectifs en payant de gré à gré. Et la présente n'estant pour autre sujet, je prie Dieu qu'il vous ayt, Monsieur de Villequier, en sa sainte garde.

Louis.

Le Tellier.

Escrit à Compiegne, le 3e aoust 1658.

Adresse

A Monsieur,

Monsieur de Villequier, gouverneur de Boulongne et en son absence à celui qui y commande.

CLXXII

Monsieur,

Je vous adresse par le sieur Esmalle, commissaire des guerres, des ordres du Roy pour faire partir de Boullongne demain matin xve du présent mois, le régiment d'infanterie de Sa Majesté qui y doibt arriver ce soir, les officiers et soldats anglois et escossois du regiment du chevalier Landstort qui sont dans la basse-ville et une compagnie Wallais[1] si elle y est arrivée, pour se rendre

[1] Landstord, Wallace

à Marquise[1] à unze heures du matin ou lesdites troupes trouveront de la cavallerie que nous faisons partir d'icy pour les escorter jusques à La Chaussée et Coquelles[2], et il sera bien nécessaire que vous donniez la main à ce que lesdites troupes partent précisément demain et que vous leur donniez escorte jusques à Marquise. Je suis, Monsieur, vostre très humble et très affné serviteur.

Le Tellier.

A Calais, ce xie aoust 1658.

CLXXIII

Monsieur,

Je vous adresse deux despesches du Roy, par l'une desquelles il vous est mandé de ne laisser entrer ny sortir du Royaume par vostre place aucune personne de quelque qualité ou condition qu'elle soit, sinon avec passeport de Sa Majesté à l'exception toutefois de ceux qui sont denommez dans la lettre; et par l'autre de ne faire tirer le canon a l'arrivée des personnes qui vont et viennent si ce n'est pour ceux qui y sont specifiez. Et c'est ce que Sa Majesté se promet que vous ferez executer en l'un et l'autre cas avec le soin que vous avez accoustumé pour tout cc qui regarde sa satisiaction et son service. Pour moy, je n'ay qu'à vous assurer que je suis tonsiours, Monsieur, vostre très humble et très affné serviteur,

Le Tellier.

A Calais, ce 8e aoust 1658.

M. de Villequier.

[1] Chef-lieu de canton de l'arrondissement de Boulogne, à douze kilomètres au nord de cette ville.

[2] La Chaussée, sur la route de Boulogne à Calais, à vingt-huit kilomètres de la première de ces villes; Coquelle, siège de la paroisse, est un peu à droite en allant vers Calais.

CLXXIV

Monsieur de Villequier,

Donnant ordre aux officiers et soldats Anglois et Escossois des regiments d'infanterie de Cook, Landsfurd[1] et Thomson qui sont presentement en ma ville de Boulongne, d'en partir mercredy prochain xxi[e] du présent du jour pour aller à Marquise et s'y rendre sur les dix heures du matin ou ils trouveront une escorte suffisante pour les faire acheminer en touttes seureté à la Chaussée et Coquelles ou ils recevront mes ordres de ce qu'ils auront à faire, J'ay bien voullu vous le faire sçavoir par cette lettre et vous dire que vous ayez à tenir la main à ce que lesdits officiers et soldatz partent dudit Boulongne precisement ledit jour xxi[e] du présent mois à la pointe du jour pour aller audit Marquise, et que vous leur donniez l'escorte pour s'y rendre en toutte seureté, vous asseurant que vous ferez chose qui me sera tres agreable. Et sur ce je prie Dieu qu'il vous ayt, Monsieur de Villequier, en sa sainte garde.

Louis.

Le Tellier.

A Paris, le xvi[e] aoust 1658.

Adresse :

A Monsieur,

Monsieur de Villequier, cappitaine des gardes de mon corps, gouverneur de Boullongne, et en son absence à celuy qui y commande.

[1] Landsford.



Armoiries de Louis-Marie-Victor, deuxième Duc d'Aumont

(Cabinet des Estampes de la Bibliothèque Nationale)

TABLE

DES NOMS DE PERSONNES ET DE LIEUX

MENTIONNÉS DANS LA CORRESPONDANCE DU MARÉCHAL D'AUMONT [1]

A

1 On n'a pas relevé dans cette table les noms cités dans la *Préface* et dans les notes,

B

C

D

E

F

G

H

I

J

L

M

N

O

P

Q

R

S

T

V

W

Y

Z

TABLE DES MATIÈRES

ERRATA ET ADDENDA

Page 30 : *Au lieu de* 11e octobre 1647 *lisez* 11e octobre 1649.

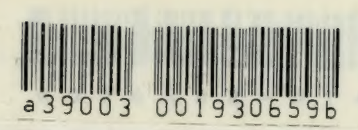
— 38 : *Au lieu de* Bridien *lisez* Bridieu,

— 39 : On a omis un post-scriptum à la lettre XXXV, ainsi conçu :

« *La proposition que vous avez faytte à M. le mareschal de Plessys est digne de vostre zèle et je voudroy bien qu'elle peut estre exécutée. Il faut fayre courre le bruit que nous voulons aler à Mouson afin d'endormir, s'il est possible, ceux qui sont à Rethel. J'estime la prisé di Mouson si absolument nécessayre.* » (La lettre et le post-scriptum sont autographes.)

Page 52 : *Au lieu de* Teurs *lisez* Tours.

— 190 : *Au lieu de* .....nt *lisez* tiennent.


a39003 001930659b

MCMIV